

Ordre du jour :

1. Approbation des comptes de gestion 2023 (commune, camping et assainissement)
2. Approbation des comptes administratifs 2023 (commune, camping et assainissement)
3. Affectation des résultats (commune, camping et assainissement)
4. Taux d'imposition 2024
5. Approbation des budgets primitifs 2024 (commune, camping)
6. Assainissement : intégration des comptes du budget annexe assainissement dans le budget principal de la commune, transfert effectif des résultats à la CCPCAM et clôture du budget annexe de l'assainissement de la commune de Roscanvel
7. Montants des participations financières 2024 versés à la CCPCAM dans le cadre des conventions d'assistance et au multi-accueil « les poussins » pour l'évolution de la halte-garderie
8. Participation financière aux travaux réalisés par le SDEF
9. Approbation du rapport d'activité 2022 de la CCPCAM
10. Instauration de la prime exceptionnelle – pouvoir d'achat
11. Zone d'Accélération pour les Energies Renouvelables (ZAER) : bilan de la concertation
12. Convention d'accompagnement CITEO – Déchets abandonnés diffus
13. Cession d'un véhicule communal non roulant

COMMUNE DE ROSCANVEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2024

DELIBERATION N°12/2024

Objet : approbation des comptes de gestion du Trésorier – budgets 2023

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal que les comptes de gestion des budgets 2023 (commune, camping et assainissement) sont conformes aux comptes administratifs 2023 (commune, camping et assainissement).

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de voter leur approbation.

Après en avoir délibéré, par à l'unanimité,

Le conseil municipal a approuvé les comptes de gestion 2023.

LE MAIRE
Jean Yves GOURVEZ



Affiché et transmis à la Préfecture le 08/04/2024

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-2-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024



MAIRIE
DE
ROSCANVEL
29570

Téléphone : 02 98 27 48 51

Télécopie : 02 98 27 41 10

Web: www.roscanvel.fr

Courriel: mairie@roscanvel.fr

SEANCE DU 03 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Roscanvel légalement convoqué le vingt et un mars deux mille vingt-quatre par Monsieur Jean Yves GOURVEZ, Maire, conformément aux articles L 211.9 et L 210.10 du code des collectivités territoriales, s'est réuni sous sa présidence.

ETAIENT PRESENTS :

Messieurs Jean-Yves Gourvez, Mathieu Billon, Philippe Deverre, Donval Frédéric, Aublet Sébastien, Druon Jean Paul, Couret Jean François, Mesdames Yveline Dos Santos, Jestin Azélie, Aït Ouchannik Thouria, Anne Le Monze Maillard

ABSENTE, EXCUSEE ET REPRESENTEE

Monsieur Michel Pech

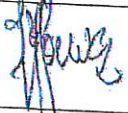

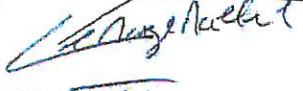
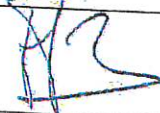
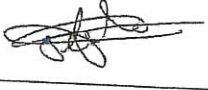






ABSENTS, NON EXCUSES ET NON REPRESENTES

Monsieur Lionel Jaffré et Madame Audrey Bâton

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Yveline Dos Santos

COMMUNE DE ROSCANVEL
CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2024
TABLEAU DE PRESENCE

NOM - PRENOM	QUALITE	PRESENCE	SIGNATURE	ABSENCE	POUVOIR
GOURVEZ Jean Yves	Maire	D			
DEVERRE Philippe	Adjoint au Maire	D			
LE MONZE MAILLARD Anne	Adjointe au Maire	X			
COURET Jean-François	Adjoint au Maire	D			
JESTIN Azélie	Adjointe au Maire	X			
AIT OUCHANNIK Thouria	Conseillère municipale	D			
AUBLET Sébastien	Conseiller Municipal	X			
BATOM Audrey	Conseillère municipale			X	
BILLON Mathieu	Conseiller Municipal	X			
DONVAL Frédéric	Conseiller Municipal	X			
DOS SANTOS Yveline	Conseillère Municipale	X			
DRUON Jean Paul	Conseiller Municipal	X			
JAFFRE Lionel	Conseiller Municipal			X	
PECH Michel	Conseiller Municipal				X Pech

COMMUNE DE ROSCANVEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2024

DELIBERATION N° 13/2024

Objet : approbation du compte administratif 2024 – commune.

Sous la présidence de Monsieur Le Maire chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2023 – commune qui s'établit ainsi :

• Fonctionnement

✓ Dépenses	937 764.12 €
✓ Recettes	1 252 815.95 €
✓ Excédent	315 051.83 €

• Investissement

✓ Dépenses	246 052.98 €
✓ Recettes	264 622.73 €
✓ Excédent	18 569.75 €

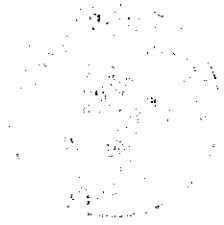
Hors de la présence de Monsieur Gourvez Jean Yves, Maire,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le compte administratif 2023

LE MAIRE
JEAN YVES GOURVEZ



Affiché et transmis à la Préfecture le 08/04/2024

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024



Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune : ROSCANVEL (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 21290238100012

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE CHATEAULIN

M. 57

Compte administratif

Voté par nature

BUDGET : COMMUNE DE ROSCANVEL (3)

ANNEE 2023

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-2024-000012-1
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
à compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexé.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	5
B - Pour mémoire : Modalités de vote du budget	6
C1 - Exécution du budget - Résultats	7
C2 - Exécution du budget - RAR Dépenses	8
C3 - Exécution du budget - RAR Recettes	9

II - Présentation générale

A - Vue d'ensemble - Exécution du budget	10
B1 - Equilibre financier - Investissement	11
B2 - Equilibre financier - Fonctionnement	12
C1 - Balance générale - Dépenses	13
C2 - Balance générale - Recettes	14

III - Adoption du CA

A - Section d'Investissement - Vue d'ensemble	16
A1 - Section d'Investissement - Dépenses - Détail par article	19
A2.1 - Section d'Investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	21
A2.2 - Section d'Investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	22
A2.3 - Section d'Investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	23
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	24
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	26
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	29
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	33

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	35
A1.01 - Opérations non ventilables	37
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	38
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	41
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	42
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	43
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	46
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	49
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	52
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	53
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	56
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	58
A1.908 - Fonction 8 - Transports	61
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	65
A2.01 - Opérations non ventilables	67
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	68
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	71
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	72
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	73
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	76
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	79
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	82
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	83
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	84
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	87
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	89
A2.938 - Fonction 8 - Transports	92

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	96
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	97
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	102
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	103
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	105

Accusé de réception en préfecture 029-212902381-20240411-3-DE Date de télétransmission : 11/04/2024 Date de réception préfecture : 11/04/2024	101
	102
	103

B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	106
B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	107
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	108
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	109
B3.1 - Etat des provisions constituées	110
B3.2 - Etalement des provisions	112
B4 - Etat des charges transférées	113
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	114
B6 - Prêts	115
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	116
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	117
B7.3 - Etat des emprunts garantis	118
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	119
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	120
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	121
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	122
B7.8 - Autres engagements donnés	123
B7.9 - Autres engagements reçus	124
B8.1.1 - Concours attribués à des tiers	125
B8.1.2 - Liste des subventions versées aux communes	126
B9 - Etat du personnel	127
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	129
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	130
B11.2 - Liste des établissements publics créés	131
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	132
B12.1 - Variation du patrimoine - Entrées	133
B12.2 - Variation du patrimoine - Sorties	135
B13 - Opérations liées aux cessions	136
B14 - Etat des travaux en régie	137
B15.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	139
B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	140
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	141
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	142
C2.1 - Situation des AP	144
C2.2 - Situation des AE	145
D - Autres éléments d'information	
D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	146
D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble	147
D1.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement	148
D1.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement	149
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	150
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	151
D2.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine	153
D3.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées	154
D3.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties	155
D4 - Gestion des fonds européens	156
D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	157
D6 - Actions de formation des élus	158
D7 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	159
D8 - Compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement	160
D9 - Identification des flux croisés	161
D10 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	162
D11 - Décisions en matière de taux	165
D12.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	166
D12.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	167
D13.1- Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	169
D13.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	170
D14 - Suivi des opérations au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain	171
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	172

Accusé de réception en préfecture 029-212902381-20240411-3-DE Date de télétransmission : 11/04/2024 Date de réception préfecture : 11/04/2024
--

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également pour les collectivités de moins de 3500 habitants qui opteraient pour le régime des AP-AE de l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9 et avant l'adoption de son budget primitif. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.3 et C2.4 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

I – INFORMATIONS GENERALES		I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		A

Informations statistiques		Valeurs
Population totale		0

Informations fiscales (N-2)		Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)		0,00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0,00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0,00
3	Dépenses d'équipement brut / population	0,00
4	Encours de dette / population (2) (3)	0,00
5	DGF / population	0,00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	48,49 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	76,63 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	15,27 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,00 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	25,15 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des Informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

**I – INFORMATIONS GENERALES
POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

I
B

- I – L'assemblée délibérante a voté le budget :
 - au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 0.00%
- Investissement : 0.00%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

Accusé de réception en préfecture
029000000
Date de l'accusé de réception : 11/04/2024
Date de dépôt : 11/04/2024
Date de publication : 11/04/2024
- semi budgétaires :
- budgétaires :
- budget de fonctionnement N° ... du ...

(1) A compter « du chapitre » ou « de l'article ».
 (2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
 (3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.
 (4) A compter de par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 74 700,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	10 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	1 700,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	63 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	69 000,00
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		69 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

II – PRESENTATION GENERALE
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET

	DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)		
Section de fonctionnement	A 937 764,12	G 1 252 815,95
Section d'investissement	B 246 052,98	H 264 622,73

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	+	+
Report en section de fonctionnement (902)	C 35 236,01	I 0,00 (si excédent)
Report en section d'investissement (001)	D 0,00	J 11 140,28 (si excédent)

TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	= A + B + C + D 1 219 053,11	= G + H + I + J 1 528 578,96
---	------------------------------	------------------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	=	=
Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
Section d'investissement	F 74 700,00	L 69 000,00
TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F 74 700,00	= K + L 69 000,00

RESULTAT CUMULE	=	=
Section de fonctionnement	= A + C + E 973 000,13	= G + I + K 1 252 815,95
Section d'investissement	= B + D + F 320 752,98	= H + J + L 344 763,01
TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F 1 293 753,11	= G + H + I + J + K + L 1 597 578,96

Accusé de réception en préfecture
 04/09/2024 10:02:02
 Date de dépôt en préfecture : 11/04/2024
 Date de réception en préfecture : 11/04/2024

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission de titres et non rattachées.
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT	B1

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		190 305,77
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	32 420,37	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	29 966,05	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	161 340,12	0,00
Total des réalisations d'équipement		223 726,54	190 305,77
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	74 316,96
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	22 326,44	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	0,00
Total des réalisations financières		22 326,44	74 316,96
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
Total des réalisations réelles en investissement		246 052,98	264 622,73
040	Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00
Total des réalisations d'ordre en investissement		0,00	0,00

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III	246 052,98	II + IV	264 622,73
--------------	---------	-------------------	---------	-------------------

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V	0,00	VI	11 140,28
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	0,00

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	246 052,98	II + IV + VI + VII	275 763,01
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)		29 710,03		

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) En recettes, sauf 1068.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT	B2

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général (1)	230 338,56	70 Prod. services, domalne, ventes diverses	69 995,57
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	454 724,23	73 Impôts et taxes (sauf 731)	10 119,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)	161 977,62	731 Fiscalité locale	925 150,48
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	74 Dotations et participations (1)	173 731,35
014 Atténuations de produits	78 574,68	75 Autres produits de gestion courante (1)	56 767,54
016 APA	0,00	013 Atténuations de charges (1)	7 321,86
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	016 APA	0,00
		017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
Total dépenses de gestion des services	925 615,09	Total recettes de gestion des services	1 243 085,80
66 Charges financières	11 925,38	76 Produits financiers	9 720,07
67 Charges spécifiques (1)	223,65	77 Produits spécifiques (1)	10,08
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)	0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	937 764,12	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	1 252 815,95

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	0,00	042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	0,00
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0,00	TOTAL RECETTES D'ORDRE	0,00

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	I + III	937 764,12	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	II + IV	1 252 815,95
---	----------------	-------------------	---	----------------	---------------------

RESULTAT REPORTE DE N-1					
002 Résultat de fonctionnement reporté	V	35 236,01	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI	0,00

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V	973 000,13	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	II + IV + VI	1 252 815,95
---	--------------------	-------------------	---	---------------------	---------------------

SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)	279 815,82				
--	-------------------	--	--	--	--

(1) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(2) DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	C1

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	22 326,44	0,00	22 326,44
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	32 420,37	0,00	32 420,37
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	29 966,05	0,00	29 966,05
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)	161 340,12	0,00	161 340,12
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'Investissement – Total		246 052,98	0,00	246 052,98

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté	0,00
---	-------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général (9)	230 338,56		230 338,56
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	454 724,23		454 724,23
014	Atténuations de produits	78 574,68		78 574,68
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	161 977,62	0,00	161 977,62
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	11 925,38	0,00	11 925,38
67	Charges spécifiques (9)	223,65	0,00	223,65
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		937 764,12	0,00	937 764,12

Pour information D 002 Résultat négatif reporté	35 236,01
--	------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
 (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
 (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
 (5) Hors chapitres opérations.
 (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
 (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
 (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
 (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
 (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-3-DE
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	C2

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	74 316,96	0,00	74 316,96
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	190 305,77	0,00	190 305,77
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		264 622,73	0,00	264 622,73

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1	0,00
---	-------------

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté	11 140,28
--	------------------

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges (8)	7 321,86		7 321,86
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	69 995,57		69 995,57
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	10 119,00		10 119,00
731	Fiscalité locale	925 150,48		925 150,48
74	Dotations et participations (8)	173 731,35		173 731,35
75	Autres produits de gestion courante(8)	56 767,54	0,00	0,00
76	Produits financiers	9 720,07	0,00	9 720,07
77	Produits spécifiques (8)	10,08	0,00	10,08
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 252 815,95	0,00	1 252 815,95

Pour information R002 Résultat positif reporté	0,00
---	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception en préfecture : 11/04/2024

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

III – ADOPTION DU CA
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES

III
A

Chapitre	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL	597 211,61	246 052,98	74 700,00	276 458,63	0,00	246 052,98
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (7)	42 421,00	32 420,37	0,00	10 000,63	0,00	32 420,37
21 Immobilisations corporelles	50 950,00	29 966,05	1 700,00	19 283,95	0,00	29 966,05
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	422 679,00	161 340,12	63 000,00	198 338,88	0,00	161 340,12
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	526 050,00	223 726,54	74 700,00	227 623,46	0,00	223 726,54
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	23 500,00	22 326,44	0,00	1 173,56		22 326,44
18 Cpte de liaison : affectation (BA, région)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses financières	23 500,00	22 326,44	0,00	1 173,56	0,00	22 326,44
46 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses réelles	549 550,00	246 052,98	74 700,00	228 797,02	0,00	246 052,98
049 Opérations ordre transf. entre télétransmis (5)	47 661,61	0,00		47 661,61		0,00
041 Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre	47 661,61	0,00		47 661,61		0,00
Polis d'information : D001 Solde d'exécution négatif reporté	0,00					
Total des dépenses d'investissement cumulées	597 211,61	246 052,98	74 700,00	276 458,63	0,00	246 052,98

(1) Dépenses engagées non mandatées.
 (2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.
 (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-55 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(7) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

III – ADOPTION DU CA
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

Chapitre	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL	586 169,14	264 622,73	69 000,00	252 546,41
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	260 000,00	190 305,77	69 000,00	694,23
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	260 000,00	190 305,77	69 000,00	694,23
10 Dotations, fonds divers et réserves	35 000,00	74 316,96	0,00	-39 316,96
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	35 000,00	74 316,96	0,00	-39 316,96
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	295 000,00	264 622,73	69 000,00	-38 622,73
021 <i>Virement de la section de fonctionnement (4)</i>	0,00	0,00		291 169,14
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)</i>	291 169,14	0,00		0,00
041 <i>Opérations patrimoniales (8)</i>	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre	291 169,14	0,00		291 169,14
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté	11 140,28			
Total des recettes d'investissement cumulées	597 309,42	275 763,01	69 000,00	252 546,41

(1) Réalisations justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Virement de la section de fonctionnement pour compte de tiers.

(4) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A1

Chap. / art. (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL	597 211,61	246 052,98	74 700,00	276 458,63	0,00	246 052,98
018	RSA 0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	42 421,00	0,00	10 000,63	0,00	32 420,37
20415342	IC : Bâtiments, installations	31 300,00	0,00	0,00	0,00	31 300,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	11 121,00	0,00	10 000,63	0,00	1 120,37
21	Immobilisations corporelles	50 950,00	1 700,00	19 283,95	0,00	29 966,05
2128	Autres agencements et aménagement	22 500,00	0,00	22 500,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	9 000,00	1 700,00	71,44	0,00	7 228,56
215738	Autre matériel et outillage de voirie	13 200,00	0,00	-2 550,62	0,00	15 750,62
21831	Matériel informatique scolaire	1 250,00	0,00	-232,00	0,00	1 482,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	2 500,00	0,00	741,38	0,00	1 758,62
21848	Autres matériels de bureau et mobilier	0,00	0,00	-422,52	0,00	422,52
2185	Matériel de téléphonie	0,00	0,00	-2 365,03	0,00	2 365,03
2188	Autres immobilisations corporelles	2 500,00	0,00	1 541,30	0,00	958,70
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	422 679,00	63 000,00	198 338,88	0,00	161 340,12
2313	Constructions	213 954,00	61 000,00	91 613,78	0,00	61 340,22
2315	Install., matériel et outill. technique	109 725,00	2 000,00	48 534,70	0,00	59 190,30
2318	Autres immo. corporelles en cours	99 000,00	0,00	58 190,40	0,00	40 809,60
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	526 050,00	223 726,54	74 700,00	227 623,46	0,00	223 726,54
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	23 500,00	0,00	1 173,56		22 326,44
1641	Emprunts en euros	23 100,00	0,00	773,56		22 326,44
165	Dépôts et cautionnements reçus	400,00	0,00	400,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses financières	23 500,00	22 326,44	0,00	1 173,56	0,00	22 326,44
45..	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses réelles	549 550,00	246 052,98	74 700,00	228 797,02	0,00	246 052,98

Chap. / art. (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
040	47 661,61	0,00		47 661,61		0,00
	47 661,61	0,00		47 661,61		0,00
13913	1 684,00	0,00		1 684,00		0,00
13918	45 977,61	0,00		45 977,61		0,00
	0,00	0,00		0,00		0,00
041	0,00	0,00		0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre	47 661,61	0,00		47 661,61		0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Cumul des réalisations	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL									
			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-3-DE
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

III	III – ADOPTION DU CA SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT
-----	---

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

III - ADOPTION DU CA
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE

III
A3

Chap. / art. (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR.N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL	586 169,14	264 622,73	69 000,00	252 546,41
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	260 000,00	190 305,77	69 000,00	694,23
1311 Subv. transf. Etat et établ. nationaux	74 000,00	0,00	69 000,00	5 000,00
1312 Subv. transf. Régions	150 000,00	0,00	0,00	0,00
1313 Subv. transf. Départements	25 000,00	0,00	0,00	0,00
13158 Subv. transf. Autres groupements	0,00	2 280,77	0,00	-2 280,77
1318 Autres subventions d'équipement transf.	11 000,00	11 025,00	0,00	-25,00
1345 Amendes radars automatiques et de police	0,00	2 000,00	0,00	-2 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	260 000,00	190 305,77	69 000,00	694,23
10 Dotations, fonds divers et réserves	35 000,00	74 316,96	0,00	-39 316,96
10222 FCTVA	25 000,00	63 954,45	0,00	-38 954,45
10226 Taxe d'aménagement	10 000,00	10 362,51	0,00	-362,51
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	35 000,00	74 316,96	0,00	-39 316,96
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	295 000,00	264 622,73	69 000,00	-38 622,73
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	291 169,14	0,00	0,00	291 169,14
28025 Frais liés à la réalisation de document	4 046,43	0,00	0,00	4 046,43
28041 IC : Bâtiments, installations	36 450,77	0,00	0,00	36 450,77
28042 Autres grpts - Bâtiments et installat'	21 257,83	0,00	0,00	21 257,83
28043 Autres org pub - Bât. et installations	3 806,80	0,00	0,00	3 806,80
28044 Autres aménagements de terrains	10 060,65	0,00	0,00	10 060,65
28128 Bâtiments administratifs	9 762,00	0,00	0,00	9 762,00
28131 Bâtiments scolaires	103 067,00	0,00	0,00	103 067,00
28132 Autres bâtiments publics	10 425,00	0,00	0,00	10 425,00

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DIM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
281321	Immeubles de rapport	20 537,00	0,00		20 537,00
28138	Autres constructions	13 997,00	0,00		13 997,00
28151	Réseaux de voirie	10 617,00	0,00		10 617,00
28152	Installations de voirie	1 386,02	0,00		1 386,02
281538	Autres réseaux	814,00	0,00		814,00
2815731	Matériel roulant	20 665,59	0,00		20 665,59
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	2 066,00	0,00		2 066,00
28181	Installations générales, aménagt divers	2 488,00	0,00		2 488,00
281838	Autre matériel informatique	14 275,32	0,00		14 275,32
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	710,16	0,00		710,16
28188	Autres immo. corporelles	4 736,57	0,00		4 736,57
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre		291 169,14	0,00		291 169,14

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
	TOTAL	1 237 248,80	937 764,12	0,00	0,00	299 484,68	0,00	937 764,12
011	Charges à caractère général (3)	231 240,00	230 338,56	0,00	0,00	901,44	0,00	230 338,56
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	454 850,00	454 724,23	0,00	0,00	125,77		454 724,23
014	Atténuations de produits	83 574,66	78 574,68	0,00	0,00	4 999,98		78 574,68
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	163 865,00	161 977,62	0,00	0,00	1 887,38		161 977,62
6586	Frais fonctionnement des groupes d'éclus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses de gestion des services	933 529,66	925 615,09	0,00	0,00	7 914,57	0,00	925 615,09
66	Charges financières	12 050,00	11 925,38	0,00	0,00	124,62		11 925,38
67	Charges spécifiques (3)	500,00	223,65	0,00	0,00	276,35		223,65
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semt-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00		0,00
	Total des dépenses financières	12 550,00	12 149,03	0,00	0,00	400,97		12 149,03
	Total des dépenses réelles	946 079,66	937 764,12	0,00	0,00	8 315,54	0,00	937 764,12
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	291 169,14	0,00			291 169,14		0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre	291 169,14	0,00			291 169,14		0,00
	Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	35 236,01						

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	1 272 484,81	973 000,13	0,00	0,00	299 484,68	0,00	937 764,12
--	---------------------	-------------------	-------------	-------------	-------------------	-------------	-------------------

(1) Dépenses engagées non mandatées.
 (2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
 (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
 (4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

III – ADOPTION DU CA		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE		B

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
	TOTAL	1 283 797,61	1 252 815,95	0,00	0,00	30 981,66
013	Atténuations de charges (3)	6 000,00	7 321,86	0,00	0,00	-1 321,86
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	66 450,00	69 995,57	0,00	0,00	-3 545,57
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	10 119,00	0,00	0,00	-10 119,00
731	Fiscalité locale	928 710,00	925 150,48	0,00	0,00	3 559,52
74	Dotations et participations (3)	178 976,00	173 731,35	0,00	0,00	5 244,65
75	Autres produits de gestion courante (3)	53 000,00	56 767,54	0,00	0,00	-3 767,54
	Total des recettes de gestion des services	1 233 136,00	1 243 085,80	0,00	0,00	-9 949,80
76	Produits financiers	3 000,00	9 720,07	0,00	0,00	-6 720,07
77	Produits spécifiques (3)	0,00	10,08	0,00	0,00	-10,08
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00
	Total des recettes financières	3 000,00	9 730,15	0,00	0,00	-6 730,15
	Total des recettes réelles	1 236 136,00	1 252 815,95	0,00	0,00	-16 679,95
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	47 661,61	0,00			47 661,61
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
	Total des recettes d'ordre	47 661,61	0,00			47 661,61

Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		0,00				
--	--	------	--	--	--	--

Total des recettes de fonctionnement cumulées	1 283 797,61	1 252 815,95	0,00	0,00	30 981,66
--	---------------------	---------------------	-------------	-------------	------------------

(1) Recettes justifiées non tirées.
 (2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
 (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
 (4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DJ 040).
 (5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
 (6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

III – ADOPTION DU CA
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III

B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
	TOTAL	1 237 248,80	937 764,12	0,00	0,00	299 484,68	0,00	937 764,12
011	Charges à caractère général (4)	231 240,00	230 338,56	0,00	0,00	901,44	0,00	230 338,56
6042	Achats de prestations de services	3 500,00	2 694,48	0,00	0,00	805,52	0,00	2 694,48
60611	Eau et assainissement	4 900,00	6 443,73	0,00	0,00	-1 543,73	0,00	6 443,73
60612	Energie - Electricité	38 000,00	22 227,67	0,00	0,00	15 772,33	0,00	22 227,67
60621	Combustibles	5 500,00	5 998,77	0,00	0,00	-498,77	0,00	5 998,77
60622	Carburants	12 000,00	9 960,44	0,00	0,00	2 039,56	0,00	9 960,44
60623	Alimentation	1 000,00	898,56	0,00	0,00	101,44	0,00	898,56
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	510,16	0,00	0,00	-510,16	0,00	510,16
60631	Fournitures d'entretien	2 500,00	3 187,64	0,00	0,00	-687,64	0,00	3 187,64
60632	Fournitures de petit équipement	10 000,00	11 940,88	0,00	0,00	-1 940,88	0,00	11 940,88
60633	Fournitures de voirie	5 500,00	1 608,18	0,00	0,00	3 891,82	0,00	1 608,18
60636	Habillement et vêtements de travail	1 200,00	1 310,06	0,00	0,00	-110,06	0,00	1 310,06
6064	Fournitures administratives	2 000,00	2 101,97	0,00	0,00	-101,97	0,00	2 101,97
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	1 500,00	1 120,48	0,00	0,00	379,52	0,00	1 120,48
6067	Fournitures scolaires	3 800,00	3 492,68	0,00	0,00	307,32	0,00	3 492,68
611	Contrats de prestations de services	31 000,00	28 653,31	0,00	0,00	2 346,69	0,00	28 653,31
61221	Matériel roulant	0,00	53,89	0,00	0,00	-53,89	0,00	53,89
61228	Autres	5 000,00	6 505,87	0,00	0,00	-1 505,87	0,00	6 505,87
61358	Autres	3 000,00	436,87	0,00	0,00	2 563,13	0,00	436,87
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	3 500,00	1 446,90	0,00	0,00	2 053,10	0,00	1 446,90
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	1 300,00	6 768,40	0,00	0,00	-5 468,40	0,00	6 768,40
615231	Entretien, réparations voiries	4 000,00	6 246,67	0,00	0,00	-2 246,67	0,00	6 246,67
61551	Entretien matériel roulant	4 000,00	10 722,38	0,00	0,00	-6 722,38	0,00	10 722,38
61581	Entretien autres biens mobiliers	1 500,00	2 692,83	0,00	0,00	-1 192,83	0,00	2 692,83
61582	Maintenance	4 000,00	10 566,40	0,00	0,00	-6 566,40	0,00	10 566,40
61601	Autres primes d'assurance	27 000,00	26 487,81	0,00	0,00	512,19	0,00	26 487,81
6182	Documentation générale et technique	1 000,00	794,82	0,00	0,00	205,18	0,00	794,82
6183	Frais de formation (personnel extérieur	0,00	470,80	0,00	0,00	-470,80	0,00	470,80
6184	Versements à des organismes de formation	500,00	58,50	0,00	0,00	441,50	0,00	58,50
6221	Indemnités aux comptable et régisseurs	440,00	110,00	0,00	0,00	330,00	0,00	110,00
6228	Autres honoraires, conseils	6 600,00	9 015,30	0,00	0,00	-2 415,30	0,00	9 015,30
6229	Frais d'actes et de contentieux	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	777,84	0,00	0,00	-777,84	0,00	777,84
6231	Annonces et insertions	500,00	527,09	0,00	0,00	-27,09	0,00	527,09
6232	Fêtes et cérémonies	4 000,00	3 441,68	0,00	0,00	558,32	0,00	3 441,68

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de publication en préfecture : 11/04/2024

ROSCANVEL - COMMUNE DE ROSCANVEL - CA - 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
6234	Réceptions	5 000,00	7 596,13	0,00	0,00	-2 596,13	0,00	7 596,13
6236	Catalogues et imprimés	100,00	96,00	0,00	0,00	4,00	0,00	96,00
6238	Divers	4 000,00	1 799,76	0,00	0,00	2 200,24	0,00	1 799,76
6261	Frais d'affranchissement	4 500,00	4 333,90	0,00	0,00	166,10	0,00	4 333,90
6262	Frais de télécommunications	7 200,00	6 234,50	0,00	0,00	965,50	0,00	6 234,50
6281	Concours divers (cotisations)	2 000,00	1 646,45	0,00	0,00	353,55	0,00	1 646,45
63512	Taxes foncières	4 000,00	3 850,00	0,00	0,00	150,00	0,00	3 850,00
6358	Autres droits	9 700,00	9 651,00	0,00	0,00	49,00	0,00	9 651,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	5 000,00	5 857,76	0,00	0,00	-857,76	0,00	5 857,76
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	454 850,00	454 724,23	0,00	0,00	125,77		454 724,23
6218	Autre personnel extérieur	35 000,00	19 777,91	0,00	0,00	15 222,09		19 777,91
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	250,00	243,32	0,00	0,00	6,68		243,32
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	4 600,00	5 128,90	0,00	0,00	-528,90		5 128,90
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	700,00	730,03	0,00	0,00	-30,03		730,03
64111	Rémunération principale titulaires	212 500,00	213 609,91	0,00	0,00	-1 109,91		213 609,91
64112	SFT, indemnité de résidence	2 300,00	2 284,65	0,00	0,00	15,35		2 284,65
64113	NBI	6 500,00	6 539,84	0,00	0,00	-39,84		6 539,84
64118	Autres indemnités	32 000,00	35 203,23	0,00	0,00	-3 203,23		35 203,23
64131	Rémunérations	18 200,00	20 464,61	0,00	0,00	-2 264,61		20 464,61
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	18,32	0,00	0,00	-18,32		18,32
64138	Primes et autres indemnités	0,00	397,02	0,00	0,00	-397,02		397,02
64168	Autres emplois aidés	4 200,00	4 162,17	0,00	0,00	37,83		4 162,17
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	36 000,00	39 413,30	0,00	0,00	-3 413,30		39 413,30
6453	Cotisations aux caisses de retraites	68 500,00	71 285,64	0,00	0,00	-2 785,64		71 285,64
6454	Cotisations aux A.S.E.D.I.C.	1 500,00	998,00	0,00	0,00	502,00		998,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	22 000,00	21 971,23	0,00	0,00	28,77		21 971,23
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 600,00	1 540,81	0,00	0,00	59,19		1 540,81
6478	Autres charges sociales diverses	9 000,00	10 955,34	0,00	0,00	-1 955,34		10 955,34
014	Atténuations de produits	83 574,66	78 574,68	0,00	0,00	4 999,98		78 574,68
7392	Attribution de compensation	78 574,66	78 574,68	0,00	0,00	-0,02		78 574,68
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	163 865,00	161 977,62	0,00	0,00	1 887,38	0,00	161 977,62
65311	Indemnités de fonction	38 500,00	38 397,60	0,00	0,00	102,40	0,00	38 397,60
65313	Cotisations de retraite	1 700,00	1 628,88	0,00	0,00	71,12	0,00	1 628,88
65315	Formation	500,00	387,72	0,00	0,00	112,28	0,00	387,72

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DIM + PAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
6541	Créances admises en non-valeur	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00
6553	Service d'incendie	33 365,00	33 365,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 365,00
65561	Contrib fonds compens. ch. territoriales	17 000,00	16 814,70	0,00	0,00	185,30	0,00	16 814,70
65733	Subv. fonct. départements	0,00	800,80	0,00	0,00	-800,80	0,00	800,80
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	11 000,00	9 339,12	0,00	0,00	1 660,88	0,00	9 339,12
6573641	Subv fonct bud ann. et régies(auton fin)	34 100,00	34 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 100,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	22 000,00	20 502,14	0,00	0,00	1 497,86	0,00	20 502,14
65818	Autres	5 500,00	6 640,11	0,00	0,00	-1 140,11	0,00	6 640,11
65888	Autres	0,00	1,55	0,00	0,00	-1,55	0,00	1,55
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		933 529,66	925 615,09	0,00	0,00	7 914,57	0,00	925 615,09
66	Charges financières	12 050,00	11 925,38	0,00	0,00	124,62		11 925,38
66111	Intérêts réglés à l'échéance	11 000,00	11 188,95	0,00	0,00	-188,95		11 188,95
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	1 000,00	712,89	0,00	0,00	287,11		712,89
6688	Autres	50,00	23,54	0,00	0,00	26,46		23,54
67	Charges spécifiques (4)	500,00	223,65	0,00	0,00	276,35		223,65
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	500,00	223,65	0,00	0,00	276,35		223,65
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des charges financières et spécifiques		12 550,00	12 149,03	0,00	0,00	400,97		12 149,03
Total des dépenses réelles		946 079,66	937 764,12	0,00	0,00	8 315,54	0,00	937 764,12
023	Virement à la section d'investissement	0,00						
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	291 169,14	0,00			291 169,14		0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	291 169,14	0,00			291 169,14		0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (8)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		291 169,14	0,00			291 169,14		0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

Accusé de réception en préfecture
029-21292267-20240411-3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception en préfecture : 11/04/2024

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

- (3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).
- (8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 68112 sera négatif.

III – ADOPTION DU CA
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III
B2

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
	TOTAL	1 283 797,61	1 252 815,95	0,00	0,00	30 981,66
013	Atténuations de charges (4)	6 000,00	7 321,86	0,00	0,00	-1 321,86
6419	Remboursements rémunérations personnel	5 000,00	4 334,67	0,00	0,00	665,33
6459	Remb. charges sécu. sociale et prévoyance	1 000,00	2 987,19	0,00	0,00	-1 987,19
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	66 450,00	69 995,57	0,00	0,00	-3 545,57
70311	Concessions cimetières (produit net)	3 000,00	3 499,50	0,00	0,00	-499,50
70323	Red. occupation dom. public	750,00	234,00	0,00	0,00	516,00
7062	Redevances services à caractère culturel	1 200,00	1 454,00	0,00	0,00	-254,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	15 000,00	15 990,20	0,00	0,00	-990,20
706811	Redevance d'assainissement collectif	0,00	10,00	0,00	0,00	-10,00
706888	Autres	14 000,00	16 451,77	0,00	0,00	-2 451,77
70841	Mise à dispo personnel BA,régie	31 200,00	30 972,02	0,00	0,00	227,98
70878	Remb. frais par des tiers	1 300,00	1 384,08	0,00	0,00	-84,08
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	10 119,00	0,00	0,00	-10 119,00
73475	Droits de licence des débits de boisson	0,00	10 119,00	0,00	0,00	-10 119,00
731	Fiscalité locale	928 710,00	925 150,48	0,00	0,00	3 559,52
73111	Impôts directs locaux	858 710,00	845 993,00	0,00	0,00	12 717,00
73123	Taxe corn add droit mut ou pub foncière	70 000,00	79 157,48	0,00	0,00	-9 157,48
74	Dotations et participations (4)	178 976,00	173 731,35	0,00	0,00	5 244,65
74111	Dotation forfaitaire des communes	120 128,00	110 009,00	0,00	0,00	10 119,00
741121	DSR des communes	23 814,00	23 814,00	0,00	0,00	0,00
741127	DNP des communes	23 013,00	23 013,00	0,00	0,00	0,00
742	Dot. aux élus locaux	255,00	255,00	0,00	0,00	0,00
74611	DGID des communes et EPCI	1 200,00	1 260,00	0,00	0,00	-60,00
7472	Participation régions	0,00	4 822,35	0,00	0,00	-4 822,35
74839	Etat-Compens.exonération taxes foncières	2 100,00	2 092,00	0,00	0,00	8,00
74872	Dotation de gestion locale reçue	8 466,00	8 466,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	53 000,00	56 767,54	0,00	0,00	-3 767,54
752	Revenus des immeubles	29 000,00	31 182,56	0,00	0,00	-2 182,56
756	Libéralités reçues	0,00	103,00	0,00	0,00	-103,00
75888	Autres	24 000,00	25 481,98	0,00	0,00	-1 481,98
	Total des recettes de gestion des services	1 233 136,00	1 243 085,80	0,00	0,00	-9 949,80
76	Produits financiers	3 000,00	9 720,07	0,00	0,00	-6 720,07
7688	Autres	3 000,00	9 720,07	0,00	0,00	-6 720,07

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-2024-0411-3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception en préfecture : 11/04/2024

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
77	Produits spécifiques (4)	0,00	10,08	0,00	0,00	-10,08
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	10,08	0,00	0,00	-10,08
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles		1 236 136,00	1 252 815,95	0,00	0,00	-16 679,95
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	47 661,61	0,00			47 661,61
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	47 661,61	0,00			47 661,61
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (7)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre		47 661,61	0,00			47 661,61

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(6) Les opérations 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce détail est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Pour le détail du prélevement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Document communiqué en préfecture
 le 11/04/2024
 Réception en préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV
A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception en préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV
A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES						
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES						
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
029-2121902381-20240411-3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES		01	
Article / compte nature (1)	Libellé	Opérations non ventilables	
DEPENSES			0,00
RECETTES			0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-3-DE
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	02 Administration générale							
	020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-3-DE
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						038 Autres instances
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	
					0341 Section éco., sociale et environnement.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV - ANNEXES		IV
A - PRESENTATION CROISEE - SECTION D'INVESTISSEMENT - PRESENTATION DETAILLEE		A1.900

FONCTION 0 - Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décenat.act° interrég. eur. intern.				TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions Interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV - ANNEXES
A - PRESENTATION CROISEE - SECTION D'INVESTISSEMENT - PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 - Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE			052 FEDER		058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSES								
	RECETTES								

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV - ANNEXES		IV
A - PRESENTATION CROISEE - SECTION D'INVESTISSEMENT - PRESENTATION DETAILLEE		A1.901

FONCTION 1 - Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-3-DE
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20			21			22			
		Services communs	211	212	213	221	222	223	Enseignement du second degré		
		201	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés			
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-3-DE
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV -- ANNEXES	IV
A -- PRESENTATION CROISEE -- SECTION D'INVESTISSEMENT -- PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 -- Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires	25 Formation professionnelle						26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale
				251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 Autres		
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.902

FUNCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	28 Autres services périscolaires et annexes				284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement	29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		281 Hébergement et restauration, scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs		31 Culture									
				311	312	313	314	315	316	317	318		
		0,00		0,00		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSES	0,00		0,00		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00		0,00		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-3-DE
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES						

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-3-DE
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs		34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-3-DE
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	41 Santé						418 Autres actions
	410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions	
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	42 Action sociale						
	420 Services communs	421 Famille et enfance			422 Petite enfance		4228 Autres actions pour la petite enfance
		4211 Aides en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées		424 Personnes en difficulté		425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées	424			
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES							

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-3-DE
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	50		51					518	
	Services communs	Libellé	510	511	512	513	514		515
	Services communs		Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autras actions d'aménagement urbain
	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-3-DE
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Habitat (Logement)						
		52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techmo. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	583 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60		61	62	63						
		Services communs				Interventions économiques transversales	Structure d’animation et de dév. éco.	631		632		
								Agriculture, pêche et agro-alimentaire		Industrie, commerce et artisanat		633
						6311	6312					
						Laboratoires	Autres					
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV - ANNEXES	IV
A - PRESENTATION CROISEE - SECTION D'INVESTISSEMENT - PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 - Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	70		71		72						
	Services communs		Actions transversales		Actions déchets et propreté urbaine						
					720		721		722		
Libellé					Services communs collecte et propreté	7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoyement	
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV - ANNEXES	IV
A - PRESENTATION CROISEE - SECTION D'INVESTISSEMENT - PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 - Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux				74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSES					
	RECETTES					

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie				76 Préserv. patrim. naturel, risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	82 Transports publics de voyageurs									
	80 Services communs	81 Transports scolaires	820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports	
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSES							
	RECETTES							

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1:908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voiture							
		841 Voiture nationale	842 Voiture régionale	843 Voiture départementale	844 Voiture métropolitaine	845 Voiture communale	846 Viabilité hivernale et atèes climatiques	847 Equipements de voiture	849 Sécurité routière
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES								

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-3-DE
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV - ANNEXES

A - PRESENTATION CROISEE - SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV
A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES							
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	RECETTES							
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES		
Article / compte nature (1)	Libellé	01
		Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-3-DE
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.930

FUNCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	03 Conseils						035 Conseil de territoire	038 Autres instances
	031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éducat., env.	034		0342 Section culture, éducation et sports		
				0341 Section éco., sociale et environnement.	Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.			
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop. décent. act. interrég. eur. intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-3-DE
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, Justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV - ANNEXES	IV
A - PRESENTATION CROISEE - SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	20		21			22		
	Services communs	201	Enseignement du premier degré		222	Enseignement du second degré		
Libellé	Services communs	211	212	213	221	223		
		Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-3-DE
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	23	24	25					26	27
		Enseignement supérieur	Cités scolaires	Formation professionnelle					Apprentissage	Formation sanitaire et sociale
				251	252	253	254	255	256	
				Insertion sociale et professionnelle	Formation professionnalisante personnes	Formation certifiante des personnes	Formation des actifs occupés	Rémunération des stagiaires	Autres	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	28 Autres services périscolaires et annexes				29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	30		31							
	Services communs		Culture							
Libellé			311	312	313	314	315	316	317	318
			Activités artist.,actions et manifest.	Patrimoine	Bibliothèques, médiathèques	Musées	Services d'archives	Théâtres et spectacles vivants	Cinémas et autres salles de spectacles	Archéologie préventive
DEPENSES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-3-DE
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV - ANNEXES	IV
A - PRESENTATION CROISEE - SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs		34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	41 Santé					
	410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture 029-212902381-20240411-3-DE Date de télétransmission : 11/04/2024 Date de réception préfecture : 11/04/2024
--

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	42 Action sociale									
	420 Services communs			421 Famille et enfance			422 Petite enfance			
Libellé	4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance			
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées		424 Personnes en difficulté		425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées	424 Personnes en difficulté			
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-3-DE
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	50		51					518	
	Services communs	501	Aménagement et services urbains		513	514	515		Autres actions d'aménagement urbain
Libellé	Services communs	501	510	511	512	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	518
			Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public				
			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES									

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
				551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Autre d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs		61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
		60 Services communs				631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique	
		60 Services communs				6311 Laboratoire	6312 Autres			
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-3-DE
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintenance et dév. des services publics	67 Recherche et Innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	70	71	72				
	Services communs	Actions transversales	Actions déchets et propreté urbaine		Propreté urbaine		
			Collecte et traitement des déchets		Propreté urbaine		
			720	721	722	722	
			Services communs collecte et propreté	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoisement
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture 029-212902381-20240411-3-DE Date de télétransmission : 11/04/2024 Date de réception préfecture : 11/04/2024
--

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux				74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES					
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-3-DE
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (*)	Libellé	75 Politique de l'énergie				76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique				
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(*) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-3-DE
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	82 Transports publics de voyageurs													
		80 Services communs	81 Transports scolaires	820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports					
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-3-DE
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						838 Autres transports
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-3-DE
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voie							849 Sécurité routière
		841 Voie nationale	842 Voie régionale	843 Voie départementale	844 Voie métropolitaine	845 Voie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voie	
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES								

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-3-DE
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	88 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-3-DE
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV - ANNEXES

IV

B - ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

B1.1

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/07/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV - ANNEXES

IV

B1.2

B - ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					590 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					590 000,00									
12	CAISSE DES DEPOTS	13/06/2014		01/10/2015	210 000,00	F			2,250	2,194	T	P		A-1
13	CREDIT AGRICOLE	06/06/2018		15/09/2018	380 000,00	F			1,790	1,896	T	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1673 Emprunts pour METP et PPP (total)					0,00									
1674 Emprunts pour prêts à court terme					0,00									
1675 Emprunts pour prêts à court terme					0,00									
1676 Emprunts pour prêts à court terme					0,00									
1677 Emprunts pour prêts à court terme					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

ROSCANVEL - COMMUNE DE ROSCANVEL - CA - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
166 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1661 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1662 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1667 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					590 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire JOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

IV

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICINE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		465 189,60					22 326,44	11 188,95	0,00	250,17
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		465 189,60					22 326,44	11 188,95	0,00	250,17
12		0,00	A-1	152 496,41	16,58	V	2,194		5 498,33	5 371,54	0,00	0,00
13		0,00	A-1	312 693,19	17,00	F	1,896		16 828,11	5 817,41	0,00	250,17
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1673 Emprunts sur comptes d'attente (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1674 Emprunts sur comptes de réserve (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes sur METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes de fournisseurs locaux-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1677 Dettes de fournisseurs locaux-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Dettes de fournisseurs locaux-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1679 Dettes de fournisseurs locaux-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1680 Dettes de fournisseurs locaux-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Dettes de fournisseurs locaux-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Dettes de fournisseurs locaux-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1683 Dettes de fournisseurs locaux-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1684 Dettes de fournisseurs locaux-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1685 Dettes de fournisseurs locaux-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1686 Dettes de fournisseurs locaux-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		465 189,60					22 326,44	11 188,95	0,00	250,17

ROSCANVEL - COMMUNE DE ROSCANVEL - CA - 2023

- (10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
- (11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
- (12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.
- (15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES

IV

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartition des emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal de l'emprunt emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la typologie de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro du écart d'indices hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

TYPLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (trunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	465 189,60	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

Accusé de réception en préfecture
29-212902381-20240411-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception en préfecture : 11/04/2024

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

IV

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture							Primes éventuelles		
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES		IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)		
	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat				
	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégories d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES

IV

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

B1.6

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt.		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital		
																	Type de taux (7)
Total des dépenses au c/166					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Refinancement de dette (3)																	
Total des recettes au c/166					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Refinancement de dette (4)																	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES

IV

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N

B1.7

EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)				Nominal	Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)					
				Contrat initial	Contrat renégocié	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)		Taux act.	Contrat initial		Contrat renégocié	Capital restant dû au 31/12/N	Intérêts	Capital		
																		Contrat initial	Contrat renégocié
Total														0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.
- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES		IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME		B1.8

DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRETEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12/N	Annuités payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-3-DE
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1,9

AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

**IV
B2**

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €	
	Catégories de biens amortis	
	Durée (en années)	01/01/2000
	0	

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES

IV
B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS		0,00	0,00	0,00	0,00

- (1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.
- (2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.
- (3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES		IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS		B3.2

ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédant « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-3-DE
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES		IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES		B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
	TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
	TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-3-DE
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES		IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS		B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'amnuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-3-DE
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV
B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8015 Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	0,00
8016 Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017 Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés			
Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV
B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	0,00	0,00	0,00
8027	0,00	0,00	0,00
8028			
Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)		0,00	
Subvention à recevoir par annuité		0,00	
Autres engagements reçus			
Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV
B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actualisé (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (C'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux effectif, tous frais compris.

(6) Taux constatés sur l'année, pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (Intérêts décaissés).

Annexe B7.3 - Etat des emprunts garantis
 Date de mise en dépôt en préfecture : 11/04/2024
 Révision : 11/04/2024
 Date de dépôt en préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTLEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	1 252 815,95
	I
	II
	I / II
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-3-DE
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV - ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES - ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV
B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV
B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service en équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (1)				
									Part totale (2)	Dont part nette (3)	Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
TOTAL									0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N

(2) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N

(3) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN		B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV -- ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES -- ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV

B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL							
8017	Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des délégations de service public				0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L. 1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV - ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES - ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à		Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
					l'origine			
TOTAL								
8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00	0,00
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises								
Engagements reçus des entreprises								
					0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES		IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS		B8.1.1

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	0,00	
Personnes de droit privé	0,00	
Associations	0,00	
Entreprises	0,00	
Personnes physiques	0,00	
Autres	0,00	
Personnes de droit public	0,00	
Etat	0,00	
Régions	0,00	
Départements	0,00	
Communes	0,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	0,00	
Autres	0,00	

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-3-DE
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	
B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE AUX COMMUNES	IV
	B8.1.2

SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE AUX COMMUNES

(Articles L. 4312-11 et L. 3312-5 du CGCT)

(1) Ouvrir un tableau par commune bénéficiant d'une ou de plusieurs subventions versées par la collectivité.

(2) Numéro à 9 chiffres.

(3) Détailler le numéro d'article.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV - ANNEXES

IV

B - ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

B9

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETP (4)		TOTAL
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.
 (2) Catégories de postes : a) B ou C.
 (3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
 (4) Equivalents à temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année.
 Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recruté à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).
 (5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

	IV
IV - ANNEXES	B9
B - ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

- (1) CATEGORIES: A, B et C.
 (2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.
- (3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).
- (4) CONTRAT : Moitié du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) ;
 332-23-1 : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2 : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement temporaire d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacances temporaires d'un emploi.
 332-8-1 : Absence d'un cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2 : Justifié par les besoins de services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun lieu de 15 000 habitants.
 332-8-3 : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-4 : Communes nouvelles, issues de fusion de communes mentionnées à l'article L. 4, pour les communes dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 332-8-5 : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les communes dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 332-8-6 : Emplois communs (< 2 000 hab.) et des groupements de communes (< 10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 332-5 : Contratuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-3, avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit à tout le moins les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 332-12 : Contrat à durée indéterminée lors des concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L.326 et L.352).
 332-13 : Modèles particuliers : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 343-1 : 343-3 : Collaborateurs de cabinet.
 343-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres.

(5) L'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) L'agent occupant un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(7) L'agent occupant un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Le contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 du décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Accusé de réception en préfecture
 029-2129020-11-2024-1004-3-DE
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES

	IV
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée,...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPIU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-3-DE
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV - ANNEXES
B - ANNEXES PATRIMONIALES - LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES

IV
B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
-------------------------------	-------------------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------	-----------------

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence. Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT). Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissements publics et doivent être recensées dans cet état.

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-3-DE
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES		IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE		B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE						
Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-3-DE
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES
B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – ENTREES

IV
B12.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			205 443,43	0,00	
Acquisitions à titre onéreux			205 443,43	0,00	
12/05/2023	ACQUISITION DE PANNEAUX DE VOIRIE	285/2023	791,28	0,00	20
17/05/2023	TRANSFORMATION D UN LOGMENT EN CABINET PARAMEDICAL	367/2023	1 758,12	0,00	10
17/05/2023	TRAVAUX SUR BATIMENT MAIRIE	17/2023	5 780,08	0,00	10
19/05/2023	TRAVAUX DE VOIRIE 2023	40/2023	11 886,14	0,00	20
19/05/2023	TRAVAUX DE VOIRIE 2023	40/2023	13 099,54	0,00	20
21/06/2023	TRAVAUX SUR HANGAR A BATEAUX	29/2023	482,40	0,00	10
21/06/2023	OUTILLAGES POUR SERVICES TECHNIQUES	368/2023	660,00	0,00	6
21/06/2023	OUTILLAGES POUR SERVICES TECHNIQUES	368/2023	1 936,56	0,00	6
21/06/2023	OUTILLAGES POUR SERVICES TECHNIQUES	368/2023	1 190,02	0,00	6
21/06/2023	OUTILLAGES POUR SERVICES TECHNIQUES	368/2023	1 242,50	0,00	6
21/06/2023	OUTILLAGES POUR SERVICES TECHNIQUES	368/2023	4 380,00	0,00	6
21/06/2023	OUTILLAGES POUR SERVICES TECHNIQUES	368/2023	1 354,65	0,00	6
21/06/2023	MOUILLAGES QUELERN	315/2023	3 396,00	0,00	10
21/06/2023	MOUILLAGES QUELERN	315/2023	1 209,60	0,00	10
21/06/2023	RENOVATION DES CALES DE ROSCANVEL ET DE QUELERN	365/2023	648,00	0,00	10
21/06/2023	RENOVATION DES CALES DE ROSCANVEL ET DE QUELERN	365/2023	648,00	0,00	10
21/06/2023	RENOVATION DES CALES DE ROSCANVEL ET DE QUELERN	365/2023	648,00	0,00	10
28/06/2023	ACQUISITION APPAREILS DE NETTOYAGE POUR LOCAUX SCOLAIRES	330/2023	860,72	0,00	6
12/07/2023	MATERIEL INFORMATIQUE ECOLE	330/2023	1 482,00	0,00	2
18/07/2023	SONORISATION SALLE DES FETES	175/2023	958,70	0,00	0
09/08/2023	RENOVATION DES CALES DE ROSCANVEL ET DE QUELERN	365/2023	4 920,00	0,00	10
09/08/2023	MOBILIER POUR ECOLE PUBLIQUE	290/2023	333,46	0,00	10
16/08/2023	TRANSFORMATION D UN LOGMENT EN CABINET PARAMEDICAL	367/2023	1 800,00	0,00	10
16/08/2023	PARTICIPATION SUR TRAVAUX RESEAUX	316/2023	1 120,37	0,00	15
16/08/2023	TRAVAUX SUR COMMERCE MULTISERVICES DE PROXIMITE	345/2023	2 400,00	0,00	10
16/08/2023	TRANSFORMATION D UN LOGMENT EN CABINET PARAMEDICAL	367/2023	1 727,28	0,00	10
16/08/2023	TRAVAUX SUR COMMERCE MULTISERVICES DE PROXIMITE	345/2023	181,10	0,00	10
16/08/2023	TRAVAUX SUR COMMERCE MULTISERVICES DE PROXIMITE	345/2023	3 423,40	0,00	10
16/08/2023	TRAVAUX SUR COMMERCE MULTISERVICES DE PROXIMITE	345/2023	55,62	0,00	10
16/08/2023	MATERIEL DE CUISINE CANTINE MUNICIPALE	377	422,52	0,00	10
22/09/2023	Aménagement terrain pour implantation antenne	376	1 800,00	0,00	15
22/09/2023	SERVEUR TELEPHONIQUE MAIRIE	363/2023	1 213,03	0,00	10
22/09/2023	COMPLEXE MULTISPORTS	24/2023	1 152,00	0,00	10
22/09/2023	TRAVAUX AU CIMETIERE	35/2023	900,00	0,00	10
18/10/2023	TRAVAUX LOGEMENTS ANNEXE 8 RUE DE LA MAIRIE	35/2023	396,62	0,00	10
19/10/2023	REHABILITATION ET EXTENSION ECOLE PUBLIQUE DE ROSCANVEL	18/2023	621,60	0,00	10
20/10/2023	MAIN LEEVEE LOT 15				
26/10/2023	TRAVAUX SUR COMMERCE MULTISERVICES DE PROXIMITE	345/2023	503,39	0,00	10

Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
20/11/2023	REHABILITATION ET EXTENSION ECOLE PUBLIQUE DE ROSCANVEL	18/2023	674,60	0,00	10
20/11/2023	MAIN LEEVEE LOT 15	18/2023	3 076,66	0,00	10
20/11/2023	REHABILITATION ET EXTENSION ECOLE PUBLIQUE DE ROSCANVEL	23/2023	248,76	0,00	10
21/11/2023	travaux église	35/2023	246,80	0,00	10
21/11/2023	TRAVAUX LOGEMENTS ANNEXE 8 RUE DE LA MAIRIE	314/2023	12 000,00	0,00	10
21/11/2023	MOUILLAGES PORT DE ROSCANVEL	314/2023	15 120,00	0,00	10
21/11/2023	MOUILLAGES PORT DE ROSCANVEL	296/2023	31 300,00	0,00	40
05/12/2023	VERSEMENT SUBVENTION 2023	311/2023	379,61	0,00	10
13/12/2023	TRAVAUX AGENCE POSTALE COMMUNALE (APC)	40/2023	56 490,30	0,00	20
13/12/2023	TRAVAUX DE VOIRIE 2023	365/2023	2 220,00	0,00	10
13/12/2023	RENOVATION DES CALES DE ROSCANVEL ET DE QUELERN	378	4 068,00	0,00	6
28/12/2023	ROYEUR ORSI OPTIMA 155	381	2 436,00	0,00	2
28/12/2023	DECHARGE DE KERLAER				
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			0,00	0,00	

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-3-DE
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES
B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – SORTIES

IV
B12.2

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL									
Cessions à titre onéreux							0,00	0,00	
Cessions à titre gratuit							0,00	0,00	
Mise à disposition							0,00	0,00	
Affectation							0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage							0,00	0,00	
Mise à la réforme							0,00	0,00	
Divers							0,00	0,00	
							0,00	0,00	

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) Le VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES		IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS		B13

Pour mémoire	Crédits ouverts (BP + DIM)
Chapitre 024	0,00
Produits des cessions d'immobilisations	

Produit des cessions	Réalisations
Compte 775	0,00
Compte 675	0,00
Produits des cessions d'immobilisations	
Valeurs comptables des immobilisations cédées	

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-3-DE
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES		IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)		B14

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	<i>Immobilisations incorporelles</i>	0,00
21	<i>Immobilisations corporelles</i>	0,00
23	<i>Immobilisations en cours</i>	0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	
72	Travaux en régie		0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES		IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE		B14

RATIO	Montant
Recettes T2 (I)	0.00
Recettes réelles de fonctionnement	0.00
Recettes T2 / Recettes réelles de fonctionnement	0.00 %

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-3-DE
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT	B15.1

B15.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT	B15.2

B15.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
018	RSA	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

IV
C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B			
16	Emprunts et dettes assimilées (A)	70 761,61	22 326,44
1631	Emprunts obligataires	23 100,00	22 326,44
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	23 100,00	22 326,44
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)			
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	47 661,61	0,00
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	47 661,61	0,00

Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	22 326,44	74 700,00	97 026,44
		0,00	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

IV

C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b			
Ressources propres externes de l'année (a)		326 169,14	74 316,96
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	25 000,00	63 954,45
10226	Taxe d'aménagement (2)	10 000,00	10 362,51
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		291 169,14	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation de document	4 046,43	0,00
280415342	IC : Bâtiments, installations	36 450,77	0,00
280415342	Autres grps - Bâtiments et installat*	21 257,83	0,00
280415342	Autres org pub - Bât. et installations	3 806,80	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	10 060,65	0,00
28138	Bâtiments administratifs	9 762,00	0,00
28143	Bâtiments scolaires	103 067,00	0,00
28143	Autres bâtiments publics	10 425,00	0,00
28143	Immeubles de rapport	20 537,00	0,00
28143	Autres constructions	13 997,00	0,00
28143	Réseaux de voirie	10 617,00	0,00
28143	Installations de voirie	1 386,02	0,00
28143	Autres réseaux	814,00	0,00
281538	Matériel roulant	20 665,59	0,00
2815731	Autre matériel et outillage de voirie	2 066,00	0,00
2815738	Installations générales, aménagt divers	2 488,00	0,00
28181			

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
281838	Autre matériel informatique	14 275,32	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	710,16	0,00
28188	Autres immo. corporelles	4 736,57	0,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	74 316,96	11 140,28	0,00	154 457,24

Dépenses à couvrir par des ressources propres	Montant
Ressources propres disponibles	97 026,44
Solde	154 457,24
V = IV - II (5)	57 430,80

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
 (2) Le compte 1526 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.
 (3) Les comptes 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.
 (4) Les comptes 29, 39, 49 et 59 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.
 (5) Indiquer le signe algébrique.

Document communiqué en préfecture
 le 11/04/2024
 Réception : 11/04/2024
 Réception : 11/04/2024

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(3) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES

IV

C – ANNEXES BUDGETAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

C2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)		N-3	N-2	N-1	N
		0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES		IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE		D1.1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
-----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-3-DE
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES		IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – VUE D'ENSEMBLE		D1.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

	IV - ANNEXES	IV
	D - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION - SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA - DETAIL INVESTISSEMENT	D1.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES		IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL FONCTIONNEMENT		D1.2.3

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV - ANNEXES

D - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION - SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS - VOLET 1 : BUDGET

IV

D2.1

VOLET 1 - BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat
			Matériel
Sous-total Fonctionnement		0,00	Sous-total Fonctionnement
			(B)
			0,00

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant	
Matériel		0,00	
Autres		0,00	
Sous-total Investissement		0,00	Effort propre de la Région (A - B)
			(C)
			0,00

TOTAL DEPENSES	(A)	TOTAL RECETTES (B + C)
	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-3-DE
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION –	
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION	
D2.2	

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)
(Montants exprimés en K€)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	0,00
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	0,00

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Réage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	0,00

Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	0,00
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	0,00
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00
Autres facturations	0,00
Total facturations internes	0,00
TOTAL CHARGES (2)	0,00

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

Contributions aux ECE	0,00
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	0,00
Dotations aux amortissements	0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres	0,00
RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	0,00
Résultat financier	0,00
RESULTAT COURANT (5)	0,00
Résultat spécifique	0,00
RESULTAT NET (6)	0,00

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = Total charges d'exploitation courante + Total facturations majeures + Total facturations internes.

(3) Excédent brut d'exploitation = Total produits d'exploitation courante - Total charges.

(4) Résultat d'exploitation = Excédent brut d'exploitation - Contribution aux éléments communs de l'entreprise - Total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = Résultat d'exploitation + Résultat financier.

(6) Résultat net = Résultat courant + Résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 3 : PATRIMOINE

IV
D2.3

VOLET 3 – ANNEXE PATRIMONIALE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

MATERIEL ROULANT									
Rame	Matricule (1)	Date de mise en service	Date de fin de potentiel ou durée de vie prévisible	Libellé propriétaire	Mode de financement	Valeur d'origine	Amort. (2)	VNC au 31/12/N-2 (2)	
Total séries génériques							0,00	0,00	0,00

(1) Matricule : une référence par voiture ; plusieurs voitures pour une rame.

(2) A compléter pour les biens dont la collectivité est propriétaire.

(3) Série générique : type de rame (génération de rame).

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES

IV

D3.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) (1)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			0,00	0,00	
Acquisitions à titre onéreux			0,00	0,00	
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	0
Mise à disposition			0,00	0,00	0
Affectation			0,00	0,00	0
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	0
Divers			0,00	0,00	0

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES

IV

D3.2

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							0,00	0,00	
Cessions à titre onéreux							0,00	0,00	
Cessions à titre gratuit			0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à disposition			0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Affectation			0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Mises en concession ou affermage			0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à la réforme			0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Divers			0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

Copie certifiée conforme
 Date de réception en préfecture : 11/04/2024
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

			IV
			D4
IV – ANNEXES			
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – GESTION DES FONDS EUROPEENS			

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV D5
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE	

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES		IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N		D6

ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	COUT DE LA FORMATION	DATE ET LIEU DE LA FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COLLECTIVITE OU L'ETABLISSEMENT
--	------------------------------------	----------------------	---------------------------------	--

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-3-DE
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT RELATIF AUX RESSOURCES ET DEPENSES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES – Annexe à l'article D. 4312-7

Evolution des dépenses associées à la formation professionnelle des jeunes

	APPRENTISSAGE			ENS PRO ss statut scolaire			FORMATIONS CONTINUES en alternance			TOTAL		
	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%
Montant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Etat des ressources de l'apprentissage

	RESSOURCES		MONTANT	
	Année n	Année n-1	Année n	Année n-1
1 ^{ère} section FNDMA			0,00	0,00
2 ^{ème} section FNDMA			0,00	0,00
Dotations décentralisation (1)			0,00	0,00
Dotation indemnité comp. forfaitaire			0,00	0,00
Contribution additionnelle (2)			0,00	0,00
FSE			0,00	0,00
FEDER			0,00	0,00
FEOGA			0,00	0,00
Reversement excédent de ressources CFA (3)			0,00	0,00
Autres ressources			0,00	0,00
Total ressources externes			0,00	0,00
Effort propre de la collectivité			0,00	0,00
Total des ressources			0,00	0,00

(1) Dotations de l'Etat des lois du 7 janvier 1983 et du 23 juillet 1987.

(2) Article 706 du Code de finances initiale pour 2005.

(3) Article 17 du code du travail.

de la République en préfecture
29028
40411-3-DE
mission : 11/04/2024
préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – COMPTE D'EMPLOI DU FONDS COMMUN DES SERVICES D'HEBERGEMENT (en application de l'article 7 du décret n°2000-992 du 6 octobre 2000)	IV D8

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)	IV D9

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. la liste des opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FUNCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FUNCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES		IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES		D10

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	597 211,61	246 052,98	74 700,00	276 458,63
RECETTES	597 309,42	275 763,01	69 000,00	252 546,41
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 272 484,81	973 000,13	0,00	299 484,68
RECETTES	1 283 797,61	1 252 815,95	0,00	30 981,66

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

BUDGET CAMPING MUNICIPAL ROSCANVEL/ N°SIRET : 21290238100038

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	31 733,60	21 610,81	6 400,00	3 722,79
RECETTES	77 358,33	77 358,33	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	61 938,00	59 197,99	0,00	2 740,01
RECETTES	68 746,30	72 242,17	0,00	-3 495,87

BUDGET ASSAINISSEMENT ROSCANVEL/ N°SIRET : 21290238100046

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	145 735,30	142 109,43	1 510,00	2 115,87
RECETTES	145 923,88	145 923,88	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	245 411,44	210 941,31	0,00	34 470,13
RECETTES	245 422,79	252 497,58	0,00	-7 074,79

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts	Réalizations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi

Accusé de réception en préfecture
029-21202381-20240411-3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

SECTION	(BP + DIM + RAR N-1)	(1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	774 680,51	409 773,22	82 610,00	282 297,29
RECETTES	820 591,63	499 045,22	69 000,00	252 546,41
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 579 834,25	1 243 139,43	0,00	336 694,82
RECETTES	1 597 966,70	1 577 555,70	0,00	20 411,00

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

IV

D10

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	774 680,51	409 773,22	82 610,00	282 297,29
RECETTES	820 591,63	499 045,22	69 000,00	252 546,41
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 579 834,25	1 243 139,43	0,00	336 694,82
RECETTES	1 597 986,70	1 577 555,70	0,00	20 411,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	2 354 514,76	1 652 912,65	82 610,00	618 992,11
TOTAL GENERAL DES RECETTES	2 418 558,33	2 076 600,92	69 000,00	272 957,41

Accusé de réception en préfecture
029-212902881-20240411-3000000
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception en préfecture : 11/04/2024

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

IV
D11

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SP Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de répartition sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détails des taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

IV – ANNEXES		IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM		D12.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		Montant
Article (2)	Libellé (2)	
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		Montant
Article (2)	Libellé (2)	
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

Accusé de réception en préfecture
02/21/2024 10:02:38
Date de télétransmission : 04/2024
Date de réception : 11/04/2024

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Dépenses et recettes budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

IV - ANNEXES	IV
D - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION - ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D12.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES (1)		Montant
Article (2)	Libellé (2)	
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES (1)		Montant
Article (2)	Libellé (2)	
	Recettes issues de la TEOM	0,00
	Dotations et participations reçues	0,00
	Autres recettes de fonctionnement éventuelles	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

- (1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.
- (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.
- (3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D13.1

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D13.2

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 12

VOTES :

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 21/03/2024

Présenté par Le LE MAIRE, GOURVEZ JEAN YVES (1),
A Roscanvel, le 03/04/2024



Délibéré par l'assemblée le Conseil Municipal (2), réunie en session ordinaire
A Roscanvel, le 03/04/2024

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Municipal (2),(3),

AIT OUCHANNIK THOURIA	
AUBLET SEBASTIEN	
BILLON MATHIEU	
COURET JEAN FRANCOIS	
DEVERRE PHILIPPE	
DONVAL FREDERIC	
DOS SANTOS YVELINE	
DRUON JEAN PAUL	
GOURVEZ JEAN YVES	
JESTIN AZELIE	
LE MONZE MAILLARD ANNE	

Certifié exécutoire par Le LE MAIRE, GOURVEZ JEAN YVES (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 10/04/2024, et de la publication le 10/04/2024

A ROSCANVEL, le 10/04/2024

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

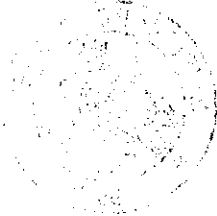


Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN	D14

IV - Annexe « Suivi des opérations au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain »

Nature de l'opération (selon la nomenclature)	Dépenses / Recettes	Chapitre	Article	Maîtrise d'œuvre assurée par la collectivité	Financeurs (Etat, Collectivités, Caisse des dépôts.....)	Total des engagements juridiques année N	Total des Crédits de paiement année N
						0,00	0,00
					Total Recettes	0,00	0,00
					Total Dépenses	0,00	0,00



NOMENCLATURE :

- 14-Etudes et conduite de projet
- 15-Relogement des ménages avec minoration de loyer
- 21-Démolition de logements locatifs sociaux
- 22-Recyclage de copropriétés dégradées
- 23-Recyclage de l'habitat ancien dégradé
- 24-Aménagement d'ensemble
- 31-Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux
- 32-Production d'une offre de relogement temporaire
- 33-Requalification de logements locatifs sociaux

- 34-Résidentialisation de logements
- 35-Actions de portage massif en copropriétés dégradées
- 36-Accession à la propriété
- 37-Equipement public de proximité
- 38-Immobilier à vocation économique
- 39-Autres Investissements
- 41-Quartiers Fertiles-Opérations d'ingénierie et dépenses de personnel
- 42-Quartiers Fertiles-Opérations d'investissement



Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-3-DE
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

COMMUNE DE ROSCANVEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2024

DELIBERATION N° 14/2024

Objet : approbation du compte administratif 2023 – camping

Sous la présidence de Monsieur Le Maire chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2023 – camping qui s'établit ainsi :

• Fonctionnement

✓ Dépenses	59 197.99 €
✓ Recettes	59 929.47 €
✓ Excédent :	731.48 €

• Investissement

✓ Dépenses	21 610.81 €
✓ Recettes	21 040.70 €
✓ Déficit	570.11 €

Hors de la présence de Monsieur Jean Yves Gourvez, Maire,
Le Conseil Municipal, par 11 voix pour et 1 abstention, a approuvé le compte administratif
2023



LE MAIRE
JEAN YVES GOURVEZ

Affiché et transmis à la Préfecture le 08/04/2024

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-4-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 21290238100038	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Commune ROSCANVEL
--	---

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE DE CHATEAULIN

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Compte administratif

BUDGET : CAMPING MUNICIPAL ROSCANVEL (2)

ANNEE 2023

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales	
Modallités de vote du budget	4
II - Présentation générale du compte administratif	
A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	5
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	8
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10
III - Vote du compte administratif	
A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	11
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	12
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	13
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	14
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	15
IV - Annexes	
A - Eléments du bilan	
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	16
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	17
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	20
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	21
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	22
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	24
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	25
A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes	26
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	27
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	28
A3.2 - Etalement des provisions	29
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	30
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	31
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	32
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	33
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	34
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	35
A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	36
A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	37
A6 - Etat des charges transférées	38
A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers	39
A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	40
A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	41
A8.3 - Opérations liées aux cessions	42
A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	43
A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	44
A10 - Etat des travaux en régie	45
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	47
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	48
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	49
B1.4 - Etat des contrats de crédit-ball	50
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	51
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	52
B1.7 - Etat des engagements reçus	53
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	54
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	55
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	56
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	58
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	59
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	60

Accusé de réception en préfecture 029-212902381-20240411-4-DE Date de télétransmission : 11/04/2024 Date de réception préfecture : 11/04/2024
--

C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes

61

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures

62

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-4-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement).

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 59 197,99	G 59 929,47	G-A	731,48
	Section d'investissement	B 21 610,81	H 21 040,70	H-B	-570,11

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 12 312,70 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 56 317,63 (si excédent)		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 80 808,80	Q= G+H+I+J 149 600,50	=Q-P	68 791,70

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 6 400,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réalliser à reporter en N+1	= E+F 6 400,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 59 197,99	= G+I+K 72 242,17	13 044,18	
	Section d'investissement	= B+D+F 28 010,81	= H+J+L 77 358,33	49 347,52	
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 87 208,80	= G+H+I+J+K+L 149 600,50	62 391,70	

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 6 400,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

Accuse de réception en préfecture
 2023-12-28 13:38:11-20240411-4-DE
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

ROSCANVEL - CAMPING MUNICIPAL ROSCANVEL - CA - 2023

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	6 400,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

Accusé de réception en préfecture 029-212902381-20240411-4-DE Date de télétransmission : 11/04/2024 Date de réception préfecture : 11/04/2024
--

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	18 610,00	18 348,03	0,00	0,00	261,97
012	Charges de personnel, frais assimilés	31 200,00	30 972,02	0,00	0,00	227,98
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 800,00	1 093,18	0,00	0,00	1 706,82
Total des dépenses de gestion courante		52 610,00	50 413,23	0,00	0,00	2 196,77
66	Charges financières	300,00	56,76	0,00	0,00	243,24
67	Charges exceptionnelles	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat ⁽²⁾	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés ⁽³⁾	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		53 210,00	50 469,99	0,00	0,00	2 740,01
023	Virement à la section d'investissement	0,00				
042	Opérat ^o ordre transfert entre sections	8 728,00	8 728,00			0,00
043	Opérat ^o ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		8 728,00	8 728,00			0,00
TOTAL		61 938,00	59 197,99	0,00	0,00	2 740,01
Pour information		0,00				
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1						

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	55 000,00	59 695,87	0,00	0,00	-4 695,87
73	Produits issus de la fiscalité ⁽⁴⁾	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	1 200,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
Total des recettes de gestion courante		56 200,00	59 695,87	0,00	0,00	-3 495,87
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		56 200,00	59 695,87	0,00	0,00	-3 495,87
042	Opérat ^o ordre transfert entre sections	233,60	233,60			0,00
043	Opérat ^o ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		233,60	233,60			0,00
TOTAL		56 433,60	59 929,47	0,00	0,00	-3 495,87
Pour information		12 312,70				
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1						

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la règle applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) Ce chapitre existe uniquement en M4, M41 et M43.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	31 500,00	21 377,21	6 400,00	3 722,79
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	31 500,00	21 377,21	6 400,00	3 722,79
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	31 500,00	21 377,21	6 400,00	3 722,79
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	233,60	233,60		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	233,60	233,60		0,00
	TOTAL	31 733,60	21 610,81	6 400,00	3 722,79
	Pour information	0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	12 312,70	12 312,70	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	12 312,70	12 312,70	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	12 312,70	12 312,70	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (2)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	8 728,00	8 728,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	8 728,00	8 728,00		0,00
	TOTAL	21 040,70	21 040,70	0,00	0,00
	Pour information	56 317,63			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

Accuse de réception en préfecture
029-212902381-20240411-4-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	18 348,03		18 348,03
012	Charges de personnel, frais assimilés	30 972,02		30 972,02
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 093,18		1 093,18
66	Charges financières	56,76	0,00	56,76
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	8 728,00	8 728,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	50 469,99	8 728,00	59 197,99

+	D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
---	--	-------------

=	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	59 197,99
---	---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	233,60	233,60
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	21 377,21	0,00	21 377,21
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations(reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	21 377,21	233,60	21 610,81

+	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	0,00
---	--	-------------

=	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	21 610,81
---	--	------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(5) Si la règle applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-4-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	59 695,87		59 695,87
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	233,60	233,60
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		59 695,87	233,60	59 929,47

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	12 312,70
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	72 242,17
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		8 728,00	8 728,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	8 728,00	8 728,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	56 317,63
---	------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	12 312,70
------------------------------------	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	77 358,33
---	------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 (2) Voir liste des opérations d'ordre.
 (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
 (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 (5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
 (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
 (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-4-DE
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	18 610,00	18 348,03	0,00	0,00	261,97
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	8 500,00	6 187,53	0,00	0,00	2 332,47
6063	Fournitures entretien et petit équipt	2 500,00	4 295,18	0,00	0,00	-1 795,18
6064	Fournitures administratives	100,00	429,60	0,00	0,00	-329,60
611	Sous-traitance générale	700,00	987,59	0,00	0,00	-287,59
61528	Entretien, réparation autres biens immob.	2 500,00	2 664,01	0,00	0,00	-164,01
6156	Maintenance	1 600,00	919,45	0,00	0,00	680,55
6231	Annonces et insertions	160,00	199,66	0,00	0,00	-39,66
6238	Divers	150,00	76,00	0,00	0,00	74,00
6262	Frais de télécommunications	1 400,00	983,54	0,00	0,00	416,46
627	Services bancaires et assimilés	0,00	84,48	0,00	0,00	-84,48
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 000,00	1 540,99	0,00	0,00	-540,99
012	Charges de personnel, frais assimilés	31 200,00	30 972,02	0,00	0,00	227,98
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	31 200,00	30 972,02	0,00	0,00	227,98
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 800,00	1 093,18	0,00	0,00	1 706,82
6518	Autres	1 600,00	0,00	0,00	0,00	1 600,00
658	Charges diverses de gestion courante	1 200,00	1 093,18	0,00	0,00	106,82
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		52 610,00	50 413,23	0,00	0,00	2 196,77
66	Charges financières (b) (5)	300,00	56,76	0,00	0,00	243,24
6688	Autre	300,00	56,76	0,00	0,00	243,24
67	Charges exceptionnelles (c)	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		53 210,00	50 469,99	0,00	0,00	2 740,01
023	Virement à la section d'investissement	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	8 728,00	8 728,00			0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	8 728,00	8 728,00			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		8 728,00	8 728,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		8 728,00	8 728,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		61 938,00	59 197,99	0,00	0,00	2 740,01
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
 (2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
 (3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
 (4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43.
 (5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 68112 sera négatif.
 (6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
 (7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
 (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
 (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

n°64
 029-212902381-20240411-4-DE
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	55 000,00	59 695,87	0,00	0,00	-4 695,87
7083	Locations diverses	55 000,00	59 695,87	0,00	0,00	-4 695,87
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	1 200,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
753	Reversement taxe de séjour	1 200,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		56 200,00	59 695,87	0,00	0,00	-3 495,87
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		56 200,00	59 695,87	0,00	0,00	-3 495,87
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	233,60	233,60			0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	233,60	233,60			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		233,60	233,60			0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		56 433,60	59 929,47	0,00	0,00	-3 495,87
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		12 312,70				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
 (2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.
 (3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et M. 43.
 (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
 (5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.
 (6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-4-DE
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	31 500,00	21 377,21	6 400,00	3 722,79
2181	Installat° générales, agencements	25 000,00	18 540,41	6 400,00	59,59
2183	Matériel de bureau et informatique	2 000,00	2 836,80	0,00	-836,80
2184	Mobilier	4 500,00	0,00	0,00	4 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		31 500,00	21 377,21	6 400,00	3 722,79
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		31 500,00	21 377,21	6 400,00	3 722,79
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	233,60	233,60		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	233,60	233,60		0,00
13918	Autres subventions d'équipement	233,60	233,60		0,00
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		233,60	233,60		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		31 733,60	21 610,81	6 400,00	3 722,79
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		0,00			

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.
(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	12 312,70	12 312,70	0,00	0,00
1068	Autres réserves	12 312,70	12 312,70	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régle)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		12 312,70	12 312,70	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		12 312,70	12 312,70	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	8 728,00	8 728,00		0,00
28131	Bâtiments	1 186,92	1 186,92		0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	4 858,57	4 858,57		0,00
28181	Installations générales, agencements	2 137,67	2 137,67		0,00
28184	Mobilier	544,84	544,84		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		8 728,00	8 728,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		8 728,00	8 728,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		21 040,70	21 040,70	0,00	0,00
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		56 317,63			

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir annexes IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-4-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-4-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE		A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB900071C du 22/02/1999.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-4-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES

IV
A1.2

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Boites à Indemnité négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

ROSCANVEL - CAMPING MUNICIPAL ROSCANVEL - CA - 2023

- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X, pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-4-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (8)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons de caisse à court terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est assorti à couvertures, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal et montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux d'opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux d'opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV
A1.4

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swap)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-4-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception en préfecture : 11/04/2024

(1) Cette annexe rétrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

IV

A1.5

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture							Primes éventuelles		
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (charge ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, teneur, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-4-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture				Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat Produits c/768	Avant opération de couverture	Catégorie d'emprunt (8)
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé Index (5)	Niveau de taux (6)	Index			
Taux fixe (total)					0,00	0,00	
Taux variable simple (total)					0,00	0,00	
Taux complexe (total) (2)					0,00	0,00	
Total					0,00	0,00	

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-4-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

A1.6

A1.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt.		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital		
Total des dépenses au c/166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00			0,00
Total des recettes au c/166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00			0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 666.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-4-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N

A1.7

A1.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)				Nominal		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuités payées dans l'exercice (s'il y a lieu)				
				Contrat Initial	Contrat renégocié	Contrat initial		Contrat renégocié (5)		Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital			
						Type de taux (3)	Index (4)	Type de taux (3)	Index (4)									
Total																		

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.
- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.8

A1.8 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-4-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuill unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
		0	01/01/2000

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-4-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-4-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		233,60	233,60
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		233,60	233,60
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	233,60	233,60
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	233,60	6 400,00	0,00	6 633,60

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-4-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		8 728,00	8 728,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		8 728,00	8 728,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28131	Bâtiments	1 186,92	1 186,92
28135	Installations générales, agencements, ..	4 858,57	4 858,57
28181	Installations générales, agencements	2 137,67	2 137,67
28184	Mobilier	544,84	544,84
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	8 728,00	0,00	56 317,63	12 312,70	77 358,33

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	6 633,60
Ressources propres disponibles	IV	77 358,33
Solde	V = IV – II (3)	70 724,73

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-4-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-4-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A5.3.1

A5.3.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frals assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.3.2

A5.3.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Accusé de réception en préfecture 029-212902381-20240411-4-DE Date de télétransmission : 11/04/2024 Date de réception préfecture : 11/04/2024
--

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		A7

A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération, pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-4-DE
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A8.1

A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
05/06/2023	ACQUISITION MOBILES HOMES MISE EN PLACE	5 015,76	0,00	15
21/06/2023	ACQUISITION D UN LOGICIEL DE GESTION DU CAMPING MUNICIPAL	960,00	0,00	2
21/06/2023	ACQUISITION D UN LOGICIEL DE GESTION DU CAMPING MUNICIPAL	300,00	0,00	2
21/06/2023	ACQUISITION D UN LOGICIEL DE GESTION DU CAMPING MUNICIPAL	120,00	0,00	2
21/06/2023	ACQUISITION D UN LOGICIEL DE GESTION DU CAMPING MUNICIPAL	960,00	0,00	2
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		7 355,76	0,00	

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-4-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A8.2

A8.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-4-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A8.3

A8.3 – OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-4-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES	A9.1

A9.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit		0,00	0,00	0
Mise à disposition		0,00	0,00	0
Affectation		0,00	0,00	0
Mises en concession ou affermage		0,00	0,00	0
Divers		0,00	0,00	0
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-4-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES	A9.2

A9.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Cessions à titre gratuit		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à disposition		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Affectation		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mises en concession ou affermage		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à la réforme		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Divers		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-4-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A10

SECTION D'EXPLOITATION

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
72	Travaux en régie		0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	<i>Immobilisations incorporelles</i>	0,00
21	<i>Immobilisations corporelles</i>	0,00
23	<i>Immobilisations en cours</i>	0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	A10

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	0,00
Recettes réelles d'exploitation	0,00
Recettes 72 / Recettes réelles d'exploitation	0,00 %

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-4-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constatés sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actualisé (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

- (1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour linéaire, X pour autres (à préciser).
- (2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
- (3) Type de taux : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la somme d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).
- (5) Taux effectif net tous frais compris.
- (6) Taux moyen constaté sur l'année. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

Approuvé en préfecture
 le 11/04/2024
 N° 240411-4-DE
 Délégation de mission : 11/04/2024
 Date de signature : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	59 695,87

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00
---	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-4-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versé la subvention.

Accusé de réception en préfecture 029-212902381-20240411-4-DE Date de télétransmission : 11/04/2024 Date de réception préfecture : 11/04/2024
--

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir				Cumul restant	Total (2)
					N+1	N+2	N+3	N+4		

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-4-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS		
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE		B1.5

B1.5 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-4-DE
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-4-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-4-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)	CP réalisés durant l'exercice N

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-4-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			CP réalisés durant l'exercice N
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)	

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR: ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 ST : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CUL : Culturel.
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-6 : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-7 : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : remplacement temporaire d'un emploi.
 3-2-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-2-2 : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaires des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4 : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs directs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un agent n'est pas recensé comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1146 du 20 octobre 1985.

Document déposé en préfecture
 le 11/04/2024
 Date de réception en préfecture : 11/04/2024
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
---------------------------	-------------------------------------	------------------	----------------------------	----------	---------------------------------	-----------------

(1) Seulement valable pour les régies dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Accusé de réception en préfecture 029-212902381-20240411-4-DE Date de télétransmission : 11/04/2024 Date de réception préfecture : 11/04/2024
--

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES (uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)	C4

C4 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES**1 – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC**

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	61 938,00	59 197,99	0,00	59 197,99
RECETTES	68 746,30	72 242,17	0,00	72 242,17
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	31 733,60	21 610,81	6 400,00	28 010,81
RECETTES	77 358,33	77 358,33	0,00	77 358,33

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

(1) Cumul du BP, BS et DM.

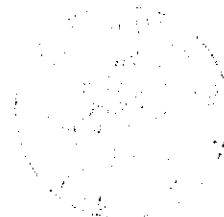
(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

3 – PRESENTATION AGREGÉE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	61 938,00	59 197,99	0,00	59 197,99
RECETTES	68 746,30	72 242,17	0,00	72 242,17
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	31 733,60	21 610,81	6 400,00	28 010,81
RECETTES	77 358,33	77 358,33	0,00	77 358,33
TOTAL AGREGE DES DEPENSES	93 671,60	80 808,80	6 400,00	87 208,80
TOTAL AGREGE DES RECETTES	146 104,63	149 600,50	0,00	149 600,50

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.



Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-4-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 14
 Nombre de membres présents : 11
 Nombre de suffrages exprimés : 12
 VOTES :
 Pour : 11
 Contre : 0
 Abstentions : 1

Date de convocation : 21/03/2024

Présenté par (1) Le LE MAIRE, GOURVEZ JEAN YVES,
 A Roscanvel le 03/04/2024
 (1) Le LE MAIRE, GOURVEZ JEAN YVES,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
 A Roscanvel, le 03/04/2024
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),



AIT OUCHANNIK	
AUBLET SEBASTIEN	
BILLON MATHIEU	
COURET JEAN FRANCOIS	
DEVERRE PHILIPPE	
DONVAL FREDERIC	
DOS SANTOS YVELINE	
DRUON JEAN PAUL	
GOURVEZ JEAN YVES	
JESTIN AZELIE	
LE MONZE MAILLARD ANNE	

Certifié exécutoire par (1) Le LE MAIRE, GOURVEZ JEAN YVES, compte tenu de la transmission en préfecture, le 10/04/2024, et de la publication le 10/04/2024
 A ROSCANVEL, le 10/04/2024



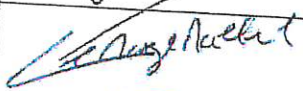





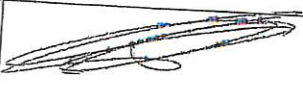


- (1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...
- (2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.
- (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-4-DE
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-4-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

COMMUNE DE ROSCANVEL
CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2024
TABLEAU DE PRESENCE

NOM - PRENOM	QUALITE	PRESENCE	SIGNATURE	ABSENCE	POUVOIR
GOURVEZ Jean Yves	Maire	o			
DEVERRE Philippe	Adjoint au Maire	o			
LE MONZE MAILLARD Anne	Adjointe au Maire	x			
COURET Jean-François	Adjoint au Maire	o			
JESTIN Azélie	Adjointe au Maire	x			
AIT OUCHANNIK Thouria	Conseillère municipale	o			
AUBLET Sébastien	Conseiller Municipal	x			
BATON Audrey	Conseillère municipale			x	
BILLON Mathieu	Conseiller Municipal	x			
DONVAL Frédéric	Conseiller Municipal	x			
DOS SANTOS Yveline	Conseillère Municipale	x			
DRUON Jean Paul	Conseiller Municipal	x			
JAFFRE Lionel	Conseiller Municipal			x	
PECH Michel	Conseiller Municipal				x Dr Couret

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-4-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

COMMUNE DE ROSCANVEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2024
DELIBERATION N° 15/2023

Objet : approbation du compte administratif 2023 – assainissement

Sous la présidence de Monsieur Le Maire chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2023 – assainissement qui s'établit ainsi :

- Fonctionnement

✓ Dépenses	210 941.31 €
✓ Recettes	211 210.09 €
✓ Excédent	268.78 €

- Investissement

✓ Dépenses	142 109.43 €
✓ Recettes	139 161.44 €
✓ Déficit	2 947.99€

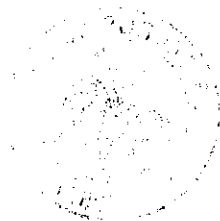
Hors de la présence de Monsieur Jean Yves GOURVEZ, Maire,
Le Conseil Municipal, par 11 voix pour et 1 abstention, a approuvé le compte administratif
2023

LE MAIRE
JEAN YVES GOURVEZ



Affiché et transmis à la Préfecture le 08/04/2024

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-5-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024



Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-5-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 21290238100046	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Commune ROSCANVEL
---------------------------------------	--

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE DE CHATEAULIN

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Compte administratif

BUDGET : ASSAINISSEMENT ROSCANVEL (2)

ANNEE 2023

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-5-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

Sommaire

I - Informations générales	
Modalités de vote du budget	4
II - Présentation générale du compte administratif	
A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réalliser	5
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	8
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10
III - Vote du compte administratif	
A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	11
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	12
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	13
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	14
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	15
IV - Annexes	
A - Eléments du bilan	
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	16
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	17
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	21
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	22
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	23
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	25
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	26
A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes	27
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	28
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	29
A3.2 - Etalement des provisions	30
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	31
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	32
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	33
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	34
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	35
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	36
A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	37
A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	38
A6 - Etat des charges transférées	39
A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers	40
A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	41
A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	42
A8.3 - Opérations liées aux cessions	43
A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	44
A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	45
A10 - Etat des travaux en régie	46
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	48
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	49
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	50
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	51
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	52
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	53
B1.7 - Etat des engagements reçus	54
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	55
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	56
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	57
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	59
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	60
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	61

C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes

62

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures

63

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-5-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-5-DE
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 210 941,31	G 211 210,09	G-A 268,78
	Section d'investissement	B 142 109,43	H 139 161,44	H-B -2 947,99

		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 41 287,49 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 6 762,44 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= 353 050,74 A+B+C+D	Q= 398 421,46 G+H+I+J	=Q-P 45 370,72

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 1 510,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 1 510,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 210 941,31	= G+H+K 252 497,58	41 556,27
	Section d'investissement	= B+D+F 143 619,43	= H+I+L 145 923,88	2 304,45
	TOTAL CUMULE	= 354 560,74 A+B+C+D+E+F	= 398 421,46 G+H+I+J+K+L	43 860,72

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéficiaires et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

Acceptation en préfecture
02/21/2024 11:55 DE
Date de transmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

ROSCANVEL - ASSAINISSEMENT ROSCANVEL - CA - 2023

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 510,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

Accusé de réception en préfecture 029-212902381-20240411-5-DE Date de télétransmission : 11/04/2024 Date de réception préfecture : 11/04/2024
--

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	55 208,00	55 207,77	0,00	0,00	0,23
012	Charges de personnel, frais assimilés	38 661,00	4 210,57	0,00	0,00	34 450,43
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	7 900,00	7 894,02	0,00	0,00	5,98
Total des dépenses de gestion courante		101 769,00	67 312,36	0,00	0,00	34 456,64
66	Charges financières	35 781,00	35 767,51	0,00	0,00	13,49
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		137 550,00	103 079,87	0,00	0,00	34 470,13
023	Virement à la section d'investissement	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections	107 861,44	107 861,44			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		107 861,44	107 861,44			0,00
TOTAL		245 411,44	210 941,31	0,00	0,00	34 470,13
Pour information		0,00				
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1						

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	126 700,00	133 751,24	0,00	0,00	-7 051,24
73	Produits issus de la fiscalité(4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	34 100,00	34 100,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		160 800,00	167 851,24	0,00	0,00	-7 051,24
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	23,55	0,00	0,00	-23,55
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		160 800,00	167 874,79	0,00	0,00	-7 074,79
042	Opérat° ordre transfert entre sections	43 335,30	43 335,30			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		43 335,30	43 335,30			0,00
TOTAL		204 135,30	211 210,09	0,00	0,00	-7 074,79
Pour information		41 287,49				
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1						

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.
 (2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
 (3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
 (4) Ce chapitre existe uniquement en M4, M41 et M43.

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-5-DE
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	13 316,00	9 691,00	1 510,00	2 115,00
	Total des opérations d'équipement	13 316,00	9 691,00	1 510,00	2 115,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	89 084,00	89 083,13	0,00	0,87
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	89 084,00	89 083,13	0,00	0,87
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	102 400,00	98 774,13	1 510,00	2 115,87
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	43 335,30	43 335,30	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	43 335,30	43 335,30	0,00	0,00
	TOTAL	145 735,30	142 109,43	1 510,00	2 115,87
	Pour information	0,00	0,00	0,00	0,00
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	31 300,00	31 300,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	31 300,00	31 300,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	31 300,00	31 300,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	107 861,44	107 861,44	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	107 861,44	107 861,44	0,00	0,00
	TOTAL	139 161,44	139 161,44	0,00	0,00
	Pour information	6 762,44	0,00	0,00	0,00
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	6 762,44	0,00	0,00	0,00

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	55 207,77		55 207,77
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 210,57		4 210,57
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	7 894,02		7 894,02
66	Charges financières	35 767,51	0,00	35 767,51
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	107 861,44	107 861,44
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		103 079,87	107 861,44	210 941,31

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	210 941,31
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	43 335,30	43 335,30
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	89 083,13	0,00	89 083,13
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	9 691,00	0,00	9 691,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations(reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total		98 774,13	43 335,30	142 109,43

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	142 109,43
--	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 (2) Voir liste des opérations d'ordre.
 (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
 (4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
 (5) Si la règle applique le régime des provisions budgétaires.
 (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
 (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-5-DE
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	133 751,24		133 751,24
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	34 100,00		34 100,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	23,55	43 335,30	43 358,85
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	167 874,79	43 335,30	211 210,09

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	41 287,49
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	252 497,58
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	31 300,00	0,00	31 300,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		107 861,44	107 861,44
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	31 300,00	107 861,44	139 161,44

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	6 762,44
---	-----------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	145 923,88
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	55 208,00	55 207,77	0,00	0,00	0,23
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	43 108,00	37 285,86	0,00	0,00	5 822,14
611	Sous-traitance générale	500,00	2 246,52	0,00	0,00	-1 746,52
61528	Entretien, réparation autres biens immob.	10 900,00	13 824,59	0,00	0,00	-2 924,59
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	777,00	0,00	0,00	-777,00
626	Frais postaux et frais télécommunicat°	500,00	912,80	0,00	0,00	-412,80
6378	Autres taxes et redevances	200,00	161,00	0,00	0,00	39,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	38 661,00	4 210,57	0,00	0,00	34 450,43
621	Personnel extérieur au service	-1 339,00	0,00	0,00	0,00	-1 339,00
6218	Autres personnels extérieurs	40 000,00	4 210,57	0,00	0,00	35 789,43
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	7 900,00	7 894,02	0,00	0,00	5,98
6541	Créances admises en non-valeur	2 420,00	2 413,75	0,00	0,00	6,25
658	Charges diverses de gestion courante	5 480,00	5 480,27	0,00	0,00	-0,27
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		101 769,00	67 312,36	0,00	0,00	34 456,64
66	Charges financières (b) (5)	35 781,00	35 767,51	0,00	0,00	13,49
66111	Intérêts réglés à l'échéance	35 731,00	35 723,70	0,00	0,00	7,30
6688	Autre	50,00	43,81	0,00	0,00	6,19
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		137 550,00	103 079,87	0,00	0,00	34 470,13
023	Virement à la section d'investissement	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	107 861,44	107 861,44			0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	107 861,44	107 861,44			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		107 861,44	107 861,44			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		107 861,44	107 861,44			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		245 411,44	210 941,31	0,00	0,00	34 470,13
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
 (2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
 (3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
 (4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43.
 (5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
 (6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
 (7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
 (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
 (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-5-DE
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III	
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES					A2	
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	126 700,00	133 751,24	0,00	0,00	-7 051,24
704	Travaux	15 000,00	16 705,98	0,00	0,00	-1 705,98
70611	Redevance d'assainissement collectif	106 000,00	111 461,42	0,00	0,00	-5 461,42
706121	Redevance modernisation des réseaux	4 200,00	4 095,84	0,00	0,00	104,16
7068	Autres prestations de services	1 500,00	1 488,00	0,00	0,00	12,00
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	34 100,00	34 100,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	34 100,00	34 100,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		160 800,00	167 851,24	0,00	0,00	-7 051,24
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	23,55	0,00	0,00	-23,55
771	Produits exception. / opérations gestion	0,00	23,55	0,00	0,00	-23,55
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		160 800,00	167 874,79	0,00	0,00	-7 074,79
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	43 335,30	43 335,30			0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	43 335,30	43 335,30			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		43 335,30	43 335,30			0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		204 135,30	211 210,09	0,00	0,00	-7 074,79
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		41 287,49				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et M. 43.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-5-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	13 316,00	9 691,00	1 510,00	2 115,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	13 316,00	9 691,00	1 510,00	2 115,00
Total des dépenses d'équipement		13 316,00	9 691,00	1 510,00	2 115,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	89 084,00	89 083,13	0,00	0,87
1641	Emprunts en euros	89 084,00	89 083,13	0,00	0,87
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régle)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		89 084,00	89 083,13	0,00	0,87
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		102 400,00	98 774,13	1 510,00	2 115,87
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	43 335,30	43 335,30	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	43 335,30	43 335,30	0,00	0,00
1391	Subventions d'équipement	43 335,30	43 335,30	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		43 335,30	43 335,30	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		145 735,30	142 109,43	1 510,00	2 115,87
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.
(6) Les comptes 15.2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'Investissement	31 300,00	31 300,00	0,00	0,00
131	Subvention d'équipement	31 300,00	31 300,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		31 300,00	31 300,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		31 300,00	31 300,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	107 861,44	107 861,44		0,00
2813	Constructions	28 798,71	28 798,71		0,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	79 062,73	79 062,73		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		107 861,44	107 861,44		0,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		107 861,44	107 861,44		0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		139 161,44	139 161,44	0,00	0,00
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		6 762,44			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-5-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

IV
A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-5-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					2 088 080,00									
1641 Emprunts en euros (total)					2 088 080,00									
1	CREDIT AGRICOLE	22/02/2011		15/06/2011	350 000,00	F		4,050	4,115		T	P		A-1
2	CREDIT AGRICOLE	22/02/2011		15/07/2011	282 000,00	F		4,050	4,115		T	P		A-1
3	CREDIT AGRICOLE	22/02/2011		15/07/2011	18 000,00	F		4,050	4,115		T	P		A-1
4	AGENT COMPTABLE DE L'AGENCE DE L'EAU	03/12/2012		31/01/2015	662 080,00	F		0,000	0,000		A	C		A-1
5	CAISSE DES DEPOTS CCM CROZON ARKEA BANQUE ENTREPRISES	13/06/2014		01/10/2015	685 000,00	F		2,250	2,402		T	P		A-1
DD 1503000000		18/11/2019		30/01/2020	91 000,00	F		0,530	0,532		T	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises étrangères					0,00									
1644 Emprunts assortis d'une option de sur ligne de trésorerie (total)					0,00									

Accusé de réception en date de réception de l'original le 11/04/2024
DD 1503000000

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					2 088 080,00									

(1) Si un emprunt est financé par plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal de l'emprunt à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la fréquence des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer le type d'amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Annexe 12
Département de la Mayenne
11/04/2024

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Taux d'intérêt				Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
					Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		1 284 955,25					84 535,98	33 866,28	0,00	66,06
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 284 955,25					84 535,98	33 866,28	0,00	66,06
1		0,00	A-1	160 248,79	7,25	F		4,115	18 653,07	6 964,61	0,00	0,00
2		0,00	A-1	132 928,60	7,33	F		4,115	14 878,53	5 762,11	0,00	0,00
3		0,00	A-1	8 484,95	7,33	F		4,115	949,87	367,81	0,00	0,00
4		0,00	A-1	322 506,50	7,08	F		0,000	40 313,32	0,00	0,00	0,00
5		0,00	A-1	587 223,60	31,59	V		2,402	5 347,40	20 367,30	0,00	0,00
DD15031429		0,00	A-1	73 562,81	15,83	F		0,532	4 993,99	404,45	0,00	66,06
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de rachat sur ligne de trésorerie (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dettes financières courantes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N										ICNE de l'exercice	
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)		Intérêts perçus (le cas échéant) (16)
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		1 284 955,25					84 535,98	33 866,28	0,00	86,06

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-5-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux, selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (csp) ou encadré (tunnel) (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartition des emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal des emprunts emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) Et en cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 Juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart entre ces indices / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux lors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux lors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

IV
A1.4

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor)	Nombre de produits	6	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,99	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 284 955,25	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-11-5-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception en préfecture : 11/04/2024

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture							Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, turndel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)
	Référence de l'emprunt couvert		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		
	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	
Taux fixe (total)					0,00	0,00	Avant opération de couverture
Taux variable simple (total)					0,00	0,00	Après opération de couverture
Taux complexe (total) (2)					0,00	0,00	
Total					0,00	0,00	

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 Juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-5-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

A1.6

A1.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital		
Total des dépenses au c/ 166					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00		
Refinancement de dette (3)																	
Total des recettes au c/ 166					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00		
Refinancement de dette (4)																	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couvertures éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-5-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N

IV
A1.7

A1.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)				Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)		
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial		Contrat renégocié (5)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Intérêts	Capital			
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Index (4)					Taux act.		
Total																

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.
- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-5-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.8

A1.8 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-5-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
		0	01/01/2000

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-5-DE
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-5-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-5-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		132 419,30	132 418,43
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		89 084,00	89 083,13
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	89 084,00	89 083,13
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		43 335,30	43 335,30
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	43 335,30	43 335,30
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	132 418,43	1 510,00	0,00	133 928,43

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-5-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		107 861,44	107 861,44
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		107 861,44	107 861,44
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2813	Constructions	28 798,71	28 798,71
28156	Matériel spécifique d'exploitation	79 062,73	79 062,73
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	107 861,44	0,00	6 762,44	0,00	114 623,88

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	133 928,43
Ressources propres disponibles	IV	114 623,88
Solde	V = IV – II (3)	-19 304,55

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-5-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-5-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-5-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

Assainissement collectif (1)
(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.2.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
D 002 (5)		0,00
TOTAL GENERALDES DEPENSES		0,00

A5.2.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
013	Atténuations de charges	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	14 125,55
704	Travaux	12 862,55
7068	Autres prestations de services	1 263,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	6,55
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	6,55
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00
Total des recettes réelles		14 132,10
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
R 002 (5)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		14 132,10

- (1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.
- (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.
- (3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits volés au titre de l'exercice.
- (4) Si la règle applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.
- (5) inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-5-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

Assainissement collectif⁽¹⁾
(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
D 001 (4)		0,00
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		0,00

A5.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assmlées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régles	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
R 001 (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		0,00

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-5-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de dépôt en préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A5.3.1

A5.3.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérat° ordre Intérieur de la section</i>	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

Accusé de réception en préfecture 029-212902381-20240411-5-DE Date de télétransmission : 11/04/2024 Date de réception préfecture : 11/04/2024
--

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.3.2

A5.3.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Accusé de réception en préfecture 029-212902381-20240411-5-DE Date de télétransmission : 11/04/2024 Date de réception préfecture : 11/04/2024
--

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

**IV
A7**

A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-5-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A8.1

A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
02/02/2023	TRAVAUX SUR STEP	1 040,00	0,00	0
03/02/2023	TRAVAUX SUR STEP	761,00	0,00	0
05/06/2023	CREATION BRANCHEMENT ASSAINISSEMENT	2 830,00	0,00	0
20/06/2023	CREATION BRANCHEMENT ASSAINISSEMENT	2 970,00	0,00	0
26/09/2023	CREATION BRANCHEMENT ASSAINISSEMENT	2 090,00	0,00	0
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		9 691,00	0,00	

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-5-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A8.2

A8.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D’IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-5-DE
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A8.3

A8.3 –OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-5-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES	A9.1

A9.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
		0,00	0,00	0
Mise à disposition				
		0,00	0,00	0
Affectation				
		0,00	0,00	0
Mises en concession ou affermage				
		0,00	0,00	0
Divers				
		0,00	0,00	0
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES	A9.2

A9.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Cessions à titre gratuit		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à disposition		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Affectation		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mises en concession ou affermage		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à la réforme		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Divers		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A10

SECTION D'EXPLOITATION

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
72	Travaux en régie		0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Les Immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	A10

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	0,00
Recettes réelles d'exploitation	167 874,79
Recettes 72 / Recettes réelles d'exploitation	0,00 %

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-5-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constatés sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuités garanties au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux de référence et tous frais compris.

(6) Taux de référence et tous frais compris. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie de l'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts régies à l'échéance » (intérêts décaissés).

Assemblé en préfecture
le 22/04/2024
à 11h00
Président de la commission : 11/04/2024
Secrétaire de la commission : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	167 874,79

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00
---	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-5-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versé la subvention.

Accusé de réception en préfecture 029-212902381-20240411-5-DE Date de télétransmission : 11/04/2024 Date de réception préfecture : 11/04/2024
--

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir				Cumul restant	Total (2)
					N+1	N+2	N+3	N+4		

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

Accusé de réception en préfecture 029-212902381-20240411-5-DE Date de télétransmission : 11/04/2024 Date de réception préfecture : 11/04/2024
--

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS		
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE		B1.5

B1.5 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-5-DE
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 31/12/N	Annulé versée au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annulé versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-5-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-5-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			CP réalisés durant l'exercice N
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)	

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
- (3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

Accusé de réception en préfecture 029-212902381-20240411-5-DE Date de télétransmission : 11/04/2024 Date de réception préfecture : 11/04/2024
--

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			CP réalisés durant l'exercice N
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)	

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

Accusé de réception en préfecture 029-212902381-20240411-5-DE Date de télétransmission : 11/04/2024 Date de réception préfecture : 11/04/2024
--

IV - ANNEXES

IV

C1.1

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture de la région Bretagne le 20/04/2024 à 11h04. Réception en préfecture de la région Bretagne le 20/04/2024 à 11h04. Réception en préfecture de la région Bretagne le 20/04/2024 à 11h04. Réception en préfecture de la région Bretagne le 20/04/2024 à 11h04.

(1) Les emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.
 (2) Catégories A, B ou C.
 (3) Emplois permanents créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
 (4) Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année.
 Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1,00 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,80 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,40 ETPT (0,8 * 6 / 12).
 (5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Références à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2 : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaires des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4 : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 35 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupation d'un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-59 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupation d'un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un agent est affecté comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Reçu de réception en préfecture
 2024092909381-20240411-5-DE
 Date de transmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-5-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-5-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
---------------------------	-------------------------------------	------------------	----------------------------	----------	---------------------------------	-----------------

(1) Seulement valable pour les régies dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-5-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES (uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)	C4

C4 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES**1 – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC**

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	245 411,44	210 941,31	0,00	210 941,31
RECETTES	245 422,79	252 497,58	0,00	252 497,58
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	145 735,30	142 109,43	1 510,00	143 619,43
RECETTES	145 923,88	145 923,88	0,00	145 923,88

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	245 411,44	210 941,31	0,00	210 941,31
RECETTES	245 422,79	252 497,58	0,00	252 497,58
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	145 735,30	142 109,43	1 510,00	143 619,43
RECETTES	145 923,88	145 923,88	0,00	145 923,88
TOTAL AGREGE DES DEPENSES	391 146,74	353 050,74	1 510,00	354 560,74
TOTAL AGREGE DES RECETTES	391 346,67	398 421,46	0,00	398 421,46

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 14
 Nombre de membres présents : 11
 Nombre de suffrages exprimés : 12
 VOTES :
 Pour : 11
 Contre : 0
 Abstentions : 1

Date de convocation : 21/03/2024

Présenté par (1) Le LE MAIRE, GOURVEZ JEAN YVES,
 A Roscanvel le 03/04/2024
 (1) Le LE MAIRE, GOURVEZ JEAN YVES,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
 A Roscanvel, le 03/04/2024
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),



AIT OUCHANNIK THOURIA	
AUBLET SEBASTIEN	
BILLON MATHIEU	
COURET JEAN FRANCOIS	
DEVERRE PHILIPPE	
DONVAL FREDERIC	
DOS SANTOS YVELINE	
DRUON JEAN PAUL	
GOURVEZ JEAN YVES	
JESTIN AZELIE	
LE MONZE MAILLARD ANNE	



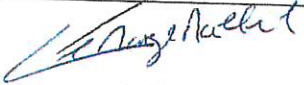


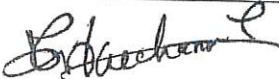
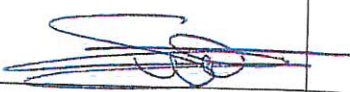




Certifié exécutoire par (1) Le LE MAIRE, GOURVEZ JEAN YVES, compte tenu de la transmission en préfecture, le 10/04/2024, et de la publication le 10/04/2024
 A ROSCANVEL, le 10/04/2024

- (1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...
- (2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.
- (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-5-DE
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

COMMUNE DE ROSCANVEL
CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2024
TABLEAU DE PRESENCE

NOM - PRENOM	QUALITE	PRESENCE	SIGNATURE	ABSENCE	POUVOIR
GOURVEZ Jean Yves	Maire	o			
DEVERRE Philippe	Adjoint au Maire	o			
LE MONZE MAILLARD Anne	Adjointe au Maire	x			
COURET Jean-François	Adjoint au Maire	o			
JESTIN Azélie	Adjointe au Maire	x			
AIT OUCHANNIK Thouria	Conseillère municipale	o			
AUBLET Sébastien	Conseiller Municipal	x			
BATON Audrey	Conseillère municipale			x	
BILLON Mathieu	Conseiller Municipal	x			
DONVAL Frédéric	Conseiller Municipal	x			
DOS SANTOS Yveline	Conseillère Municipale	x			
DRUON Jean Paul	Conseiller Municipal	x			
JAFFRE Lionel	Conseiller Municipal			x	
PECH Michel	Conseiller Municipal			x	x Dr couret

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-5-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-5-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024



MAIRIE
DE
ROSCANVEL
29570

Téléphone : 02 98 27 48 51

Télécopie : 02 98 27 41 10

Web: www.roscanvel.fr

Courriel: mairie@roscanvel.fr

SEANCE DU 03 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Roscanvel légalement convoqué le vingt et un mars deux mille vingt-quatre par Monsieur Jean Yves GOURVEZ, Maire, conformément aux articles L 211.9 et L 210.10 du code des collectivités territoriales, s'est réuni sous sa présidence.

ETAIENT PRESENTS :

Messieurs Jean-Yves Gourvez, Mathieu Billon, Philippe Deverre, Donval Frédéric, Aublet Sébastien, Druon Jean Paul, Couret Jean François, Mesdames Yveline Dos Santos, Jestin Azélie, Aït Ouchannik Thouria, Anne Le Monze Maillard

ABSENTE, EXCUSEE ET REPRESENTEE

Monsieur Michel Pech

ABSENTS, NON EXCUSES ET NON REPRESENTES

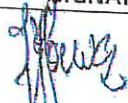

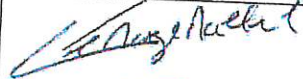








Monsieur Lionel Jaffré et Madame Audrey Bâton

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Yveline Dos Santos

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-5-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

COMMUNE DE ROSCANVEL
CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2024
TABLEAU DE PRESENCE

NOM - PRENOM	QUALITE	PRESENCE	SIGNATURE	ABSENCE	POUVOIR
GOURVEZ Jean Yves	Maire	o			
DEVERRE Philippe	Adjoint au Maire	o			
LE MONZE MAILLARD Anne	Adjointe au Maire	x			
COURET Jean-François	Adjoint au Maire	o			
JESTIN Azélie	Adjointe au Maire	x			
AIT OUCHANNIK Thouria	Conseillère municipale	o			
AUBLET Sébastien	Conseiller Municipal	o			
BATON Audrey	Conseillère municipale			x	
BILLON Mathieu	Conseiller Municipal	o			
DONVAL Frédéric	Conseiller Municipal	o			
DOS SANTOS Yveline	Conseillère Municipale	x			
DRUON Jean Paul	Conseiller Municipal	o			
JAFFRE Lionel	Conseiller Municipal			o	
PECH Michel	Conseiller Municipal				x Dr Pech

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-5-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

DELIBERATION N° 16 / 2024

29238 Code INSEE	ROSCANVEL COMMUNE DE ROSCANVEL	2023
---------------------	-----------------------------------	------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 11
Nombre de membres exprimés : 12
VOTES :
Pour 12 Contre : 0 Abstentions : 1 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	315 051,83
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-35 236,01
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	279 815,82
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	29 710,03
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-5 700,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION = C. = G. + H.	279 815,82
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	279 815,82
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00
 (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
 (3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
 Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.
 (4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le LE MAIRE, GOURVEZ JEAN YVES, compte tenu de la transmission, le et de la publication le 8/04/2024

A, le Roscanvel, le 8/04/2024



[Handwritten signature in blue ink]

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-6-DE
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024



MAIRIE
DE
ROSCANVEL
29570

Téléphone : 02 98 27 48 51

Télécopie : 02 98 27 41 10

Web: www.roscanvel.fr

Courriel: mairie@roscanvel.fr

SEANCE DU 03 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Roscanvel légalement convoqué le vingt et un mars deux mille vingt-quatre par Monsieur Jean Yves GOURVEZ, Maire, conformément aux articles L 211.9 et L 210.10 du code des collectivités territoriales, s'est réuni sous sa présidence.

ETAIENT PRESENTS :

Messieurs Jean-Yves Gourvez, Mathieu Billon, Philippe Deverre, Donval Frédéric, Aublet Sébastien, Druon Jean Paul, Couret Jean François, Mesdames Yveline Dos Santos, Jestin Azélie, Aït Ouchannik Thouria, Anne Le Monze Maillard

ABSENTE, EXCUSEE ET REPRESENTEE

Monsieur Michel Pech

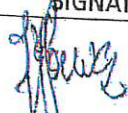

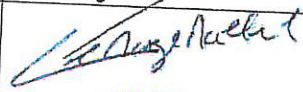


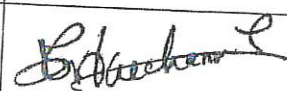





ABSENTS, NON EXCUSES ET NON REPRESENTES

Monsieur Lionel Jaffré et Madame Audrey Bâton

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Yveline Dos Santos

COMMUNE DE ROSCANVEL
CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2024
TABLEAU DE PRESENCE

NOM - PRENOM	QUALITE	PRESENCE	SIGNATURE	ABSENCE	POUVOIR
GOURVEZ Jean Yves	Maire	o			
DEVERRE Philippe	Adjoint au Maire	o			
LE MONZE MAILLARD Anne	Adjointe au Maire	x			
COURET Jean-François	Adjoint au Maire	o			
JESTIN Azélie	Adjointe au Maire	x			
AIT OUCHANNIK Thouria	Conseillère municipale	o			
AUBLET Sébastien	Conseiller Municipal	o			
BATON Audrey	Conseillère municipale			x	
BILLON Mathieu	Conseiller Municipal	o			
DONVAL Frédéric	Conseiller Municipal	o			
DOS SANTOS Yveline	Conseillère Municipale	x			
DRUON Jean Paul	Conseiller Municipal	x			
JAFFRE Lionel	Conseiller Municipal			o	
PECH Michel	Conseiller Municipal				x Dr Pech

Deliberation n° 27/2024

29238 Code INSEE	ROSCANVEL CAMPING MUNICIPAL ROSCANVEL	2023
---------------------	--	------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice :	14
Nombre de membres présents :	11
Nombre de membres exprimés :	12
VOTES :	
Pour :	12
Contre :	0
Abstentions :	1

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	731,48
dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	0,00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u>	12 312,70
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	13 044,18
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -)	55 747,52
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	-6 400,00
Besoin de financement = e + f	0,00
AFFECTATION (2) = d.	13 044,18
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0,00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : 0,00	13 044,18
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.
(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.
(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le LE MAIRE, GOURVEZ JEAN YVES, compte tenu de la transmission, le et de la publication le

8/04/2024



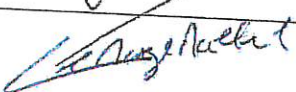








A, le Roscanvel le 8/4/2024



J. Gourvez

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-74-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

COMMUNE DE ROSCANVEL
CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2024
TABLEAU DE PRESENCE

NOM - PRENOM	QUALITE	PRESENCE	SIGNATURE	ABSENCE	POUVOIR
GOURVEZ Jean Yves	Maire	o			
DEVERRE Philippe	Adjoint au Maire	o			
LE MONZE MAILLARD Anne	Adjointe au Maire	x			
COURET Jean-François	Adjoint au Maire	o			
JESTIN Azélie	Adjointe au Maire	x			
AIT OUCHANNIK Thouria	Conseillère municipale	o			
AUBLET Sébastien	Conseiller Municipal	o			
BATON Audrey	Conseillère municipale			x	
BILLON Mathieu	Conseiller Municipal	o			
DONVAL Frédéric	Conseiller Municipal	o			
DOS SANTOS Yveline	Conseillère Municipale	x			
DRUON Jean Paul	Conseiller Municipal	o			
JAFFRE Lionel	Conseiller Municipal			o	
PECH Michel	Conseiller Municipal				x in couret



MAIRIE
DE
ROSCANVEL
29570

Téléphone : 02 98 27 48 51

Télécopie : 02 98 27 41 10

Web: www.roscanvel.fr

Courriel: mairie@roscanvel.fr

SEANCE DU 03 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Roscanvel légalement convoqué le vingt et un mars deux mille vingt-quatre par Monsieur Jean Yves GOURVEZ, Maire, conformément aux articles L 211.9 et L 210.10 du code des collectivités territoriales, s'est réuni sous sa présidence.

ETAIENT PRESENTS :

Messieurs Jean-Yves Gourvez, Mathieu Billon, Philippe Deverre, Donval Frédéric, Aublet Sébastien, Druon Jean Paul, Couret Jean François, Mesdames Yveline Dos Santos, Jestin Azélie, Aït Ouchannik Thouria, Anne Le Monze Maillard

ABSENTE, EXCUSEE ET REPRESENTEE

Monsieur Michel Pech

ABSENTS, NON EXCUSES ET NON REPRESENTES

Monsieur Lionel Jaffré et Madame Audrey Bâton

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Yveline Dos Santos

Deliberation n°. 18/2024.

29238 Code INSEE	ROSCANVEL ASSAINISSEMENT ROSCANVEL	2023
---------------------	---------------------------------------	------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 11
Nombre de membres exprimés : 12
VOTES :
Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	268,78
dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif</u> :	0,00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u> D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	41 287,49
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	41 556,27
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	3 814,45
f. Solde des restes à réalliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	-1 510,00
Besoin de financement = e + f	0,00
AFFECTATION (2) = d.	41 556,27
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0,00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : 0,00	41 556,27
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des règles SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le LE MAIRE, GOURVEZ JEAN YVES, compte tenu de la transmission, le et de la publication le

8/04/2024

A. le Roscanvel le 8/04/2024



Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-8-AI
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024



MAIRIE
DE
ROSCANVEL
29570

Téléphone : 02 98 27 48 51

Télécopie : 02 98 27 41 10

Web: www.roscanvel.fr

Courriel: mairie@roscanvel.fr

SEANCE DU 03 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Roscanvel légalement convoqué le vingt et un mars deux mille vingt-quatre par Monsieur Jean Yves GOURVEZ, Maire, conformément aux articles L 211.9 et L 210.10 du code des collectivités territoriales, s'est réuni sous sa présidence.

ETAIENT PRESENTS :

Messieurs Jean-Yves Gourvez, Mathieu Billon, Philippe Deverre, Donval Frédéric, Aublet Sébastien, Druon Jean Paul, Couret Jean François, Mesdames Yveline Dos Santos, Jestin Azélie, Aït Ouchannik Thouria, Anne Le Monze Maillard

ABSENTE, EXCUSEE ET REPRESENTEE

Monsieur Michel Pech












ABSENTS, NON EXCUSES ET NON REPRESENTES

Monsieur Lionel Jaffré et Madame Audrey Bâton

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Yveline Dos Santos

COMMUNE DE ROSCANVEL
CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2024
TABLEAU DE PRESENCE

NOM - PRENOM	QUALITE	PRESENCE	SIGNATURE	ABSENCE	POUVOIR
GOURVEZ Jean Yves	Maire	o			
DEVERRE Philippe	Adjoint au Maire	o			
LE MONZE MAILLARD Anne	Adjointe au Maire	x			
COURET Jean-François	Adjoint au Maire	o			
JESTIN Azélie	Adjointe au Maire	x			
AIT OUCHANNIK Thouria	Conseillère municipale	o			
AUBLET Sébastien	Conseiller Municipal	o			
BATON Audrey	Conseillère municipale			x	
BILLON Mathieu	Conseiller Municipal	o			
DONVAL Frédéric	Conseiller Municipal	o			
DOS SANTOS Yveline	Conseillère Municipale	x			
DRUON Jean Paul	Conseiller Municipal	x			
JAFFRE Lionel	Conseiller Municipal			o	
PECH Michel	Conseiller Municipal				x

COMMUNE DE ROSCANVEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2024

DELIBERATION N°19/2024

FIXATION DES TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE POUR 2024

Conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

La loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Depuis 2023, plus aucun ménage n'est assujéti à la taxe d'habitation au titre de sa résidence principale.

La taxe d'habitation demeure cependant en vigueur pour les résidences secondaires et pour la taxe d'habitation sur les locaux vacants si délibération de la commune en ce sens. Le taux de taxe d'habitation était figé au taux voté au titre de l'année 2019 jusqu'à l'issu de processus de suppression de la TH sur les Résidences principales. A compter de 2023, les collectivités ont donc retrouvé la possibilité de moduler les taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants.

Pour rappel, la disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sur les résidences principales est compensée pour les communes par **le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire.**

Chaque commune se voit donc transférer le taux départemental de TFB (15.97 % pour notre territoire) qui vient s'additionner au taux communal TFB.

Un retraitement des bases locatives a été opéré par les services fiscaux lorsqu'elles s'avèrent différentes entre la commune et l'ancienne base du département afin de ne pas faire varier l'avis d'imposition payé par le redevable.

Commune par commune, les montants de taxe d'habitation ne coïncident pas forcément avec les montants de taxe foncière bâtie transférés. Afin de corriger ces inégalités, **un coefficient correcteur** est calculé pour compenser l'éventuelle perte de ressources, ou à contrario, neutraliser la recette supplémentaire. Ce coefficient correcteur, présent sur l'état 1259 2024, s'applique sur les bases de foncier bâti pour assurer un produit équivalent à celui de l'ancienne TH.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240410-1-DE
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle la délibération n°46/2023 relative à la fiscalité locale pour l'année 2024 décidant notamment d'une légère baisse du taux de TFB et la délibération n° 47/2023 portant majoration de la part communale de la cotisation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale, résultant de la classification nouvelle de la commune en zone touristique tendue.

PROPOSITION :

En conséquence des éléments exposés ci-dessus, il est proposé au Conseil Municipal de fixer les taux de fiscalité 2024 comme suit :

TAXES MÉNAGES	2024
Taxe d'habitation sur Résidences secondaires et/ou vacantes et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale :	15.10%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	35.52%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	54.10%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Fixe le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour l'exercice 2024 à 35.52 %
- Fixe le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties pour l'exercice 2024 à 54.10 %
- Fixe le taux de la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et/ou vacantes pour l'exercice 2024 à 15.10 %

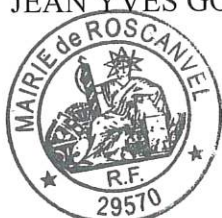
Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes (3 contours Motte – 35000 RENNES) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait et délibéré à Roscanvel, le 03 Avril 2024

LE MAIRE

JEAN YVES GOURVEZ



Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240410-1-DE
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023 1	Taux de référence 2024 2	Taux plafonds 2024 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence 2024 5	Taux votés 2024 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	1 729 357	37,39	98,06	1 813 000	677 881	35,52	643 978
Taxe foncière non bâties (TFNB)	23 868	56,95	123,97	24 800	14 124	54,10	13 417
Taxe d'habitation (TH)	1 371 455	15,90	58,88	1 376 000	218 784	15,10	207 776
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
			Total	910 789			865 171
Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2024	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	15,90	24,16 >>>	1 376 000		60,00	124 666

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité 865 171	35,52	<input type="checkbox"/>
Taxe foncière non bâties (TFNB)	910 789	54,10	
Taxe d'habitation (TH)	= 0,949913	15,10	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)		

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
			2 156	0	0	-29 023	-26 867

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources à taux votés (col. 7)	889 837	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	-26 867	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024	962 970
--	---------	---	---	---------	---	---	---------

Le 11 MARS 2024
Pour la Direction des Finances publiques,
BROCART BENOIT
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES

Le 8/04/2024
Pour la Commune,
Mouriz
Le Maire



Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240410-1-DE
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240410-1-DE
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

COMMUNE DE ROSCANVEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2024
DELIBERATION N° 20/2024

OBJET : délibération approuvant le budget primitif 2024 – commune

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 752 417,61 €	1 752 598,31 €
Section d'investissement	829 565,67 €	846 115,82 €
TOTAL	2 581 983,28 €	2 598 714,13 €

Le Conseil Municipal,
Vu le projet de budget primitif,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le budget arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 752 417,61 €	1 752 598,31 €
Section d'investissement	829 565,67 €	846 115,82 €
TOTAL	2 581 983,28 €	2 598 714,13 €

Pour extrait conforme

Publié le 03/04/2024

Transmis à la Préfecture le 08/04/2024

Délibération exécutoire conformément à la loi n° 82.623 du 22 Juillet 1982.

LE MAIRE
JEAN YVES GOURVEZ



Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-9-AI
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024



Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-9-AI
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune : ROSCANVEL (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21290238100012

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE CHATEAULIN

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : COMMUNE DE ROSCANVEL (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.


(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales	4
A - Informations statistiques, fiscales et financières	5
B - Modalités de vote du budget	6
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	7
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	8
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	
II - Présentation générale du budget	9
A - Vue d'ensemble - Vote et reports	10
B1 - Présentation des AP votées	11
B2 - Présentation des AE votées	12
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	15
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	17
D1 - Balance générale - Dépenses	19
D2 - Balance générale - Recettes	
III - Vote du budget	21
A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	25
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	28
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	29
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	30
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	31
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	33
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	36
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	40
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	
IV - Annexes	
A - Présentation croisée	42
A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	45
A1.01 - Opérations non ventilables	46
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	49
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	50
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	51
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	54
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	57
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	60
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	61
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	64
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	66
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	69
A1.908 - Fonction 8 - Transports	73
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	75
A2.01 - Opérations non ventilables	76
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	79
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	80
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	81
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	84
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	87
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	90
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	91
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	92
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	95
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	97
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	100
A2.938 - Fonction 8 - Transports	
B - Annexes patrimoniales	104
B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	105
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	109
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	110

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	111
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	113
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	114
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	115
B3.1 - Etat des provisions constituées	116
B3.2 - Etalement des provisions	118
B4 - Etat des charges transférées	119
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	120
B6 - Prêts	121
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	122
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	123
B7.3 - Etat des emprunts garantis	124
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	125
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	126
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	127
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	128
B7.8 - Autres engagements donnés	129
B7.9 - Autres engagements reçus	130
B8 - Subventions versées	131
B9 - Etat du personnel	132
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	134
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	135
B11.2 - Liste des établissements publics créés	136
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	137
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	138
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	139
D - Autres éléments d'information	140
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	142
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	143
D3 - Décisions en matière de taux	144
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	146
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	147
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	148
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	150
V - Arrêté et signatures	151
A - Arrêté et signatures	152

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ; les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

Accusé de réception en préfecture 029-212902381-20240411-9-AI Date de télétransmission : 11/04/2024 Date de réception préfecture : 11/04/2024
--

**I – INFORMATIONS GENERALES
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES**

	I
	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	0

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0,00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0,00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0,00
3	Dépenses d'équipement brut / population	0,00
4	Encours de dette / population (2) (3)	0,00
5	DGF / population	0,00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	50,63 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	89,21 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	48,51 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,00 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	12,62 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N+2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595

du code général des impôts

(4) Pour les indicateurs mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Accusé de réception en préfecture
9-212902381-20240411-9-AI
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

**I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

I
B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 0.00 %
- Investissement : 0.00%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

Accusé de réception
029-2129038
Date de réception : 2024-04-11
Date de réception : 2024-04-11

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi-budgétaires ;
- budgétaires par délibération N° ... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 74 700,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	10 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	1 700,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	63 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-9-AI
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 69 000,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	69 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-9-AI
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AP VOTEES		B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	-----	-------------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.
 (2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-9-AI
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AE VOTEES		B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0.00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0.00
---	-----	------

TOTAL GENERAL			0.00
----------------------	--	--	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.
 (2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-9-AI
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	10 000,00	10 000,00	80 000,00	80 000,00	90 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	42 421,00	0,00	58 000,00	58 000,00	58 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	50 950,00	1 700,00	113 500,00	113 500,00	115 200,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	422 679,00	63 000,00	379 828,00	379 828,00	442 828,00
Total des dépenses d'équipement		526 050,00	74 700,00	631 328,00	631 328,00	706 028,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	3 814,45	3 814,45	3 814,45
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	23 500,00	0,00	24 400,00	24 400,00	24 400,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		23 500,00	0,00	28 214,45	28 214,45	28 214,45
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		549 550,00	74 700,00	659 542,45	659 542,45	734 242,45

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	47 661,61		95 323,22	95 323,22	95 323,22
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		47 661,61		95 323,22	95 323,22	95 323,22

TOTAL	597 211,61	74 700,00	754 865,67	754 865,67	829 565,67
--------------	-------------------	------------------	-------------------	-------------------	-------------------

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	829 565,67
---	-------------------

- (1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
 (2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
 (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
 (4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
 (5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.
 (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
 (7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.
 (8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-9-AI
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	260 000,00	69 000,00	118 500,00	118 500,00	187 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		260 000,00	69 000,00	118 500,00	118 500,00	187 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	35 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régle) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		35 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		295 000,00	69 000,00	158 500,00	158 500,00	227 500,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	291 169,14		585 091,34	585 091,34	585 091,34
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		291 169,14		585 091,34	585 091,34	585 091,34

TOTAL	586 169,14	69 000,00	743 591,34	743 591,34	812 591,34
--------------	-------------------	------------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	33 524,48
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	846 115,82
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	489 768,12
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et

Accusé de réception en préfecture
126332902381-20240411-9-AI
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-9-AI
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	233 740,00	0,00	242 900,00	242 900,00	242 900,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	452 350,00	0,00	591 020,00	591 020,00	591 020,00
014	Atténuations de produits	83 574,66	0,00	81 900,00	81 900,00	81 900,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	163 865,00	0,00	237 956,27	237 956,27	237 956,27
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		933 529,66	0,00	1 153 776,27	1 153 776,27	1 153 776,27
66	Charges financières	12 050,00	0,00	13 050,00	13 050,00	13 050,00
67	Charges spécifiques (3)	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		946 079,66	0,00	1 167 326,27	1 167 326,27	1 167 326,27

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	291 169,14	0,00	585 091,34	585 091,34	585 091,34
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		291 169,14	0,00	585 091,34	585 091,34	585 091,34

TOTAL	1 237 248,80	0,00	1 752 417,61	1 752 417,61	1 752 417,61
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 752 417,61
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-9-AI
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	6 000,00	0,00	15 600,00	15 600,00	15 600,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	35 250,00	0,00	73 200,00	73 200,00	73 200,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	928 710,00	0,00	1 002 970,00	1 002 970,00	1 002 970,00
74	Dotations et participations (3)	178 976,00	0,00	183 133,00	183 133,00	183 133,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	53 000,00	0,00	59 000,00	59 000,00	59 000,00
Total des recettes de gestion courante		1 201 936,00	0,00	1 333 903,00	1 333 903,00	1 333 903,00
76	Produits financiers	3 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 204 936,00	0,00	1 335 903,00	1 335 903,00	1 335 903,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	47 661,61	0,00	95 323,22	95 323,22	95 323,22
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		47 661,61	0,00	95 323,22	95 323,22	95 323,22

TOTAL	1 252 597,61	0,00	1 431 226,22	1 431 226,22	1 431 226,22
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	321 372,09
---	-------------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 752 598,31
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	489 768,12
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 814,45		
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	3 814,45
15	Provisions pour risques et charges (4)	0,00	95 323,22	95 323,22
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	24 400,00	0,00	24 400,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00		
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	90 000,00	0,00	90 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	58 000,00	0,00	58 000,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	115 200,00	0,00	115 200,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	442 828,00	0,00	442 828,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)	0,00	0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)	0,00	0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)	0,00	0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		734 242,45	95 323,22	829 565,67

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	829 565,67
---	-------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	242 900,00		242 900,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	591 020,00		591 020,00
014	Atténuations de produits	81 900,00		81 900,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	237 956,27	0,00	237 956,27
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	13 050,00	0,00	13 050,00
67	Charges spécifiques (9)	500,00	0,00	500,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	585 091,34	585 091,34
71	Production stockée (ou déstockage)	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		1 167 326,27	585 091,34	1 752 417,61

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 752 417,61
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-9-AI
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-9-AI
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	40 000,00	0,00	40 000,00
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	187 500,00	0,00	187 500,00
15 Provisions pour risques et charges (4)	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régle)	(6) 0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations	0,00	585 091,34	585 091,34
29 Dépréciations des immobilisations (4)	0,00	0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)	0,00	0,00	0,00
3... Stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)	0,00	0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)	0,00	0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total	227 500,00	585 091,34	812 591,34

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	33 524,48
--	------------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	846 115,82
---	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	15 600,00	0,00	15 600,00
016 APA	0,00	0,00	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00
60 Achats et variation des stocks	0,00	0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	73 200,00	0,00	73 200,00
71 Production stockée (ou déstockage)	0,00	0,00	0,00
72 Production immobilisée	0,00	0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00
731 Fiscalité locale	1 002 970,00	0,00	1 002 970,00
74 Dotations et participations (8)	183 133,00	0,00	183 133,00
75 Autres produits de gestion courante (8)	59 000,00	0,00	59 000,00
76 Produits financiers	2 000,00	0,00	2 000,00
77 Produits spécifiques (8)	0,00	95 323,22	95 323,22
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79 Transferts de charges	0,00	0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total	1 335 903,00	95 323,22	1 431 226,22

Accusé de réception en préfecture +
020-212902381-20240411-9-A1

R 002 RESULTAT REPORTE EN ANTICIPE	321 372,09
---	-------------------

Date de l'acception en préfecture : 11/04/2024

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 752 598,31
--	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-9-AI
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

III
A

DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
TOTAL	597 211,61	74 700,00	0,00	754 865,67	754 865,67	0,00	754 865,67	829 565,67
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	10 000,00	10 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00	90 000,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	42 421,00	0,00	0,00	58 000,00	58 000,00	0,00	58 000,00	58 000,00
21 Immobilisations corporelles	50 950,00	1 700,00	0,00	113 500,00	113 500,00	0,00	113 500,00	115 200,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	422 679,00	63 000,00	0,00	379 828,00	379 828,00	0,00	379 828,00	442 828,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	526 050,00	74 700,00	0,00	631 328,00	631 328,00	0,00	631 328,00	706 028,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		3 814,45	3 814,45		3 814,45	3 814,45
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	23 500,00	0,00		24 400,00	24 400,00		24 400,00	24 400,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses financières	23 500,00	0,00	0,00	28 214,45	28 214,45	0,00	28 214,45	28 214,45
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles	549 550,00	74 700,00	0,00	659 542,45	659 542,45	0,00	659 542,45	734 242,45
040 Opérations ordre transf. entre administrations (5) (6)	47 661,61			95 323,22	95 323,22		95 323,22	95 323,22
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	47 661,61			95 323,22	95 323,22		95 323,22	95 323,22
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)								0,00

Total des dépenses d'investissement cumulées

829 565,67

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-9-AI
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - RECETTES

III
A

RECETTES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
		I		II	
TOTAL	586 169,14	69 000,00	743 591,34	743 591,34	812 591,34
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	260 000,00	69 000,00	1 18 500,00	1 18 500,00	187 500,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	260 000,00	69 000,00	1 18 500,00	1 18 500,00	187 500,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	35 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	35 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	295 000,00	69 000,00	158 500,00	158 500,00	227 500,00
021 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)</i>	291 169,14		585 091,34	585 091,34	585 091,34
041 <i>Opérations patrimoniales (6)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	291 169,14		585 091,34	585 091,34	585 091,34

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)

33 524,48

Affectation au compte 1068 (8)

0,00

Total des recettes d'investissement cumulées

846 115,82

Procédure de réception en préfecture
029-2121200381-20240411-9-A
Date de réception : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (4) Les comptes 15, 28, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-9-AI
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE

III
A1

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I	II		II			III = I + II
TOTAL	597 211,61	74 700,00	0,00	754 865,67	754 865,67	0,00	754 865,67	829 565,67
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	10 000,00	10 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00	90 000,00
2031 Frais d'études	10 000,00	10 000,00		80 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00	90 000,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	42 421,00	0,00	0,00	58 000,00	58 000,00	0,00	58 000,00	58 000,00
2041511 Subv. Grupt : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00		18 000,00	18 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00
20415342 IC : Bâtiments, installations	31 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041582 Autres grpts - Bâtiments et installat°	11 121,00	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
21 Immobilisations corporelles	50 950,00	1 700,00	0,00	113 500,00	113 500,00	0,00	113 500,00	115 200,00
2111 Terrains nus	0,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
2121 Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00		35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00
2128 Autres agencements et aménagements	22 500,00	0,00		34 200,00	34 200,00	0,00	34 200,00	34 200,00
2152 Installations de voirie	9 000,00	1 700,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	6 700,00
215738 Autre matériel et outillage de voirie	13 200,00	0,00		16 300,00	16 300,00	0,00	16 300,00	16 300,00
21821 Matériel de transport ferroviaire	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21831 Matériel informatique scolaire	1 250,00	0,00		2 900,00	2 900,00	0,00	2 900,00	2 900,00
21838 Autre matériel informatique	0,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
21841 Matériel de bureau et mobilier scolaire	2 500,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
21848 Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
2185 Matériel de téléphonie	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188 Autres immobilisations corporelles	2 500,00	0,00		3 100,00	3 100,00	0,00	3 100,00	3 100,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	422 679,00	63 000,00	0,00	379 828,00	379 828,00	0,00	379 828,00	442 828,00
2313 Constructions	213 954,00	61 000,00		124 528,00	124 528,00	0,00	124 528,00	185 528,00
2315 Install., matériel et outill. technique	109 725,00	2 000,00		210 000,00	210 000,00	0,00	210 000,00	212 000,00

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-9-A1
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception en préfecture : 11/04/2024

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
2318	Autres immo. corporelles en cours	0,00		45 300,00	45 300,00	0,00	45 300,00	45 300,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	74 700,00	0,00	631 328,00	631 328,00	0,00	631 328,00	706 028,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00		3 814,45	3 814,45		3 814,45	3 814,45
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		3 814,45	3 814,45		3 814,45	3 814,45
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00		24 400,00	24 400,00		24 400,00	24 400,00
1641	Emprunts en euros	23 100,00		24 000,00	24 000,00		24 000,00	24 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	400,00		400,00	400,00		400,00	400,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)							
	Total des dépenses financières	23 500,00	0,00	28 214,45	28 214,45	0,00	28 214,45	28 214,45
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses réelles	549 550,00	74 700,00	659 542,45	659 542,45	0,00	659 542,45	734 242,45
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	47 661,61		95 323,22	95 323,22		95 323,22	95 323,22
	Reprise sur autofinancement antérieur	47 661,61		95 323,22	95 323,22		95 323,22	95 323,22
130	Subv. transf. Départements	1 684,00		3 368,00	3 368,00		3 368,00	3 368,00
135	Autres subventions d'équipement transf.	45 977,61		91 955,22	91 955,22		91 955,22	91 955,22
	Charges transférées (7)	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	47 661,61		95 323,22	95 323,22		95 323,22	95 323,22

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-9-AI
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-9-AI
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

III - VOTE DU BUDGET	
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	III A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-9-AI
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-9-AI
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A3

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL	586 169,14	69 000,00	743 591,34	743 591,34	812 591,34
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	260 000,00	69 000,00	118 500,00	118 500,00	187 500,00
1311 Subv. transf. Etat et etabl. nationaux	74 000,00	69 000,00	21 000,00	21 000,00	90 000,00
1312 Subv. transf. Régions	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1313 Subv. transf. Départements	25 000,00	0,00	95 000,00	95 000,00	95 000,00
13158 Subv. transf. Autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1318 Autres subventions d'équipement transf.	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1335 Amendes radars automatiques et de police	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1345 Amendes radars automatiques et de police	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	260 000,00	69 000,00	118 500,00	118 500,00	187 500,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	35 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
10222 FCTVA	25 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
10226 Taxe d'aménagement	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	35 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	295 000,00	69 000,00	158 500,00	158 500,00	227 500,00
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	291 169,14		585 091,34	585 091,34	585 091,34
28041 Frais liés à la réalisation de document	4 046,43		8 092,82	8 092,82	8 092,82
280415342 IC : Bâtiments, installations	36 450,77		73 684,04	73 684,04	73 684,04
28041582 Autres orgpts - Bâtiments et installat°	21 257,83		42 590,35	42 590,35	42 590,35
2804182 Autres org pub - Bât. et installations	3 806,80		7 613,60	7 613,60	7 613,60
28128 Autres aménagements de terrains	10 060,65		20 241,30	20 241,30	20 241,30
281311 Bâtiments administratifs	9 762,00		20 102,00	20 102,00	20 102,00

Accusé de réception en préfecture
020-212122381-20240411-9-AL
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception en préfecture : 11/04/2024

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
281312	103 067,00		206 571,00	206 571,00	206 571,00
281313	0,00		529,00	529,00	529,00
281318	10 425,00		21 025,00	21 025,00	21 025,00
281321	20 537,00		41 730,00	41 730,00	41 730,00
28138	13 997,00		32 165,00	32 165,00	32 165,00
28151	10 617,00		25 298,00	25 298,00	25 298,00
28152	1 386,02		2 811,60	2 811,60	2 811,60
281538	814,00		1 628,00	1 628,00	1 628,00
2815731	20 665,59		41 331,18	41 331,18	41 331,18
2815738	2 066,00		5 866,15	5 866,15	5 866,15
28181	2 488,00		4 976,00	4 976,00	4 976,00
281831	0,00		741,00	741,00	741,00
281838	14 275,32		16 889,74	16 889,74	16 889,74
281841	0,00		33,35	33,35	33,35
281848	710,16		1 462,57	1 462,57	1 462,57
28185	0,00		236,50	236,50	236,50
28188	4 736,57		9 473,14	9 473,14	9 473,14
041	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	291 169,14		585 091,34	585 091,34	585 091,34

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans la détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

III
B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
	TOTAL	1 237 248,80	0,00	0,00	1 752 417,61	1 752 417,61	0,00	1 752 417,61	III = I + II
011	Charges à caractère général (3)	233 740,00	0,00	0,00	242 900,00	242 900,00	0,00	242 900,00	242 900,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	452 350,00	0,00		591 020,00	591 020,00		591 020,00	591 020,00
014	Atténuations de produits	83 574,66	0,00		81 900,00	81 900,00		81 900,00	81 900,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	163 865,00	0,00	0,00	237 956,27	237 956,27	0,00	237 956,27	237 956,27
6586	Frais fonctionnement des groupes d'éclus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		933 529,66	0,00	0,00	1 153 776,27	1 153 776,27	0,00	1 153 776,27	1 153 776,27
66	Charges financières	12 050,00	0,00		13 050,00	13 050,00		13 050,00	13 050,00
67	Charges spécifiques (3)	500,00	0,00		500,00	500,00		500,00	500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		12 550,00	0,00	0,00	13 550,00	13 550,00	0,00	13 550,00	13 550,00
Total des dépenses réelles		946 079,66	0,00	0,00	1 167 326,27	1 167 326,27	0,00	1 167 326,27	1 167 326,27
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	291 169,14			585 091,34	585 091,34		585 091,34	585 091,34
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		291 169,14			585 091,34	585 091,34		585 091,34	585 091,34

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)

0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées

1 752 417,61

Accusé de réception en préfecture
029-2129023610024041-9-A
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception en préfecture : 11/04/2024

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-9-AI
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

III - VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE

III
B

RECETTES						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	1 252 597,61	0,00	1 431 226,22	1 431 226,22	1 431 226,22
013	Atténuations de charges (2)	6 000,00	0,00	15 600,00	15 600,00	15 600,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA/ Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	35 250,00	0,00	73 200,00	73 200,00	73 200,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	928 710,00	0,00	1 002 970,00	1 002 970,00	1 002 970,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	178 976,00	0,00	183 133,00	183 133,00	183 133,00
	Total des recettes de gestion des services	1 201 936,00	0,00	1 333 903,00	1 333 903,00	1 333 903,00
76	Produits financiers	3 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	3 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
	Total des recettes réelles	1 204 936,00	0,00	1 335 903,00	1 335 903,00	1 335 903,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	47 661,61		95 323,22	95 323,22	95 323,22
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	47 661,61		95 323,22	95 323,22	95 323,22
	R002 Résultat reporté ou anticipé (7)					321 372,09

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)					321 372,09
--	--	--	--	--	-------------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées					1 752 598,31
--	--	--	--	--	---------------------

(1) Voir état de situation du contenu du budget précédent.
 (2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
 (3) Cf. décrets du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = D1 040).
 (4) Les comptes de gestion peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
 (5) Aucune opération budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
 (6) Chapitre budgétaire à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
 (7) Inscrire la reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III - VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE

III
B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	1 237 248,80	0,00	0,00	1 752 417,61	1 752 417,61	0,00	1 752 417,61	1 752 417,61
011	Charges à caractère général (4)	233 740,00	0,00	0,00	242 900,00	242 900,00	0,00	242 900,00	242 900,00
6042	Achats de prestations de services	3 500,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
60611	Eau et assainissement	4 900,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
60612	Energie - Electricité	38 000,00	0,00	36 000,00	36 000,00	36 000,00	0,00	36 000,00	36 000,00
60621	Combustibles	5 500,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
60622	Carburants	12 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00
60623	Alimentation	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	500,00	500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
60631	Fournitures d'entretien	2 500,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	10 000,00	0,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00	0,00	1 200,00	1 200,00
60633	Fournitures de voirie	8 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	1 200,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6064	Fournitures administratives	2 000,00	0,00	2 200,00	2 200,00	2 200,00	0,00	2 200,00	2 200,00
6065	Livres, disc., cass. (biblio. Médiat.)	1 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
6067	Fournitures scolaires	3 800,00	0,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00	0,00	4 500,00	4 500,00
611	Contrats de prestations de services	31 000,00	0,00	31 000,00	31 000,00	31 000,00	0,00	31 000,00	31 000,00
61221	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61228	Autres	5 000,00	0,00	6 800,00	6 800,00	6 800,00	0,00	6 800,00	6 800,00
61358	Autres	3 000,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
615222	Entretien, réparations autres bâtiments	1 300,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
615223	Entretien, réparations voiries	4 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
615224	Entretien bois et forêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615225	Entretien matériel roulant	4 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
615226	Entretien autres biens mobiliers	1 500,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
615227	Maintenance	4 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
615228	Autres primes d'assurance	27 000,00	0,00	28 000,00	28 000,00	28 000,00	0,00	28 000,00	28 000,00
615229	Documentation générale et technique	1 000,00	0,00	500,00	500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
615230	Frais de formation (personnel extérieur)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	500,00	500,00	500,00	0,00	500,00	500,00

Accusé de réception en préfecture
026 212903381-20240411-9-AI
Date de transmission : 11/04/2024
Date de dépôt : 11/04/2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	440,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	6 600,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6228	Divers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6232	Fêtes et cérémonies	4 000,00	0,00		7 500,00	7 500,00	0,00	7 500,00	7 500,00
6234	Réceptions	5 000,00	0,00		7 500,00	7 500,00	0,00	7 500,00	7 500,00
6236	Catalogues et imprimés	100,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
6238	Divers	4 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6261	Frais d'affranchissement	4 500,00	0,00		4 600,00	4 600,00	0,00	4 600,00	4 600,00
6262	Frais de télécommunications	7 200,00	0,00		7 200,00	7 200,00	0,00	7 200,00	7 200,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
6281	Concours divers (cotisations)	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	4 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6358	Autres droits	9 700,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	5 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	452 350,00	0,00		591 020,00	591 020,00		591 020,00	591 020,00
6218	Autre personnel extérieur	35 000,00	0,00		60 000,00	60 000,00		60 000,00	60 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	250,00	0,00		300,00	300,00		300,00	300,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	4 600,00	0,00		6 000,00	6 000,00		6 000,00	6 000,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	700,00	0,00		800,00	800,00		800,00	800,00
6411	Rémunération principale titulaires	210 000,00	0,00		260 000,00	260 000,00		260 000,00	260 000,00
6412	SFT, indemnité de résidence	2 300,00	0,00		2 300,00	2 300,00		2 300,00	2 300,00
6413	NBI	6 500,00	0,00		7 500,00	7 500,00		7 500,00	7 500,00
6414	Autres indemnités	32 000,00	0,00		41 000,00	41 000,00		41 000,00	41 000,00
6415	Rémunérations	18 200,00	0,00		42 000,00	42 000,00		42 000,00	42 000,00
6416	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		20,00	20,00		20,00	20,00
6417	Primes et autres indemnités	0,00	0,00		500,00	500,00		500,00	500,00
6418	Autres emplois aidés	4 200,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	36 000,00	0,00		45 000,00	45 000,00		45 000,00	45 000,00
6452	Cotisations aux caisses de retraites	68 500,00	0,00		85 000,00	85 000,00		85 000,00	85 000,00
6454	Cotisations aux A.S.E.D.I.C.	1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00		1 500,00	1 500,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	22 000,00	0,00		23 500,00	23 500,00		23 500,00	23 500,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 600,00	0,00		1 600,00	1 600,00		1 600,00	1 600,00

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-9-AI
Date de télétransmission : 11/04/2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6478	Autres charges sociales diverses	9 000,00	0,00		14 000,00	14 000,00		14 000,00	14 000,00
014	Atténuations de produits	83 574,66	0,00		81 900,00	81 900,00		81 900,00	81 900,00
739211	Attribution de compensation	78 574,66	0,00		76 900,00	76 900,00		76 900,00	76 900,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom.	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	163 865,00	0,00	0,00	237 956,27	237 956,27	0,00	237 956,27	237 956,27
65311	Indemnités de fonction	38 500,00	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
65313	Cotisations de retraite	1 700,00	0,00		1 800,00	1 800,00	0,00	1 800,00	1 800,00
65315	Formation	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6541	Créances admises en non-valeur	200,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
6553	Service d'incendie	33 365,00	0,00		35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00
65561	Contrib. fonds compens. ch. territoriales	17 000,00	0,00		15 500,00	15 500,00	0,00	15 500,00	15 500,00
65733	Subv. fonct. départements	0,00	0,00		1 400,00	1 400,00	0,00	1 400,00	1 400,00
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	11 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
657362	Subv. Fonct. BA/régies	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65736212	Subv. régie admin. avec ps.morale	0,00	0,00		31 000,00	31 000,00	0,00	31 000,00	31 000,00
65736221	Subv. BA/régie indus.com. sans ps.morale	34 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	22 000,00	0,00		36 000,00	36 000,00	0,00	36 000,00	36 000,00
65818	Autres	5 500,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
65888	Autres	0,00	0,00		41 556,27	41 556,27	0,00	41 556,27	41 556,27
65888	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		933 529,66	0,00	0,00	1 153 776,27	1 153 776,27	0,00	1 153 776,27	1 153 776,27
66	Charges financières	12 050,00	0,00		13 050,00	13 050,00		13 050,00	13 050,00
66	Intérêts réglés à l'échéance	11 000,00	0,00		13 000,00	13 000,00		13 000,00	13 000,00
66	Intérêts comptes courants et de dépôts	1 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66888	Autres	50,00	0,00		50,00	50,00		50,00	50,00
67	Charges spécifiques (4)	500,00	0,00		500,00	500,00		500,00	500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	500,00	0,00		500,00	500,00		500,00	500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des charges financières et spécifiques	12 550,00	0,00	0,00	13 550,00	13 550,00		13 550,00	13 550,00
	Total des dépenses réelles	946 079,66	0,00	0,00	1 167 326,27	1 167 326,27	0,00	1 167 326,27	1 167 326,27
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	291 169,14			585 091,34	585 091,34		585 091,34	585 091,34
6811	Dot. amort. immos incorporelles	291 169,14			585 091,34	585 091,34		585 091,34	585 091,34
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	291 169,14			585 091,34	585 091,34		585 091,34	585 091,34

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. transmission des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre 024 destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le solde du compte des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III
B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I		II	
	TOTAL	1 252 597,61	0,00	1 431 226,22	1 431 226,22	1 431 226,22
013	Atténuations de charges (3)	6 000,00	0,00	15 600,00	15 600,00	15 600,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	5 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	1 000,00	0,00	3 600,00	3 600,00	3 600,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	35 250,00	0,00	73 200,00	73 200,00	73 200,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	3 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
70323	Red. occupation dom. public	750,00	0,00	300,00	300,00	300,00
7062	Redevances services à caractère culturel	1 200,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
706811	Redevance d'assainissement collectif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706881	Cotisations obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706888	Autres	14 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00	16 000,00
70841	Mise à dispo personnel CL de rattach.	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
70878	Remb. frais par des tiers	1 300,00	0,00	1 400,00	1 400,00	1 400,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73475	Droits de licence des débits de boisson	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	928 710,00	0,00	1 002 970,00	1 002 970,00	1 002 970,00
73111	Impôts directs locaux	858 710,00	0,00	962 970,00	962 970,00	962 970,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	70 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
74	Dotations et participations (3)	178 976,00	0,00	183 133,00	183 133,00	183 133,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	120 128,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
74112	DSR des communes	23 814,00	0,00	23 000,00	23 000,00	23 000,00
74113	DNP des communes	23 013,00	0,00	23 000,00	23 000,00	23 000,00
74114	Dot. aux élus locaux	255,00	0,00	255,00	255,00	255,00
74115	DGD des communes et EPCI	1 200,00	0,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00
74116	Participation régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74117	Autres	0,00	0,00	5 578,00	5 578,00	5 578,00
74118	Etat-Compens.exonération taxes foncières	2 100,00	0,00	2 100,00	2 100,00	2 100,00
74119	Dotations de gestion locale reçue	8 466,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	53 000,00	0,00	59 000,00	59 000,00	59 000,00
752	Revenus des immeubles	29 000,00	0,00	33 000,00	33 000,00	33 000,00
756	Libéralités reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	24 000,00	0,00	26 000,00	26 000,00	26 000,00
	Total des recettes de gestion des services	1 201 936,00	0,00	1 333 903,00	1 333 903,00	1 333 903,00

Accusé de réception en préfecture
029 24 2902381-20240604
le 04/06/2024 à 15:05:41
par télécopie
029 24 2902381-20240604

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
76	Produits financiers	3 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
7688	Autres	3 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 204 936,00	0,00	1 335 903,00	1 335 903,00	1 335 903,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	47 661,61		95 323,22	95 323,22	95 323,22
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	47 661,61		95 323,22	95 323,22	95 323,22
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		47 661,61		95 323,22	95 323,22	95 323,22

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DJ 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les articles 777 et 778 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destinées à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV - ANNEXES
A - PRESENTATION CROISEE - SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-9-A1
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception en préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV
A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES						
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	RECETTES						
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Accusé de réception en préfecture
024-212402381-20240411-9-A
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception en préfecture : 11/04/2024

ROSCANVEL - COMMUNE DE ROSCANVEL - BP - 2024

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-9-AI
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.01
01 – OPERATIONS NON VENTILABLES		
Article / compte nature (1)	Libellé	
	01	
	Opérations non ventilables	0,00
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-9-AI
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

02 Administration générale

Article / compte nature (1)	02 Administration générale							
	020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-9-AI
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	03 Conseils						035 Conseil de territoire	038 Autres instances
	031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éducat., env.	034 Conseil éco.,soc. environ.,culture,éduc.		0342 Section culture, éducation et sports		
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-9-AI
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSES						
	RECETTES						

(1) Détailler les comptes à trois chiffres. .

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00
				0580 FEADER	
				0581 FEAMP	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-9-AI
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (*)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV - ANNEXES	IV
A -- PRESENTATION CROISEE - SECTION D'INVESTISSEMENT -- PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 -- Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs			21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés	23	24		
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-9-AI
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	25 Formation professionnelle										258 Autres						
	Libellé	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques	2572 Missions administratives									
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires		2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle		2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives		
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	28 Autres services périscolaires et annexes				27 Formation sanitaire et sociale	26 Apprentissage	29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-9-AI
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	30		31							
	Services communs		Culture							
Libellé			311	312	313	314	315	316	317	318
			Activités artist.,actions et manif.cult.	Patrimoine	Bibliothèques, médiathèques	Musées	Services d'archives	Théâtres et spectacles vivants	Cinémas et autres salles de spectacles	Archéologie préventive
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-9-AI
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	32 Sports (autres que scolaires)					
	321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
LIBELLE						
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-9-AI
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne			39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres			
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-9-AI
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV - ANNEXES

A - PRESENTATION CROISEE - SECTION D'INVESTISSEMENT - PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.904

FONCTION 4 - Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé						
		410	411	412	413	414	418	
		Services communs	PMI et planification familiale	Prévention et éducation pour la santé	Sécurité alimentaire	Dispensaires et autres établissements sanitaires	Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-9-AI
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	42 Action sociale										
	420 Services communs			421 Famille et enfance			422 Petite enfance				
	4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance				
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
RECETTES											

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-9-AI
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées		424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales		
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention					
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES							
								0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-9-AI
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
				551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-9-AI
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-9-AI
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	60		61		62		63				
	Services communs		Interventions économiques transversales		Structure d'animation et de dév. éco.		631		632		633
							Agriculture, pêche et agro-alimentaire		Industrie, commerce et artisanat		Développement touristique
							6311	6312			
							Laboratoire	Autres			
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-9-AI
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES

IV
A1.907

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	70 Services communs		71 Actions transversales		72 Actions déchets et propreté urbaine					
					721 Collecte et traitement des déchets		722 Propreté urbaine			
	720 Services communs collecte et propreté				7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoyement	
DEPENSES	0,00		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-9-AI
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux				74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
						0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-9-AI
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel./risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES									

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-9-A1
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.908

FUNCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-9-AI
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	84 Voirie								
	841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière	
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-9-AI
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					36 Liaisons multimodales	37 Circulations douces	38 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES									

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-9-AI
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV
A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
	DEPENSES								
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES								
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-9-AI
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-9-AI
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES		
	Libellé	01
	OPERATIONS non ventilables	
DEPENSES		0,00
RECETTES		0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-9-AI
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						038 Autres instances
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éducat., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc. 0341 Section éco., sociale et environnement.		0342 Section culture, éducation et sports	
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-9-AI
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop. décent. act. interrég. sur. intern.				TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSES					
	RECETTES					

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-9-AI
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE		052 FEDER		058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00		0,00		0580 FEADER	0581 FEAMP	0,00
RECETTES		0,00		0,00				0,00
								0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-9-AI
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendia et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES						

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV - ANNEXES	IV
A - PRESENTATION CROISEE - SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (*)	Libellé	20 Services communs				21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés					
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSES												
	RECETTES												

(*) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-9-AI
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (*)	Libellé	26 Apprentissage		27 Formation sanitaire et sociale		28 Autres services périscolaires et annexes				29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE	
						281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte			288 Autre service annexe de l'enseignement
		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00
	DEPENSES	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00
	RECETTES	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture 029-212902381-20240411-9-AI Date de télétransmission : 11/04/2024 Date de réception préfecture : 11/04/2024
--

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	30		31							
	Libellé	Services communs	Culture							
			311	312	313	314	315	316	317	318
		0,00	Activités artist.,actions et manif.cult.	Patrimoine	Bibliothèques, médiathèques	Musées	Services d'archives	Théâtres et spectacles vivants	Cinémas et autres salles de spectacles	Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	32 Sports (autres que scolaires)						326 Manifestations sportives
	321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-9-AI
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV
	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs		34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
Libellé						
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-9-AI
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts. sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-9-AI
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	42 Action sociale							
	420 Services communs	421 Famille et enfance			422 Petite enfance		4228 Autres actions pour la petite enfance	
Libellé	4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance	
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-9-AI
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées		424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	TOTAL	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention					
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-9-AI
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES		IV
A -- PRESENTATION CROISEE -- SECTION DE FONCTIONNEMENT -- PRESENTATION DETAILLEE		A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-9-AI
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-9-AI
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.935

FUNCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	50		51						
	Services communs	Libellés	Aménagement et services urbains						
	50		510	511	512	513	514	515	518
	Services communs		Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-9-AI
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
				551 Part: privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-9-AI
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral		57 Techno. de l'information et de la comm.		58 Autres actions		59 Sécurité		TOTAL DU CHAPITRE
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-9-AI
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60		61	62	63			633			
		Services communs				Interventions économiques transversales	Structure d'animation et de dév. éco.	Actions sectorielles		632	Développement touristique	
								631				632
						Agriculture, pêche et agro-alimentaire	Industrie, commerce et artisanat	Développement touristique				
						6311	6312	633				
						Laboratoire	Autres					
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-9-AI
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV - ANNEXES		IV
A - PRESENTATION CROISEE - SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE		A2.936

FONCTION 6 - Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et Innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-9-AI
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux				74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-9-AI
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel, risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES									

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-9-AI
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80		82					828	
		Services communs	81	Transports publics de voyageurs						
		80	81	820	821	822	823	824	825	828
		Services communs	Transports scolaires	Services communs	Transport sur route	Transport ferroviaire	Transport fluvial	Transport maritime	Transport aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-9-AI
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV - ANNEXES	IV
A - PRESENTATION CROISEE - SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 -- Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-9-AI
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et alésas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-9-AI
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES									

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-9-AI
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-9-AI
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé (8)	Catégorie d'emprunt (9)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					590 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					590 000,00									
12	CAISSE DES DEPOTS	13/06/2014		01/10/2015	210 000,00	F			2,250	2,194	T	P		A-1
13	CREDIT AGRICOLE	06/06/2018		15/09/2018	380 000,00	F			1,790	1,896	T	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de frage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes sur METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers les établissements locaux acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

Accusé de réception en préfecture
 Date de dépôt : 21/06/2024
 Date de réception en préfecture : 11/07/2024
 Date de mise en ligne : 11/07/2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										Catégorie d'emprunt (8)		
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)		Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel				
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00								
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00								
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00								
1687 Autres dettes (total)					0,00								
Total général					590 000,00								

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire JOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV - ANNEXES

IV
B1.2

ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		465 189,60					23 901,88	10 745,96	0,00	236,54
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		465 189,60					23 901,88	10 745,96	0,00	236,54
12		0,00	A-1	152 486,41	16,50	V	2,194		6 770,51	5 231,81	0,00	0,00
13		0,00	A-1	312 693,19	16,92	F	1,896		17 131,37	5 514,15	0,00	236,54
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de liège sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1673 Emprunts pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1674 Emprunts auprès des bailleurs sociaux et des bailleurs locaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Emprunts auprès des bailleurs sociaux et des bailleurs locaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Emprunts auprès des bailleurs sociaux et des bailleurs locaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1677 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		465 189,60					23 901,88	10 745,96	0,00	236,54

ROSCANVEL - COMMUNE DE ROSCANVEL - BP - 2024

- (10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
- (11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
- (12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la somme additionnée d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-9-AI
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
 (2) Nominal initial des emprunts à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
 (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
 (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : indice zone euro / 2 : indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart entre ces indices / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
 (5) Taux sous-jacent de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
 (6) Taux sous-jacent de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
 (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
 (8) Montant index ou formule.
 (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
 (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
 (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV

B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	465 189,60	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-9-AI
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

(1) Ce tableau retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture							Primes éventuelles		
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

- (1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
- (2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
- (3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).
- (4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-9-AI
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV

B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture				Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux				
Taux fixe (total)					0,00		0,00	
Taux variable simple (total)					0,00		0,00	
Taux complexe (total) (2)					0,00		0,00	
Total					0,00		0,00	

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-9-AI
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME		B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Après des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Après des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-9-AI
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES		B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-9-AI
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS		B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €	
	Catégories de biens amortis	
	Durée (en années)	01/01/2000
	0	

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-9-AI
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-9-AI
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS		B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédant « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-9-AI
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

IV
B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/68812) (III)	Solde (1)
	TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/68862) (III)	Solde (1)
	TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-9-AI
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A retrajir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrive le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-9-AI
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS		B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-9-AI
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN		B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés		
	Marchés de partenariat (4)	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-9-AI
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV -- ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN		B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus		
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)	0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-9-AI
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C 0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D 0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II 1 335 903,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II 0,00
---	------------------------------

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN		B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'ori- gine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					Total (1)	
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)		
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-9-AI
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV
B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				TOTAL I + II + III		
								Part investissement	Dont part nette (5) I	Part fonctionnement II	Part financement III			
Marchés de partenariat (1)														
SOUS-TOTAL								0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)														
SOUS-TOTAL								0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL								0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-9-AI
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN		B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale				
Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

Accusé de réception en préfecture 029-212902381-20240411-9-AI Date de télétransmission : 11/04/2024 Date de réception préfecture : 11/04/2024
--

IV – ANNEXES

IV

B7.8

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des délégations de service public				0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;

- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;

- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;

- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;

- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-9-AI
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV - ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES - ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV

B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
					0,00	0,00	0,00
	TOTAL						
8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises						
	Engagements reçus des entreprises						
					0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-9-AI
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV - ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN LETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Emplois budgétaires créés par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
 ETP = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
 Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETP ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETP ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETP (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV
B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indices (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CU : Culturel.

ANIM : Animation.

POL : Police.

POMP : Sapeurs-pompiers.

X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1* : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.

332-23-2* : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.

332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.

332-11 : Vacance temporaire d'un emploi.

332-8-1 : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-2 : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-8-3 : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.

332-8-4 : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-5 : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

332-8-6 : Emplois des communes (< 2 000 hab.) et des groupements de communes (< 10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.

332-5 : Contrats territoriaux sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.

332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.

332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.

333-1 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).

333-10 : Collaborateurs de cabinet.

333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.

Autres

06

20

20

20

20

20

20

20

20

20

20

20

20

20

20

20

20

20

20

20

20

20

20

20

20

20

20

20

(5) Indiquer le motif du contrat (code déterminé d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Obtenir l'emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10, 332-11, 332-12 du CGFP.

(7) Obtenir l'emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un agent n'est pas mentionné dans le tableau ci-dessus, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

	IV
B10	

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
 Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-9-AI
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT

**IV
B11.1**

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-9-AI
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES		B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SP/C/SPA)	TVA (oui / non)
-------------------------------	-------------------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------	-----------------

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence. Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissements publics et doivent être recensées dans cet état.

Accusé de réception en préfecture 029-212902381-20240411-9-AI Date de télétransmission : 11/04/2024 Date de réception préfecture : 11/04/2024
--

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE		B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-9-AI
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	33 524,48	33 524,48
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-5 700,00	-5 700,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00
Solde de la section Investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	123 137,67	123 137,67
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	625 091,34	625 091,34
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	501 953,67	501 953,67

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-9-AI
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		123 137,67	123 137,67
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		24 000,00	24 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	24 000,00	24 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		99 137,67	99 137,67
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	3 814,45	3 814,45
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	95 323,22	95 323,22

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-9-AI
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		625 091,34	625 091,34
Ressources propres externes de l'année (a)		40 000,00	40 000,00
10222	FCTVA	30 000,00	30 000,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	10 000,00	10 000,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		585 091,34	585 091,34
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation de document	8 092,82	8 092,82
280415342	IC : Bâtiments, installations	73 684,04	73 684,04
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	42 590,35	42 590,35
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	7 613,60	7 613,60
28128	Autres aménagements de terrains	20 241,30	20 241,30
281311	Bâtiments administratifs	20 102,00	20 102,00
281312	Bâtiments scolaires	206 571,00	206 571,00
281313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	529,00	529,00
281318	Autres bâtiments publics	21 025,00	21 025,00
281321	Immeubles de rapport	41 730,00	41 730,00
28138	Autres constructions	32 165,00	32 165,00
28151	Réseaux de voirie	25 298,00	25 298,00
28152	Installations de voirie	2 811,60	2 811,60
281538	Autres réseaux	1 628,00	1 628,00
2815731	Matériel roulant	41 331,18	41 331,18
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	5 866,15	5 866,15
28181	Installations générales, aménagt divers	4 976,00	4 976,00
281831	Matériel informatique scolaire	741,00	741,00
281838	Autre matériel informatique	16 889,74	16 889,74
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	33,35	33,35
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 462,57	1 462,57
28185	Matériel de téléphonie	236,50	236,50
28188	Autres immo. corporelles	9 473,14	9 473,14
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00

0400
020-21-2302381-20240411-9-A1
0400
Date de réception en préfecture : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-9-AI
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE		D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE			
Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération
			Nature de l'activité (SPIC/SPA)

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-9-AI
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET

D2.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat
			Matériel
		0,00	Sous-total Fonctionnement
			(B)
			0,00

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant	
Matériel		0,00	
Autres		0,00	
		0,00	Effort propre de la Région (A – B)
			(C)
			0,00

TOTAL DEPENSES	(A)	0,00	TOTAL RECETTES (B + C)	0,00
-----------------------	------------	-------------	-------------------------------	-------------

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-9-AI
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION		
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION		
		D2.2

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	0,00
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	0,00

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	0,00

Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	0,00
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00
Autres facturations	0,00
Total facturations internes	0,00
TOTAL CHARGES (2)	0,00

Contributions aux ECE	0,00
-----------------------	------

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-9-AI
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	0,00
Dotations aux amortissements	0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres	0,00
RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	0,00
Résultat financier	0,00
RESULTAT COURANT (5)	0,00
Résultat spécifique	0,00
RESULTAT NET (6)	0,00

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.

(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE – total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-9-AI
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV - ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION - DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

IV

D3

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.
(2) Préciser les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

IV
D4.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		Montant
Article (2)	Libellé (2)	
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		Montant
Article (2)	Libellé (2)	
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Montants des Recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

Accusé de réception en préfecture
N°29-212902381-20240411
Date de télétransmission : 11/05/2024
Date de réception en préfecture : 16/05/2024

IV – ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM		D4.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		Montant
Article (2)	Libellé (2)	
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		Montant
Article (2)	Libellé (2)	
	Recettes issues de la TEOM	0,00
	Dotations et participations reçues	0,00
	Autres recettes de fonctionnement éventuelles	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
018	Atténuations de charges	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00

Article (2)	RECETTES (1)	Libellé (2)	Montant
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-9-AI
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D5.1

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-9-AI
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 12

VOTES :

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 21/03/2024

Présenté par Le LE MAIRE, GOURVEZ JEAN YVES (1),
A Roscanvel, le 03/04/2024



Handwritten signature in blue ink.

Délibéré par l'assemblée le Conseil Municipal(2), réunie en session Ordinaire
A Roscanvel, le 03/04/2024

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Municipal (2),(3).

AIT OUCHANIIK THOURIA	
AUBLET SEBASTIEN	
BILLON MATHIEU	
COURET JEAN FRANCOIS	
DEVERRE PHILIPPE	
DONVAL FREDERIC	
DOS SANTOS YVELINE	
DRUON JEAN PAUL	
GOURVEZ JEAN YVES	
JESTIN AZELIE	
LE MONZE MAILLARD ANNE	

Certifié exécutoire par Le LE MAIRE, GOURVEZ JEAN YVES (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 11/04/2024, et de la publication le 11/04/2024

A Roscanvel, le 10/04/2024

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

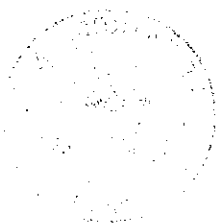


Handwritten signature in blue ink.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-9-AI
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024



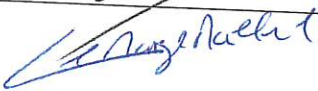





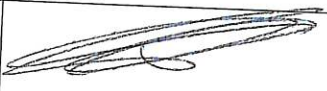
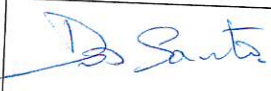

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D5.2

Cet état ne contient pas d'information.



Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-9-AI
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

COMMUNE DE ROSCANVEL
CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2024
TABLEAU DE PRESENCE

NOM - PRENOM	QUALITE	PRESENCE	SIGNATURE	ABSENCE	POUVOIR
GOURVEZ Jean Yves	Maire	o			
DEVERRE Philippe	Adjoint au Maire	o			
LE MONZE MAILLARD Anne	Adjointe au Maire	x			
COURET Jean-François	Adjoint au Maire	o			
JESTIN Azélie	Adjointe au Maire	x			
AIT OUCHANNIK Thouria	Conseillère municipale	o			
AUBLET Sébastien	Conseiller Municipal	o			
BATON Audrey	Conseillère municipale			x	
BILLON Mathieu	Conseiller Municipal	o			
DONVAL Frédéric	Conseiller Municipal	o			
DOS SANTOS Yveline	Conseillère Municipale	x			
DRUON Jean Paul	Conseiller Municipal	x			
JAFFRE Lionel	Conseiller Municipal			x	
PECH Michel	Conseiller Municipal			x	x Dr couret

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-9-AI
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024



MAIRIE
DE
ROSCANVEL
29570

Téléphone : 02 98 27 48 51

Télécopie : 02 98 27 41 10

Web: www.roscanvel.fr

Courriel: mairie@roscanvel.fr

SEANCE DU 03 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Roscanvel légalement convoqué le vingt et un mars deux mille vingt-quatre par Monsieur Jean Yves GOURVEZ, Maire, conformément aux articles L 211.9 et L 210.10 du code des collectivités territoriales, s'est réuni sous sa présidence.

ETAIENT PRESENTS :

Messieurs Jean-Yves Gourvez, Mathieu Billon, Philippe Deverre, Donval Frédéric, Aublet Sébastien, Druon Jean Paul, Couret Jean François, Mesdames Yveline Dos Santos, Jestin Azélie, Aït Ouchannik Thouria, Anne Le Monze Maillard

ABSENTE, EXCUSEE ET REPRESENTEE

Monsieur Michel Pech

ABSENTS, NON EXCUSES ET NON REPRESENTES



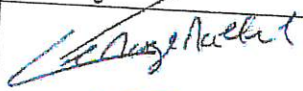


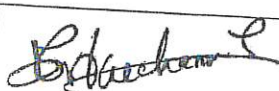





Monsieur Lionel Jaffré et Madame Audrey Bâton

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Yveline Dos Santos

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-9-AI
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

COMMUNE DE ROSCANVEL
CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2024
TABLEAU DE PRESENCE

NOM - PRENOM	QUALITE	PRESENCE	SIGNATURE	ABSENCE	POUVOIR
GOURVEZ Jean Yves	Maire	o			
DEVERRE Philippe	Adjoint au Maire	o			
LE MONZE MAILLARD Anne	Adjointe au Maire	x			
COURET Jean-François	Adjoint au Maire	o			
JESTIN Azélie	Adjointe au Maire	x			
AIT OUCHANNIK Thouria	Conseillère municipale	o			
AUBLET Sébastien	Conseiller Municipal	o			
BATON Audrey	Conseillère municipale			x	
BILLON Mathieu	Conseiller Municipal	o			
DONVAL Frédéric	Conseiller Municipal	o			
DOS SANTOS Yveline	Conseillère Municipale	x			
DRUON Jean Paul	Conseiller Municipal	x			
JAFFRE Lionel	Conseiller Municipal			x	
PECH Michel	Conseiller Municipal				x

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-9-AI
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

COMMUNE DE ROSCANVEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2024

DELIBERATION N°21/2024

OBJET : délibération approuvant le budget primitif 2024– camping

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	75 051.39 €	75 244.18 €
Section d'investissement	58 000.00 €	65 238.91 €
TOTAL	133 051.39 €	140 483.09 €

Le Conseil Municipal,
Vu le projet de budget primitif,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le budget arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	75 051.39 €	75 244.18 €
Section d'investissement	58 000.00 €	65 238.91 €
TOTAL	133 051.39 €	140 483.09 €

Pour extrait conforme

Publié le 03/04/2024

Transmis à la Préfecture le 08/04/2024

Délibération exécutoire conformément à la loi n° 82.623 du 22 Juillet 1982.

LE MAIRE
JEAN YVES GOURVEZ



Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-10-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024



Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-10-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 21290238100038	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Commune ROSCANVEL
--	---

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE DE CHATEAULIN

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget primitif

BUDGET : CAMPING MUNICIPAL ROSCANVEL (2)

ANNEE 2024

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.
(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	18
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	19
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	23
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	24
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	25
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	27
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	28
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	29
A3.2 - Etalement des provisions	30
A4.1 - Equilibre des opérations financières	31
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	32
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	33
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	34
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	35
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	36
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	37
A6 - Etat des charges transférées	38
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	39

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	40
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	41
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	42
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	43
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	44
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	45
B1.7 - Etat des engagements reçus	46
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	47
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	48

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	49
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	51
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	52
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	53

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	54
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-10-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	75 051,39	62 200,00
+		+	+
R	E		
P	R		
O	T		
S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 13 044,18
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		75 051,39	75 244,18

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	51 600,00	9 491,39
+		+	+
R	E		
P	R		
O	T		
S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	6 400,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 55 747,52
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		58 000,00	65 238,91

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	133 051,39	140 483,09
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-10-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	18 610,00	0,00	31 760,00	31 760,00	31 760,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	31 200,00	0,00	32 000,00	32 000,00	32 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 800,00	0,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00
Total des dépenses de gestion des services		52 610,00	0,00	64 960,00	64 960,00	64 960,00
66	Charges financières	300,00	0,00	300,00	300,00	300,00
67	Charges exceptionnelles	300,00	0,00	300,00	300,00	300,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses Imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		53 210,00	0,00	65 560,00	65 560,00	65 560,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	8 728,00	0,00	9 491,39	9 491,39	9 491,39
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		8 728,00	0,00	9 491,39	9 491,39	9 491,39
TOTAL		61 938,00	0,00	75 051,39	75 051,39	75 051,39

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	75 051,39
---	------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	55 000,00	0,00	61 000,00	61 000,00	61 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	1 200,00	0,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00
Total des recettes de gestion des services		56 200,00	0,00	62 200,00	62 200,00	62 200,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		56 200,00	0,00	62 200,00	62 200,00	62 200,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	233,60	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		233,60	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		56 433,60	0,00	62 200,00	62 200,00	62 200,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	13 044,18
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	75 244,18
---	------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	9 491,39
---	-----------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-10-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-10-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	31 500,00	6 400,00	19 300,00	19 300,00	25 700,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	32 300,00	32 300,00	32 300,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	31 500,00	6 400,00	51 600,00	51 600,00	58 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	31 500,00	6 400,00	51 600,00	51 600,00	58 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	233,60	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	233,60	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	31 733,60	6 400,00	51 600,00	51 600,00	58 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	58 000,00
---	------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	12 312,70	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	12 312,70	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	12 312,70	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-2024041110-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

ROSCANVEL - CAMPING MUNICIPAL ROSCANVEL - BP - 2024

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	8 728,00		9 491,39	9 491,39	9 491,39
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		8 728,00		9 491,39	9 491,39	9 491,39
TOTAL		21 040,70	0,00	9 491,39	9 491,39	9 491,39

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)		55 747,52
--	--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		65 238,91
---	--	------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	9 491,39
---	-----------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

Accusé de réception en préfecture 029-212902381-20240411-10-DE Date de télétransmission : 11/04/2024 Date de réception préfecture : 11/04/2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	31 760,00		31 760,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	32 000,00		32 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 200,00		1 200,00
66	Charges financières	300,00	0,00	300,00
67	Charges exceptionnelles	300,00	0,00	300,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	9 491,39	9 491,39
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		65 560,00	9 491,39	75 051,39

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	75 051,39
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	25 700,00	0,00	25 700,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	32 300,00	0,00	32 300,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		58 000,00	0,00	58 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	58 000,00
---	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la règle applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-10-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	61 000,00		61 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	1 200,00		1 200,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	62 200,00	0,00	62 200,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	13 044,18
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	75 244,18
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		9 491,39	9 491,39
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	0,00	9 491,39	9 491,39

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	55 747,52
--	------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	65 238,91
---	------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-10-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	18 610,00	31 760,00	31 760,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	8 500,00	18 600,00	18 600,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	2 500,00	4 000,00	4 000,00
6064	Fournitures administratives	100,00	100,00	100,00
611	Sous-traitance générale	700,00	1 100,00	1 100,00
61528	Entretien, réparation autres biens immob.	2 500,00	2 500,00	2 500,00
6156	Maintenance	1 600,00	1 000,00	1 000,00
6226	Honoraires	0,00	960,00	960,00
6231	Annonces et insertions	160,00	250,00	250,00
6238	Divers	150,00	100,00	100,00
6262	Frais de télécommunications	1 400,00	1 100,00	1 100,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	150,00	150,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 000,00	1 900,00	1 900,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	31 200,00	32 000,00	32 000,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	31 200,00	32 000,00	32 000,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 800,00	1 200,00	1 200,00
6518	Autres	1 600,00	0,00	0,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	1 200,00	1 200,00	1 200,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		52 610,00	64 960,00	64 960,00
66	Charges financières (b) (8)	300,00	300,00	300,00
6688	Autre	300,00	300,00	300,00
67	Charges exceptionnelles (c)	300,00	300,00	300,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	300,00	300,00	300,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		53 210,00	65 560,00	65 560,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	8 728,00	9 491,39	9 491,39
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	8 728,00	9 491,39	9 491,39
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		8 728,00	9 491,39	9 491,39
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		8 728,00	9 491,39	9 491,39
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		61 938,00	75 051,39	75 051,39

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	75 051,39
---	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et M. 43.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs

Accusé de réception en préfecture 029-212902381-20240411-10-DE Date de télétransmission : 11/04/2024 Date de réception préfecture : 11/04/2024

ROSCANVEL - CAMPING MUNICIPAL ROSCANVEL - BP - 2024

mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la règle applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-10-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	55 000,00	61 000,00	61 000,00
703	Ventes de produits résiduels	0,00	61 000,00	61 000,00
7083	Locations diverses	55 000,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	1 200,00	1 200,00	1 200,00
753	Reversement taxe de séjour	1 200,00	1 200,00	1 200,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		56 200,00	62 200,00	62 200,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		56 200,00	62 200,00	62 200,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	233,60	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	233,60	0,00	0,00
043	Opérat° ordre inférieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		233,60	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		56 433,60	62 200,00	62 200,00

+	RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	13 044,18
=	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	75 244,18

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	31 500,00	19 300,00	19 300,00
2181	Installat° générales, agencements	25 000,00	17 600,00	17 600,00
2183	Matériel de bureau et informatique	2 000,00	1 700,00	1 700,00
2184	Mobilier	4 500,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	32 300,00	32 300,00
2313	Constructions	0,00	32 300,00	32 300,00
Total des dépenses d'équipement		31 500,00	51 600,00	51 600,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		31 500,00	51 600,00	51 600,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	233,60	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	233,60	0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	233,60	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		233,60	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		31 733,60	51 600,00	51 600,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	6 400,00
-----------------------------------	-----------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	58 000,00
---	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	12 312,70	0,00	0,00
1068	Autres réserves	12 312,70	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		12 312,70	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		12 312,70	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	8 728,00	9 491,39	9 491,39
28131	Bâtiments	1 186,92	1 186,92	1 186,92
28135	Installations générales, agencements, ..	4 858,57	4 117,58	4 117,58
28181	Installations générales, agencements	2 137,67	2 472,05	2 472,05
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	1 170,00	1 170,00
28184	Mobilier	544,84	544,84	544,84
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		8 728,00	9 491,39	9 491,39
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		8 728,00	9 491,39	9 491,39
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		21 040,70	9 491,39	9 491,39

	+
RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	55 747,52
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	65 238,91

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.
- (7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
- (9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-10-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-10-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

IV
A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-10-DE
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES

IV
A1.2

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
168 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
1681 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
16811 Autres emprunts (total)					0,00									
16812 Bons de trésorerie négociés (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

ROSCANVEL - CAMPING MUNICIPAL ROSCANVEL - BP - 2024

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCS1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-10-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICINE de l'exercice
						Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
											Type de taux (12)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons de trésorerie à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres emprunts (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

ROSCANVEL - CAMPING MUNICIPAL ROSCANVEL - BP - 2024

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 06111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-10-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES

IV
A1.3

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Exchange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt, et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nommer le contrat emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux liés à la couverture de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux liés à la couverture de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant de l'index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 661111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-10-DE
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception en préfecture : 11/04/2024

(1) Cette annexe rétrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture					Primes éventuelles				
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Nominal de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, turrel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)
	Référence de l'emprunt couvert		Taux payé		Taux reçu (7)		
	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Produits c/768	Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat	
Taux fixe (total)					0,00	0,00	Avant opération de couverture
Taux variable simple (total)					0,00	0,00	Après opération de couverture
Taux complexe (total) (2)					0,00	0,00	
Total					0,00	0,00	

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification: des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-10-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-10-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
		0	01/01/2000

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-10-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-10-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-10-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	55 747,52	55 747,52
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-6 400,00	-6 400,00
Solde de la section Investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	49 347,52	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	49 347,52	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	49 347,52	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	9 491,39	9 491,39
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	9 491,39	9 491,39

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		9 491,39	III 9 491,39
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		9 491,39	9 491,39
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28131	Bâtiments	1 186,92	1 186,92
28135	Installations générales, agencements, ..	4 117,58	4 117,58
28181	Installations générales, agencements	2 472,05	2 472,05
28183	Matériel de bureau et informatique	1 170,00	1 170,00
28184	Mobilier	544,84	544,84
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-10-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-10-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-10-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-10-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- lement	Date de la délibéra- tion	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A. remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-10-DE
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Typologie de l'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux et tous frais compris.

(6) Taux à la date de vote de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

Document communiqué en préfecture
 le 29/04/2024
 Date de mise en ligne : 11/04/2024
 Date de publication : 11/04/2024
 Date de mise en ligne : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	62 200,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-10-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-10-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir						
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)	

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-10-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	B1.5
ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT	

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)			TOTAL I + II + III			
									Part investissement	Part fonctionnement II	Part financement III				
									Part totale (4)	Dont part nette (5)					
Marchés de partenariat (1)									0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)									0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOUS-TOTAL									0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOUS-TOTAL									0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL									0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique
 (2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023
 (3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N
 (4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N
 (5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

Accusé de réception en préfecture
 029-212902381-20240411-10-DE
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-10-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-10-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-10-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
- (3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

Accusé de réception en préfecture 029-212902381-20240411-10-DE Date de télétransmission : 11/04/2024 Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES

IV
C1.1

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

POL : Police.

POMP : Sapeurs-pompiers.

X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1* : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.

332-23-2* : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.

332-24 : Contrat de projet pour une durée maximale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.

332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.

332-8-1* : Absence de cadres d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-2* : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-8-3* : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de moins de 15 000 habitants.

332-8-4* : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-5* : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 41 pour les emplois dont la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %.

332-8-6* : Emplois des communes (> 2 000 hab.) et des établissements mentionnés à l'article L. 41, pour les emplois dont la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %.

327-5 : Contratuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.

332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.

332-11 : Contrat à durée indéterminée pour lequel l'agent contractuel territorial concourne rempli avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.

326 : Modalités particulières : recrutés sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L.326 et L.352).

343-1, 343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).

333-1, 333-10 : Collaborateurs de cabinet.

333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.

A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z, AA, AB, AC, AD, AE, AF, AG, AH, AI, AJ, AK, AL, AM, AN, AO, AP, AQ, AR, AS, AT, AU, AV, AW, AX, AY, AZ, BA, BB, BC, BD, BE, BF, BG, BH, BI, BJ, BK, BL, BM, BN, BO, BP, BQ, BR, BS, BT, BU, BV, BW, BX, BY, BZ, CA, CB, CC, CD, CE, CF, CG, CH, CI, CJ, CK, CL, CM, CN, CO, CP, CQ, CR, CS, CT, CU, CV, CW, CX, CY, CZ, DA, DB, DC, DD, DE, DF, DG, DH, DI, DJ, DK, DL, DM, DN, DO, DP, DQ, DR, DS, DT, DU, DV, DW, DX, DY, DZ, EA, EB, EC, ED, EE, EF, EG, EH, EI, EJ, EK, EL, EM, EN, EO, EP, EQ, ER, ES, ET, EU, EV, EW, EX, EY, EZ, FA, FB, FC, FD, FE, FF, FG, FH, FI, FJ, FK, FL, FM, FN, FO, FP, FQ, FR, FS, FT, FU, FV, FW, FX, FY, FZ, GA, GB, GC, GD, GE, GF, GG, GH, GI, GJ, GK, GL, GM, GN, GO, GP, GQ, GR, GS, GT, GU, GV, GW, GX, GY, GZ, HA, HB, HC, HD, HE, HF, HG, HH, HI, HJ, HK, HL, HM, HN, HO, HP, HQ, HR, HS, HT, HU, HV, HW, HX, HY, HZ, IA, IB, IC, ID, IE, IF, IG, IH, II, IJ, IK, IL, IM, IN, IO, IP, IQ, IR, IS, IT, IU, IV, IW, IX, IY, IZ, JA, JB, JC, JD, JE, JF, JG, JH, JI, JJ, JK, JL, JM, JN, JO, JP, JQ, JR, JS, JT, JU, JV, JW, JX, JY, JZ, KA, KB, KC, KD, KE, KF, KG, KH, KI, KJ, KK, KL, KM, KN, KO, KP, KQ, KR, KS, KT, KU, KV, KW, KX, KY, KZ, LA, LB, LC, LD, LE, LF, LG, LH, LI, LJ, LK, LL, LM, LN, LO, LP, LQ, LR, LS, LT, LU, LV, LW, LX, LY, LZ, MA, MB, MC, MD, ME, MF, MG, MH, MI, MJ, MK, ML, MM, MN, MO, MP, MQ, MR, MS, MT, MU, MV, MW, MX, MY, MZ, NA, NB, NC, ND, NE, NF, NG, NH, NI, NJ, NK, NL, NM, NN, NO, NP, NQ, NR, NS, NT, NU, NV, NW, NX, NY, NZ, OA, OB, OC, OD, OE, OF, OG, OH, OI, OJ, OK, OL, OM, ON, OO, OP, OQ, OR, OS, OT, OU, OV, OW, OX, OY, OZ, PA, PB, PC, PD, PE, PF, PG, PH, PI, PJ, PK, PL, PM, PN, PO, PP, PQ, PR, PS, PT, PU, PV, PW, PX, PY, PZ, QA, QB, QC, QD, QE, QF, QG, QH, QI, QJ, QK, QL, QM, QN, QO, QP, QQ, QR, QS, QT, QU, QV, QW, QX, QY, QZ, RA, RB, RC, RD, RE, RF, RG, RH, RI, RJ, RK, RL, RM, RN, RO, RP, RQ, RR, RS, RT, RU, RV, RW, RX, RY, RZ, SA, SB, SC, SD, SE, SF, SG, SH, SI, SJ, SK, SL, SM, SN, SO, SP, SQ, SR, SS, ST, SU, SV, SW, SX, SY, SZ, TA, TB, TC, TD, TE, TF, TG, TH, TI, TJ, TK, TL, TM, TN, TO, TP, TQ, TR, TS, TT, TU, TV, TW, TX, TY, TZ, UA, UB, UC, UD, UE, UF, UG, UH, UI, UJ, UK, UL, UM, UN, UO, UP, UQ, UR, US, UT, UY, UZ, VA, VB, VC, VD, VE, VF, VG, VH, VI, VJ, VK, VL, VM, VN, VO, VP, VQ, VR, VS, VT, VU, VV, VW, VX, VY, VZ, WA, WB, WC, WD, WE, WF, WG, WH, WI, WJ, WK, WL, WM, WN, WO, WP, WQ, WR, WS, WT, WU, WV, WW, WX, WY, WZ, XA, XB, XC, XD, XE, XF, XG, XH, XI, XJ, XK, XL, XM, XN, XO, XP, XQ, XR, XS, XT, XU, XV, XW, XX, XY, XZ, YA, YB, YC, YD, YE, YF, YG, YH, YI, YJ, YK, YL, YM, YN, YO, YP, YQ, YR, YS, YT, YU, YV, YW, YX, YY, YZ, ZA, ZB, ZC, ZD, ZE, ZF, ZG, ZH, ZI, ZJ, ZK, ZL, ZM, ZN, ZO, ZP, ZQ, ZR, ZS, ZT, ZU, ZV, ZW, ZX, ZY, ZZ.

(5) Indicateur de statut contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occurrence d'un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occurrence d'un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un agent est mentionné comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Date de mise à jour : 11/04/2024
Date de révision : 11/04/2024
Date de création : 11/04/2024
Date de suppression : 11/04/2024
Date de modification : 11/04/2024
Date de validation : 11/04/2024
Date de signature : 11/04/2024
Date de publication : 11/04/2024
Date de diffusion : 11/04/2024
Date de mise en ligne : 11/04/2024
Date de mise à disposition : 11/04/2024
Date de mise à jour : 11/04/2024
Date de révision : 11/04/2024
Date de création : 11/04/2024
Date de suppression : 11/04/2024
Date de modification : 11/04/2024
Date de validation : 11/04/2024
Date de signature : 11/04/2024
Date de publication : 11/04/2024
Date de diffusion : 11/04/2024
Date de mise en ligne : 11/04/2024
Date de mise à disposition : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-10-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-10-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de service	Intitulé / objet de service	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-10-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 14
 Nombre de membres présents : 11
 Nombre de suffrages exprimés : 12
 VOTES :
 Pour : 12
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 21/03/2024

Présenté par (1) Le LE MAIRE, GOURVEZ JEAN YVES,
 A Roscanvel le 03/04/2024
 (1) Le LE MAIRE, GOURVEZ JEAN YVES,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
 A Roscanvel, le 03/04/2024
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),



[Handwritten signature in blue ink]

--	--

Certifié exécutoire par (1) Le LE MAIRE, GOURVEZ JEAN YVES, compte tenu de la transmission en préfecture, le 11/04/2024, et de la publication le 11/04/2024

A Roscanvel, le 10/04/2024



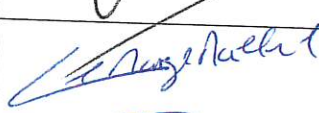




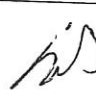



- (1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...
- (2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.
- (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



[Handwritten signature in blue ink]

Accusé de réception en préfecture 029-212902381-20240411-10-DE Date de télétransmission : 11/04/2024 Date de réception préfecture : 11/04/2024

COMMUNE DE ROSCANVEL
CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2024
TABLEAU DE PRESENCE

NOM - PRENOM	QUALITE	PRESENCE	SIGNATURE	ABSENCE	POUVOIR
GOURVEZ Jean Yves	Maire	o			
DEVERRE Philippe	Adjoint au Maire	o			
LE MONZE MAILLARD Anne	Adjointe au Maire	x			
COURET Jean-François	Adjoint au Maire	o			
JESTIN Azélie	Adjointe au Maire	x			
AIT OUCHANNIK Thouria	Conseillère municipale	o			
AUBLET Sébastien	Conseiller Municipal	o			
BATON Audrey	Conseillère municipale			x	
BILLON Mathieu	Conseiller Municipal	o			
DONVAL Frédéric	Conseiller Municipal	o			
DOS SANTOS Yveline	Conseillère Municipale	x			
DRUON Jean Paul	Conseiller Municipal	x			
JAFFRE Lionel	Conseiller Municipal			o	
PECH Michel	Conseiller Municipal			x	x in caiset

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-10-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024



MAIRIE
DE
ROSCANVEL
29570

Téléphone : 02 98 27 48 51

Télécopie : 02 98 27 41 10

Web: www.roscanvel.fr

Courriel: mairie@roscanvel.fr

SEANCE DU 03 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Roscanvel légalement convoqué le vingt et un mars deux mille vingt-quatre par Monsieur Jean Yves GOURVEZ, Maire, conformément aux articles L 211.9 et L 210.10 du code des collectivités territoriales, s'est réuni sous sa présidence.

ETAIENT PRESENTS :

Messieurs Jean-Yves Gourvez, Mathieu Billon, Philippe Deverre, Donval Frédéric, Aublet Sébastien, Druon Jean Paul, Couret Jean François, Mesdames Yveline Dos Santos, Jestin Azélie, Aït Ouchannik Thouria, Anne Le Monze Maillard

ABSENTE, EXCUSEE ET REPRESENTEE

Monsieur Michel Pech

ABSENTS, NON EXCUSES ET NON REPRESENTES

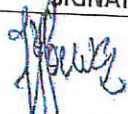

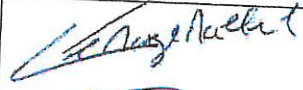


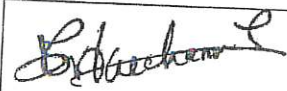





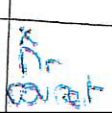
Monsieur Lionel Jaffré et Madame Audrey Bâton

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Yveline Dos Santos

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-10-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

COMMUNE DE ROSCANVEL
CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2024
TABLEAU DE PRESENCE

NOM - PRENOM	QUALITE	PRESENCE	SIGNATURE	ABSENCE	POUVOIR
GOURVEZ Jean Yves	Maire	o			
DEVERRE Philippe	Adjoint au Maire	o			
LE MONZE MAILLARD Anne	Adjointe au Maire	x			
COURET Jean-François	Adjoint au Maire	o			
JESTIN Azélie	Adjointe au Maire	x			
AIT OUCHANNIK Thouria	Conseillère municipale	o			
AUBLET Sébastien	Conseiller Municipal	x			
BATON Audrey	Conseillère municipale			x	
BILLON Mathieu	Conseiller Municipal	x			
DONVAL Frédéric	Conseiller Municipal	x			
DOS SANTOS Yveline	Conseillère Municipale	x			
DRUON Jean Paul	Conseiller Municipal	x			
JAFFRE Lionel	Conseiller Municipal			o	
PECH Michel	Conseiller Municipal			x	

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240411-10-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

COMMUNE DE ROSCANVEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2024

DELIBERATION N°22/2024

OBJET : Assainissement : intégration des comptes du budget annexe assainissement dans le budget principal de la commune, transfert effectif des résultats à la CCPCAM et clôture du budget annexe de l'assainissement de Roscanvel

Vu la délibération n°048/2022 du 04 avril 2022 de la CCPCAM portant modification des statuts de la CCPCAM – transfert de la compétence assainissement et intégration de la compétence assainissement à compter du 1^{er} janvier 2024,

Vu l'arrêté préfectoral du 14 Février 2023 portant modification des statuts de la CCPCAM,

Considérant le vote du Compte Administratif 2023 du budget annexe de l'assainissement de la Commune de Roscanvel,

Considérant que dans le cadre du transfert de la compétence assainissement à la CCPCAM, les résultats budgétaires du budget annexe de l'assainissement communal, qu'il s'agisse d'excédents ou de déficits, peuvent être transférés,

Considérant les résultats budgétaires de clôture 2023 du budget annexe assainissement sont définis comme suit :

- Résultat antérieur reporté de fonctionnement (R002) : 41 556.27 €
- Résultat antérieur reporté d'investissement (R001) : 3 814.45 €
- Restes à réaliser de 2023 : dépenses = 354 560.74 €, recettes = 398 421.46 € soit un solde de restes à réaliser de 43 860.72 €

Le conseil municipal, après débat, à l'unanimité,

- Autorise le comptable public à procéder à l'intégration des comptes du budget annexe de l'assainissement dans le budget principal de la commune,
- Approuve le transfert des résultats budgétaires de clôture 2023 du budget annexe de l'assainissement à la CCPCAM comme définit ci-dessous :
 - Résultat d'exploitation : 41 556.27 €
 - Résultat d'investissement de : 3 814.45 €
- Dit :
 - Que le transfert du solde positif d'exécution de la section d'investissement s'effectuera via l'émission d'un mandat sur le compte 1068 pour un montant de 3814.45 €
 - Que le transfert du solde positif d'exécution de la section de fonctionnement s'effectuera via l'émission d'un mandat sur le compte **65888** pour un montant de 41556.27 €
 - Que les crédits nécessaires à la réalisation de ces transferts de résultats susvisés seront inscrits au budget primitif 2024 de la commune de Roscanvel
 - Qu'il conviendra d'agréger ces résultats au 001 et 002 du budget 2024 de la commune

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240403-2-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de dépôt en préfecture : 08/04/2024

- Valide la clôture du budget annexe de l'assainissement de Roscanvel au 31 décembre 2023 et ses restes à réaliser
- Demande à la CCPCAM de garantir le transfert des résultats d'exploitation et d'investissement 2023 au budget annexe de l'assainissement collectif 2024 de l'EPCI sans impact sur la CLECT 2024 et à venir,
 - Et que les résultats servent à financer des investissements futurs identifiés dans le plan pluriannuel d'investissement votée par délibération n° 2022-03-039 du 13/04/2022, témoignant d'investissements importants financés par lesdits résultats reportés.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Jean Yves GOURVEZ



Affiché et transmis à la Préfecture le 08/04/2024



MAIRIE
DE
ROSCANVEL
29570

Téléphone : 02 98 27 48 51

Télécopie : 02 98 27 41 10

Web: www.roscanvel.fr

Courriel: mairie@roscanvel.fr

SEANCE DU 03 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Roscanvel légalement convoqué le vingt et un mars deux mille vingt-quatre par Monsieur Jean Yves GOURVEZ, Maire, conformément aux articles L 211.9 et L 210.10 du code des collectivités territoriales, s'est réuni sous sa présidence.

ETAIENT PRESENTS :

Messieurs Jean-Yves Gourvez, Mathieu Billon, Philippe Deverre, Donval Frédéric, Aublet Sébastien, Druon Jean Paul, Couret Jean François, Mesdames Yveline Dos Santos, Jestin Azélie, Aït Ouchannik Thouria, Anne Le Monze Maillard

ABSENTE, EXCUSEE ET REPRESENTEE

Monsieur Michel Pech

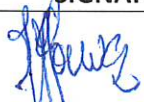
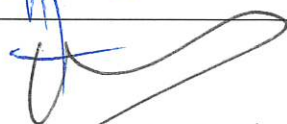
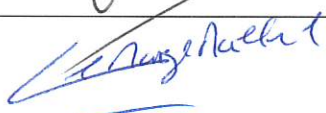


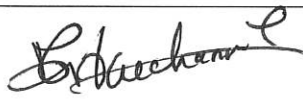
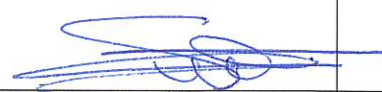


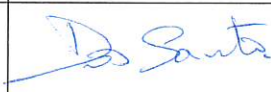

ABSENTS, NON EXCUSES ET NON REPRESENTES

Monsieur Lionel Jaffré et Madame Audrey Bâton

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Yveline Dos Santos

COMMUNE DE ROSCANVEL
CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2024
TABLEAU DE PRESENCE

NOM - PRENOM	QUALITE	PRESENCE	SIGNATURE	ABSENCE	POUVOIR
GOURVEZ Jean Yves	Maire	o			
DEVERRE Philippe	Adjoint au Maire	o			
LE MONZE MAILLARD Anne	Adjointe au Maire	x			
COURET Jean-François	Adjoint au Maire	o			
JESTIN Azélie	Adjointe au Maire	x			
AIT OUCHANNIK Thouria	Conseillère municipale	o			
AUBLET Sébastien	Conseiller Municipal	o			
BATON Audrey	Conseillère municipale			x	
BILLON Mathieu	Conseiller Municipal	o			
DONVAL Frédéric	Conseiller Municipal	o			
DOS SANTOS Yveline	Conseillère Municipale	x			
DRUON Jean Paul	Conseiller Municipal	x			
JAFFRE Lionel	Conseiller Municipal			o	
PECH Michel	Conseiller Municipal			x	x An couret

CONSEIL MUNICIPAL DE ROSCANVEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2024

DELIBERATION N°23/2024

Objet : participations financières 2024 versées à la CCPCAM et au multi accueil les Poussins

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les différentes délibérations par lesquelles le conseil municipal l'autorisait à signer avec la communauté de communes les conventions assistance aux communes pour : animation RPE , coordination enfance-jeunesse , hygiène et sécurité, travaux – VRD – Ingénierie locale, mise à disposition des services de la CCPCAM pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols (ADS), mutualisation du règlement général sur la protection des données, convention avec l'association « Les poussins » de Crozon pour l'accompagnement de l'évolution de la halte-garderie.

Aussi, il propose que soient versées pour l'année 2024 les sommes suivantes sous forme de subventions, à savoir :

Montants	Organismes	Imputations budgétaires
453.83 €	Communauté de communes pour le RPE	657351
430.68 €	Communauté de communes pour le CTG	657351
200.27 €	Communauté de communes BAFA	657351
1 820,00 €	Communauté de communes Assistance ingénierie locale VRD	657351
1 599,00 €	Communauté de communes Assistance hygiène et sécurité	657351
1 950.00 €	Communauté de communes service ADS	657351
825,00 €	Mutualisation RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)	657351
8 000,00 €	Provision pour police intercommunale	657351
19 063,27 € €	Multi accueil les Poussins	65748

Il précise que ces montants ont été votés au budget mais qu'une délibération est nécessaire pour le règlement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le conseil municipal a approuvé la proposition de Monsieur le Maire.

Le Maire,
Jean Yves GOURVEZ



Affiché et transmis à la Préfecture le 08/04/2024

Accusé de réception en préfecture
029-20-2902381-20240403-3-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024



MAIRIE
DE
ROSCANVEL
29570

Téléphone : 02 98 27 48 51
Télécopie : 02 98 27 41 10

Web: www.roscanvel.fr
Courriel: mairie@roscanvel.fr

SEANCE DU 03 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Roscanvel légalement convoqué le vingt et un mars deux mille vingt-quatre par Monsieur Jean Yves GOURVEZ, Maire, conformément aux articles L 211.9 et L 210.10 du code des collectivités territoriales, s'est réuni sous sa présidence.

ETAIENT PRESENTS :

Messieurs Jean-Yves Gourvez, Mathieu Billon, Philippe Deverre, Donval Frédéric, Aublet Sébastien, Druon Jean Paul, Couret Jean François, Mesdames Yveline Dos Santos, Jestin Azélie, Aït Ouchannik Thouria, Anne Le Monze Maillard

ABSENTE, EXCUSEE ET REPRESENTEE

Monsieur Michel Pech


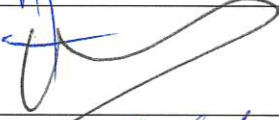
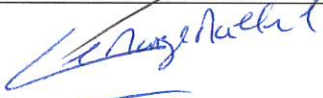







ABSENTS, NON EXCUSES ET NON REPRESENTES

Monsieur Lionel Jaffré et Madame Audrey Bâton

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Yveline Dos Santos

COMMUNE DE ROSCANVEL
CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2024
TABLEAU DE PRESENCE

NOM - PRENOM	QUALITE	PRESENCE	SIGNATURE	ABSENCE	POUVOIR
GOURVEZ Jean Yves	Maire	o			
DEVERRE Philippe	Adjoint au Maire	o			
LE MONZE MAILLARD Anne	Adjointe au Maire	x			
COURET Jean-François	Adjoint au Maire	o			
JESTIN Azélie	Adjointe au Maire	x			
AIT OUCHANNIK Thouria	Conseillère municipale	o			
AUBLET Sébastien	Conseiller Municipal	o			
BATON Audrey	Conseillère municipale			x	
BILLON Mathieu	Conseiller Municipal	o			
DONVAL Frédéric	Conseiller Municipal	o			
DOS SANTOS Yveline	Conseillère Municipale	x			
DRUON Jean Paul	Conseiller Municipal	x			
JAFFRE Lionel	Conseiller Municipal			x	
PECH Michel	Conseiller Municipal			x	x couret

COMMUNE DE ROSCANVEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2024
DELIBERATION N°24/2024

OBJET : Participation financière aux travaux réalisés par le syndicat départemental d'énergie du Finistère (SDEF)

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal des modalités de comptabilisation des travaux réalisés par le syndicat départemental d'énergie du Finistère pour la commune.

"la participation des communes) aux travaux réalisés par le SDEF pour l'éclairage public et l'effacement de réseaux obéit aux modalités suivantes.

Le SDEF étant maître d'ouvrage de ces travaux, la participation des communes à ces travaux se fait sous forme d'une subvention d'équipement à son bénéfice comptabilisée au c/2041582. Une délibération devra être prise en 2024 pour ce versement. La subvention versée en 2024 fera l'objet d'un amortissement à compter de 2024 sur 15 ans (c/28041582).

La présente délibération est nécessaire pour que les mandats relatifs aux subventions au SDEF concernant ce type d'opération ne soient pas rejetés. Elle évite de devoir prendre une délibération pour chaque intervention particulière qui pourra intervenir.

Ainsi pour chacune de ces interventions, il suffira de prendre une délibération prévoyant le montant des crédits inscrits au budget sur cet article (c/2041582). Lorsque ces crédits seront épuisés, une décision modificative et une délibération complémentaire devront être soumises au conseil municipal.

Aussi, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de prendre cette délibération à hauteur de 40 000,00 € T.T.C correspondants aux crédits inscrits au budget commune 2024

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le conseil municipal a approuvé la proposition de Monsieur le Maire.

Le Maire

Jean Yves GOURVEZ



Affiché et transmis à la Préfecture le 08/04/2024

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240403-4-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024



MAIRIE
DE
ROSCANVEL
29570

Téléphone : 02 98 27 48 51

Télécopie : 02 98 27 41 10

Web: www.roscanvel.fr

Courriel: mairie@roscanvel.fr

SEANCE DU 03 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Roscanvel légalement convoqué le vingt et un mars deux mille vingt-quatre par Monsieur Jean Yves GOURVEZ, Maire, conformément aux articles L 211.9 et L 210.10 du code des collectivités territoriales, s'est réuni sous sa présidence.

ETAIENT PRESENTS :

Messieurs Jean-Yves Gourvez, Mathieu Billon, Philippe Deverre, Donval Frédéric, Aublet Sébastien, Druon Jean Paul, Couret Jean François, Mesdames Yveline Dos Santos, Jestin Azélie, Aït Ouchannik Thouria, Anne Le Monze Maillard

ABSENTE, EXCUSEE ET REPRESENTEE

Monsieur Michel Pech

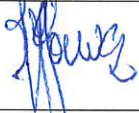
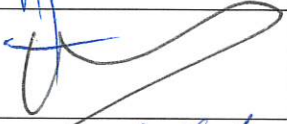
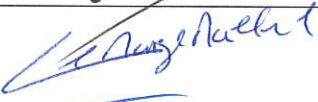

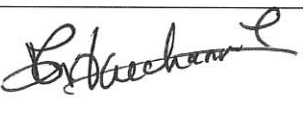


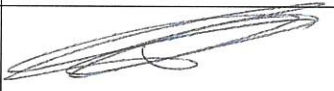

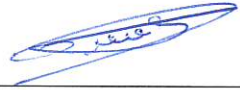
ABSENTS, NON EXCUSES ET NON REPRESENTES

Monsieur Lionel Jaffré et Madame Audrey Bâton

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Yveline Dos Santos

COMMUNE DE ROSCANVEL
CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2024
TABLEAU DE PRESENCE

NOM - PRENOM	QUALITE	PRESENCE	SIGNATURE	ABSENCE	POUVOIR
GOURVEZ Jean Yves	Maire	o			
DEVERRE Philippe	Adjoint au Maire	o			
LE MONZE MAILLARD Anne	Adjointe au Maire	x			
COURET Jean-François	Adjoint au Maire	o			
JESTIN Azélie	Adjointe au Maire	x			
AIT OUCHANNIK Thouria	Conseillère municipale	o			
AUBLET Sébastien	Conseiller Municipal	o			
BATON Audrey	Conseillère municipale			x	
BILLON Mathieu	Conseiller Municipal	o			
DONVAL Frédéric	Conseiller Municipal	o			
DOS SANTOS Yveline	Conseillère Municipale	x			
DRUON Jean Paul	Conseiller Municipal	x			
JAFFRE Lionel	Conseiller Municipal			o	
PECH Michel	Conseiller Municipal			x	x An couret

COMMUNE DE ROSCANVEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2024

DELIBERATION N°25/2024

OBJET : Présentation du rapport d'activité 2022 de la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon – Aulne Maritime (CCPCA)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu le rapport d'activité 2022 de la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon – Aulne Maritime (CCPCA)

L'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Monsieur le Maire précise que le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

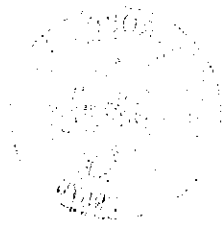
Monsieur le Maire a transmis à chaque participant le rapport d'activité 2022 de la CCPCAM du document par voie dématérialisée.

Monsieur le Maire rend compte du rapport d'activité 2022 de la CCPCAM.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, en prend acte.

Le Maire,
Jean Yves GOURVEZ





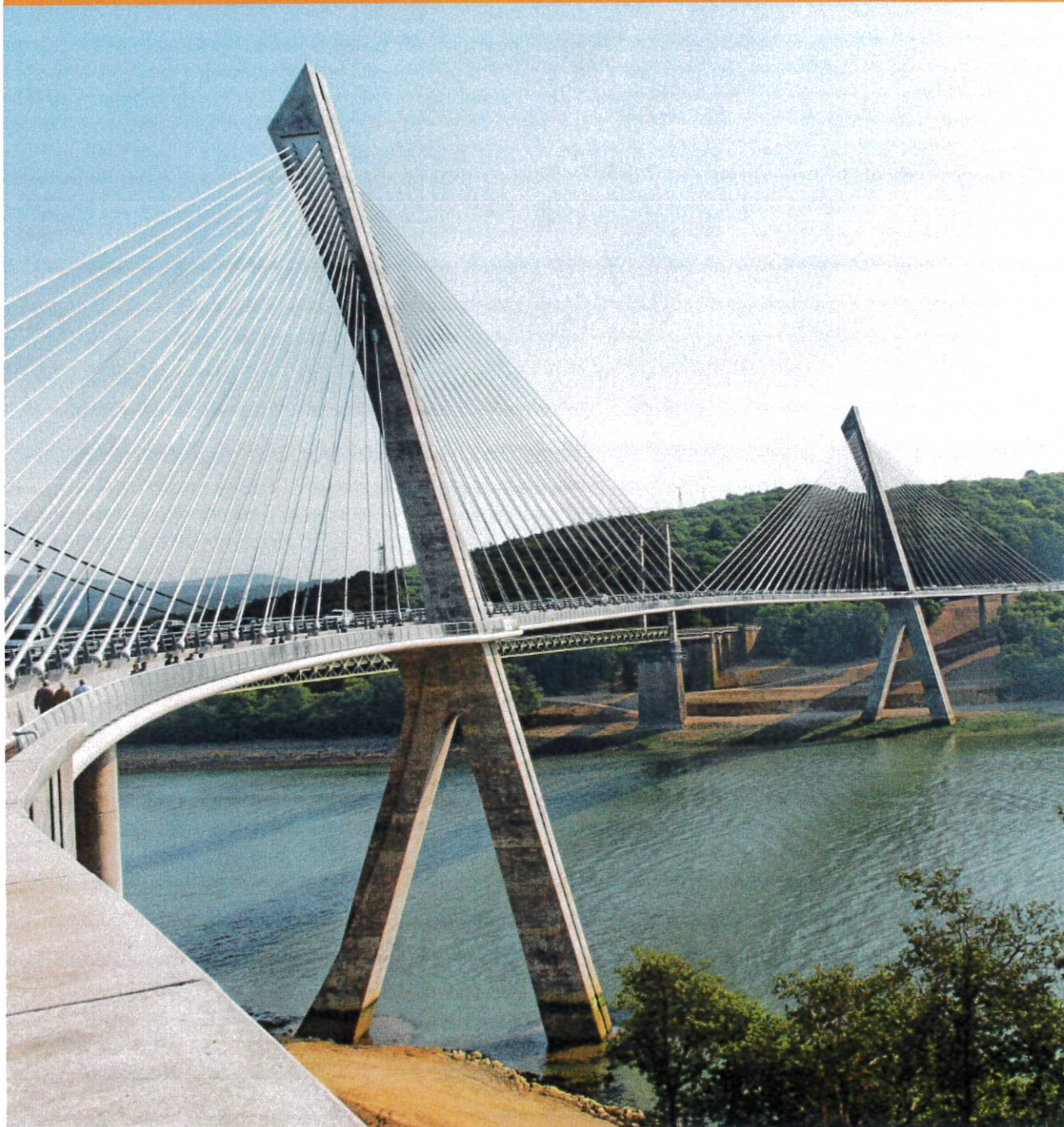
Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240403-5-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024



UN PROJET COLLECTIF, GLOBAL, DURABLE ET RÉALISTE

PROJET DE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PRESQU'ÎLE DE CROZON - AULNE MARITIME

Octobre 2023



Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240403-5-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024

Communauté de communes Presqu'île de Crozon Aulne Maritime



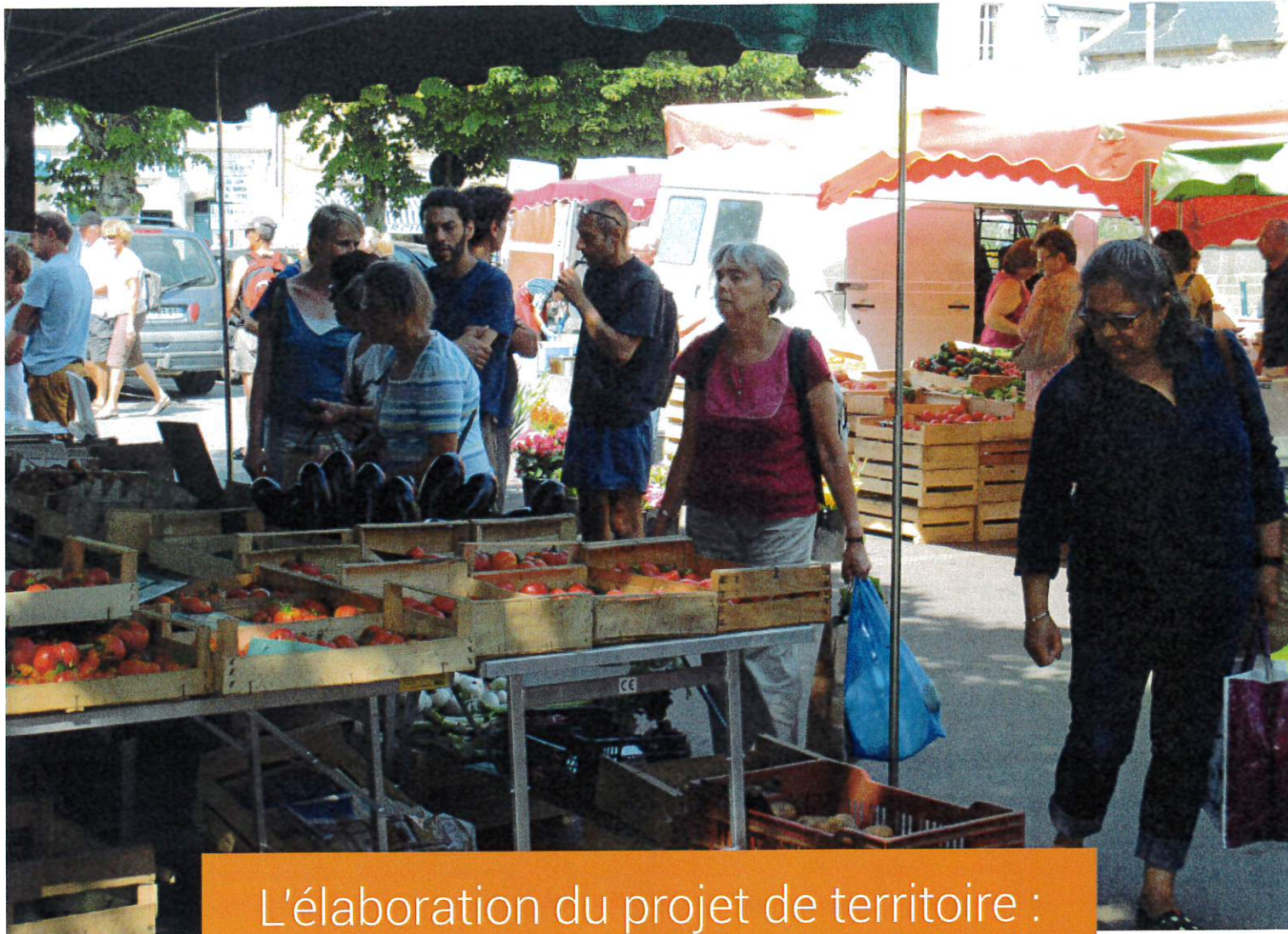
10 communes



22 419
habitants en 2020



Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240403-5-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024



L'élaboration du projet de territoire : une démarche itérative et participative

Le projet de territoire de la Communauté de communes Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime s'inscrit à l'horizon 2040, bien au-delà du mandat actuel, dans un contexte de transitions démographiques, sociales, économiques et écologiques. Face aux transformations rapides, l'enjeu du projet de territoire est de préparer l'avenir et de le dessiner de manière collective.

La première phase d'élaboration du projet de territoire a consisté à partager un diagnostic du territoire

À ce titre, le travail des conseillers communautaires a débuté à l'occasion d'un séminaire qui s'est déroulé le 6 novembre 2021, dédié au partage d'éléments de contexte. Il s'agissait de comprendre les dynamiques à l'œuvre, décrire le territoire de la Presqu'île de Crozon – Aulne maritime, ses spécificités, ses ressources, ses acteurs, leurs attentes et leurs besoins. L'ADEUPA a introduit ce séminaire en prenant appui sur « L'ouest breton en transitions : enjeux et perspectives » ouvrage destiné aux élus de l'ouest breton à l'occasion de leur nouveau mandat. Les conseillers communautaires sont venus enrichir ces éléments de contexte de leur expertise à l'occasion d'ateliers.

Ces mêmes éléments de contexte ont par la suite été partagés, le 31 janvier 2022, avec des acteurs locaux invités à participer à une visioconférence. Celle-ci a été l'occasion de les entendre sur ce qui selon eux font les forces, faiblesses du territoire, ce qui constituent des menaces mais aussi des opportunités pour le territoire.

La réalisation du diagnostic s'est poursuivie lors d'un second séminaire qui s'est déroulé le 26 février 2022. À cette occasion, afin de définir les enjeux, les élus communautaires réunis en groupe se sont exprimés sur « ce qui ne serait pas et ce qui serait souhaitable » pour la Presqu'île de Crozon – Aulne Maritime à l'horizon 2040, ce sur quoi en conséquence il faudrait agir.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240403-5-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024

Le diagnostic a été enrichi du recueil de la vision des habitants et des agents de la Communauté de Communes qui ont pu répondre à 4 questions posées dans un questionnaire :

- Selon vous, quelles sont les forces du territoire qu'il faut valoriser ?
- Selon vous, quelles sont les faiblesses du territoire sur lesquelles il conviendrait d'agir ?
- A quoi êtes-vous attaché dans votre territoire ?
- Qu'attendez-vous du projet territoire ?

105 habitants et 40 agents ont répondu à ce questionnaire.

Une deuxième phase : du diagnostic à la stratégie

Suite à la réalisation du diagnostic partagé, l'Adeupa a proposé des orientations et objectifs stratégiques. Ceux-ci ont été amendés par le comité de pilotage du projet de territoire puis par les élus communautaires réunis en séminaire le 26 mars 2022.

Ce nouveau séminaire, marquant le début de la deuxième phase d'élaboration du projet de territoire, « La phase de définition de la stratégie », s'est tenu en présentiel permettant aux élus communautaires d'échanger en ateliers constitués de plusieurs petits groupes.

Ce séminaire a donné lieu à de riches échanges sur ce qui pourrait être mis en œuvre, des priorités qui seraient réalistes et de nature à aller dans le sens des orientations.

Les pistes d'actions identifiées par les élus communautaires ont été partagées également avec les acteurs locaux le 25 avril 2022.

A l'issue de ces échanges, un travail avec les différentes directions de la CCPCAM a permis d'identifier les actions déjà inscrites dans les différents documents stratégiques de la Communauté de communes Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime (ex : Plan climat-air-énergie territorial, PLUiH (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Habitat), contrat de Relance de la Transition Écologique, programmes Petites Villes de Demain ou Projet Alimentaire Territorial) allant dans le sens des orientations définies pour le projet de territoire.

Ces actions sont présentées dans ce document à titre illustratif et indicatif. Elles ne sont ni exhaustives, ni définitives.

Les objectifs et priorités partagés dans le cadre de ce travail ne relèvent pas exclusivement des compétences de la Communauté de communes Presqu'île de Crozon – Aulne Maritime.

L'ensemble des propositions d'action a été débattu, complété et hiérarchisé lors de la restitution du travail auprès des élus communautaires le lundi 30 mai 2022.



Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240403-5-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024



DIAGNOSTIC

Accuse de réception en préfecture
029 212902381-20240403-5-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024

Préalable à l'élaboration d'un projet de territoire, un diagnostic comprend d'une part la réalisation d'un état des lieux et d'autre part la définition d'enjeux.

Dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire de la Communauté de communes Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime, la réalisation de l'état des lieux a pris appui sur un certain nombre de faits et de dynamiques objectivés par l'Adeupa présentés à l'occasion d'un premier séminaire ouvert à l'ensemble des élus municipaux et communautaires. Au cours de ce premier temps d'échanges, l'Adeupa a réalisé une présentation du territoire selon quatre thématiques – modes de vie, économie, espaces, organisation institutionnelle. À la suite de cette présentation, les élus ont participé à un temps d'animation durant lequel ils ont été amenés à définir individuellement puis en groupes leur ambition pour le projet de territoire.

La seconde partie du séminaire a été consacrée à un temps de travail en ateliers thématiques suivi d'une restitution des productions des ateliers – analyse « atouts, faiblesses, opportunités menaces » – partagées en séance plénière.

Ce séminaire s'est tenu toute la journée du 6 novembre 2021 à Camaret-sur-Mer. Les élus ont ainsi partagé une vision commune des dynamiques du territoire. Dans une logique de co-construction du projet de territoire, cette démarche a été étendue aux acteurs locaux et habitants.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240403-5-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024



L'ÉTAT DES LIEUX EN SYNTHÈSE

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240403-5-DE
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024

Quelques chiffres clés



22 419
habitants en 2020



-0,63 %
le taux d'évolution annuel de la population entre 2014 et 2020



6 390
habitants ont plus de 65 ans (28,5 %)



18 125
logements



15 691
maisons



41 %
de ménages unipersonnels



56 %
de logements de 5 pièces et +



33,5 %
de résidences secondaires (6 074 logements)



6,8 %
de logements sociaux dans le parc de logement (732 logements sociaux en 2022)



10,6 %
de la population en situation de pauvreté (2020)



22 110 €
un revenu disponible médian, en hausse



9 127
emplois en 2020, en baisse



60 %
de l'emploi concentré dans 3 communes : Crozon (3 621), Lanvéoc (1 852) et Pont-de-Buis les Quimerch'h



1 emploi sur 2
pour les seuls emplois directs du ministère des armées et des industriels de la défense



19,3 %
part de salariés en emploi précaire



4,7 %
de l'emploi dans l'agriculture et l'agro-alimentaire (433 emplois)



43,7 %
des actifs occupés travaillent dans leur commune de résidence



39 %
des navettes domicile-travail sont internes au territoire



81,2 %
des déplacements domicile-travail se réalisent en voiture



7 %
des déplacements domicile-travail se réalisent à pied ou à vélo



1,8 %
des déplacements domicile-travail se réalisent en transport en commun



99,8 ha
d'espaces agricoles ou naturels consommés entre 2011 et 2021



1
parc naturel marin et **1** parc naturel régional



1
réserve naturelle régionale



11
sites classés ou inscrits



2 zones Natura 2000 directive oiseaux et
4 zones Natura 2000 directive habitat

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240403-5-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024



L'essentiel en 10 points

1. La communauté de communes la moins peuplée du pays de Brest avec une population en baisse

2. Un vieillissement marqué

3. Un poids important des résidences secondaires

4. Une offre de logements inadaptée aux besoins :

- Une part de logements sociaux dans le parc de logement relativement faible au regard de la population en situation de pauvreté ;
- Une tension locative dans le parc social en augmentation ;
- Une déconnexion entre la taille des ménages et la taille des logements ;
- Une inadaptation des typologies des logements par rapport aux besoins des ménages qui s'observe également dans le parc social.

5. Un habitant sur dix en situation de pauvreté

- Un revenu disponible médian de comparable aux situations bretonne et métropolitaine mais parmi les plus bas dans le Pays de Brest ;
- Un niveau de pauvreté parmi les plus élevés du Pays de Brest.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240403-5-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024



6. D'importants risques d'isolement

- Presque un ménage sur 10 de la Communauté de communes Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime ne possède pas de voiture.

7. Un modèle économique singulier marqué par la Défense

- Des secteurs d'activité particulièrement représentés : la Défense, l'administration publique, l'industrie, le tourisme ;
- La défense, poids lourd de l'économie locale : 1 emploi sur 2 pour les seuls emplois directs du ministère des armées et des industriels de la défense ;
- Une sous-représentation de certains secteurs : la santé, l'économie sociale et solidaire, l'agriculture et l'agro-alimentaire.

8. Un recul de l'emploi tous secteurs confondus

9. Des salariés en situation de précarité : la plus élevée du Pays de Brest, à mettre en lien avec le profil économique du territoire (saisonnalité des emplois du tourisme, recours au CDD dans la défense, intérim dans l'industrie).

10. Une part importante des ouvriers et employés parmi les actifs résidant dans le territoire

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240403-5-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024



Les éléments caractéristiques du territoire

Un territoire éloigné présentant des dynamiques sur plusieurs plans

- Un territoire de récréation, éloigné des principales polarités voisines
- Une cohésion sociale motivée par le vieillissement de la population, la perte de jeunes et d'actifs, la précarisation de certaines populations
- Des problématiques structurelles concernant le logement, les équipements et services

Une implication de tous les acteurs

- La défense et l'industrie, principaux pourvoyeurs d'emplois
- Diversification de l'économie : tourisme durable, Économie Sociale et Solidaire, économie circulaire, « silver-économie », numérique
- Une économie relocalisée : les abattoirs du Faou, le Projet Alimentaire de Territoire, la filière bois-énergie

Un cadre de vie exceptionnel soumis à de nombreuses pressions

- Des patrimoines naturels, paysagers, architecturaux et culturels remarquables, à la fois terrestres et maritimes
- Une image positive et rayonnante du territoire
- Des espaces à réinventer, à reconquérir, et non plus à conquérir. Des espaces bâtis à valoriser

De nouvelles compétences à diffuser pour fédérer le territoire

- Prise de compétences (mobilité, GEMAPI, etc.) et dispositifs d'ingénierie (PVD, PAT, etc.) de la CCPCAM
- Complémentarités des compétences Région / EPCI / communes
- Développement de la démocratie participative

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240403-5-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024

Les atouts, faiblesses, opportunités, menaces

POINTS FORTS À VALORISER	POINTS FAIBLES À TRAVAILLER
<p>Attractivité d'un territoire maritime</p> <p>Qualité de vie (« solidarité, convivialité, cohésion, sécurité, pas de stress »)</p> <p>Un territoire culturel et de loisirs : dynamiques associatives, réseaux d'artistes</p> <p>Offre de services et de loisirs pendant la saison</p> <p>Complémentarité espaces urbains/ruraux</p> <p>Des entreprises pourvoyeuses d'emplois</p> <p>Diversification et relocalisation des activités économiques : économie circulaire, ESS, « silver économie », agro-écologique, etc</p> <p>Une représentation positive du territoire par ses habitants et ceux d'ailleurs</p>	<p>Un territoire enclavé, éloigné, peu accessible (dépendance à l'automobile)</p> <p>Viellissement, précarisation et perte d'actifs</p> <p>Pressions foncières et touristiques</p> <p>Offre inadaptée en logements et insuffisante en équipements/services (enfance, petite enfance, spécialistes médicaux...)</p> <p>Banalisation des paysages en entrée de villes</p> <p>Pressions sur les milieux littoraux, maritimes et les bourgs</p> <p>Manque d'autonomie énergétique du territoire</p> <p>Mauvaise desserte numérique</p> <p>Dépendance du territoire aux emplois publics et aux politiques nationales de défense</p> <p>Manque de ressources en eau Assainissement</p>
OPPORTUNITÉS ET EFFETS POSITIFS À SAISIR	RISQUES ET EFFETS NÉGATIFS À ÉVITER
<p>Prise de conscience environnementale</p> <p>Des nombreux acteurs publics et privés mobilisés pour la vitalité du territoire</p> <p>Prise de compétences, développement de l'ingénierie intercommunale</p> <p>Le numérique, le télétravail, le co-working</p> <p>Le Projet Alimentaire Territorial</p> <p>Le projet de « l'Opération Grand Site de France »</p> <p>Le contrat de rade</p> <p>La trajectoire « zéro artificialisation nette »</p>	<p>Dévitilisation du territoire, des centralités</p> <p>Désaffectation commerciale et artisanale</p> <p>Exclusion vis-à-vis du numérique</p> <p>Sur-fréquentation touristique</p> <p>Destruction des milieux, érosion de la biodiversité</p> <p>Perte d'identité / mise sous cloche du territoire</p> <p>Crise écologique et climatique, submersion marine</p> <p>Manque d'unité entre l'est et l'ouest du territoire</p>

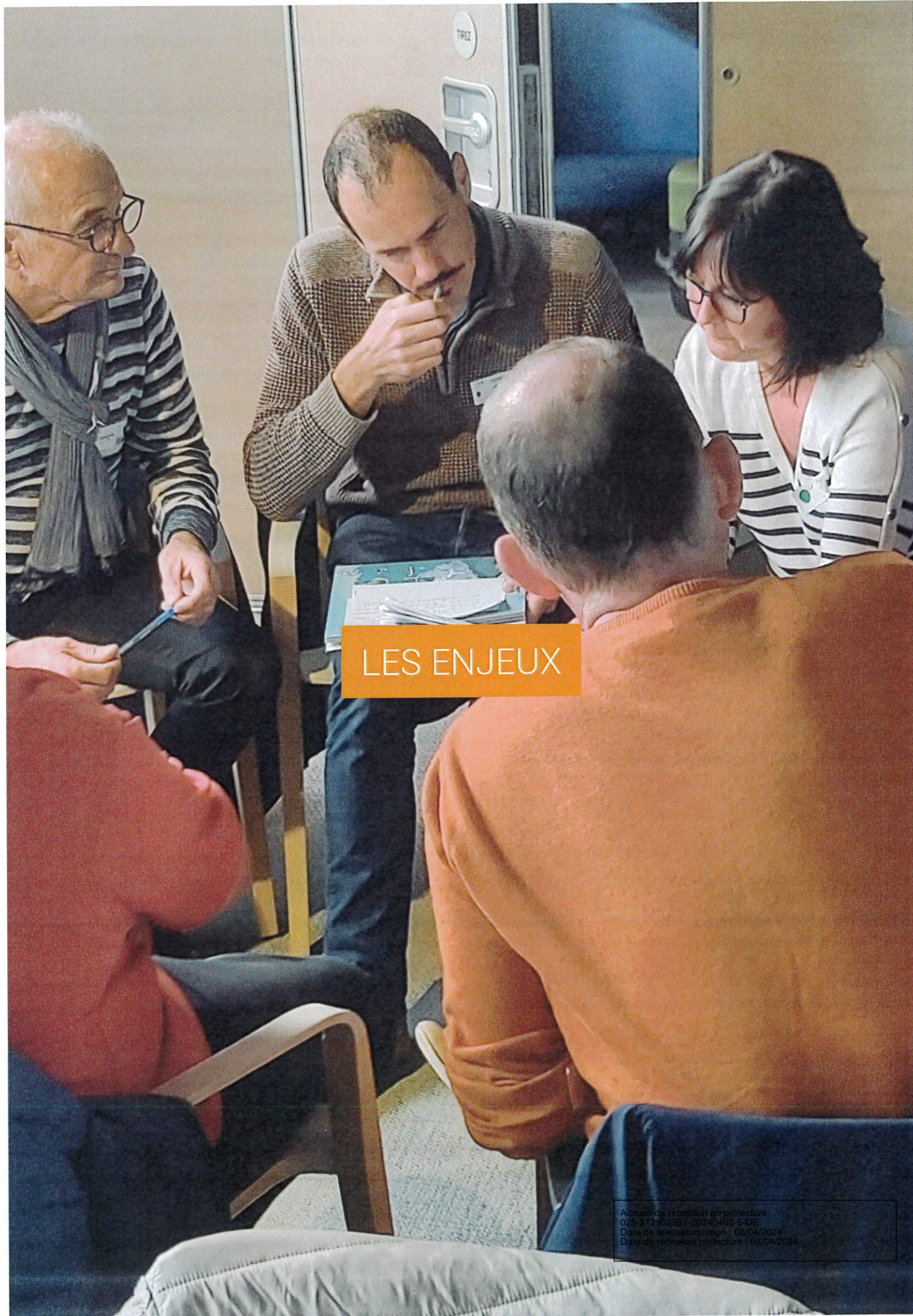
L'ambition des élus

Les élus participant au premier séminaire ont été invités à définir leur ambition pour le projet de territoire, d'abord seuls puis successivement en groupes de 2, 4 et 8 personnes. L'ensemble des propositions des différents groupes partagées, ils se sont accordés sur le souhait de porter un **projet collectif, global, durable et réaliste**.



Ensemble, en tirant parti de nos complémentarités et spécificités au sein du territoire et en impliquant tous les acteurs, nous relèverons les enjeux majeurs, du logement, de l'emploi, de la santé, des mobilités, de l'environnement et du vieillissement de la population, au service de l'amélioration de la qualité de vie pour tous, afin de renforcer notre attractivité auprès des jeunes actifs et de préserver notre cadre de vie sain et nos espaces naturels de qualité. »





LES ENJEUX

À l'occasion du second séminaire, le 26 février 2022, les élus ont partagé une vision collective de ce qui est "souhaitable" et de ce qui "n'est pas souhaitable" pour le territoire à partir de la synthèse de la phase d'état des lieux.

Ce travail s'est conclu par l'identification des enjeux pour le territoire. Cela, par la suite, a permis à l'Adeupa de soumettre à la validation du bureau communautaire les orientations du projet pour passer ainsi à la stratégie au regard de l'ambition portée par les élus.

Le souhaitable et le non souhaitable

NON SOUHAITABLE	SOUHAITABLE
<ul style="list-style-type: none"> • Devenir un territoire dortoir. • Perdre la vitalité du territoire. • Devenir un territoire d'une seule catégorie de la population (personnes âgées/ touristes). Devenir un territoire gentrifié. • Devenir la banlieue de Brest. • Devenir un désert médical. • Rater le tournant du numérique. • Perdre la qualité exceptionnelle du territoire. Mettre sous cloche le territoire. • Alléger les règles de protection paysagères. • Perdre l'identité du territoire • Observer des dépôts sauvages. • Se replier sur soi • Observer une bipolarisation du territoire • Intégrer la métropole. • Effacement, voire la disparition de l'échelon communal et la perte de démocratie participative et de proximité. • Créer une institution intercommunale inaccessible et illisible. • Prendre de nouvelles compétences sans moyen de les assumer 	<ul style="list-style-type: none"> • Être un territoire résidentiel et d'emploi. • Proposer une offre de mobilité diversifiée, plus fréquente, (liaisons maritimes rapides, liaisons intra territoriales) mieux connectée en intra et extra territorial. • Être attractif auprès de nouveaux ménages, des télétravailleurs, des entrepreneurs. • Proposer une offre de services répondant aux besoins des familles. • Disposer d'une offre d'habitat diversifiée pour répondre à tous les besoins (vieillesse de la population, saisonnier). • Proposer un accès aux soins et aux urgences médicales mieux organisé. • Avoir une offre commerciale à l'année. • Disposer d'une activité économique diversifiée avec de nouveaux pôles d'excellence en lien avec les spécificités du territoire (Services à la population vieillissante, maritime, agriculture (production et consommation), tourisme, numérique et télétravail, artisanat (BTP), formation (IFAC, partenariat pour des antennes). • Avoir une politique incitative/fiscale sur les résidences secondaires. • Réduire les émissions de Gaz à effet de serre. • Stocker du carbone dans les sols. • Maintenir un environnement préservé qui caractérise le cadre de vie du territoire. • Veiller à une ressource en eau suffisante pour tous et à la qualité de l'eau par une bonne gestion de l'assainissement. • Assurer le traitement des déchets. • Soutenir le développement et la diversification de l'agriculture et de la pêche pour créer de l'emploi, nourrir le territoire et entretenir l'environnement et les paysages. • Développer la production énergétique renouvelable et promouvoir la sobriété. • Valoriser le patrimoine bâti et non bâti. • Avoir la capacité à s'adapter au changement climatique. • Mieux informer la population sur la répartition des compétences communales et intercommunales. • Proposer un guichet unique pour renseigner les citoyens. • Se rapprocher des citoyens dans la prise de décision. Donner une meilleure visibilité sur la prise de décision. • Former les élus pour associer la population. • Simplifier les procédures administratives. • Veiller à la cohérence et l'unité territoriale à l'échelle de l'intercommunalité entre les communes et l'intercommunalité. • Veiller à ce que l'image positive du territoire soit profitable à l'est.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240403-5-DE
Date de transmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024



Les enjeux du territoire

L'état des lieux réalisé en concertation avec les élus communautaires, les acteurs locaux, les habitants, ainsi que les agents de la communauté de communes ont permis d'identifier ce qui est en jeu pour le territoire pour les années à venir :

- Sa vitalité pour infléchir la dynamique démographique ;
- Une animation tout au long de l'année (pas uniquement pendant la période estivale) ;
- La diversification de l'offre de logements (mixtes, évolutif, saisonnier) pour permettre l'attractivité résidentielle :
 - La capacité à héberger ou proposer un logement pour les actifs à l'année ou saisonniers
 - L'accessibilité au marché immobilier
- La diversification et la performance de l'offre de mobilité pour désenclaver le territoire :
 - La capacité à se déplacer au sein du territoire
- La diversification de l'activité économique pour ne pas être dépendant d'une ou de seulement deux activités (défense et tourisme) ;
- Le développement de l'offre d'équipements et de services pour répondre aux besoins des familles et accompagner le vieillissement de la population :
 - L'accès aux soins (accueil de spécialités médicales, gestion des urgences)
 - L'accès aux modes de garde pour les jeunes enfants
- La résilience du territoire pour préserver le cadre de vie :
 - La réduction de l'empreinte environnementale
 - La protection de l'environnement et des paysages
 - La production énergétique renouvelable et sobriété énergétique
 - La capacité à agir pour s'adapter au réchauffement climatique
 - La prévention et le traitement des déchets.
- L'amélioration de la qualité de l'eau et assainissement. La recherche de nouvelles ressources d'alimentation en eau
- L'alimentation
- La maîtrise de la pression touristique
- Le lien entre l'intercommunalité et les communes et avec les autres partenaires institutionnels pour que les citoyens comprennent et participent à la démocratie :
 - La communication
 - La visibilité et la lisibilité de l'action publique
 - Les coopérations pour une efficacité de l'action publique

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240403-5-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024



Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240403-5-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024



LES ORIENTATIONS

Accuse de réception en préfecture
029 212902301 20240403 6 DE
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024

L'ambition portée par les élus pour le territoire, croisée avec les enjeux identifiés dans le cadre du diagnostic, se traduit en 3 orientations déclinées en objectifs stratégiques.

ORIENTATION 1

Se mobiliser pour la vitalité du territoire

- Déployer une offre de mobilité sobre et décarbonée
- Faciliter l'accès au logement, aux soins, aux services pour tous
- Soutenir la diversification de l'activité économique en tirant parti des singularités du territoire
- Offrir à chacun la possibilité d'accéder aux loisirs et à la culture tout au long de l'année

ORIENTATION 2

Assurer la pérennité des milieux naturels et de leur biodiversité

- Agir pour limiter le changement climatique
- Anticiper les effets du changement climatique
- Accompagner des activités humaines respectant la biodiversité
- Préserver les qualités environnementales et paysagères du territoire

ORIENTATION 3

Assurer la solidarité au sein du territoire

- Veiller à la cohésion sociale et intergénérationnelle
- Assurer la proximité, la visibilité et la lisibilité d'une action publique attentive aux singularités locales
- Renforcer les coopérations extraterritoriales

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240403-5-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024



ORIENTATION 1

Se mobiliser pour la vitalité du territoire

Dans notre territoire, le moins peuplé du Pays de Brest, seules trois communes échappent à la baisse démographique (Landévennec, Le Faou et Rosnoën). Cette tendance s'explique à la fois par un solde naturel de plus en plus déficitaire, mais également par un solde migratoire qui tend lui aussi vers le négatif. Ce contexte démographique s'accompagne d'un vieillissement de la population particulièrement marqué.

Pour redevenir un territoire d'accueil de nouvelles populations et créateur d'emplois, nous voulons être attractif auprès des ménages, des télétravailleurs, des entrepreneurs. C'est pourquoi nous allons collectivement **mobiliser** nos compétences sur la mobilité, l'habitat, la petite enfance / jeunesse, la santé, la culture, les sports et les loisirs, l'économie et l'emploi **pour la vitalité du territoire** afin d'infléchir les dynamiques à l'œuvre.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240403-5-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024

1.1 | Déployer une offre de mobilité sobre et décarbonée

INTENTIONS

Il n'est pas anodin que les trois communes qui connaissent une stabilité de leur population se situent en proximité de la RN 165. Pouvoir bénéficier d'une desserte rapide répond aux besoins de la population pour aller travailler, étudier, se soigner. À ce titre, la partie orientale du territoire apparaît avantagée du fait de la desserte routière et de la présence de la gare de Pont-De-Buis lès Quimerch qui constitue un atout indéniable. Inversement, la partie occidentale du territoire peut souffrir de son enclavement.

Dans un souci de lutte contre l'isolement, contre la précarité également dans un contexte d'augmentation des dépenses liées aux déplacements, améliorer l'offre de mobilité pour tous au sein du territoire et vers l'extérieur sera l'une de nos priorités. Les actions seront déployées pour une offre efficace, propre, connectée et coordonnée avec les autres solutions de mobilités. Cette priorité s'inscrit dans le contexte écologique qui nécessite de concevoir une offre de mobilité durable, peu émettrice en gaz à effet de serre. Nous chercherons donc à déployer une offre de mobilité sobre et décarbonée.

PRIORITÉS

1. Développer les voies et les aménagements pour les mobilités actives (à la fois pour les mobilités domicile-travail et loisirs) :

- Poursuivre les aménagements inscrits au schéma des déplacements doux ;
- Développer l'installation de stationnement pour les vélos ;
- Déployer une cartographie interactive de l'offre pour les mobilités actives ;
- Actualiser le schéma des déplacements doux et l'intégrer dans le plan des mobilités simplifié.

2. Favoriser le transport ferroviaire et l'accès à tous à la gare de Pont-de-Buis :

- Communiquer davantage autour de la gare de Pont-de-Buis, les horaires, les trajets ;
- Permettre et optimiser l'intermodalité et des chaînes de mobilités complètes dont les liaisons douces vers la gare et l'intermodalité fer/transport urbain et interurbain ;
- Œuvrer pour développer la fréquence des trains et avec des horaires adaptés aux actifs ;
- Penser la continuité du service avec les autres territoires (cf horaires bus et cars à l'arrivée dans les autres gares).

3. Favoriser la mise en œuvre des liaisons maritimes :

- Réétudier avec la Région et Brest métropole les possibilités de transport maritime et imaginer les modalités de coopérations associées ;
- Mettre en œuvre une gouvernance à l'échelle de la rade de Brest ;
- Réfléchir à des navettes express qui permettraient de relier la presqu'île de Crozon à Brest, mais également à des lignes de type batobus pour les liaisons entre les différentes communes de la rade de Brest ;
- Anticiper les aménagements nécessaires à l'intermodalité terrestre et maritime ;
- Développer l'abonnement commun transports maritimes et bus du réseau Bibus.

AUTRES PISTES D' ACTIONS

- Élaborer le plan de mobilité simplifié.
- Promouvoir l'offre en mobilités propres et actives et valoriser les bonnes pratiques.
- Communiquer sur le covoiturage et les mobilités actives en améliorant la lisibilité des aménagements et des services associés.
- Faciliter la mobilité des collégiens et lycéens pour rallier les arrêts de cars.
- Apporter une offre complémentaire au transport scolaire régional.
- Équiper les arrêts de bus avec des racks-vélos.
- Sécuriser les trajets pour les scolaires vers les arrêts de cars.
- Développer les bornes électriques alimentées par du renouvelable (voitures, vélos, trottinettes + penser diversité des prises).
- Inciter les équipements publics à s'équiper en photovoltaïque.
- Développer des navettes entre communes + renforcer la fréquence des bus dans les différentes communes.
- Échanger avec la Région Bretagne pour faire évoluer les itinéraires et fréquences du réseau Breizhgo et TER (ex : pas de cars de la presqu'île vers Châteaulin aujourd'hui).
- Faciliter les mobilités des actifs, des étudiants, des lycéens et toute personne en formation en augmentant la fréquence des liaisons vers Brest.

Cadres d'actions

- Le PCAET (actions 2.5.5, 2.4., 2.610, 2.5.3)
- Le plan des mobilités simplifié en cours d'élaboration
- Le schéma des déplacements doux

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240403-5-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024

1.2 | Faciliter l'accès au logement, aux soins, aux services pour tous

INTENTIONS

L'accessibilité au marché immobilier dans notre territoire nous préoccupe au regard de plusieurs signaux. La demande en logements à l'année émanant d'actifs et de primo-accédants s'est accentuée et n'est pas satisfaite. La hausse des prix d'accès au logement s'est accélérée. La part du locatif saisonnier et des résidences secondaires est croissante. La capacité à héberger la population tout au long de l'année, particulièrement les actifs qui occupent ou qui recherchent un emploi dans le territoire, est un enjeu pour la vitalité démographique et économique. Nous avons besoin de diversifier et d'adapter l'offre de logements pour accueillir différents profils d'habitants et faciliter les parcours résidentiels. Celle-ci appelle un développement d'équipements et de services qui répondront aux besoins des familles et aussi à ceux de la population vieillissante. Parmi les services à rendre à la population, faciliter le recours aux soins, particulièrement à la médecine de proximité, constitue l'une de nos priorités avec l'accès aux modes de garde des jeunes enfants également. Nous nous sommes donc fixés pour ambition de garantir l'accès au logement, aux soins et aux services pour tous.

PRIORITÉS

1. Favoriser une offre de logements accessibles toute l'année :

- Mettre en œuvre l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) ;
- Favoriser le développement de l'offre locative résidentielle à l'année ;
- Accompagner la rénovation énergétique des logements ;
- Favoriser le renouvellement urbain et la production de logements dans les centralités ;
- Promouvoir des opérations d'habitat diversifiées associant du logement locatif, de l'accession sociale et des lots libres dans une logique de mixité sociale et de sobriété foncière.

2. Mobiliser différents moyens pour accroître l'offre de soins :

- Soutenir le renforcement de l'offre de soins de proximité. Accompagner la création de maisons de santé pluridisciplinaires (par exemple : projets de maison de santé à Camaret-sur-Mer, à Telgruc-sur-mer, de pôle médical à Roscanvel...);
- Faciliter le déploiement des services médicaux et paramédicaux ;

- Impulser l'organisation de permanences de spécialistes sur le territoire (au centre hospitalier de Crozon, à la Maison de Santé Aulne Maritime...);

- Accompagner le développement de la télémedecine.

3. Développer l'offre d'équipements et de services :

- Favoriser des lieux d'accueil, des modes d'hébergement alternatifs au maintien à domicile et à l'accueil en Ehpad (habitat partagé, intergénérationnel pour recréer des liens ; bourse du logement à organiser pour proposer des alternatives à la grande maison isolée et inadaptée ; développer une offre de petits logements et des logements à coûts abordables pour les retraités à petits revenus) ;
- Informer, accompagner, sensibiliser sur les questions du bien-vieillir (logements, santé, services...) : une éducation à construire autour du bien vieillir et une interconnaissance des acteurs et des dispositifs à favoriser ;
- Ex : parcours santé, jardins partagés, boulodrome, aire de jeux dans les Ehpad, aires de jeux inclusives pour l'accès à tous ;

- Créer des logements intergénérationnels avec des espaces communs (potager, buanderie, petits bricolages) ;
- Accompagner le bien vieillir ;
- Développer les modes de garde des jeunes enfants.

AUTRES PISTES D'ACTIONS

- Mettre en œuvre une politique enfance jeunesse adaptée aux besoins des familles : développer le nombre de places en crèche. Favoriser les foyers des jeunes pour les 11-17 ans et répondre aux besoins en locaux, animation, programmation.
- Diversifier les leviers pour limiter le locatif saisonnier et favoriser une offre locative à l'année / Réserver des mobil-homes ou des gîtes à loyer abordable pour les saisonniers.

Cadres d'actions

- Le PLUIh
- L'OPAH
- Le contrat local de santé
- la convention Tinergie (Plateforme de la rénovation énergétique du Pays de Brest
- Le 5^e schéma gérontologique du conseil départemental
- La convention territoriale globale CTG signée avec la CAF
- La démarche ECLAT (engagement commun pour le logement et l'autonomie dans les territoires) de projets d'habitat inclusif et intergénérationnel
- La convention de l'Opération de revitalisation des territoires (ORT) et la démarche « petites villes de demain »

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240403-5-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024

1.3 | Offrir à chacun la possibilité d'accéder aux loisirs et à la culture tout au long de l'année

INTENTIONS

Notre territoire, largement rythmé par la saison touristique estivale peut souffrir d'un manque d'animation tout au long de l'année. Si ici ou là une offre culturelle et de loisirs est proposée, il nous semble nécessaire de la coordonner à l'échelle du territoire. Nous pensons par ailleurs que l'offre d'animation à destination de la jeunesse est à déployer si l'on souhaite voir les jeunes rester ou revenir vivre dans notre territoire. Enfin, il ne s'agit pas de nier notre vocation touristique, mais bien d'étendre la période durant laquelle les touristes viendront profiter de notre patrimoine matériel et immatériel. Territoire de récréation, nous voulons offrir à chacun la possibilité d'accéder aux loisirs et à la culture tout au long de l'année.

PRIORITÉS

1. Étoffer/diversifier les équipements, les locaux adaptés aux besoins des associations :

- Travailler sur la mutualisation et la complémentarité des équipements.

2. Favoriser la coordination des associations et des activités proposées :

- Aider à créer des liens entre les associations ;
- Mettre toutes les associations autour de la table pour identifier les besoins et favoriser les échanges et les mutualisations possibles ;
- Assurer une coordination à l'échelle du territoire.

3. Créer des espaces intergénérationnels pour mutualiser les équipements et favoriser les liens sociaux.

AUTRES PISTES D' ACTIONS

Maîtriser l'accueil des fourgons et camping-cars toute l'année.

Communiquer sur l'offre culturelle :

- Diffuser les informations sur la programmation culturelle dans les communes ;
- Veiller à l'accessibilité de l'offre culturelle pour toutes et tous.

Inciter, laisser la place à tout type de sport + handisport :

- Demande de diversité de sports de la part des habitants, mais pas de créneaux disponibles dans les équipements.

Renforcer l'attractivité des villes grâce à des animations ludiques et culturelles (Parcours Land Art ou Street Art pour redécouvrir les centres villes, courses d'orientation...).

Promouvoir le tourisme local et de proximité (Brest/Quimper) par une campagne de communication :

- S'appuyer sur tous les atouts du territoire :
 - l'été = la forêt et l'Aulne
 - l'hiver = les pointes, les embruns
 - le printemps et l'automne = la pratique des sports de plein-air

Cadres d'actions

- La convention territoriale globale CTG signée avec la CAF
- Un projet culturel de territoire engagé
- La stratégie touristique durable
- Le PCAET (action 2.4.1)

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240403-5-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024

1.4 | Soutenir la diversification de l'activité économique en tirant parti des singularités du territoire

INTENTIONS

L'économie de notre territoire est marquée par la présence de la défense qui représente un emploi sur deux, par le tourisme qui représente un fort potentiel de développement mais avec des emplois parfois précaires, tandis que l'industrie, l'artisanat et l'agriculture sont bien présents, pas assez cependant.

Il nous paraît nécessaire d'avoir une activité économique plus diversifiée, avec de nouveaux pôles d'excellence. Dans le contexte démographique présenté nous aurons besoin d'actifs pour accompagner le vieillissement de la population.

Dans le BTP, l'installation des artisans, bien que réelle, ne permet pas de satisfaire pleinement les besoins ni de la population ni des entreprises locales, etc.

Nous pouvons envisager de mieux exploiter notre maritimité et l'agriculture au service de la consommation locale. Nous ne voulons pas non plus rater le tournant du numérique dans ce contexte qui a vu le développement accéléré du télétravail. Nous allons donc soutenir la diversification de l'activité économique en tirant parti des singularités du territoire.

PRIORITÉS

1. Mettre en œuvre les conditions pour promouvoir la création d'emplois et aider les entreprises à s'installer et à recruter :

- Améliorer et optimiser le fonctionnement des zones d'activités réparties sur l'ensemble des communes (afin de favoriser une économie décarbonée) et œuvrer à leurs densifications (ZAN) et à leur sobriété en énergie, en eau et en déchets ;
- Asseoir la CCPCAM comme porte d'entrée du service public d'accompagnement des entreprises ;
- Observer et promouvoir les espaces de travail mutualisés type coworking et tiers lieux pour favoriser l'emploi dans le territoire ;
- Etudier la faisabilité d'accueillir un centre de formation sur le territoire (tourisme, hôtellerie, maritime...) en lien avec les spécialités locales – cf Ecole navale...

2. Accompagner une économie touristique durable et responsable :

- Améliorer l'offre de services en saison et hors saison, partout sur le territoire (équilibre Est-Ouest) ;
- Accompagner les entreprises touristiques et socio-professionnels dans le développement de leurs pratiques et modèle économique durables.

3. Poursuivre l'engagement très important consacré au développement de la fibre optique sur le territoire.

4. Aider et contribuer au développement des activités maritimes productives responsables :

- Faciliter l'installation et l'essor des activités aquacoles ;
- Favoriser la pêche professionnelle.

5. Maintenir et diversifier une agriculture durable pour une meilleure alimentation locale :

- Mettre en œuvre le projet alimentaire de territoire ;
- Contribuer au maintien d'un service public d'abattage de proximité.

6. Maintenir et renforcer le potentiel industriel en s'appuyant sur les entreprises existantes et en développement : Novatech, Livbag, Bopp, Nobelsport, etc. À travers notamment le contrat Territoire d'Industrie finistérien.

7. Privilégier les centralités pour accompagner le commerce, l'artisanat, les services de proximité et les marchés.

Cadres d'actions

- Le schéma de développement économique
- Le déploiement du THD
- La convention territoriale globale CTG signée avec la CAF
- La stratégie touristique durable
- Diagnostic Opération Grand Site
- Le Projet Alimentaire de Territoire
- Le PCAET
- Convention avec la Région Bretagne" et "Convention avec la Chambre d'agriculture"

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240403-5-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240403-5-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024



ORIENTATION 2

Assurer la pérennité des milieux naturels et de leur biodiversité

Les qualités exceptionnelles de nos paysages, la qualité de notre cadre de vie et la richesse de notre patrimoine concourent à l'attractivité résidentielle et touristique de notre territoire. Mais cette attractivité représente une menace pour les sites naturels. L'accès à la plage de la Palue, à la plage de l'île vierge, sur la commune de Crozon, illustrent la difficulté de préserver des sites naturels face à l'engouement qu'ils suscitent.

La relativement faible imperméabilisation de notre territoire et la présence de nombreux espaces protégés ne nous fait pas oublier que nous devons agir face à toutes les pressions exercées sur les sols, les milieux littoraux et maritimes, la biodiversité.

À notre échelle, nous contribuerons à limiter le changement climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre. Cela passera notamment par le développement de la production locale d'énergie renouvelable, la réduction des consommations d'énergie et la préservation des milieux agro-naturels qui stockent du carbone. Ce sont autant d'actions qui contribueront par ailleurs à préserver les milieux et réduire l'isolement énergétique du territoire.

Parallèlement, nous nous attacherons à anticiper les inévitables effets du changement climatique sur le niveau de la mer, sur la production agricole et l'alimentation.

Enfin, nous veillerons à accompagner les habitants, les touristes, les entreprises, les agriculteurs, etc. afin de tendre vers des pratiques plus sobres de consommation d'énergie, de l'eau, des transports, des déchets, etc. respectant la biodiversité. Ce sont les défis que nous avons à relever pour **assurer la pérennité des milieux naturels et de leur biodiversité**.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240403-5-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024

2.1 | Agir pour limiter le changement climatique

INTENTIONS

Pour limiter le changement climatique à l'œuvre, nous chercherons à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Pour cela, nous nous appuyerons à la fois sur une production locale d'énergies renouvelables et sur une recherche de sobriété de la consommation énergétique ; en la matière, réhabiliter le parc de logements anciens s'avère nécessaire. Le stockage du carbone sera également favorisé par la protection des milieux (forêts, zones humides, landes, etc.) qui contribuent à le retenir. Au-delà des impacts globaux, ces actions participeront localement au maintien d'une bonne qualité de vie sur le territoire.

PRIORITÉS

1. Rechercher l'exemplarité environnementale du territoire notamment par l'exemplarité énergétique sur les bâtiments publics communaux et communautaires (ex : autoconsommation collective comme la smartgrid de Kerdanvez) et la réhabilitation des logements anciens par les particuliers (sobriété énergétique).

2. Poursuivre le développement des filières d'ENR :

- La filière bois-énergie (lien avec le stockage du carbone dans les sols) ;
- Le photovoltaïque (équipements publics et bâtiments d'entreprises de surfaces importantes, cadastre solaire du Pays de Brest) ;
- L'éolien.

3. Protéger les milieux qui permettent le stockage de carbone dans les sols : les zones humides, le bocage, les forêts, les landes.

Accompagner la filière bois-énergie dans une démarche vertueuse ;

Continuer la mise en œuvre des projets de chaufferie bois sur le territoire ;

Privilégier les pratiques agricoles vertueuses dans le PAT et les soutenir par la commande publique.

4. Étudier le développement de la filière hydrogène en lien avec les nouveaux modes de déplacements durables.

Par ailleurs, une filière à constituer sur le territoire et à l'échelle du Pays (coopération avec le pôle métropolitain).

AUTRES PISTES D'ACTIONS

- Évaluer la faisabilité et la pertinence de la remobilisation des anciennes sources d'énergie pour le développement des ENR : les moulins à marée.
- Renforcer l'ingénierie interne pour conduire le PCAET afin de poursuivre les actions qui y sont inscrites.
- Sensibiliser le public à l'autoconsommation et à la sobriété énergétique.
- Replanter des forêts et du bocage, et de la nature en ville pour lutter contre les îlots de chaleur lors des épisodes de sécheresse, en tenant compte de la vulnérabilité des forêts à venir.

Cadres d'actions

- Le PCAET
- Le PLUiH
- Convention Energie
- Le reboisement
- Le PAT

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240403-5-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024

2.2 | Anticiper les effets du changement climatique

INTENTIONS

Les effets du changement climatique à l'œuvre sont déjà visibles et vont s'accroître dans les décennies à venir : risques littoraux liés à la submersion marine et à l'érosion du trait de côte induit par l'élévation du niveau de la mer, augmentation des phénomènes tempétueux, perturbation du régime de précipitations pouvant augmenter le risque d'inondation ou à l'inverse augmenter la fréquence et l'intensité des épisodes de sécheresse. Ces risques engagent notre responsabilité en matière de protection des personnes et des biens du territoire. En conséquence, pour chacune de nos décisions notamment en matière de développement économique et résidentiel, nous veillerons à anticiper les effets du changement climatique. Nous allons continuer à approfondir notre connaissance des situations à risques et mettre en œuvre en tant que de besoin toute solution qui permettra de nous adapter aux risques à venir.

PRIORITÉS

1. Intégrer la question des Gaz à Effets de Serre dans les études d'aménagement opérationnelles.

2. Prendre en compte les effets du changement climatique sur le territoire lors de la prise de décision, et de l'élaboration des stratégies au long terme du territoire, en particulier pour les enjeux économiques.

Adapter l'agriculture et la pêche professionnelle aux évolutions climatiques notamment au regard de la raréfaction des ressources.

3. Adapter l'aménagement du territoire aux nouvelles contraintes.

Pour les communes concernées, s'adapter aux risques littoraux : identifier les risques (érosion du trait de côte), faire évoluer les documents d'urbanisme en conséquence (le PLUi-H), notamment au regard des évolutions réglementaires (Loi Climat et Résilience, révision du SCoT du Pays de Brest).

4. Intégrer les conséquences du changement climatique sur l'alimentation en eau et l'assainissement.

AUTRES PISTES D' ACTIONS

- Améliorer la connaissance sur les effets du changement climatique et l'aggravation des risques en s'appuyant sur les coopérations territoriales (PNRA, SCoT), en formant les élus qui serviront de relais auprès des populations, en territorialisant les études.
- Veiller à la sobriété dans la consommation de ressources potentiellement menacées par le changement climatique.
- Assurer une gestion économe de l'eau (exemple des systèmes de récupération des eaux pluviales, en premier lieu dans sur les équipements publics puis chez les particuliers).
- Prendre appui sur le projet alimentaire territorial pour favoriser la sobriété agricole et alimentaire.
- Porter une attention au problème des anciennes décharges qui réapparaissent à cause de l'érosion des sols.

Cadres d'actions

- Le PCAET (actions 6.16, 6.17, 6.79-9)
- Le PAT
- L'étude risques littoraux sur tout le territoire intercommunal
- Le Scot
- Le PLUi-H
- Formation santé environnement à destination des élus
- Le plan de prévention Eau / Assainissement

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240403-5-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024

2.3 | Accompagner des activités humaines respectant la biodiversité

INTENTIONS

Afin de préserver les qualités exceptionnelles de notre cadre de vie, nous actionnerons les leviers dans nos différents domaines de compétences pour réduire l'empreinte que les activités humaines sont susceptibles de laisser sur notre environnement. Nous chercherons à accompagner les agriculteurs et pêcheurs face aux défis qu'ils ont à relever notamment pour nourrir le territoire et entretenir l'environnement. Nous nous attacherons à améliorer les systèmes d'assainissement et à assurer la qualité de l'eau afin d'économiser et préserver la qualité de cette ressource vitale et des milieux associés. Nous prendrons appui sur notre stratégie touristique pour sensibiliser nos visiteurs au respect de l'environnement dont ils veulent profiter. Nous mettrons en œuvre notre plan de réduction et de prévention des déchets ménagers et assimilés.

PRIORITÉS

1. Préserver et économiser la ressource en eau (Plan de prévention eau) :

- Assurer la protection des captages d'eau potable ;
- Étudier la faisabilité de revaloriser les eaux usées traitées ;
- Inciter tous les acteurs du territoire à récupérer les eaux de pluie ;
- Inciter à la réduction de la consommation en eau des habitants et des visiteurs (Plan de prévention Eau) ;
- Étudier l'opportunité de créer d'autres ressources d'eau.

2. Améliorer l'assainissement (qualité des eaux).

3. Gérer les flux de visiteurs et leurs impacts sur les milieux en les dispersant sur le territoire et en repensant l'aménagement et l'accessibilité des sites :

- Sensibiliser (et verbaliser si besoin) les visiteurs à la protection des sites naturels (médiauteurs, supports de communication) ;
- Favoriser l'aménagement d'aires de camping-cars en arrière littoral et/ou à proximité des commerces ;
- Maîtriser l'accueil des fourgons et camping-cars toute l'année.

4. Maintenir une agriculture raisonnée, respectueuse de l'environnement et locale : soutenir les circuits courts, privilégier la consommation locale :

- Trouver des leviers pour permettre aux agriculteurs d'acheter des terres et de s'installer dans des productions diversifiées (lin, chanvre) et à taille humaine (mobilisation des friches) ;
- Favoriser l'installation de magasins de producteurs en centralité.

5. Réduire les déchets (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) :

- Inciter à la consommation responsable en faveur de la réduction des déchets ;
- Éviter la production des déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets ;
- Réduire les déchets produits par les activités économiques, touristiques et associatives ;
- Développer le réemploi sur le territoire et augmenter la durée de vie des produits (créer une ressourcerie) ;
- Être exemplaire en matière de prévention des déchets ;
- Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets ;
- Évaluer l'intérêt de mettre en place des consignes dans le cadre du PLPDMA.

AUTRES PISTES D' ACTIONS

- Communiquer davantage sur le Transport À la Demande et la voie verte.
- Donner une plus grande envergure aux opérations de type « Breizh Bocage » en concertation avec les agriculteurs et en lien avec la filière bois-énergie (PNRA, EPAGA, EPAB...).

Cadres d'actions

- LE PCAET (actions 6.16, 6.17, 6.79-9)
- Le PAT
- La convention avec la chambre d'agriculture
- Le lien avec le PNRA
- La stratégie touristique durable
- Le plan local de prévention et de réduction des déchets et assimilés
- Plan de prévention Eau/ Assainissement

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240403-5-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024

2.4 | Préserver les qualités environnementales et paysagères du territoire

INTENTIONS

Fort de son environnement et de ses paysages divers et exceptionnels, notre territoire bénéficie des retombées économiques du tourisme et offre un cadre de vie remarquable pour ses habitants. Les paysages de la presqu'île, les méandres de l'Aulne maritime, la forêt du Cranou, etc., contrastent avec les paysages plus ordinaires des bourgs et des espaces ruraux qui marquent le quotidien des habitants. Afin de **préserver les qualités environnementales et paysagères du territoire**, la gestion de ces paysages doit s'articuler avec l'entretien, la valorisation de notre patrimoine bâti et naturel, l'embellissement de nos entrées de ville, la maîtrise de l'étalement urbain et de la qualité des formes urbaines et architecturales.

PRIORITÉS

1. Maîtriser l'impact des flux de visiteurs sur les milieux en repensant l'aménagement et l'accessibilité des sites :

- Réorganiser les flux en valorisant tous les paysages du territoire de la CCPCAM (le littoral, l'aulne-maritime, les forêts, les espaces urbains), favoriser des cheminements piétons et vélos pour valoriser les paysages du territoire, aménagements paysagers des parkings. L'Opération Grand Site de France en cours porte une attention particulière à la conciliation de la fréquentation importante du territoire avec le respect de l'environnement et du cadre de vie des résidents à l'année.

2. Soutenir la filière agricole qui entretient les paysages et respecte la biodiversité.

3. Veiller à ne pas uniformiser les centres-bourgs ou les entrées de bourg pour renforcer l'attractivité :

- Incitation à conserver les spécificités de chaque site, préservation des qualités architecturales et habitat de chaque commune.

AUTRES PISTES D'ACTIONS

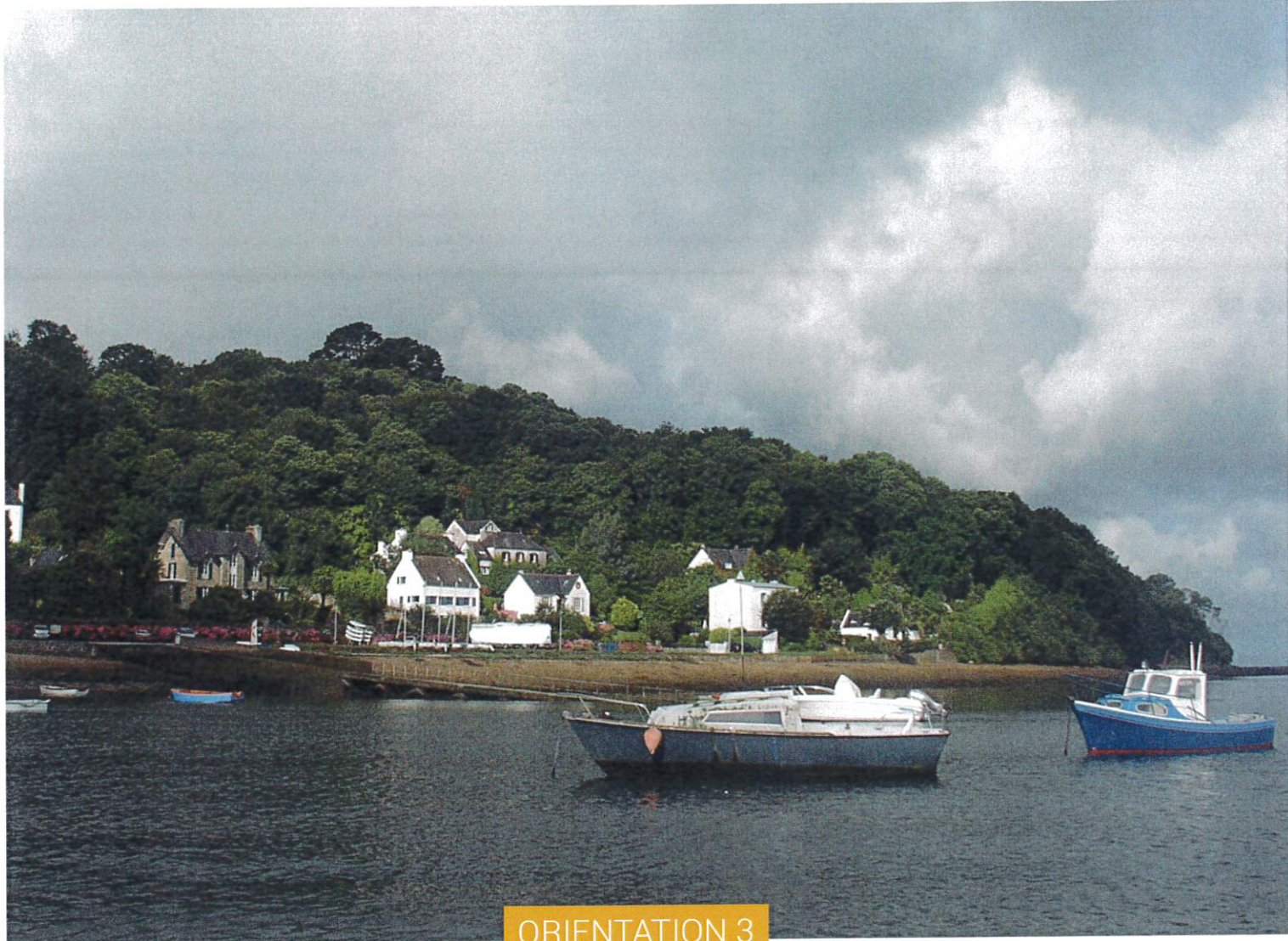
- Conforter les fonctions (commerces, logements, équipements, services...) dans les centres bourgs.
- Mettre en place une police de l'environnement (assermentée) qui combattrait les dégradations environnementales.
- Concilier le développement et l'environnement : prendre en compte l'impact environnemental de chaque projet.
- Lutter contre les espèces invasives et privilégier la biodiversité : maintien de la pluralité des espèces locales.
- Mettre à disposition des terrains pour aménager des jardins partagés.
- Poursuivre les programmes en faveur de la préservation de l'environnement (Réserve naturelle régionale, Natura 2000...).

Cadres d'actions

- La stratégie touristique durable
- Diagnostic Opération Grand Site de France
- Le PAT
- Le schéma de développement économique
- Le Scot
- Le PLUiH
- Document d'objectif Natura 2000
- Plan de gestion de la Réserve naturelle
- Convention Petites Villes de Demain, valant ORT

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240403-5-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240403-5-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024



ORIENTATION 3

Assurer la solidarité au sein du territoire

L'existence dans notre territoire d'inégalités entre une partie de la population fragile et une autre plus aisée est indéniable. De la même manière, force est de constater que la partie occidentale de notre territoire bénéficie de l'image positive de la presqu'île alors que la partie orientale déplore une moindre notoriété. Et enfin nous devons admettre que notre dynamique démographique et économique ne suit pas les mêmes tendances que celles qui sont à l'œuvre dans la métropole et d'autres intercommunalités du Pays de Brest.

Ces constats de disparités et de dynamiques inégales nous incitent à mettre l'accent dans ce projet sur notre volonté de solidarité au sein du territoire et avec nos voisins. Nous voulons éviter une bipolarisation du territoire. Nous souhaitons que l'image positive de l'ouest du territoire soit profitable à l'est. Aussi, dans le respect des singularités et avec une volonté d'équilibre, la cohérence et l'unité territoriale seront nos maîtres-mots pour **assurer la solidarité au sein du territoire** à l'échelle de l'intercommunalité entre les communes et la communauté de communes.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240403-5-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024

3.1 | Veiller à la cohésion sociale et intergénérationnelle

INTENTIONS

Le taux de pauvreté parmi les plus élevés du Pays de Brest, la précarité de l'emploi importante, et le vieillissement marqué de notre population nous obligent à **veiller à la cohésion sociale et intergénérationnelle** dans notre territoire. Pour cela nous apporterons notre soutien au tissu associatif dynamique du territoire mais fragilisé par le contexte de la crise sanitaire.

PRIORITÉS

1. Soutenir un centre social répondant aux besoins de tous les habitants du territoire et articuler les actions entre les CCAS :

- Concevoir un projet de centre social pour les communes à l'est du territoire ;
- Renforcer les moyens du CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) ;
- Réfléchir à 1 CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale).

2. Accompagner le vieillissement de la population et lutter contre l'isolement des personnes âgées :

- Établir une charte pour le logement partagé : accueil des saisonniers (ou non) chez des personnes âgées (ou non) ;
- Créer des offres alternatives aux EPHAD (foyers, familles d'accueil pour personnes âgées).

3. Relier et soutenir les différentes associations intervenant dans le domaine social (banques alimentaires, ...).

4. Instaurer sur certains services publics appropriés une politique tarifaire selon le quotient familial.

AUTRES PISTES D'ACTIONS

- Aides à la lutte contre l'isolement des aidants.
- Provoquer des liens du service enfance/ jeunesse vers les personnes âgées : musique, repas partagé, etc.
- Travailler pour changer le regard des employeurs sur les personnes handicapées : accompagner les employeurs.
- Accueillir et intégrer des réfugiés.
- Prévenir les violences faites aux femmes.

Cadres d'actions

- La convention territoriale globale CTG signée avec la CAF

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240403-5-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024

3.2 | Assurer la proximité, la visibilité et la lisibilité d'une action publique attentive aux singularités locales

INTENTIONS

Fruit de la fusion en 2017 des communautés de communes de la presqu'île de Crozon et de l'Aulne maritime, notre intercommunalité reste une institution récente et d'une certaine manière méconnue des citoyens. À ce titre, nous avons besoin de mieux communiquer à destination de la population sur la répartition des compétences communales et intercommunales. Fort d'une tradition de concertation et de transparence de l'action publique, dans un souci de maintien de la proximité avec la population, d'une meilleure compréhension des services qui lui sont rendus, nous envisagerons la mise en place d'un guichet unique d'information. Nous poursuivrons les actions qui favoriseront le dialogue entre élus et habitants et développeront la participation des habitants à la démocratie locale. Ainsi assurer la proximité, la visibilité et la lisibilité d'une action publique attentive aux singularités locales participera à la mise en œuvre de ce projet que nous voulons démocratique et solidaire.

PRIORITÉS

1. Assurer un accueil de proximité « service aux habitants » :

- Former et informer les agents d'accueil des communes sur toutes les compétences ;
- Mettre en place à un guichet unique territorial du service public local s'appuyant sur France Services.

2. Valoriser les singularités locales par le tourisme local – les découvertes par les habitants :

- Valoriser les spécificités de chaque commune ;
- Favoriser l'interconnaissance entre voisins / est- ouest ;
- Permettre aux habitants de découvrir leur territoire.

3. Assurer un service public local performant en s'appuyant sur un système de management durable visant la satisfaction des parties prenantes, notamment les habitants : Qualité, Sécurité et santé des agents, protection de l'environnement, transition énergétique et équité sociale :

- Certifier les services publics suivant les normes de management ISO (9001 / 14001 / 45001 / 50001) ;
- Mettre en œuvre une politique Responsabilité Sociétale des Organismes (RSO).

AUTRES PISTES D'ACTIONS

- Développer un support qui permettrait d'assurer la proximité et lisibilité des services communaux et intercommunautaires (panneau dans chaque commune pour expliquer le rôle/compétences de chacun (mots simples, sans sigles).
- Rééditer l'annuaire des professionnels (artisans de bouche, des artisans d'art...).
- Diffuser des vidéos (rôles – projets) sur les sites internet des communes, pour informer de ce qui se passe sur les autres communes du territoire.
- Partager entre communes les bonnes pratiques et les projets en cours dans les communes.
- Dispenser aux élus une formation à la démocratie participative.
- Adopter les projets aux réalités de chaque commune.
- Poursuivre le schéma de mutualisation entre les Communes et l'Intercommunalité.
- Orienter les financements vers des actions concrètes et expérimentales.

Cadres d'actions

- Le Pacte de gouvernance

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240403-5-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024

3.3 | Renforcer les coopérations extraterritoriales

INTENTIONS

Dans le contexte d'optimisation de la dépense publique et de renforcement des compétences des intercommunalités, les nombreux enjeux auxquels nous devons faire face et leur complexité nous incitent à **renforcer les coopérations** avec nos voisins, avec les acteurs locaux, avec les institutions supra territoriales. Nous chercherons à lier des partenariats et favoriser une mutualisation des investissements publics, pour une action publique efficace et efficace.

PRIORITÉS

1. Dépasser les frontières sur certains projets :

- Engager une coopération pour l'économie circulaire en partenariat avec les intercommunalités du Pays de Brest ;
- Poursuivre les coopérations avec BTO (Brest Terres Océanes).

2. Poursuivre notre investissement au sein du « pôle métropolitain du Pays de Brest » qui doit garder un rôle de coopération entre les EPCI dans certains domaines : mobilité, santé, tourisme Brest Terres Océanes, économie, énergie, SCoT...

3. Développer les partenariats en fonction de nos besoins (coopération autour de la mobilité avec la métropole, abattoir).

4. Créer des partenariats avec les infrastructures militaires (mobilités, petite enfance, formation...) en instaurant des échanges réguliers avec les autorités militaires.

AUTRES PISTES D'ACTIONS

- Développer des actions avec d'autres communautés de communes voisines sous forme d'un schéma de mutualisation : piscine » de Châteaulin, santé mentale avec Landerneau.
- S'appuyer sur l'ingénierie de projets pour répondre à des projets européens. Bénéficier de l'accompagnement de projets pour les financements européens.

Cadres d'actions

- Brest Terres Océanes
- Pôle métropolitain du Pays de Brest
- Chambres consulaires
- Convention avec le département du Finistère en cours de signature
- Région "bien vivre en Bretagne"
- Lien avec le PNRA
- Lien avec les infrastructures défense

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240403-5-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024

**PROJET DE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PRESQU'ÎLE DE CROZON - AULNE MARITIME**

Direction de la publication

Mickaël KERNEIS
Yves CLEACH

Réalisation

Jeanne Abernot
Jérôme De Crignis
Thomas Hubert
Nadine Le Hir
Thierry Polard
Christelle Pouliquen-Calvez

Maquette et mise en page

Timothée Douy

Crédits photographiques

Adeupa (sauf mention contraire)

Contact

contact@adeupa-brest.fr

Dépôt légal

4^e trimestre 2023

Réf

23-255



AGENCE D'URBANISME DE BREST • BRETAGNE

18 rue Jean Jaurès - 29200 BREST

Tél. 02 98 33 51 71

www.adeupa-brest.fr

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240403-5-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024



MAIRIE
DE
ROSCANVEL
29570

Téléphone : 02 98 27 48 51

Télécopie : 02 98 27 41 10

Web: www.roscanvel.fr

Courriel: mairie@roscanvel.fr

SEANCE DU 03 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Roscanvel légalement convoqué le vingt et un mars deux mille vingt-quatre par Monsieur Jean Yves GOURVEZ, Maire, conformément aux articles L 211.9 et L 210.10 du code des collectivités territoriales, s'est réuni sous sa présidence.

ETAIENT PRESENTS :

Messieurs Jean-Yves Gourvez, Mathieu Billon, Philippe Deverre, Donval Frédéric, Aublet Sébastien, Druon Jean Paul, Couret Jean François, Mesdames Yveline Dos Santos, Jestin Azélie, Aït Ouchannik Thouria, Anne Le Monze Maillard

ABSENTE, EXCUSEE ET REPRESENTEE

Monsieur Michel Pech

ABSENTS, NON EXCUSES ET NON REPRESENTES

Monsieur Lionel Jaffré et Madame Audrey Bâton

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Yveline Dos Santos

COMMUNE DE ROSCANVEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2024

DELIBERATION N°26/2024

Objet : prime exceptionnelle pouvoir d'achat

Le Maire informe l'assemblée :

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°08/2024 du 1^{er} mars 2024 relative à l'intention d'instaurer une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat.

Au regard de l'article 72 de la Constitution, des articles L714 à L714-13 du code général de la fonction publique, des articles 1, 2 et des annexes du décret 91-875 du 6 septembre 1991, et du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023, le conseil municipal peut instituer une prime exceptionnelle pouvoir d'achat aux agents publics dont la rémunération brute du 01/07/2022 au 30/06/2023 est inférieure ou égale à 39 000€ (soit en moyenne 3 250€ par mois).

Le Maire propose à l'assemblée

Le Maire propose d'instaurer la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat dans les services municipaux de la commune de ROSCANVEL.

Cette prime est instaurée selon les modalités suivantes :

Pour bénéficier de la prime exceptionnelle pouvoir d'achat, les agents publics (titulaires, stagiaires ou contractuels de droit public) doivent remplir **les conditions cumulatives suivantes** :

- Avoir été nommés ou recrutés par un employeur public à une date d'effet antérieure au 1^{er} janvier 2023,
- Être employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023,
- Avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000€ au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

La rémunération brute mentionnée correspond à celle définie à l'article L. 136-1-1 du code de la sécurité sociale, soit les éléments soumis à la CSG avant abattement :

- Traitement indiciaire brut, NBI, Indemnité de résidence, SFT, Régime indemnitaire, Indemnité compensatrice de la CSG

Sont déduits de la rémunération brute les éléments suivants de rémunération versés au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 :

Le transfert primes/points, La GIPA, Les éléments de rémunération mentionnés à l'article 1^{er} du décret du 25 février 2019, dans la limite de 7500 € sur la période d'un an, soit Les IHTS, Les heures complémentaires versées aux agents à temps non complet, L'IFTS élections, Les heures d'intervention pendant les astreintes,

En fonction de la rémunération brute calculée selon les modalités ci-dessus et après une étude budgétaire approfondie et détaillée, le montant de cette prime sera de :

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240403-6-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024

Rémunération perçue du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime pouvoir d'achat	Plafonds réglementaires
Inférieure ou égale à 23 700€	800€	800€
Supérieure à 23 700€ et inférieure ou égale à 27 300€	700€	700€
Supérieure à 27 300€ et inférieure ou égale à 29 160€	600€	600€
Supérieure à 29 160€ et inférieure ou égale à 30 840€	500€	500€
Supérieure à 30 840€ et inférieure ou égale à 32 280€	400€	400€
Supérieure à 32 280€ et inférieure ou égale à 33 600€	350€	350€
Supérieure à 33 600€ et inférieure ou égale à 39 000€	300€	300€

Cette prime exceptionnelle sera versée en une seule fois en avril ou mai 2024, au plus tard le 30 juin 2024.

Le montant cette prime exceptionnelle pouvoir d'achat est proratisée en fonction du temps de travail et de la durée d'emploi sur la période de référence du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

L'autorité territoriale fixera par arrêté :

La liste des agents concernés, au regard des modalités d'attribution définies par le décret 2023-1006 et listées ci-dessus.

Les modalités de versement (mois de paiement, ...)

Le montant alloué à chacun en fonction de la rémunération brute des agents concernés sur la période de référence du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Il est précisé que le supplément en charge de personnel induit par cette décision a été budgété dans le projet de budget 2024 présenté par ailleurs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat pour certains agents publics civils de la fonction publique territoriale.

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.
- que les dispositions ci-dessus évolueront automatiquement au regard de la réglementation en vigueur.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Le Maire

Jean Yves Gourvez

- Transmis au représentant de l'Etat le : 08/04/2024

- Publié le : 08/04/2024




Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240403-6-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024



MAIRIE
DE
ROSCANVEL
29570

Téléphone : 02 98 27 48 51

Télécopie : 02 98 27 41 10

Web: www.roscanvel.fr

Courriel: mairie@roscanvel.fr

SEANCE DU 03 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Roscanvel légalement convoqué le vingt et un mars deux mille vingt-quatre par Monsieur Jean Yves GOURVEZ, Maire, conformément aux articles L 211.9 et L 210.10 du code des collectivités territoriales, s'est réuni sous sa présidence.

ETAIENT PRESENTS :

Messieurs Jean-Yves Gourvez, Mathieu Billon, Philippe Deverre, Donval Frédéric, Aublet Sébastien, Druon Jean Paul, Couret Jean François, Mesdames Yveline Dos Santos, Jestin Azélie, Aït Ouchannik Thouria, Anne Le Monze Maillard

ABSENTE, EXCUSEE ET REPRESENTEE

Monsieur Michel Pech

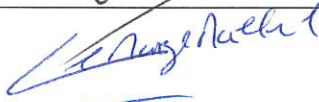





ABSENTS, NON EXCUSES ET NON REPRESENTES

Monsieur Lionel Jaffré et Madame Audrey Bâton

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Yveline Dos Santos

COMMUNE DE ROSCANVEL
CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2024
TABLEAU DE PRESENCE

NOM - PRENOM	QUALITE	PRESENCE	SIGNATURE	ABSENCE	POUVOIR
GOURVEZ Jean Yves	Maire	o			
DEVERRE Philippe	Adjoint au Maire	o			
LE MONZE MAILLARD Anne	Adjointe au Maire	x			
COURET Jean-François	Adjoint au Maire	o			
JESTIN Azélie	Adjointe au Maire	x			
AIT OUCHANNIK Thouria	Conseillère municipale	o			
AUBLET Sébastien	Conseiller Municipal	o			
BATON Audrey	Conseillère municipale			x	
BILLON Mathieu	Conseiller Municipal	o			
DONVAL Frédéric	Conseiller Municipal	o			
DOS SANTOS Yveline	Conseillère Municipale	x			
DRUON Jean Paul	Conseiller Municipal	x			
JAFFRE Lionel	Conseiller Municipal			x	
PECH Michel	Conseiller Municipal			x	x Couret

Annexe 1

Bilan de la concertation relative à la définition des ZAER de ROSCANVEL (29560)

L'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables prévoit une concertation du public selon les modalités librement déterminées par la commune a été mise en œuvre sur la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) ainsi de leurs ouvrages connexes.

Le présent document rappelle les modalités de concertation, présente le bilan des avis rendus ainsi que les motivations des suites données.

Modalités de consultation

La concertation du public relative aux zones d'accélération pour l'implantation des installations terrestres de production d'énergies renouvelables s'est déroulée

- **par voie électronique du 12 au 26 Mars 2024 inclus (15 jours) ;**
- et
- **par consultation du dossier** aux heures d'ouverture de la mairie **du 12 au 26 Mars 2024 inclus (15 jours)**

Le public était invité à donner son avis, ses observations :

- via le site internet
- sur le registre déposé en mairie

Avis recueillis

Dans le cadre de la concertation, aucun avis n'a été déposé :

- *Nombre de personnes ayant consigné des observations sur le registre : zéro*
- *Nombre de personnes et de contribution reçues via la consultation électronique : zéro*

Le décompte des avis portant sur la ZAER identifiée 'est détaillé ci-après :

Avis portant sur les ZAER	Nombre de contributions		
	Favorable	Défavorable	Sans observation
Photovoltaïque en toitures sur toute la commune	0	0	0
Thermique en toitures sur toute la commune	0	0	0


Reporter la synthèse des avis ci-après

Motif des suites données

Aucun avis n'ayant été apporté lors de la consultation, aucune suite ne peut être donnée.

DeWB

Annexe 2



ZAER Solaire en toitures

CONCERTATION
art 15 Loi APER du 10 mars 2023

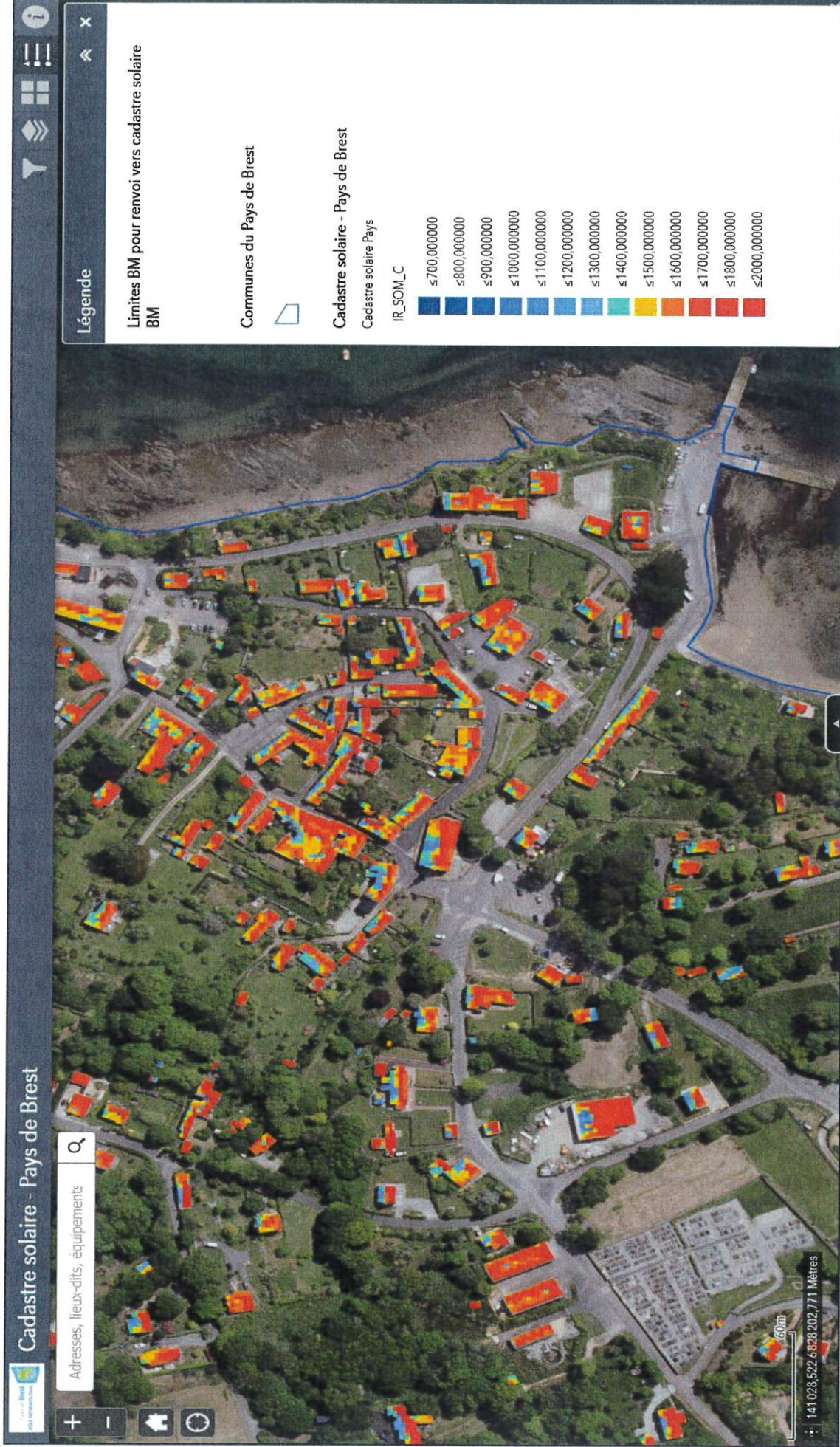
Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAER) sur l'ensemble du territoire communal:

- **Solaire Photovoltaïque et Solaire Thermique sur les toitures** présentant du potentiel pour la production d'énergie solaire.

Pour estimer le potentiel de production énergétique de sa toiture, il convient de consulter le cadastre solaire du Pays de Brest.

ROSCANVEL (29570)

Imprimé de puis GéoPays de Brest le 22/02/2024



COMMUNE DE ROSCANVEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2024

DELIBERATION N°27/2024

OBJET : sur la définition des zones d'accélération pour les énergies renouvelables (ZAER) sur le territoire de la commune

[Pour rappel] La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables vise à accélérer le développement des énergies renouvelables de manière à lutter contre le changement climatique et préserver la sécurité d'approvisionnement de la France en électricité. L'article 15 de la loi a introduit dans le code de l'énergie un dispositif de planification territoriale à la main des communes. D'ici la fin du mois de mars 2024, les communes sont invitées à identifier les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelable.

En application de l'article L141-5-3 du code de l'énergie, ces zones sont définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables : éolien terrestre, photovoltaïque, méthanisation, hydroélectricité, géothermie, en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire concerné et de la puissance des projets d'énergies renouvelables déjà installée.

La zone d'accélération illustre la volonté de la commune d'orienter préférentiellement les projets vers des espaces qu'elle estime adaptés. Ces projets pourront bénéficier de mécanismes financiers incitatifs. En revanche, le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas à un projet la délivrance de son autorisation ou de son permis. Le projet doit dans tous les cas respecter les dispositions réglementaires applicables. Un projet peut également s'implanter en dehors des zones d'accélération. Dans ce cas, un comité de projet sera obligatoire.

Ce comité inclura les différentes parties prenantes concernées par un projet d'énergie renouvelable, dont les communes limitrophes.

Dans le cas où les zones d'accélération au niveau régional s'avèreraient suffisantes pour atteindre les objectifs régionaux de développement des énergies renouvelables, la commune pourrait définir des zones d'exclusion de ces projets.

La commune délibère au moins aux étapes suivantes :

- Identification des zones d'accélération et transmission au référent préfectoral (2° du II de l'article L 141-5-3 du code de l'énergie) – **objet du présent modèle de délibération**
- Avis conforme sur la cartographie établie à l'échelle départementale (2e alinéa du III de l'article L 141-5-3 du code de l'énergie)

Elle peut également délibérer lors de l'identification de zones complémentaires en réponse à la demande du référent préfectoral (3e alinéa du III de l'article L 141-5-3 du code de l'énergie).

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15,

M. le Maire, présente les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones.

Conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée du 12 au 26 mars 2024 selon les modalités suivantes :

- Informations dans la presse locale ;
- Consultation sur le site internet communal ;
- Mise à disposition en mairie d'un dossier et d'un registre pour recueillir les observations

Accusé de réception en préfecture
029 671 29 02 384 - 2024 04 03 - 7-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024

Le Maire présente le bilan de cette concertation joint en annexe (Cf annexe1 - Bilan de la concertation du public)

- Nombre de personnes ayant consigné des observations sur le registre : aucune
Nombre de personnes et de contribution reçues via la consultation électronique : aucune

M. le Maire informe le conseil municipal qu'elle a sollicité au préalable l'avis des gestionnaires des aires protégées suivantes à savoir le Parc Naturel Régional d'Armorique.

M. le Maire informe le conseil municipal que les zones identifiées situées sur le périmètre de classement du Parc Naturel Régional d'Armorique (**PNRA**) ont donc été établies en concertation avec le syndicat mixte gestionnaire du parc. En date du 26 Mars 2024, le gestionnaire a émis un avis favorable avec vigilance sur les secteurs de la commune en site inscrit et classé et avec servitudes des immeubles protégés au titre des Monuments Historiques (intégration architecturale renforcée le cas échéant).

Les zones concernées sont les suivantes :

- **Solaire photovoltaïque** et **solaire Thermique** sur les toitures des bâtiments présentant du potentiel pour la production d'énergie solaire **sur l'ensemble du territoire communal**, tel qu'indiqué sur le plan annexé à la présente (Cf carte annexe n°2 des ZAER);

Pour information quiconque veut obtenir une estimation du potentiel de production énergétique de sa toiture, la première étape est d'aller sur le cadastre solaire du pays de Brest: www.pays-de-brest.fr/energie-climat/cadastre-solaire.

M. le Maire soumet cette proposition de zones à délibération.

Où l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **DEFINIT** comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune les zones proposées figurant en annexe 1 à la présente délibération
- **VALIDE** la transmission de la cartographie de ces zones au référent préfectoral unique du département du Finistère à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique ;
- **VALIDE LE PRINCIPE** de l'intégration de ces zones dans le document d'urbanisme qui couvre la commune dès que la cartographie départementale sera arrêtée, en application du II de l'article L. 153-31 du code de l'urbanisme.]

Le Maire
Jean Yves Gourvez



Affiché et transmis à la Préfecture le

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240403-7-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024

Doc 662

Annexe 2



CONCERTATION

art 15 Loi APER du 10 mars 2023

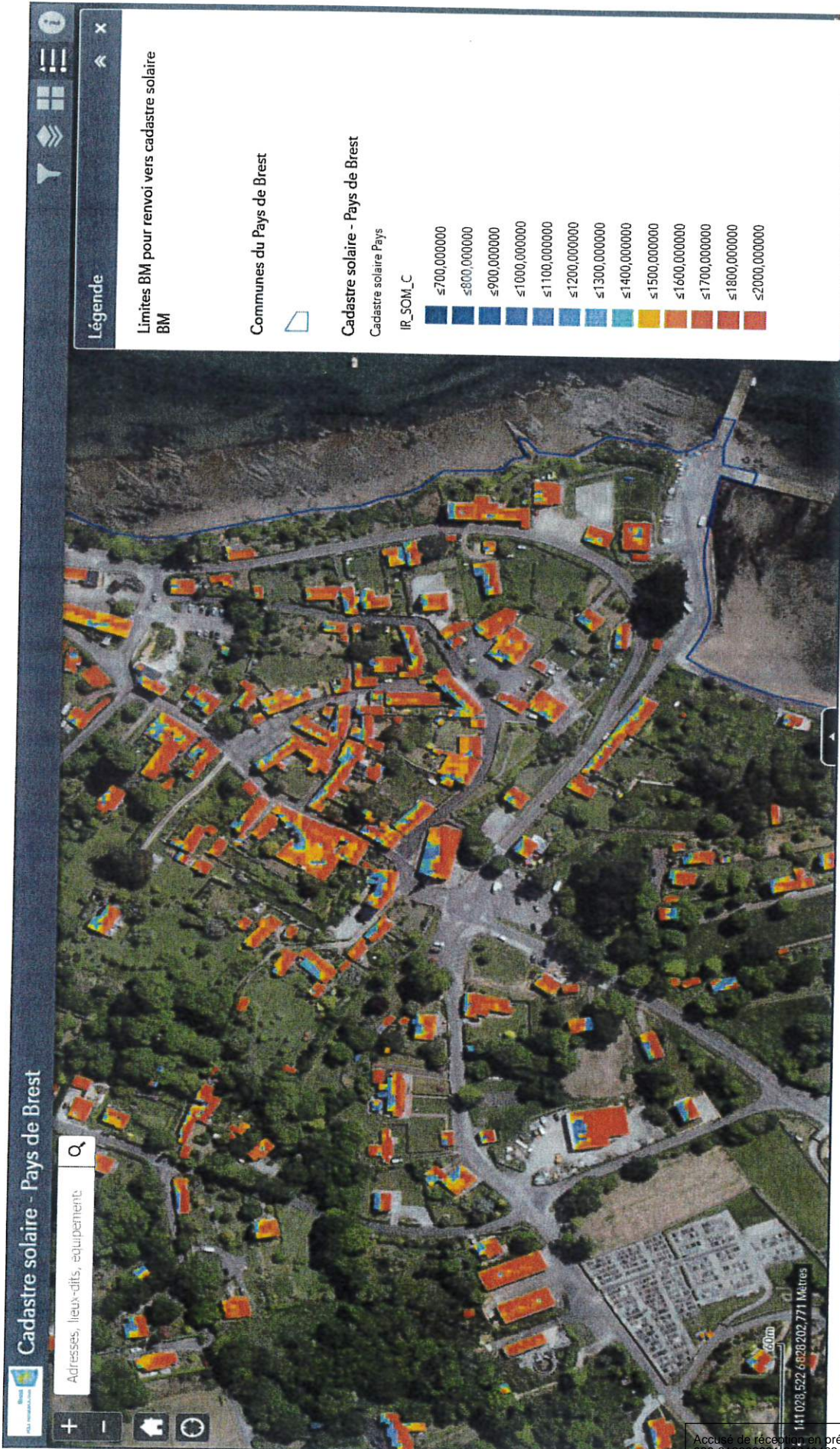
Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAER) sur l'ensemble du territoire communal:

- **Solaire Photovoltaïque et Solaire Thermique sur les toitures** présentant du potentiel pour la production d'énergie solaire.

Pour estimer le potentiel de production énergétique de sa toiture, il convient de consulter le cadastre solaire du Pays de Brest.

ROSCANVEL (29570)

Accusé de réception en préfecture
029 242902384 20240403 7 DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024



Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240403-7-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024



MAIRIE
DE
ROSCANVEL
29570

Téléphone : 02 98 27 48 51

Télécopie : 02 98 27 41 10

Web: www.roscanvel.fr

Courriel: mairie@roscanvel.fr

SEANCE DU 03 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Roscanvel légalement convoqué le vingt et un mars deux mille vingt-quatre par Monsieur Jean Yves GOURVEZ, Maire, conformément aux articles L 211.9 et L 210.10 du code des collectivités territoriales, s'est réuni sous sa présidence.

ETAIENT PRESENTS :

Messieurs Jean-Yves Gourvez, Mathieu Billon, Philippe Deverre, Donval Frédéric, Aublet Sébastien, Druon Jean Paul, Couret Jean François, Mesdames Yveline Dos Santos, Jestin Azélie, Aït Ouchannik Thouria, Anne Le Monze Maillard

ABSENTE, EXCUSEE ET REPRESENTEE

Monsieur Michel Pech

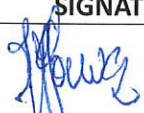

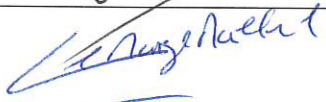


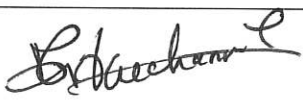
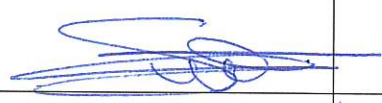

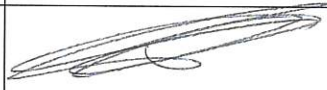
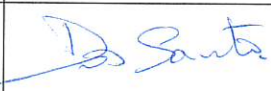

ABSENTS, NON EXCUSES ET NON REPRESENTES

Monsieur Lionel Jaffré et Madame Audrey Bâton

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Yveline Dos Santos

COMMUNE DE ROSCANVEL
CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2024
TABLEAU DE PRESENCE

NOM - PRENOM	QUALITE	PRESENCE	SIGNATURE	ABSENCE	POUVOIR
GOURVEZ Jean Yves	Maire	o			
DEVERRE Philippe	Adjoint au Maire	o			
LE MONZE MAILLARD Anne	Adjointe au Maire	x			
COURET Jean-François	Adjoint au Maire	o			
JESTIN Azélie	Adjointe au Maire	x			
AIT OUCHANNIK Thouria	Conseillère municipale	o			
AUBLET Sébastien	Conseiller Municipal	x			
BATON Audrey	Conseillère municipale			x	
BILLON Mathieu	Conseiller Municipal	x			
DONVAL Frédéric	Conseiller Municipal	x			
DOS SANTOS Yveline	Conseillère Municipale	x			
DRUON Jean Paul	Conseiller Municipal	x			
JAFFRE Lionel	Conseiller Municipal			x	
PECH Michel	Conseiller Municipal			x	x no couret

COMMUNE DE ROSCANVEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2024
DELIBERATION N°28/2024

OBJET Convention d'accompagnement CITEO – Déchets abandonnés diffus

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que la Communauté de Communes de la Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime et les 10 communes du territoire ont le projet de s'associer pour conventionner avec l'organisme CITEO pour lutter efficacement contre les déchets abandonnés.

Monsieur le Maire expose :

En application de la responsabilité élargie des producteurs, les producteurs, importateurs ou personnes responsables de la première mise sur le marché de produits commercialisés dans des emballages peuvent transférer leurs obligations en matière de prévention et de gestion des déchets d'emballages ménagers à un éco-organisme titulaire d'un agrément à cette fin. Ce dernier perçoit des contributions de ses adhérents qui lui permettent notamment de financer les collectivités territoriales qui assurent le nettoyage des déchets d'emballages ménagers abandonnés.

Par un arrêté du 30 septembre 2022, le Cahier des charges d'agrément de Citeo a été modifié notamment pour encadrer la prise en charge des coûts visant au nettoyage et à la réduction des déchets abandonnés sur l'espace public (article IV.7 du Cahier des charges). Les coûts à couvrir ne concernent que les déchets abandonnés diffus issus des produits relevant de l'agrément de la Société agréée. La couverture des coûts de nettoyage des dépôts illégaux de déchets abandonnés – c'est-à-dire des amoncellements de déchets concentrés – ne sont pas objets du recouvrement des coûts.

A cette fin, et en concertation avec les représentants des collectivités territoriales telles que représentées en formation emballages ménagers de la commission des Filières REP, Citeo a élaboré une convention-type : la Convention de soutien pour la lutte contre les **déchets abandonnés diffus**, proposée à toutes communes et groupements de communes à fiscalité propre ayant en charge le nettoyage des déchets, par distinction avec les « autres personnes publiques » (paragraphe b. de l'article V.1.g du Cahier des Charges).

Notre Collectivité via la CCPCAM assure des opérations de nettoyage des déchets abandonnés, ainsi que des actions d'information, de communication et de sensibilisation pour prévenir l'abandon des déchets d'emballages ménagers dans l'environnement.

Il est précisé qu'en conséquence de cette convention, la commune de Roscanvel bénéficiera d'un soutien LDA de 2926€ par an de la part de CITEO.

Considérant l'intérêt que présente la convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus proposée par Citeo, il est proposé d'autoriser le Maire à signer ladite convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240403-8-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024

- Approuve la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec Citeo dont le projet est joint en annexe,
- Autorise le Maire à signer la convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec Citéo, qui entrera en vigueur à la date de signature des deux parties et s'appliquera jusqu'au 31 décembre 2025.

Le Maire

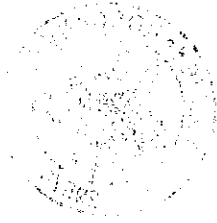
Jean Yves GOURVEZ



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "J. Gourvez", written over the official stamp.

Affiché et transmis à la Préfecture le 08/04/2024

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240403-8-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024



Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240403-8-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024

Lutte contre les déchets abandonnés diffus

Convention de soutien
« *Communes et groupements
communaux* »

CONFIDENTIALITÉ

Le présent projet de convention est publié uniquement à titre d'information pour donner aux collectivités intéressées la possibilité de l'étudier. Toute autre utilisation du projet de convention est donc strictement interdite, sauf autorisation expresse écrite de Citeo.

Toutes les informations contenues dans le présent projet de convention sont la propriété de Citeo et sont confidentielles. Les informations ne peuvent à aucun moment être diffusées sans l'autorisation expresse de Citeo.

CITEO

Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.

Accusé de réception en préfecture
0291242902381520240403-8-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024



Entre :

[Nom de la Collectivité],

dont le siège est situé [Adresse du siège], représentée par [Nom du Représentant], en sa qualité de [Fonction], dûment habilité[e] à l'effet des présentes,

Dénommée ci-après la « Collectivité »,

Agissant le cas échéant en tant que mandataire du Groupement,

D'une part,

Et

Citeo,

Société anonyme, au capital social de 499 444,50 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 388 380 073, dont le siège social est situé 50, boulevard Haussmann, 75009 Paris, représentée par [Civilité Prénom et Nom], Directeur[rice] régional[e], dûment habilité[e] à l'effet des présentes,

Dénommée ci-après « la Société agréée »,

D'autre part,

Dénommées ci-après individuellement la « Partie » ou ensemble les « Parties »,

CONFIDENTIEL

Sommaire

Préambule	5
Articles	7
Cadre général de la relation des Parties	7
Article 0 Définitions	7
Article 1 Objet	9
Article 2 Prise d'effet et durée	9
Article 2.1 Prise d'effet	9
Article 2.2 Durée ferme	10
Article 2.3 Reconduction	10
Article 3 Collaboration des Parties	10
Article 3.1 Obligation de bonne foi et de diligence	10
Article 3.2 Intuitu personae	10
Article 3.3 Interlocuteurs respectifs	10
Article 4 Dématérialisation des relations contractuelles	11
Article 4.1. Principe général de dématérialisation	11
Article 4.2. Communications entre les Parties	11
Article 4.3. Modalités de conventionnement	11
Eligibilité	11
Article 5 Conditions d'éligibilité	11
Article 6 Eléments à fournir par la Collectivité	12
6.1 Pièces justificatives administratives	12
6.2 Pièces justificatives techniques	12
Mise en œuvre des Actions	12
Article 7 Description des engagements applicables	12
Article 8 Pilotage, suivi et contrôle de la mise en œuvre des Actions	13
Article 9 Communication autour de la mise en œuvre des Actions	13
Accompagnement fourni par la Société agréée	14
Article 10 Accompagnement technique fourni par la Société agréée	14
Article 10.1 Interlocuteurs-experts sur le sujet des déchets abandonnés	14
Article 10.2 Appui à la connaissance du gisement de déchets abandonnés	14
Article 10.3 Accès à du contenu, des études, des avis d'experts et des événements thématiques	14
Article 10.4 Partage d'expériences concernant la consolidation des charges liées au nettoyage	15
Article 11 Accompagnement financier fourni par la Société agréée	15
Article 11.1 Détermination du Soutien LDA	15
Article 11.2 Modalités de versement du Soutien LDA	15
11.2.1 Modalités administratives de versement	15
11.2.2 Calendrier de versement	16
Article 11.3 Suspension et ajustement du Soutien LDA	16
11.3.1 Suspension des versements	16
11.3.2 Gestion des trop-perçus	16
Précisions juridiques	16
Article 12 Propriété intellectuelle	16
Article 13 Assurance et responsabilité	16
Article 13.1 Assurance	16
Article 13.2 Responsabilité – Garantie	17
Article 14 Données à caractère personnel	17
Article 15 Confidentialité	17
Article 15.1 Principe	17
Article 15.2 Exceptions	18
Article 16 Modification et résiliation de la Convention	18
Article 16.1 Modification de la Convention	18

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240403-8-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024



Article 16.2 Modifications statutaires.....	19
Article 16.3 Résiliation pour manquement grave ou manquements répétés	19
Article 16.4 Caducité en cas de retrait de l'Agrément	19
Article 16.5 Conséquence de la résiliation	20
Article 17 Dispositions diverses	20
Article 17.1 Invalidité partielle	20
Article 17.2 Non-renonciation.....	20
Article 17.3 Force majeure.....	20
Article 17.4 Règlement des différends	20
Annexe 1 Collectivités ou groupements de moins de 5 000 habitants	23
Annexe 2 Collectivités ou groupements entre 5 000 et 50 000 habitants	25
Annexe 3 Collectivités ou groupements de plus de 50 000 habitants	29
Annexe 4 Recensement des « hotspots » de déchets abandonnés diffus.....	32
Annexe 5 Convention de groupement	33
Annexe 6 Mandat d'auto-facturation	34
Annexe 7 Modèle de délibération	36
Annexe 8 Charte graphique	37

CONFIDENTIEL



Préambule

1. Présentation de la Société agréée

Citeo est issue du rapprochement d'Eco-Emballages, créée en 1992 pour organiser le dispositif national du tri et du recyclage des emballages ménagers et d'Ecofolio, créée en 2007 comme éco-organisme chargé de développer le recyclage des papiers graphiques en France. Citeo est par ailleurs entreprise à mission depuis novembre 2022.

Adelphe est une filiale de Citeo.

2. Missions de la Société agréée au titre de la lutte contre les déchets abandonnés diffus (LDA)

Œuvrer à réduire les déchets abandonnés d'emballages ménagers sur l'espace public fait partie de la responsabilité de la Société agréée en tant qu'éco-organisme agréé au titre de la filière REP Emballages ménagers. L'objectif de réduction des déchets abandonnés relève également, et plus largement, de la raison d'être de Citeo.

Au titre de cette Convention, la Société agréée s'engage à soutenir financièrement la Collectivité dans sa lutte contre les déchets abandonnés diffus.

La Convention vise particulièrement à couvrir les coûts de nettoyage optimisés des déchets abandonnés d'emballages ménagers supportés par la Collectivité. Elle prévoit également des actions d'information, de communication et de sensibilisation pour prévenir l'abandon des déchets d'emballages ménagers dans l'environnement (CEnv, art. R. 541-102 ; Cahier des Charges, art.IV.7.b).

Les coûts à couvrir ne concernent que les déchets abandonnés diffus issus des produits relevant de l'agrément de la Société agréée. La couverture des coûts de nettoyage des dépôts illégaux de déchets abandonnés font l'objet d'un dispositif distinct prévu par le code de l'environnement (CEnv., R. 541-112 et suiv.).

La Société agréée propose également à la Collectivité un accompagnement technique, pour autant que cette dernière l'estime utile.

La Convention établie par la Société agréée dans le cadre réglementaire précité a été soumise aux ministères signataires de son agrément.

3. Présentation de la Collectivité

La Collectivité s'est rapprochée de la Société agréée afin de pouvoir bénéficier du soutien relatif au nettoyage des déchets d'emballages ménagers abandonnés effectué au titre de sa prise en charge de la salubrité publique.

Les Actions doivent contribuer à diminuer les déchets abandonnés sur l'espace public dont les bénéficiaires assurent la gestion.

La Collectivité s'engage pour une durée ferme de trois ans, renouvelable une fois par tacite reconduction. Les conditions de cette reconduction sont définies à l'Article 2.3 (*Reconduction*).

La Collectivité, ainsi que, le cas échéant, les Collectivités concernées par le groupement, ont pu prendre connaissance de la Convention conditionnant le versement du soutien. Elles en acceptent l'ensemble des termes.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240403-8-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024



4. Possibilité de conventionner en Groupement

La Collectivité peut se constituer en Groupement au titre de la présente Convention.

Dans ce cas, la Collectivité transmet en ligne, **via l'Espace Territoires de la Société agréée**, la convention de mandat confié à la Collectivité par les autres Collectivités territoriales, en cas de groupement de la prise en charge de la salubrité de plusieurs Collectivités. Le Mandataire sera alors signataire de la Convention et garant de la mise en œuvre des Actions prévues par la Convention.

En cas d'un conventionnement avec un Groupement, il est autorisé la participation au Groupement d'un EPCI à fiscalité propre compétente en matière de collecte et de traitement des déchets des ménages et assimilés.

En tout état de cause, les membres du Groupement désignent, parmi ceux en charge de la salubrité publique, un mandataire, aux fins de conclusion et d'exécution, de modification et de résiliation de la Convention. Le mandataire sera le seul interlocuteur de la Société agréée à ces fins. Les Soutiens LDA lui seront versés, charge à lui de les répartir entre les Collectivités mandantes conformément à la convention de mandat.

Le Groupement est libre de la forme de son acte constitutif (convention, désignation unilatérale, ...). Cet acte est joint en pièce justificative transmise **via l'Espace Territoires de la Société agréée**.

L'acte constitutif précise *a minima* :

- les personnes publiques concernées (pour chacune d'elles : dénomination, typologie de milieu au sens du Cahier des Charges d'Agrément, Population au sens des définitions visées ci-avant) ;
- la répartition de la charge salubrité publique, des actions et des Soutiens LDA entre elles ;
- la désignation du mandataire, avec description de son mandat couvrant la représentation de l'ensemble des personnes publiques concernées auprès de la Société agréée pour l'exécution de la présente Convention et la perception des sommes dues en application de cette dernière aux dites personnes publiques.

Le Mandataire s'assure de la bonne mise en œuvre par les membres du Groupement de la présente Convention, et notamment des Actions.

5. Composition de la Convention

La convention est constituée des articles 1 à 17 et des annexes 1 à 8 tels que décrits dans le sommaire. En cas de contradiction entre les pièces constitutives de la Convention, les stipulations notifiées au sein des articles prévalent celles notifiées au sein des annexes.

6. Périmètre de la Convention

La Collectivité demandeuse :

- Conclut la présente Convention avec la Société agréée à titre individuel.
- Conclut la présente Convention avec la Société agréée en qualité de Mandataire d'un Groupement de Collectivités territoriales constitué pour l'exécution de la présente Convention.

Ceci ayant été exposé, il est convenu ce qui suit.



Articles

Cadre général de la relation des Parties

Article 0 Définitions

Action : la ou l'une des actions réalisées pour diminuer les déchets abandonnés sur l'espace public. Ces actions regroupent celles relatives au nettoyage optimisé des déchets abandonnés diffus à la charge de la Collectivité, définies dans le cadre de la présente Convention et/ou toute autre action visant à réduire la présence de ces déchets en prévenant le geste d'abandon au titre du paragraphe a) de l'article IV.7.b du Cahier des Charges.

Agrément : l'arrêté interministériel du 5 mai 2017, en ce compris ses arrêtés modificatifs, portant agrément de la Société agréée pour la prise en charge des déchets d'emballages dont les détenteurs finaux sont les ménages dans les conditions prévues par les articles R. 543-53 à R. 543-65 du code de l'environnement. Etant précisé que l'arrêté modificatif du 30 septembre 2022 vaut prolongation d'agrément pour l'année 2023.

Annexe(s) : une ou plusieurs des annexes constitutives de la Convention.

Article(s) : un ou plusieurs des articles de la Convention.

Collectivité : la Collectivité est la signataire de la Convention.

En cas de Groupement, pour l'exécution de la présente Convention, la Collectivité, agissant au nom et pour le compte de l'ensemble des membres du Groupement, s'entend comme l'ensemble des membres du Groupement. Ainsi, sont notamment relatifs au Groupement le Périmètre, la Population et les Actions.

La typologie de milieu, en application du troisième alinéa du paragraphe a) de l'article IV.7.b du Cahier des Charges (*Collectivités territoriales et leurs groupements chargées d'assurer la salubrité Publique*), ainsi que le calcul du soutien auquel le Groupement est éligible, sont en revanche appréciés aux bornes de chaque commune membre de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou Groupement.

Convention : la présente Convention, y compris ses annexes, ainsi que ses avenants éventuels.

Déchet abandonné diffus : il s'agit de déchets qui pour diverses raisons n'ont pu poursuivre leur acheminement dans le circuit conventionnel de gestion des déchets et qui se retrouvent sur l'espace public. Ils sont de petite taille et ne doivent pas être confondus avec des dépôts illégaux de déchets abandonnés. Ils se retrouvent donc dans des milieux très variés, de l'urbain dense au milieu naturel le plus isolé. Les emballages ménagers peuvent faire partie des déchets abandonnés diffus. Les déchets abandonnés diffus peuvent se retrouver aux abords des points d'apport volontaire – ils sont alors considérés comme étant contraires au règlement de collecte et peuvent impliquer une adaptation du dispositif de collecte.

Dépôt illégal de déchets abandonnés : est défini à l'article R. 541-111 du code de l'environnement comme « un amoncellement de déchets abandonnés dont la quantité totale estimée de déchets le composant excède le seuil fixé à l'article 2 du décret n° 2019-1176 du 14 novembre 2019 pris pour l'application du b du 1 octies et du 1 terdecies du II de l'article 266 sexies du code des douanes, pour les dépôts comprenant des déchets relevant de la responsabilité du détenteur ».

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240403-8-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024



L'amoncellement doit comporter plus d'une tonne de déchets d'emballages ménagers non dangereux, ou 0.1 tonnes de déchets d'emballages ménagers dangereux pour ouvrir au soutien de la Société agréée (article R. 541-112 du CEnv).

Emballages ménagers issus de la consommation hors foyer : les emballages abandonnés par un ménage dans un lieu autre que son domicile du fait de sa consommation hors du foyer. Cet abandon peut avoir lieu dans un dispositif de collecte, dans un lieu ouvert au public ou encore dans un lieu privé.

Espaces naturels : dans le cadre de la présente Convention, sont compris dans les espaces naturels les sites naturels faiblement aménagés et non aménagés. Ils incluent les plages et rivages, les espaces du Conservatoire du littoral, les espaces naturels terrestres, le domaine public maritime concédé, les forêts communales, les berges et lits de cours d'eau et lacs domaniaux pour lesquels la Collectivité assure des opérations de nettoyage.

Espaces urbains : dans le cadre de la présente Convention, sont compris dans les espaces urbains les sites et espaces géographiques urbanisés ainsi que les secteurs occupés par une urbanisation diffuse, pour lesquels la Collectivité assure des opérations de nettoyage.

Groupement : dans le cadre de la présente Convention, le Groupement correspond l'ensemble de communes et / ou d'Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, sans personnalité juridique, ayant choisi d'agir de concert pour lutter contre les déchets abandonnés et signataire, via son mandataire, de la Convention.

Hotspots d'emballages ménagers abandonnés : zones de l'espace public considérées comme spécifiquement sujettes, de manière récurrente, à la présence de déchets abandonnés diffus et sur lesquelles les déchets abandonnés d'emballages ménagers sont retrouvés :

- soit accumulés, dès lors que le « tas » est constitué de plus 60 items d'emballages ménagers ou l'équivalent de 1 sac de 30L rempli d'emballages ménagers,
- soit éparpillés, dès lors que plus de 60 items d'emballages ménagers sont retrouvés sur un tronçon de 100m linéaire.

Ces hotspots d'emballages ménagers abandonnés peuvent être ciblés pour diverses Actions de prévention (diagnostic, analyse, communication, sensibilisation, contrôles) et de nettoyage.

Mandataire : il s'agit de la Collectivité représentant un Groupement de collectivités territoriales dans le cadre de la présente Convention.

Mandat d'auto-facturation : contrat de mandat figurant en Annexe 6, par lequel la Collectivité autorise la Société agréée à émettre elle-même les factures pour son compte aux fins du versement des Soutiens lutte contre les déchets abandonnés (LDA) versés directement à la Collectivité.

Nettoisement optimisé des déchets diffus : Le nettoyage est le processus organisé de ramassage de déchets issus des produits mentionnés à l'article R. 541-116, abandonnés ou déposés dans les espaces publics, y compris naturels, en méconnaissance des prescriptions relatives à la gestion des déchets. Le nettoyage dit optimisé est celui visant un optimum environnemental, économique et social :

- Prévenir le geste d'abandon (actions de diagnostic, de sensibilisation et de communication pédagogique sur le geste d'abandon) ;
- Apporter un service adapté au territoire (mode de nettoyage adapté, renforcement pendant les saisons touristiques, acceptation sociale pour la communication) ;
- Assurer des conditions de travail satisfaisantes pour les opérations de nettoyage et favoriser l'emploi ;
- Maîtriser les coûts au travers de choix organisationnels de nettoyage ;
- Limiter les impacts environnementaux et sanitaires des déchets d'emballages ménagers diffus.

Périmètre : périmètre couvert par la Convention, *i.e.* sur lequel les Actions seront mises en œuvre. Les Collectivités territoriales concernées, en ce compris les établissements de coopération intercommunale, sont mentionnées en Annexe 5.

Plan de lutte contre les déchets abandonnés (PLDA) : plan constitué d'Actions que la Collectivité souhaite mettre en place sur son territoire pour diminuer dans le temps les déchets abandonnés, dont les emballages ménagers, sur l'espace public. Il se traduit par la mise en œuvre concertée

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240403-8-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024



d'Actions complémentaires, pérennes, allant du préventif au curatif, en passant par la mesure. C'est un outil de pilotage local, qui devrait conduire la Collectivité à coopérer avec les autres acteurs du territoire. Les Actions réalisées dans le cadre d'un PLDA font l'objet de bilans synthétiques définis en Annexes 2 et 3.

Population : population municipale entrant dans le périmètre de la présente Convention, telle qu'issue des données démographiques de la Collectivité, issues des données INSEE, mises à jour annuellement selon les années de référence suivantes :

Année de soutien	2023	2024	2025
Données INSEE	2022	2023	2024
Recensement INSEE	2019	2020	2021

Responsable « Lutte contre les déchets abandonnés diffus » : représentant de la Collectivité dans le cadre de leurs échanges au titre de la présente Convention. Le rôle du Responsable « Lutte contre les déchets abandonnés diffus » est précisé à l'Article 3.3 (*Interlocuteurs respectifs*) de la présente Convention.

Résultats : résultats, livrables, enseignements, données de toutes natures, chiffres, statistiques, connaissances, rapports, supports de communication, photos, vidéos, plans, schémas, croquis, procédés, concepts, études et méthodes de tous types issus de l'exécution de la Convention et sur tous types de supports que ce soit.

Soutiens LDA : soutiens relatifs au nettoyage des déchets abandonnés diffus, tels que prévus à l'article IV.7.b a (*Prise en charge des coûts de nettoyage des déchets abandonnés - Collectivités territoriales et leurs groupements chargées d'assurer la salubrité publique*) du Cahier des Charges, et dont les conditions d'éligibilité et de versement sont fixées par la présente Convention.

Article 1 Objet

La Convention a pour objet de déterminer les conditions et modalités de versement par la Société agréée à la Collectivité des Soutiens pour la lutte contre les déchets abandonnés (dit Soutiens LDA).

Les dépenses concernées par le versement des Soutiens LDA sont les suivantes :

- Les dépenses liées à la prise en charge des opérations de nettoyage des déchets abandonnés diffus présents dans l'ensemble des espaces publics du territoire de la Collectivité ;
- Les dépenses liées aux Actions préventives et curatives appropriées pour diminuer les déchets abandonnés, dont les emballages ménagers, sur l'espace public.

La présente Convention n'a pas pour objet de soutenir les dépenses engagées au titre des Appels à projets 2023-2024 de la Société agréée dédiés à la Collecte Hors Foyer.

Article 2 Prise d'effet et durée

Article 2.1 Prise d'effet

La Convention entre en vigueur à la date de signature des deux Parties.

Pour une Convention signée au cours de l'année 2023, la date de prise d'effet de la convention est fixée au 1^{er} janvier 2023.

A partir de l'année 2024, la Convention prend effet rétroactivement à compter du premier jour du semestre de signature.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240403-8-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024



Article 2.2 Durée ferme

Les Actions soutenues sont celles réalisées à compter de la date de prise d'effet de la Convention jusqu'au 31 décembre 2025.

En cas d'application de la reconduction visée ci-après, les Actions soutenues sont celles réalisées jusqu'au 31 décembre 2028.

La Convention expire à la date de versement du solde du Soutien LDA au titre de la dernière année de la Convention.

Par dérogation à ce qui précède, les stipulations des Articles 13 (*Assurance et responsabilité*) et 14 (*Données à caractère personnel*) survivront au terme de la Convention, pour la durée qu'ils prévoient.

Article 2.3 Reconduction

La Convention est tacitement reconduite, pour une durée de trois ans, sauf dénonciation notifiée par l'une des Parties à l'autre Partie au plus tard le 1^{er} octobre 2025.

Article 3 Collaboration des Parties

Article 3.1 Obligation de bonne foi et de diligence

Les Parties exécutent de bonne foi et avec diligence les obligations qui résultent respectivement pour elles de la Convention.

Elles collaborent de la même manière et en tant que de besoin, afin d'assurer la parfaite exécution de cette dernière.

La Collectivité permet que la Société agréée transmette les contacts et les noms des signataires de la Convention à d'autres éco-organismes pour d'autres filières REP qui seraient fondés à financer des opérations de nettoyage.

Article 3.2 Intuitu personae

Le Contrat est conclu *intuitu personae*.

Aucune cession ne pourra intervenir sans accord des Parties

Chaque Partie est personnellement responsable vis-à-vis de l'autre de son exécution, quel que soit les tiers auxquels elles peuvent avoir recours afin, notamment, de se faire assister dans cette exécution.

Chaque Partie s'engage dans ses relations avec les tiers auxquels il recourt pour l'exécution de la Convention à prendre toutes les dispositions pour acquérir les droits patrimoniaux de propriété intellectuelle des Résultats obtenus par lesdits sous-traitants dans le cadre de la Convention, de façon à ne pas limiter les droits conférés aux autres Parties dans le cadre de la Convention.

Article 3.3 Interlocuteurs respectifs

Les Parties désignent en leur sein un interlocuteur pour l'exécution de la Convention. Elles échangent les coordonnées de leurs interlocuteurs respectifs, en particulier leurs adresses électroniques.

Pour ce faire, les Parties désignent, à la signature de la présente Convention, une personne chargée d'être Responsable « Lutte contre les déchets abandonnés diffus » au nom de la Collectivité.

Le rôle du Responsable « Lutte contre les déchets abandonnés diffus » de la Collectivité sera *a minima* :

- D'être l'interlocuteur privilégié de la Société agréée dans l'application de la Convention ;
- De veiller à la bonne application des dispositions de la Convention au sein de la Collectivité ;
- D'animer la thématique « Lutte contre les déchets abandonnés » au sein de la Collectivité ;

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240403-8-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024



- De veiller à la coordination des parties prenantes pour lutter efficacement contre les déchets abandonnés diffus sur le Périmètre de la Collectivité.

Chaque Partie informe l'autre de tout changement d'interlocuteur, préalablement au changement effectif.

Article 4 Dématérialisation des relations contractuelles

Article 4.1. Principe général de dématérialisation

Les Parties privilégient les procédures dématérialisées.

Cette dématérialisation s'applique à la contractualisation et à tous les échanges et correspondances entre la Collectivité et la Société Agréée pour l'exécution de la Convention.

Article 4.2. Communications entre les Parties

Toutes les communications et déclarations relatives à la Convention et au suivi de celle-ci sont effectuées par défaut par voie dématérialisée.

Article 4.3. Modalités de conventionnement

La signature de la Convention s'effectue via un outil de signature dématérialisé, selon la procédure dite du « double-clic » prévue par les articles 1125 et suivants et 1176 du code civil et d'une seconde authentification.

Elle s'effectue via un portail spécialisé d'un fournisseur, sécurisé et accessible par chaque Partie grâce à un lien transmis par mail. Chaque signataire doit disposer de la capacité juridique d'engager la Partie qu'il représente. Chaque signataire confirme son acceptation des termes de la présente Convention par une première validation (1^{er} clic), puis l'entérine définitivement par une deuxième validation (2^{ème} clic).

Eligibilité

Article 5 Conditions d'éligibilité

Sont éligibles au dispositif de Soutiens LDA, toute commune et tout EPCI à fiscalité propre, ainsi que la Collectivité de Saint-Martin (97150), en charge de la salubrité (nettoyement/propreté) sur la voirie et les chemins ruraux ainsi que sur les parcs et jardins et espaces urbains et naturels relevant de leurs compétences.

En cas d'un conventionnement avec une seule commune, en charge de la salubrité publique sur son territoire, appartenant à un EPCI à fiscalité propre, la commune concernée s'engage à informer le l'intercommunalité dont elle est membre de la conclusion de la présente Convention.

La Collectivité garantit en tout état de cause la Société agréée de tout recours d'autres collectivités territoriales ou groupements chargés d'assurer la salubrité publique qui estimeraient être en cette qualité éligibles aux Soutiens LDA. Dans le cas d'un tel recours, s'il y a lieu, la Collectivité ayant signé la Convention fait notamment son affaire de la répartition des Soutiens LDA avec ces autres Collectivités territoriales ou groupements.

La Collectivité garantit en tout état de cause la Société agréée de toute superposition de conventions conclues avec d'autres sociétés agréées pour le même objet, même Périmètre, et la même filière de responsabilité élargie du producteur. La Collectivité informe sans délai la Société agréée de l'existence d'une convention de soutien pour la lutte contre les déchets en cas de recours à des emballages

029-212902381-20240403-5-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024



ménagers. Dès lors, les Parties conviennent que le Périmètre de la présente Convention et son soutien s'adaptent au conventionnement avec une autre société agréée.

Article 6 Eléments à fournir par la Collectivité

Au moment de la signature de la Convention, la Collectivité s'engage à fournir à la Société agréée les pièces justificatives administratives et techniques suivantes via **l'Espace Territoires de la Société agréée**.

6.1 Pièces justificatives administratives

La Collectivité fournit à la Société agréée lors du conventionnement :

- Si existant, arrêté préfectoral et / ou statuts précisant la charge salubrité publique et la liste des communes concernées ;
- Avis de situation SIREN (cet avis peut être téléchargé via le site suivant : <https://avis-situation-sirene.insee.fr/>) ;
- Coordonnées du Responsable « Lutte contre les déchets abandonnés » et du signataire ;
- Délibération autorisant le Maire / Président à signer la Convention ;
- En cas de groupement : document justificatif du groupement et du mandat donné à la Collectivité.

6.2 Pièces justificatives techniques

Les pièces justificatives techniques que la Collectivité ou le groupement doit fournir à la Société agréée sont précisées :

- En Annexe 1.1 pour les Collectivités ou groupements de moins de 5 000 habitants ;
- En Annexe 2.1 pour les Collectivités ou groupements entre 5 000 et 50 000 habitants ;
- En Annexe 3.1 pour les Collectivités ou groupements de plus de 50 000 habitants.

La conclusion de la Convention est conditionnée à la transmission de ces éléments.

Mise en œuvre des Actions

Article 7 Description des engagements applicables

Les Collectivités ou groupements s'engagent à respecter les dispositions qui leur sont applicables et bénéficient du soutien visé à l'Article 11.1 (*Détermination du Soutien LDA*) pour les Actions réalisées relatives au nettoyage des déchets abandonnés diffus qu'elles mènent sur leur Périmètre. Ces dispositions et Actions sont adaptées en fonction de la taille de la Collectivité, et précisées :

- En Annexe 1 pour les Collectivités ou groupements de moins de 5 000 habitants ;
- En Annexe 2 pour les Collectivités ou groupements entre 5 000 et 50 000 habitants ;
- En Annexe 3 pour les Collectivités ou groupements de plus de 50 000 habitants.

La Collectivité veille ainsi à appliquer les dispositions qui correspondent à la population municipale, telle que définie à l'Article 0 (*Définitions*), connue au jour de la signature de la Convention pour la première année de la Convention et à la population municipale déclarée au 1^{er} janvier pour les années suivantes.



En cas de modification des Statuts de la Collectivité (nom, structure, périmètre) au cours d'une année calendaire, cette dernière en informe la Société agréée conformément aux dispositions décrites dans l'Article 16.2 (*Modifications statutaires*).

Article 8 Pilotage, suivi et contrôle de la mise en œuvre des Actions

Le suivi courant de la mise en œuvre des Actions est assuré par la Société agréée dans le cadre des informations transmises à la Société agréée par la Collectivité en application de l'Article 7 (*Description des engagements applicables*) de la Convention.

En cas de besoin, la Société agréée pourra solliciter la tenue de réunions avec la Collectivité. La Collectivité s'engage à y répondre favorablement, à une date convenue avec la Société agréée dans le délai précité. Il y fait intervenir toute personne compétente pour traiter le sujet concerné, y compris et le cas échéant un élu, notamment sur demande de la Société agréée.

Dans les cas où la Collectivité organise annuellement une restitution du bilan annuel des Actions mises en œuvre, elle en informe la Société agréée qui pourra y participer en qualité de partenaire.

La Société agréée peut diligenter, à ses frais, un contrôle sur pièces et sur place (dans les locaux de la Collectivité ou sur l'espace public) pour s'assurer de la bonne exécution de tout ou partie des dispositions de la présente Convention. Ce contrôle peut porter sur l'ensemble de la durée de la présente Convention.

La Collectivité est informée du contrôle par la Société agréée un mois avant sa survenance et, le cas échéant, de l'identité des tiers habilités par la Société agréée à réaliser le contrôle et la liste des pièces nécessaires au contrôle. Les Parties conviennent ensemble de la date du contrôle, s'il a lieu sur place.

La Collectivité facilite la réalisation du contrôle par la Société agréée.

Lorsque le rapport de contrôle établit des inexécutions de la Convention par la Collectivité, ou en cas d'obstacle à la réalisation du contrôle :

- La Société agréée en transmet son projet de rapport à la Collectivité sous trente (30) jours. Celle-ci dispose d'un délai de quinze (15) jours calendaires pour y apporter des observations ;
- les Parties se rapprochent pour y mettre fin et examiner les conséquences financières pour La Société agréée (suspension, révision ou remboursement des financements versés).

Article 9 Communication autour de la mise en œuvre des Actions

Pour les collectivités ou groupements de plus de 5 000 habitants, la Société agréée indique explicitement les supports et actions de communication jugés prioritaires par la Société agréée dans les conditions visées en Annexe 2 (*Collectivités ou groupements entre 5 000 et 50 000 habitants*) et en Annexe 3 (*Collectivités ou groupements de plus de 50 000 habitants*).

Ces supports et actions de communication jugés prioritaires par la Société agréée :

- devront être validés par la Société agréée préalablement à leur diffusion ou réalisation, afin de garantir la conformité des consignes et des messages diffusés.
- Devront porter le logo de la Société agréée, positionné conformément à la charte graphique présentée à l'Annexe 8 (*Charte graphique*).

Pour ces éléments jugés prioritaires, la Collectivité adresse à cette fin à la Société agréée le projet de support au moins trois (3) semaines avant la date prévue pour sa diffusion et en tout état de cause avant la validation définitive du bon à tirer.

Accuse de réception en préfecture
029-212902381-20240403-8-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024



A sa réception, la Société agréée disposera d'un délai de vingt-et-un (21) jours ouvrés pour valider le support et formuler ses observations. A défaut de réponse explicite dans ce délai, le support est considéré comme validé. Pour répondre aux observations formulées, la Collectivité dispose d'un délai de vingt-et-un (21) jours ouvrés à compter de la réception.

De manière générale, les Parties conviennent que la Société agréée pourra diffuser librement sur son site Internet les supports et actions de communication réalisées par la Collectivité dans le cadre de la présente Convention.

Accompagnement fourni par la Société agréée

Article 10 Accompagnement technique fourni par la Société agréée

Article 10.1 Interlocuteurs-experts sur le sujet des déchets abandonnés

La Société agréée s'engage à mettre à disposition de la Collectivité ses expertises afin de pouvoir l'accompagner tout au long de la Convention, pour la définition, la mise en œuvre et le suivi de ses Actions. Cet engagement intervient dans la limite des moyens et disponibilités de la Société agréée et dans le respect de l'équité de traitement.

Article 10.2 Appui à la connaissance du gisement de déchets abandonnés

La Société agréée pourra procéder à une estimation du gisement de déchets abandonnés diffus, selon les modalités qu'elle déterminera.

La Collectivité coopère avec la Société agréée aux fins de réalisation de cette estimation, notamment au travers de réunions techniques avec le Responsable « Lutte contre les déchets abandonnés diffus ».

La Société agréée s'engage à transmettre à la Collectivité les résultats de l'estimation (mesures et leur consolidation).

Article 10.3 Accès à du contenu, des études, des avis d'experts et des événements thématiques

La Société agréée met à disposition de la Collectivité **via son Espace Territoires** :

- des études et avis d'experts publiés par la Société agréée ;
- des événements thématiques qui pourraient être organisés par la Société agréée sur la lutte contre les déchets abandonnés diffus ;
- du contenu permettant de soutenir l'action de la Collectivité pour réduire le volume de déchets abandonnés diffus dans l'espace public et dans l'environnement. Une attention particulière sera portée aux actions permettant de limiter l'impact sur la biodiversité des pratiques de nettoyage.

La Société agréée propose à la Collectivité si elle le souhaite, d'être informée de la publication ou de la mise à disposition de nouveaux contenus.



Article 10.4 Partage d'expériences concernant la consolidation des charges liées au nettoyage La Société agréée pourra constituer un groupe de travail, regroupant des Collectivités volontaires, dont l'objectif serait d'élaborer une méthode visant à consolider les charges liées aux actions de nettoyage. Cet exercice permettrait aux Collectivités de disposer d'un outil clé en main pour pouvoir piloter les charges liées au nettoyage et évaluer leurs dépenses sur ce sujet.

Article 11 Accompagnement financier fourni par la Société agréée

Article 11.1 Détermination du Soutien LDA

En contrepartie du respect des conditions de l'Article 7 (*Description des engagements applicables*), la Société agréée verse à la Collectivité un soutien financier selon le barème défini au paragraphe a) de l'article IV.7.b du Cahier des Charges, et repris ci-après :

Typologie de milieu de la Collectivité *	Montant (€/habitant/an) Métropole
Urbain : commune dont la population est égale ou supérieurs à 5 000 habitants permanents	3,2
Rural : commune dont la population est inférieure à 5 000 habitants permanents	0,9
Urbain dense : communes dont la population est égale ou supérieurs à 50 000 habitants permanents	4,3
Touristique (hors urbain dense) : communes qui remplissent au moins l'un des critères suivants : <ul style="list-style-type: none">- plus d'1,5 lits touristiques par habitant ;- un taux de résidences secondaires supérieur à 50% ;- au moins 10 commerces pour 1 000 habitants.	3,5

* La typologie de milieu est appréciée au niveau de chaque commune membre du Groupement.

Ce barème est majoré de 1,7 pour les Collectivités d'Outre-Mer.

Cas particuliers :

1°/ Appréciation de la typologie de milieu dans le cas d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou d'un groupement : la typologie de milieu est appréciée au niveau de chaque commune membre de cet EPCI ou groupement ;

2°/ Appréciation des conditions de l'Article 7 (*Description des engagements applicables*) Dans le cas d'un groupement : les soutiens seront versés sur la base de l'assiette des habitants des seules communes membres du groupement ayant respecté les conditions visées audit article.

Les sommes dues à la Collectivité qui résultent de l'application du barème sont calculées en fonction de la date de prise d'effet de la Convention visée à l'Article 2.1 (*Prise d'effet*).

Article 11.2 Modalités de versement du Soutien LDA

11.2.1 Modalités administratives de versement

Le Soutien LDA n'est pas assujetti à TVA, conformément à l'instruction fiscale 3 A-05-06 n° 50 du 20 mars 2006.

La Société agréée est autorisée par la Collectivité à procéder à l'auto-facturation de l'ensemble du Soutien LDA dû en application du mandat présenté en Annexe 6 (*Mandat d'auto-facturation*).

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240403-8-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024



11.2.2 Calendrier de versement

Les soutiens LDA au titre d'une année N sont versés à la Collectivité en deux temps :

- Un premier terme versé à la signature de la Convention s'agissant de la première année, puis le 15 juin de chaque année suivante, sous réserve de la réception et validation par la Société agréée des éléments à fournir par la Collectivité au plus tard le 31 mars de l'année N+1 ;
- Un second terme versé annuellement à compter de la deuxième année de la Convention - sous réserve de la réception et validation par la Société agréée des éléments à fournir par la Collectivité au plus tard le 31 mars de l'année N+1.

Le pourcentage de soutien versé chaque terme et les éléments à fournir par la Collectivité sont précisés en annexes 1.3, 2.3, ou 3.3 selon la taille de la Collectivité ou du groupement.

Le versement de chacun des termes interviendra au plus tard quarante-cinq (45) jours, fin de mois, après validation des conditions préalables précitées et émission de la facture selon la procédure visée à l'Article 11.2.1 (Modalités administratives de versement).

Article 12.3 Suspension et ajustement du Soutien LDA

11.3.1 Suspension des versements

L'absence de transmission des « éléments à fournir par la Collectivité en cours de Convention » suspend tout versement tant que les informations demandées ne sont pas transmises.

11.3.2 Gestion des trop-perçus

Les éventuels trop-perçus au titre d'une année N sont réglés, au choix de la Société agréée, par remboursement effectué par la Collectivité ou compensation avec le Soutien LDA dus au titre des autres années. Dans le premier cas, la Collectivité rembourse à la Société Agréée le trop-perçu dans un délai de 45 jours à compter de l'émission de la facture définitive.

Précisions juridiques

Article 12 Propriété intellectuelle

Dans le cadre du dispositif de Soutiens LDA, s'il s'avère nécessaire de concéder des Résultats pour utilisation, exploitation, ou diffusion, en particulier pour les bonnes fins des missions agréées de la Société agréée, les Parties s'engagent à conclure un contrat de licence dans les meilleurs délais. Ce contrat de licence est considéré comme un acte autonome de la présente Convention.

Article 13 Assurance et responsabilité

Article 13.1 Assurance

Chaque Partie s'engage à disposer de toutes les assurances et garanties nécessaires pour le prémunir contre les risques découlant de l'exécution de la présente Convention, et notamment d'une police d'assurance couvrant l'intégralité des dommages de tout type qui peuvent survenir dans le cadre des Actions à réaliser. Chaque Partie s'engage à obtenir une renonciation à recours de ses assureurs au profit de l'autre Partie.



Article 13.2 Responsabilité – Garantie

Chaque Partie déclare détenir tous les droits, compétences légales ou réglementaires et autorisations nécessaires lui permettant de conclure la Convention et de réaliser les Actions.

La Convention et sa mise en œuvre sont de la responsabilité exclusive de la Collectivité. La Société agréée ne saurait être tenue pour responsable en cas de préjudice en lien avec l'exécution de la Convention ou en cas de retard ou de non-réalisation de tout ou partie des Actions prévues dans la Convention.

La Collectivité assume la responsabilité des dommages occasionnés aux biens ou aux personnes à l'occasion de l'exécution des actions mises à sa charge dans le cadre de la présente Convention. Elle garantit en conséquence la Société agréée contre toute Action, réclamation, allégation, revendication ou opposition de la part de tout tiers et relatif à cette exécution.

La Société agréée ne garantit d'aucune manière les recommandations ou avis qui pourraient être fournis par ses soins dans le cadre de l'exécution de la Convention. Il appartient à la Collectivité d'apprécier ces recommandations, d'évaluer si elles répondent à ses propres objectifs, de se forger ses propres conclusions et de supporter toutes les conséquences des décisions en découlant. La Société agréée ne pourra être tenue responsable envers la Collectivité en cas de non-succès des opérations de mise en place des recommandations, ainsi que pour tout dommage, tant direct qu'indirect. En conséquence, la Collectivité renonce expressément à tout recours contre la Société agréée à ce titre.

La Collectivité garantit à la Société agréée l'originalité ainsi que la libre et paisible exploitation des Résultats et garantit la Société agréée contre tout recours ou Action d'un tiers en lien avec les Résultats.

Les Parties conviennent que la présente clause survivra en cas de fin anticipée de la Convention, quelle qu'en soit la nature.

Article 14 Données à caractère personnel

Chacune des Parties fait son affaire des obligations lui incombant au titre de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel, en particulier du règlement 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données ainsi que toute disposition légale ou réglementaire nationale et européenne et l'ensemble des recommandations, délibérations et autres normes édictées par la Commission Nationale de l'informatique et libertés (« réglementation Informatique et libertés »).

Chacune des Parties garantit l'autre Partie du respect des obligations légales et réglementaires lui incombant au titre de la protection des données à caractère personnel, sans préjudice des obligations qu'elles peuvent avoir l'une à l'égard de l'autre et de leur responsabilité envers les personnes concernées. Les traitements des données personnelles réalisés dans le cadre de l'exécution et du suivi de la Convention sont détaillés dans la Politique de confidentialité disponible sur le Portail dédié de la Collectivité.

En application de la réglementation Informatique et libertés, les personnes physiques dont les noms sont utilisés par chacune des Parties peuvent faire l'objet d'un droit de questionnement, d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition auprès de chaque Partie, à l'adresse de leur siège social respectif, à défaut de précisions particulières figurant sur les documents de collecte de données à caractère personnel.

Article 15 Confidentialité

Article 15.1 Principe

Les données et informations individuelles de la Collectivité qui auront été transmises à la Société agréée pour l'application de la présente convention sont confidentielles.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240403-8-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024



La Société agréée s'engage à les traiter comme telles et à ne pas les utiliser à des fins autres que l'exécution de ses missions au titre du Cahier des charges.

La Collectivité reste libre de les exploiter à sa convenance et de lever cette confidentialité pour permettre la publication de tout ou partie de ses données et informations individuelles.

La Société agréée peut néanmoins librement utiliser, diffuser et/ou publier ces données sous une forme agrégée, notamment pour communiquer dans le cadre d'informations régionales ou nationales. On entend par données sous une forme agrégée des données portant sur des indicateurs nationaux, régionaux ou départementaux et ne permettant pas d'identifier les données individuelles des collectivités.

Tant que la confidentialité n'est pas levée par la Collectivité, la Société agréée s'engage à ne pas communiquer à des tiers des données et informations individuelles de la Collectivité autrement que sous une forme agrégée.

Article 15.2 Exceptions

Ne sont en tout état de cause pas considérées comme Informations Confidentielles toutes les informations échangées entre les Parties en vue de et pour l'exécution de la Convention pour lesquelles l'une ou l'autre des Parties peut apporter la preuve de l'un ou plusieurs des cas listés ci-après :

- elles sont tombées dans le domaine public préalablement à leur divulgation ou après celle-ci, mais dans ce cas, en l'absence de toute faute de sa part ;
- elles lui sont déjà connues avant leur obtention en provenance de la Partie émettrice ;
- elles ont été reçues d'un tiers de manière licite et qu'elles ne sont pas couvertes par une obligation de confidentialité ;
- leur confidentialité a été levée par les Parties ;
- elles sont le résultat de travaux et/ou d'une élaboration et/ou d'un développement internes entrepris indépendamment de bonne foi par le personnel de la Partie réceptrice n'ayant pas eu accès à ces informations confidentielles ;
- leur utilisation et leur divulgation ont été autorisées par écrit par la Partie émettrice ;
- la loi, la réglementation applicable, le Cahier des Charges, ou une autorité administrative ou judiciaire obligerait à divulguer, y compris sous forme de mise à disposition du public. Dans le cas où la divulgation ne serait pas imposée par un texte à portée générale (loi ou règlement), la Partie réceptrice s'engage à informer la Partie émettrice de la divulgation concernée.

Article 16 Modification et résiliation de la Convention

Article 16.1 Modification de la Convention

En cas de modification de l'Agrément ayant un impact sur la présente Convention, notamment une prolongation dudit Agrément, la Convention est modifiée en conséquence.

En dehors du cas de modification de l'Agrément, la présente Convention peut être modifiée après concertation entre la Société agréée et les représentants des collectivités territoriales telles que représentées en formation emballages ménagers de la commission des filières REP et après avis des ministères concernés.

Ces modifications contractuelles font l'objet d'un avenant dématérialisé, établi par la Société agréée, précisant la date de son entrée en vigueur. Il est notifié à la Collectivité, qui dispose d'un délai de deux (2) mois pour accepter la reconduction ou s'y opposer. Le silence gardé à l'expiration de ce délai vaut acceptation.

Si la Collectivité refuse tout ou partie des modifications proposées, la Convention peut alors être résiliée par l'une ou l'autre des Parties, avec effet à la date d'entrée en vigueur de l'avenant dématérialisé.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240403-8-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024



Article 16.2 Modifications statutaires

Les modifications statutaires concernent le nom de la Collectivité, la structure juridique de la Collectivité et le périmètre de la Collectivité ou du groupement.

La Collectivité informe la Société agréée de toute modification statutaire **via l'Espace Territoires**, au plus tard le 31 décembre de l'année au cours de laquelle cette modification est devenue effective pour la Collectivité.

Si la Société agréée est informée avant le 31 décembre de l'année au cours de laquelle intervient la modification statutaire, celle-ci prend effet, aux fins de la présente Convention, selon les modalités ci-après.

En cas de changement de nom ou de structure juridique :

- au 1er janvier de la même année, si le changement statutaire est intervenu un 1er janvier ;
ou
- au 1er jour du semestre civil suivant du changement intervenu, dans les autres cas.

En cas de changement de Périmètre (évolution de la liste des communes de la Collectivité ou du groupement) intervenant au cours de l'année, la modification prend effet au 1^{er} janvier de l'année suivante.

En cas de changement de Périmètre occasionné par un risque de superposition de conventionnements entre sociétés agréées pour le même objet et la même filière de responsabilité élargie du producteur, la modification prend effet au 1^{er} janvier de l'année suivant la signature de la ou des nouvelles conventions.

Le changement de Périmètre peut entraîner une mise à jour de la Convention de groupement et des engagements applicables conformément à la taille des collectivités décrit en Article 7 (*Descriptions des engagements applicables*). Dans ces cas, la Collectivité ou le mandataire du groupement en informe Citeo. La Convention et ses annexes seront modifiées en conséquence.

Par ailleurs, la mise à jour des engagements applicables intervenue lors des trois premières années s'opère également lors de la reconduction prévue au titre de l'article 2.3 (*Reconduction*).

Article 16.3 Résiliation pour manquement grave ou manquements répétés

En cas de manquement grave ou de manquements répétés de l'une des Parties à tout ou partie des obligations qui lui incombent au titre de la Convention, l'autre Partie se réserve la possibilité, après mise en demeure adressée par lettre recommandée avec avis de réception restée sans effet pendant quinze (15) jours à compter de sa réception, de résilier la Convention, sans préavis ni indemnité, et sans qu'il y ait lieu à formalités judiciaires ou extrajudiciaires.

Les conséquences dommageables de la résiliation pour la Partie résiliante sont à la charge de la Partie résiliée.

La résiliation donne lieu au calcul des Soutiens LDA restant dus le cas échéant à la Collectivité au *prorata temporis* du nombre de semestres échus jusqu'à la date de résiliation. Il est précisé que dans le cadre particulier de la résiliation, la Collectivité dispose d'un délai de trente (30) jours à compter de la résiliation pour adresser les justificatifs exigés au titre de l'éligibilité des dépenses. Le versement final sera établi sur la base des dépenses justifiées au terme de ce délai.

Par ailleurs, en cas de manquement de la Collectivité à tout ou partie des obligations qui lui incombent au titre de la Convention, la Société agréée se réserve la possibilité de suspendre et/ou réviser les financements prévus, le cas échéant assortie d'un remboursement des sommes versées.

Article 16.4 Caducité en cas de retrait de l'Agrément

En cas de retrait de l'Agrément, la Convention sera caduque à compter de la date d'effet du retrait.

Les conséquences du retrait sur la présente Convention seront réglées conformément à la décision de retrait.

Accuse de réception en préfecture
029-212902381-20240403-8-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024



Article 16.5 Conséquence de la résiliation

Il est expressément convenu que, lors de la résiliation ou de la fin de la Convention pour quelque cause que ce soit et sous réserve que la Société Agréée ait respecté ses obligations financières :

- Les Enseignements demeureront acquis à la Société Agréée ;
- Les droits concédés à la Société Agréée tel que prévu à l'Article 12 (*Propriété intellectuelle*) ci-dessus, lui resteront acquis ;
- La Collectivité remettra à la Société Agréée tous les éléments relatifs aux Résultats, dont les Livrables, achevés ou non, et chacune des Parties s'engage à restituer tous les documents qui auront pu lui être remis par l'autre Partie dans le cadre du suivi et du pilotage des Actions, et ce dans un délai de dix (10) jours ouvrés suivant la fin de la Convention.

En cas de résiliation, la Collectivité ne pourra plus prétendre à un quelconque versement de la part de la Société Agréée, sauf en cas de manquement substantiel de la part de la Société Agréée à ses obligations.

Article 17 Dispositions diverses

Article 17.1 Invalidité partielle

Si l'une des conditions ou clauses de la Convention devient invalide, illégale ou non exécutoire, pour quelle que cause que ce soit, cette invalidité, illégalité ou impossibilité d'exécution n'affectera pas les autres conditions et clauses de la Convention, et la Convention sera interprétée comme si cette condition ou clause n'en avait jamais fait partie. Dans la limite des dispositions légales, un accord reflétant l'intention originelle des Parties sera autant que possible substitué aux conditions et clauses devenues invalides ou non exécutoires.

Article 17.2 Non-renonciation

Toute renonciation à l'une des dispositions de la Convention doit être faite par un écrit signé par les Parties. A défaut d'écrit, le fait, par l'une des Parties, de ne pas exiger l'exécution parfaite par une autre Partie de l'une de ses obligations, n'affectera en aucune façon le droit de demander ladite exécution à une date ultérieure et ne pourra donc être considéré comme une renonciation aux droits découlant desdites obligations, pas plus qu'il ne sera constitutif d'un quelconque droit acquis.

Article 17.3 Force majeure

Aucune défaillance ou omission de l'une des Parties dans l'exécution de ses obligations au titre de la Convention ne sera considérée comme un manquement à ses obligations si cette défaillance ou omission est due à un cas de force majeure.

Est considéré comme un cas de force majeure tout événement échappant au contrôle d'une Partie, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion de la Convention et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêche l'exécution de son obligation par cette Partie, conformément à l'article 1218 du Code civil.

La Partie invoquant un événement constitutif de force majeure devra en aviser l'autre Partie par écrit sans délai et dans tous les cas dans les sept (7) jours suivant la survenance de cet événement et s'efforcer de réduire les incidences de cet événement pour les Actions.

Toute suspension dans l'exécution des obligations de la Convention pour cas de force majeure devra être limitée à la durée effective de l'empêchement en question. Toutefois, si l'événement de force majeure venait à durer plus de quarante-cinq (45) jours calendaires, la Partie qui n'est pas victime de cet événement pourra résoudre la Convention de plein droit, sans préavis ni indemnité.

Article 17.4 Règlement des différends

La Convention est soumise au droit français.

Les Parties s'engagent, en cas de différend survenant entre elles portant sur l'interprétation, la formation, l'exécution ou la cessation de la Convention et préalablement à la saisine du juge

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240403-8-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024



compétent, à mettre en œuvre une procédure destinée à faciliter un règlement amiable le plus rapidement possible.

A défaut de règlement amiable dans un délai raisonnable, le différend pourra être portée devant la juridiction compétente du ressort de Paris.

Signé électroniquement.

Pour la Société agréée

Pour la Collectivité

[Madame/ Monsieur]

[Madame/ Monsieur]

CONFIDENTIEL

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240403-8-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024

Annexes

CONFIDENTIEL

CITEO
50 boulevard Haussmann
75009 Paris – France
Tel : +33 (0)1 81 69 06 00
Fax : +33 (0)1 81 69 07 47

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240403-8-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024

Annexe 1 Collectivités ou groupements de moins de 5 000 habitants

1.1. Pièces justificatives techniques

1. La conclusion de la Convention est conditionnée à la transmission de ces éléments.

La Collectivité fournit à La Société agréée lors de la contractualisation, **sur l'Espace Territoires de la Société agréée** :

- Des informations relatives aux caractéristiques générales de la Collectivité/du Groupement, et notamment le nom du Responsable « Lutte contre les déchets abandonnés » ;
- Des réponses au questionnaire relatif aux problèmes de déchets abandonnés diffus, actions mises en place et besoins de la Collectivité.

Le questionnaire est à compléter **selon le format présenté sur l'Espace Territoires de la Société agréée (Annexe A - Questionnaire simplifié PLDA)**.

En cas de groupement, chaque collectivité membre de ce dernier complète un questionnaire.

2. En cours de convention, la Collectivité ou le groupement se réfère aux **documents techniques demandés dans l'Annexe B - Questionnaire Bilan PLDA et renouvellement, sur l'Espace Territoires** (engagement des collectivités ou groupement de moins de 5 000 habitants).

1.2. Engagements/Actions de la Collectivité

La Collectivité s'engage à réaliser l'Action suivante :

Compléter un questionnaire portant sur les problèmes de déchets abandonnés diffus rencontrés, les actions réalisées et les besoins de la Collectivité ou du groupement

Pour obtenir le soutien LDA, la Collectivité s'engage à renseigner un questionnaire synthétique (**Annexe B - Questionnaire Bilan PLDA et renouvellement**) portant sur les problèmes de déchets abandonnés diffus rencontrés, les actions réalisées et les besoins de la Collectivité. Ce questionnaire pourra comporter des questions spécifiques s'adressant aux Collectivités touristiques, relatives à l'impact de la fréquentation touristique sur la présence de déchets abandonnés d'emballages ménagers et donc les moyens nécessaires.

Le questionnaire est à compléter selon le format disponible sur l'Espace Territoires en ligne (**Annexe B - Questionnaire Bilan PLDA et renouvellement**).

La transmission de ces éléments au titre d'une année N doit intervenir au plus tard le 31 mars de l'année N+1.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240403-8-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024

Si la Collectivité conclut la présente Convention avec la Société agréée à titre individuel, elle doit remplir l'**Annexe B - Questionnaire Bilan PLDA et renouvellement**.

Si la Collectivité conclut la présente Convention avec la Société agréée en qualité de mandataire d'un Groupement de collectivité territoriales constitué pour l'exécution de la présente Convention, l'**Annexe B - Questionnaire Bilan PLDA et renouvellement** est à renseigner pour chaque Collectivité membre du groupement.

1.3. Synthèse des montants des Soutiens LDA

Synthèse des pièces à fournir par la Collectivité ou le groupement en fonction des versements associés.

Liste des pièces à fournir pour les collectivités ou groupements de moins de 5.000 habitants		Termes et modalités de versement <i>(les versements interviendront au plus tard quarante-cinq (45) jours fin de mois après l'auto facturation et sous réserve de la réception et validation par la Société agréée des éléments à fournir par la Collectivité).</i>
Pour la signature de la Convention	Annexe A – Questionnaire simplifié PLDA	Versement 1 : <ul style="list-style-type: none"> Année 1 : 50% du Soutien LDA à la signature Versement 1 (au titre de l'année N+1 et de l'année N+2). <ul style="list-style-type: none"> Années suivantes : 50% du Soutien LDA au 15 juin de chaque année.
Au plus tard le 31 mars de l'année N+1	Annexe B - Questionnaire Bilan PLDA et renouvellement	Versement 2 (au titre de l'année N) : <ul style="list-style-type: none"> 50% du Soutien LDA dès réception et validation de la complétude des éléments.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240403-8-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024

Annexe 2 Collectivités ou groupements entre 5 000 et 50 000 habitants

2.1. Pièces justificatives techniques

1. La conclusion de la Convention est conditionnée à la transmission de ces éléments.

La Collectivité fournit à la Société agréée lors de la contractualisation, sur l'Espace Territoires de la Société agréée :

- Des informations relatives aux caractéristiques générales de la Collectivité/du Groupement, et notamment le nom du Responsable « Lutte contre les déchets abandonnés » ;
- Des réponses au questionnaire relatif aux problèmes de déchets abandonnés diffus, actions mises en place et besoins de la Collectivité.

Le questionnaire est à compléter selon le format présenté sur l'Espace Territoires de la Société agréée (Annexe A - Questionnaire simplifié PLDA).

En cas de groupement, chaque collectivité membre de ce dernier complète un questionnaire (Annexe A – questionnaire de lancement).

2. En cours de convention, la Collectivité ou le groupement se réfère aux documents techniques demandés dans les Annexe B - Questionnaire Bilan PLDA et renouvellement et C – PLDA niveau 2 sur l'Espace Territoires de la Société agréée (engagement des collectivités ou groupement entre 5.000 et 50.000 habitants).

En cas de groupement, chaque collectivité membre de ce dernier complète un questionnaire (Annexe B - Questionnaire Bilan PLDA et renouvellement).

2.2. Engagements/Actions de la Collectivité

2.2.1. Engagements au titre de la 1^{ère} année de Convention

La Collectivité ou le groupement ayant une population comprise entre 5.000 et 50.000 habitants s'engage à réaliser les Actions minimales suivantes :

- a) Compléter un questionnaire portant sur les problèmes de déchets abandonnés diffus rencontrés, les Actions réalisées et les besoins de la Collectivité

Pour obtenir le soutien LDA, la Collectivité s'engage à renseigner un questionnaire synthétique (Annexe B - Questionnaire Bilan PLDA et renouvellement) portant sur les problèmes de déchets abandonnés diffus rencontrés, les actions réalisées et les besoins de la Collectivité. Ce questionnaire pourra comporter des questions spécifiques s'adressant aux collectivités

Date de réception en préfecture : 02/05/2024
029-212902381-20240403-8-DE
Date de réception : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024

touristiques, relatives à l'impact de la fréquentation touristique sur la présence de déchets abandonnés d'emballages ménagers et donc les moyens nécessaires.

Le questionnaire est à compléter selon le format disponible sur l'Espace Territoires de la Société agréée.

En cas de groupement, chaque collectivité membre de ce dernier complète un questionnaire (**Annexe B - Questionnaire Bilan PLDA et renouvellement**).

La transmission de ces éléments au titre d'une année N doit intervenir au plus tard le 31 mars de l'année 2 de la Convention.

b) Recenser les actions prévues pour limiter les déchets abandonnés sur l'espace public

Pour obtenir le soutien LDA, la Collectivité s'engage à fournir à la Société agréée l'**Annexe C – PLDA niveau 2**, comprenant le bilan synthétique des Actions qu'elle souhaite mener sur son territoire dans le cadre d'un PLDA pour réduire les déchets abandonnés d'emballages ménagers sur l'espace public.

Si elle dispose de l'information, elle peut également remplir l'onglet recensant les parties prenantes impliquées à ses côtés dans un PLDA.

Le bilan synthétique est à compléter selon le format disponible sur l'Espace Territoires (éléments précisés en document-joint à la Convention (**l'Annexe C – PLDA niveau 2**)). La transmission de cet élément au titre de la première année de la Convention doit intervenir au plus tard le 31 mars de l'année 2 de la Convention.

Si la Collectivité conclut la présente Convention avec la Société agréée à titre individuel, elle doit remplir l'**Annexe C – PLDA niveau 2**.

Si la Collectivité conclut la présente Convention avec la Société agréée en qualité de mandataire d'un Groupement de collectivités territoriales constitué pour l'exécution de la présente Convention, elle doit se charger de remplir un seul et unique exemplaire de **l'Annexe C – PLDA niveau 2**, et consolider de ce fait les informations émanant des Collectivités qu'elle représente et demandées au titre de la Convention.

*Exemple : pour l'année N, la Collectivité A signe une Convention avec la Société agréée en qualité de mandataire des Collectivités A, B, C et D. La Collectivité A doit donc remplir l'**Annexe C – PLDA niveau 2**, avec les informations relatives aux Collectivités A, B, C et D et la retourner au plus tard à la Société agréée pour le 31 mars de l'année N+1.*

c) Recenser les hotspots de déchets abandonnés d'emballages ménagers

Pour obtenir le soutien LDA, la Collectivité s'engage à recenser les principaux hotspots de déchets abandonnés diffus dans les espaces publics ouverts et à adopter les actions de diagnostic, de réduction du gisement et de nettoyage, nécessaires et proportionnées, pour empêcher la formation de ces dépôts. Ce recensement sera annexé à la présente Convention (Annexe 4).

La Collectivité est libre de la forme et des outils qu'elle souhaite employer pour réaliser ce recensement. En appui à cet exercice, la Société agréée met à disposition de la Collectivité une notice explicative accessible sur l'Espace Territoires.

Il n'est pas attendu par la Société agréée un recensement complet des hotspots dès la première année de convention. La Collectivité peut cibler des zones et des types de hotspots qu'elle souhaite identifier en priorité et enrichir ce recensement d'année en année.

La transmission de cet élément au titre de la première année de la Convention doit intervenir au plus tard le 31 mars de l'année 2 de la Convention.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240403-8-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024

2.2.2. Engagements à compter de la 2^{ème} année de Convention

d) Suivre dans le temps les actions réalisées et les évaluer

La Collectivité ou le groupement mettent en œuvre des Actions dont l'objectif est de diminuer les déchets abandonnés, dont les emballages ménagers, sur l'espace public. Ces actions peuvent être de nature diverse et concerner des lieux spécifiques, répertoriés comme étant particulièrement sujets à cette nuisance.

Dans le cadre de la Convention, la Collectivité ou le groupement transmet à la Société agréée des informations portant sur la nature des Actions réalisées sur son territoire dans le cadre d'un PLDA, et sur leur efficacité.

Pour obtenir le soutien LDA, la Collectivité s'assure de remplir au moins les deux conditions cumulatives ci-après.

1. La Collectivité s'engage à renseigner et à transmettre à la Société agréée, les deux éléments suivants :

- ✓ Le bilan synthétique des Actions prévues sur son territoire dans le cadre d'un PLDA pour réduire les déchets abandonnés d'emballages ménagers sur l'espace public, ainsi que le bilan synthétique des actions réalisées.
- ✓ Les résultats et enseignements des actions réalisées, sous la forme de 6 (six) indicateurs de pilotage.

L'ensemble des informations visées au point 1 sont à compléter selon le format disponible sur **l'Espace Territoires** (éléments précisés en document-joint à la Convention (**Annexe C – PLDA niveau 2**)). La transmission de cette annexe doit intervenir au plus tard le 31 mars de l'année N+1.

2. Mener des actions visant à réduire le gisement de déchets abandonnés, telles que des actions de diagnostic, de sensibilisation, d'engagement des acteurs et de contrôle. Il est attendu que ces actions représentent un montant minimum équivalent à 25% (vingt-cinq pourcent) du montant total annuel de la Convention à compter de la 3^{ème} année de conventionnement.

S'agissant de ses actions de communication, la Collectivité s'engage à ne pas véhiculer de messages allant à l'encontre des Missions pour lesquelles la Société est agréée.

[Optionnel] 3. Si elle dispose de l'information, la Collectivité peut renseigner, au sein de **l'Annexe C – PLDA niveau 2**, l'onglet recensant les parties prenantes impliquées à ses côtés dans un PLDA. La transmission de cette annexe doit intervenir au plus tard le 31 mars de l'année N+1.

Si la Collectivité conclut la présente Convention avec la Société agréée à titre individuel, elle doit remplir **l'Annexe C – PLDA niveau 2**.

Si la Collectivité conclut la présente Convention avec la Société agréée en qualité de mandataire d'un Groupement de collectivités territoriales constitué pour l'exécution de la présente Convention, elle doit se charger de remplir un seul et unique exemplaire de **l'Annexe C – PLDA niveau 2**, et consolider de ce fait les informations émanant des Collectivités qu'elle représente et demandées au titre de la Convention.

e) Recenser les hotspots de déchets abandonnés d'emballages ménagers

Dans le cadre de la Convention, la Collectivité ou le groupement s'assure de l'efficacité de ses Actions en identifiant les hotspots de déchets abandonnés diffus d'emballages ménagers. Pour obtenir le soutien LDA, la Collectivité s'engage à recenser les principaux hotspots de déchets abandonnés diffus dans les espaces publics ouverts et à adopter les actions de diagnostic, de réduction du gisement et de nettoyage, nécessaires et proportionnées, pour empêcher la formation de ces dépôts. Ce recensement sera annexé à la présente Convention (**Annexe 4**).

Accusé de réception en préfecture
N° 2024-04701-1-05
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024

La Collectivité est libre de la forme et des outils qu'elle souhaite employer pour réaliser ce recensement. En appui à cet exercice, la Société agréée met à disposition de la Collectivité une notice explicative accessible sur l'Espace Territoires.

Il n'est pas attendu par la Société agréée un recensement complet des hotspots dès la première année de convention. La Collectivité peut cibler des zones et des types de hotspots qu'elle souhaite identifier en priorité et enrichir ce recensement d'année en année.

La transmission de cet élément doit intervenir au plus tard le 31 mars de l'année N+1 de la Convention.

2.3. Synthèse des montants des soutiens LDA

Synthèse des pièces à fournir par la Collectivité ou le groupement en fonction des versements associés.

Liste des pièces à fournir pour les collectivités ou groupements dont le nombre d'habitants est compris entre 5.000 et 50.000		Termes et modalités de versement <i>(les versements interviendront au plus tard quarante-cinq (45) jours fin de mois après l'auto facturation et sous réserve de la réception et validation par la Société agréée des éléments à fournir par la Collectivité).</i>
Pour la signature de la Convention	Annexe A – Questionnaire simplifié PLDA	Versement 1 : <ul style="list-style-type: none"> • Année 1 : 30% du Soutien LDA à la signature • Années suivantes : 30% du Soutien LDA au 15 juin de chaque année
Pour l'année 1, au plus tard le 31 mars de l'année N+1	Annexe B – Questionnaire Bilan PLDA et renouvellement Annexe C – PLDA niveau 2, onglet 1 (obligatoire) et onglet 2 (optionnel) Annexe 4 - Recensement des hotspots	Versement 2 : <ul style="list-style-type: none"> • 70% du Soutien LDA dès réception et validation de la complétude des éléments
Pour les années 2 et 3, au plus tard le 31 mars de l'année N+1	Annexe C – PLDA niveau 2, onglets 1 et 3 (obligatoires), et onglet 2 (optionnel) Annexe 4 – Recensement des hotspots	Versement 2 : <ul style="list-style-type: none"> • 70% du Soutien LDA dès réception et validation de la complétude des éléments

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240403-8-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024

Annexe 3 Collectivités ou groupements de plus de 50 000 habitants

3.1. Pièces justificatives techniques

1. La conclusion de la Convention est conditionnée à la transmission de ces éléments.

La Collectivité fournit à la Société agréée lors de la contractualisation, **sur l'Espace Territoires** :

- Des informations relatives aux caractéristiques générales de la Collectivité/du Groupement, et notamment le nom du Responsable « Lutte contre les déchets abandonnés » ;
- Le formulaire relatif aux Actions prévues et les budgets associés dans le cadre du PLDA.

Le formulaire est à compléter **selon le format présenté sur l'Espace Territoires (Annexe D – PLDA niveau 3)**.

En cas de groupement, le Mandataire doit se charger de remplir un seul et unique exemplaire de **l'Annexe D - PLDA niveau 3**, et consolider de ce fait les informations émanant des Collectivités qu'elle représente et demandées au titre de la Convention.

2. En cours de convention, la Collectivité ou le groupement se réfère aux documents techniques demandés dans **l'Annexe D – PLDA niveau 3** sur l'Espace Territoires (engagement des collectivités ou groupement de plus de 50.000 habitants).

3.2. Engagements/Actions de la Collectivité

3.2.1. Engagement de la Collectivité ou du groupement

- a) **Formaliser un Plan de lutte contre les déchets abandonnés et suivre les effets dans le temps**

Pour obtenir le soutien LDA, la Collectivité s'assure de remplir au moins les deux conditions cumulatives ci-après :

1. Fournir à la Société agréée **l'Annexe D – PLDA niveau 3**, comprenant les quatre éléments suivants :

- ✓ Le bilan synthétique des Actions prévues sur son territoire dans le cadre d'un PLDA pour réduire les déchets abandonnés d'emballages ménagers sur l'espace public ainsi que le bilan synthétique des actions réalisées.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240403-8-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024

- ✓ Les résultats et enseignements des actions réalisées, sous la forme de 6 (six) indicateurs de pilotage.
- ✓ Les informations relatives à l'organisation et aux charges liées au nettoyage.
- ✓ Les parties prenantes impliquées à ses côtés dans des actions concourant à limiter les déchets abandonnés sur l'espace public, ainsi que les informations portant sur la réunion annuelle de présentation des avancées du Plan de lutte contre les déchets abandonnés auprès des autres parties prenantes locales, à laquelle la Société agréée aura été conviée. (facultatif).

Ces informations sont à compléter selon le format disponible sur l'Espace Territoires. La transmission de cette annexe au titre d'une année N de la Convention doit intervenir au plus tard le 31 mars de l'année N+1 de la Convention.

Si la Collectivité conclut la présente Convention avec la Société agréée à titre individuel, elle doit remplir l'**Annexe D – PLDA niveau 3**.

Si la Collectivité conclut la présente Convention avec la Société agréée en qualité de mandataire d'un Groupement de Collectivité territoriales constitué pour l'exécution de la présente Convention, elle doit se charger de remplir un seul et unique exemplaire de l'**Annexe D – PLDA niveau 3**, et consolider de ce fait les informations émanant des Collectivités qu'elle représente et demandées au titre de la Convention.

Exemple : pour l'année N, la Collectivité A signe une Convention avec la Société agréée en qualité de mandataire des Collectivités A, B, C et D. La Collectivité A doit donc remplir l'Annexe D – PLDA niveau 3 avec les informations relatives aux Collectivités A, B, C et D et la retourner au plus tard à la Société agréée pour le 31 mars de l'année N+1.

2. Mener des actions visant à réduire le gisement de déchets abandonnés, telles que des actions de diagnostic, de sensibilisation, d'engagement des acteurs et de contrôle. Il est attendu que ces actions représentent un montant minimum équivalent à 25% (vingt-cinq pourcent) du montant total annuel de la Convention à compter de la 3^{ème} année de conventionnement.

S'agissant de ses actions de communication, la Collectivité s'engage à ne pas véhiculer de messages allant à l'encontre des Missions pour lesquelles la Société est agréée.

3. [Optionnel] Si elle le souhaite, la Collectivité ou le groupement peut fournir à la Société agréée des éléments intermédiaires, au plus tard 6 mois après la signature de la Convention ou au 15 juin de chaque année N. Ces éléments portent sur :

- ✓ Les parties prenantes impliquées à ses côtés dans des actions concourant à limiter les déchets abandonnés sur l'espace public ;
- ✓ Les informations portant sur la réunion de présentation des avancées du Plan de lutte contre les déchets abandonnés auprès des autres parties prenantes locales, à laquelle la Société agréée aura été conviée.

b) Recenser les hotspots de déchets abandonnés d'emballages ménagers

Dans le cadre de la Convention, la Collectivité ou le groupement s'assure de l'efficacité de ses Actions en identifiant les hotspots de déchets abandonnés diffus d'emballages ménagers.

Pour obtenir le soutien LDA, la Collectivité s'engage à :

- Recenser les principaux hotspots de déchets abandonnés diffus dans les espaces publics ouverts et à adopter les actions de diagnostic, de réduction du gisement et de nettoyage, nécessaires et proportionnées, pour empêcher la formation de ces dépôts (Annexe 4).
- Recenser les sources potentielles de ces déchets pour les hotspots les plus importants.

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240403-8-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024

La Collectivité est libre de la forme et des outils qu'elle souhaite employer pour réaliser ce recensement. En appui à cet exercice, la Société agréée met à disposition de la Collectivité une notice explicative accessible sur l'Espace Territoires.

Il n'est pas attendu par la Société agréée un recensement complet des hotspots dès la première année de convention. La Collectivité peut cibler des zones et des types de hotspots qu'elle souhaite identifier en priorité et enrichir ce recensement d'année en année.

La transmission de ces éléments au titre d'une année N de la Convention doit intervenir au plus tard le 31 mars de l'année N+1 de la Convention.

c) Renseigner des éléments portant sur l'organisation et les charges liées aux opérations de nettoyage

La Collectivité s'engage à renseigner des éléments relatifs à l'organisation et aux charges liées aux opérations de nettoyage qu'elle mène sur les espaces publics relevant de sa gestion.

Ces éléments sont à compléter selon le format disponible sur l'Espace Territoires (**Annexe D – PLDA niveau 3**).

En cas de groupement de communes autre qu'un EPCI à fiscalité propre compétent en matière de salubrité, seules les communes membres de ce dernier ayant plus de 50 000 habitants renseignent ces éléments d'organisation et de charges de nettoyage.

La transmission de cette annexe au titre d'une année N de la Convention doit intervenir au plus tard le 31 mars de l'année N+1 de la Convention.

3.3. Synthèse des montants des soutiens LDA

Synthèse des pièces à fournir par la Collectivité ou le groupement en fonction des versements associés.

Liste des pièces à fournir pour les collectivités ou groupements dont le nombre d'habitants est supérieur à 50.000		Termes et modalités de versement <i>(les versements interviendront au plus tard quarante-cinq (45) jours fin de mois après l'auto facturation et sous réserve de la réception et validation par la Société agréée des éléments à fournir par la Collectivité).</i>
Pour la signature de la Convention	Annexe D – PLDA niveau 3 , onglet 1 (obligatoire) et onglet 2 (optionnel) Pour l'exercice 2023, la Collectivité pourra fournir une version provisoire, sur la base des actions déjà engagées ou prévues.	Versement 1 : <ul style="list-style-type: none"> Année 1 : 30% du Soutien LDA à la signature Années suivantes : 30% du Soutien LDA au 15 juin de chaque année
Au plus tard le 31 mars de l'année N+1 (éléments finaux)	Annexe D – PLDA niveau 3 , onglets 1, 2, 3 et 4 (obligatoires) Annexe 4 – Recensement des hotspots	Versement 2 : <ul style="list-style-type: none"> 70% du Soutien LDA dès réception et validation de la complétude des éléments

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240403-8-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024

Annexe 4 Recensement des « hotspots » de déchets abandonnés diffus

La Collectivité fournit un recensement des principaux lieux de production et/ou d'accumulation des déchets abandonnés diffus, dont les emballages ménagers. La forme du recensement est laissée à la liberté de la Collectivité.

La Société agréée fournit une notice explicative pour faciliter ce recensement, disponible sur l'Espace Territoires de la Société agréée.

CONFIDENTIEL

Annexe 5 Convention de groupement

Annexe à fournir par la Collectivité.

CONFIDENTIEL

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240403-8-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024

Annexe 6 Mandat d'auto-facturation

Afin de faciliter la gestion du règlement de la participation financière de la Société agréée, les Parties ont décidé de recourir à l'auto-facturation, qui allège le travail administratif de la Collectivité et accélère les délais de versement des soutiens.

Article 1 Objet

La Collectivité donne à titre gratuit à la Société agréée, qui l'accepte, mandat exprès d'émettre, au nom et pour le compte de la Collectivité, toutes les factures relatives au paiement des seuls soutiens dus par la Société agréée à la Collectivité au titre du Contrat.

Article 2 Engagements de La Société agréée

La Société agréée s'engage envers la Collectivité à établir les factures à bonne date, sous réserve de l'obtention préalable des documents justificatifs exigés pour leur versement et de leur validation, et suivant les règles de déclaration et modalités de versement décrites dans la Convention.

La Société agréée s'engage à tout mettre en œuvre pour que les factures établies présentent les mêmes formes que si elles avaient été émises par la Collectivité elle-même et dans le respect des normes législatives et réglementaires en vigueur, notamment celles relatives aux mentions obligatoires à porter sur les factures. Ainsi, la Société agréée procédera aux modifications et aux adaptations nécessitées par l'évolution des dites normes.

Conformément à la recommandation faite par la documentation administrative BOI 3 CA n°136 du 7 août 2003, la Société agréée portera sur chacune des factures émises dans le cadre du présent mandat la mention « Facture établie par la Société agréée au nom et pour le compte de [...] ».

La Société agréée transmettra, à la demande de la Collectivité, un état récapitulatif des sommes facturées.

Enfin, la Société agréée ne pourra émettre ni délivrer de factures rectificatives pour le compte de la Collectivité, sauf sur instructions expresses et écrites de cette dernière.

Article 3 Conditions de la facturation

L'acceptation par la Collectivité de chaque facture éditée devient sans objet en vertu du présent mandat.

Toutefois, afin d'éviter les désaccords et erreurs de facturation, la Société agréée procédera, avant l'établissement de toute facture (à l'exception des factures relatives aux acomptes), à l'émission d'une facture pro-forma, document sans valeur contractuelle qui sera adressé à la Collectivité.

À défaut de commentaires de la part de la Collectivité dans un délai d'un mois suivant envoi de la facture pro-forma, la Société agréée émettra la facture définitive, dont elle conservera l'original et adressera le double à la Collectivité. Si le double de la facture ne parvenait pas à la Collectivité, il appartiendrait à celle-ci de le réclamer immédiatement.

À compter de la réception de la facture définitive, la Collectivité disposera d'un délai de quinze (15) jours pour contester toute information, de quelle que nature que ce soit, contenue dans la facture.

Les factures seront notifiées par voie dématérialisée à la Collectivité auprès de l'interlocuteur (adresse email) que la Collectivité aura indiqué à la Société agréée.

Article 4 Responsabilité

La Collectivité conserve l'entière responsabilité de ses obligations légales et fiscales, notamment en matière de facturation le cas échéant. À ce titre, la Collectivité ne pourra pas arguer de la défaillance ou du retard de la Société agréée dans l'établissement des factures pour se soustraire à ses obligations légales et fiscales.

La Collectivité reste également responsable des mentions relatives à son identification et, à ce titre, s'engage à informer la Société agréée de toute modification de ces mentions.

Article 5 Durée – Résiliation

Le présent contrat de mandat prend effet à la date de prise d'effet de la Convention.

Il prend fin automatiquement à l'expiration de la Convention ou avant son terme en cas de résiliation de ce dernier, pour quelque cause que ce soit, dans l'un des cas prévus à l'Article 16 de la Convention. Toutefois, conformément à l'Article 2004 du code civil, la Collectivité pourra révoquer le présent mandat à tout moment, sans motif particulier par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée à la Société agréée. La révocation prendra effet à réception de cette lettre recommandée à la date indiquée sur celle-ci. Il est expressément entendu entre les Parties que, dans une telle hypothèse, celles-ci se rencontreront pour discuter de bonne foi des conditions et modalités de la poursuite de la Convention.

CONFIDENTIEL

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240403-8-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024

Annexe 7 Modèle de délibération

Le modèle de délibération est joint à la Convention.

CONFIDENTIEL

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240403-8-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024

Annexe 8 Charte graphique

Charte Graphique d'apposition du logo de la Société agréée

Le logotype ainsi que la dénomination « Citeo » / « Adelphe » sont des marques propriétés exclusives de la Société agréée.

Ce logotype devra obligatoirement être apposé sur les supports et actions de communication liées à la mise en œuvre des Actions préalablement validés par la Société agréée (Cf. Article 9 – Communication autour de la mise en œuvre des Actions).

Toute utilisation de ce logotype par les tiers y compris par la Collectivité, notamment à l'occasion de ses actions de communication sur le dispositif de Soutiens LDA, est subordonnée à l'accord préalable exprès de la Société agréée. Cette utilisation du logotype doit être conforme aux règles stipulées dans la charte graphique de la Société agréée tenue à la disposition de la Collectivité, qui peut l'obtenir sur simple demande

Toutefois, les outils de communication mis à disposition des Collectivités par la Société agréée seront systématiquement logotypés par la Société agréée et ne nécessiteront pas d'autorisation expresse.

Compte tenu de la disparition de la marque Eco-Emballages, la Collectivité ne peut plus utiliser le logotype d'Eco-Emballages sur ses nouveaux outils de communication.

Dans le cas où, dans le cadre de ses communications, la Collectivité souhaite faire mention aux consignes de tri, elle doit reprendre les dénominations précisées ci-après.

Dénomination des règles de tri – infographie

Les dénominations des règles de tri à utiliser, sont celles présentées sur l'infographie suivante.

CONFIDENTIEL

TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE, MÉTAL ET CARTON

Emballages en carton



Emballages en métal



Emballages en plastique



LES BONS GESTES DE TRI

BIEN LES VIDER, INUTILE DE LES LAVER, DÉPOSER DANS LE BAC
SÉPARÉS LES UNS DES AUTRES ET SANS SAC.

Retrouvez toutes les règles de tri
de votre commune



Guide
du tri



Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240403-8-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024

CITEO

Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.

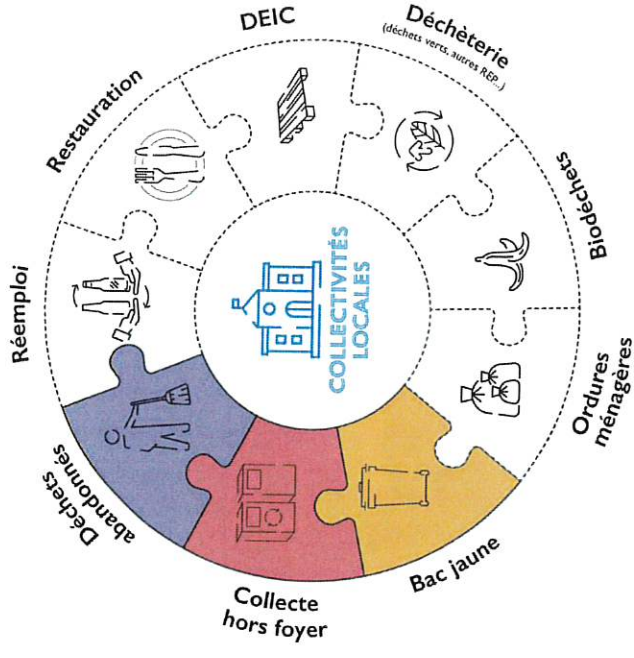
—
www.citeo.com

CONFIDENTIEL

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240403-8-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024

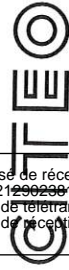
Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240403-8-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024

La lutte contre les déchets abandonnés & Le tri dans l'espace public



CC Crozon Aulne Maritime, le 4 décembre 2023

Accuse de réception en préfecture
029-211-2023-2024-403-8-DE-00
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception en préfecture : 08/04/2024



Donnez ensemble une
nouvelle vie à nos produits.

☺ Pour les conditions d'utilisation et/ou de diffusion, voir note en fin de document



**Déchets
abandonnés**
Pour préserver
la biodiversité

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240403-8-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024

Les déchets abandonnés, de quoi parle-t-on ?
Les différents « régimes » aux yeux de la réglementation

1

régime

« Dépôt illégal de déchets abandonnés »

Décharges illégales



Dépôts sauvages



CE N'EST PAS L'OBJET DE LA CONVENTION DE CITEO

renvoient aux articles R541-112 et suivants du Code de l'environnement

2

régime

« Opérations de nettoyage »

Déchets abandonnés diffus, abandonnés de manière éparse dans la rue ou la nature



C'EST BIEN L'OBJET DE LA CONVENTION DE CITEO

renvoient à l'article R541-116 du Code de l'environnement.

La « philosophie d'accompagnement » de Citeo en matière de lutte contre les déchets abandonnés



Les moyens de la REP doivent servir à réduire le nombre de déchets abandonnés d'emballages ménagers dans les espaces publics, urbains ou naturels.



Le **nettoie**ment curatif seul ne peut pas tout !

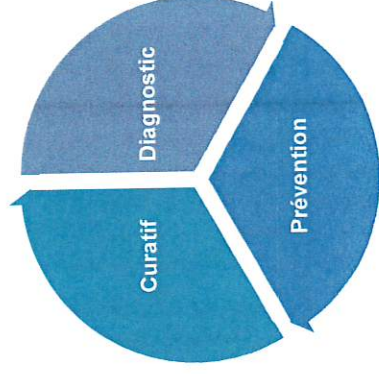
Pour agir efficacement sur le gisement et la pollution liée aux déchets abandonnés, il est primordial de mener :



des **actions de diagnostic** (connaître et comprendre)



pour mener les **actions de prévention adaptées**



Pour une efficacité optimale, il est intéressant d'agir sur de grands périmètres

Et en coordination avec d'autres acteurs pour bien appréhender la dynamique territoriale à l'œuvre

Accuse de réception en préfecture
024-21790238 / 0240403-8-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024

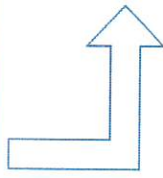
Citeo | Pour les conditions d'utilisation et/ou de diffusion, voir note en fin de document

Qu'entend-on par « actions de diagnostic des déchets abandonnés » ?

Les actions de diagnostic : mieux comprendre pour bien agir

Le diagnostic - une étape indispensable

- Objectif : comprendre la pollution de DA sur le territoire (où, quoi, qui) et cibler les actions
- Un outil phare : la cartographie des hotspots



Exemple d'actions

Identification des zones d'accumulation de déchets abandonnés

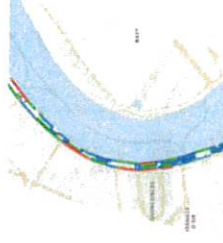
Caractérisation des déchets abandonnés avec ramassage

Caractérisation visuelle

Enquêtes auprès de la population pour comprendre les attitudes et pratiques conduisant au geste d'abandon



Mesurer la propreté avec des caméras embarquées



Cartographie des hotspots de déchets



Une palette d'actions de prévention, pour limiter la production de déchets abandonnés

La prévention :

- Objectif : donner les moyens de ne pas abandonner le déchet
- Recouvre aussi bien des actions de communication, sensibilisation, médiation, contrôle, surveillance, verbalisation, formation, que l'installation ou le retrait d'équipements de collecte,
- Des exemples : installer ou retirer des dispositifs de collecte et sensibiliser les usagers

Actions pour faire évoluer les perceptions sur le sujet et interpellé de manière active et passive, de manière « globale » ou in situ

Actions de pédagogie pour apporter de la connaissance

Brigades vertes

Ajout ou retrait de dispositifs de collecte



4 leviers complémentaires



Un large panel d'actions curatives « standards » et parfois innovantes

Le nettoyage

- Objectif : maximiser la collecte des déchets abandonnés en limitant l'impact du nettoyage sur la biodiversité
- Des exemples : opérations de nettoyage adaptées

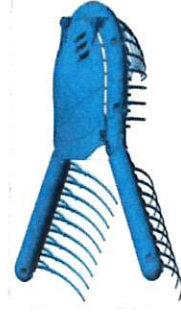
Actions curatives actives (nettoyement « standard », ramassages citoyens réguliers)

Actions curatives passives (bacs à Marée, filets de retenue/nasses à déchets)

Autres dispositifs innovants (barrières à bulles, robot collecteur)



Filet de retenue installé à Marseille (Made In Marseille, 2019)



River Whaler (H2ope 2020)



Barrière à Bulles (Amsterdam)

Deux possibilités de conventionnement
pour les collectivités territoriales en charge de la salubrité publique



ou



Une collectivité territoriale en charge de la salubrité publique peut...

Conventionner seule

La Collectivité territoriale, eu égard à ses compétences, peut mettre, seule, en œuvre l'ensemble des actions mentionnées dans le contrat-type sur son périmètre.

Elle sera seule signataire du contrat.

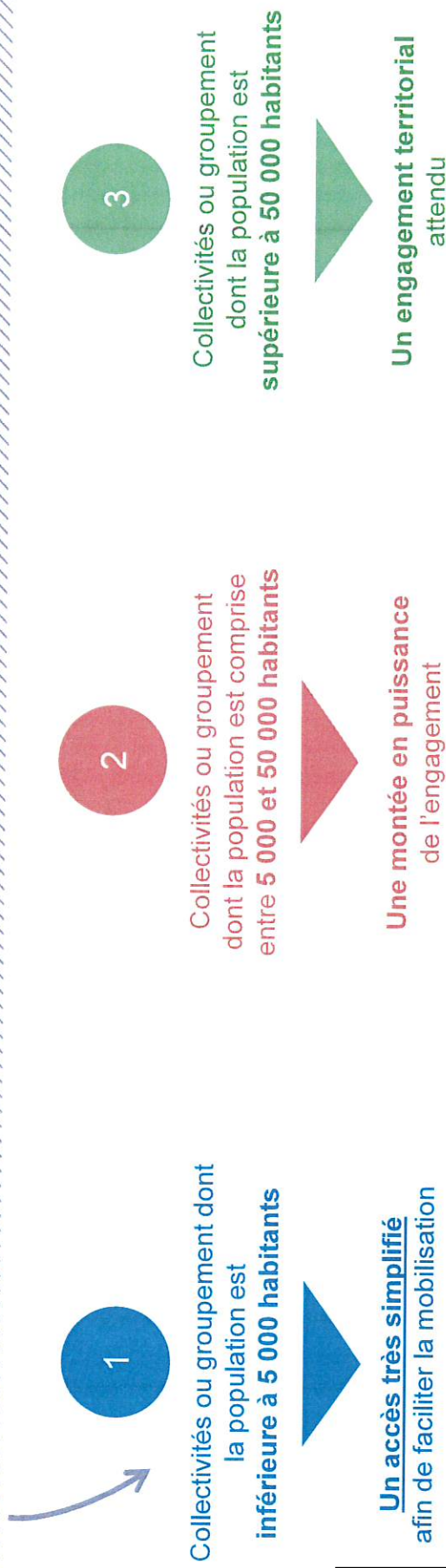
Conventionner en groupement via un mandataire

Si la collectivité territoriale souhaite s'associer à d'autres collectivités pour mettre en œuvre un plan d'actions **sur un territoire élargi**, les collectivités partenaires concluent **entre elles une convention de groupement** et désignent **un mandataire** qui sera signataire de la convention.

Le mandataire sera alors l'interlocuteur de Citeo.
Les soutiens lui seront versés et il se chargera de les répartir entre les collectivités partenaires.

Une convention avec 3 niveaux d'engagement

- Une convention pluriannuelle de 3 ans (période 2023-2025), renouvelable une fois jusqu'au 31/12/2028.
- Synthétisée dans un seul fichier de convention « en ligne » via un espace dédié
- 3 niveaux d'engagement en fonction de la taille de la collectivité et de son groupement :



Des conditions adaptées aux moyens et aux enjeux de chaque collectivité

1

Niveau 1 :
Collectivités ou groupement
de moins de 5.000 habitants

2

Niveau 2 :
Collectivités ou groupement
dont la population est comprise
entre **5 000 et 50 000 habitants**

3

Niveau 3 :
Collectivités ou groupement
dont la population est
supérieure à **50 000 habitants**

Tout au long de la convention

A la signature et au début de chaque année

A la fin de chaque année de convention

Responsable
Lutte contre les déchets abandonnés



Responsable
Lutte contre les déchets abandonnés



Responsable
Lutte contre les déchets abandonnés



Diagnostic territorial :

- Questionnaire simplifié PLDA



Diagnostic territorial :

- Questionnaire simplifié PLDA (année 1)
- PLDA dont actions de prévention (années 2 et 3)



Diagnostic territorial :

- PLDA dont actions de prévention
- Parties prenantes (facultatif)



Bilan des actions :

- Questionnaire de bilan et de projection



Bilan des actions :

- Questionnaire de bilan (année 1)
- Descriptif des enseignements (années 2 et 3)
- Suivi de 6 indicateurs (nombre de hotspots, dépôts, équipement rétention, sensibilisation, enquête propreté) (années 2 et 3)



Bilan des actions :

- Descriptif des enseignements
- Suivi de 6 indicateurs



Cartographie des hotspots

Cartographie des hotspots

liées au document



Détail de l'organisation et des charges
liées aux déchets abandonnés



Bilan accusé de réception en préfecture
29-212902381-20240403-8-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024

Citeo

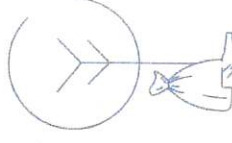
Les financements

Concernant les collectivités territoriales, **les pouvoirs publics ont fixé le barème permettant de calculer le montant des soutiens à verser avec une variation en fonction du milieu et du nombre d'habitants de la collectivité**

TYPLOGIE DU MILIEU DE LA COLLECTIVITÉ	MONTANT (€/hab/an)
Urbain : commune dont la population est égale ou supérieure à 5 000 habitants permanents	3,2
Rural : commune dont la population est inférieure à 5 000 habitants permanents	0,9
Urbain dense : commune dont la population est égale ou supérieure à 50 000 habitants permanents	4,3
Touristique (hors urbain dense) : communes qui remplissent au moins l'un des critères suivants : - plus d'1,5 lit touristique par habitant ; - un taux de résidences secondaires supérieur à 50 % - au moins 10 commerces pour 1 000 habitants	3,5

À NOTER

Pour les collectivités locales d'Outre-Mer ce barème est majoré de 1,7.

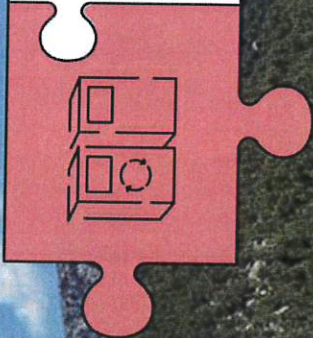


Simulation des financements par commune

Nom de la commune	Population municipale (2022)	Milieu du barème	Soutiens LDA en € par an
Argol	998	Rural	898,20
Camaret-sur-Mer	2 466	Touristique	8 631,00
Crozon	7 386	Touristique	25 851,00
Le Faou	1 744	Rural	1 569,60
Landévennec	345	Touristique	1 207,50
Lanvéoc	1 970	Rural	1 773,00
Roscanvel	836	Touristique	2 926,00
Rosnoën	959	Rural	863,10
Telgruc-sur-Mer	2 098	Touristique	7 343,00
Pont-de-Buis-lès-Quimerch	3 639	Rural	3 275,10
TOTAL	22 441		54 337,50



**Collecte
Hors foyer**
Pour trier partout
tout le temps















Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240403-8-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024

Quelques exemples de projets de tri dans l'espace public de l'AMI lancée en 2021



Les financements

Le financement attribué par Citeo et Adelphe est calculé sur une base forfaitaire liée au nombre et au(x) type(s) d'équipement(s) par flux éligible et intégrant l'ensemble des coûts du projet

	           	Colonne d'Apport Volontaire	Abris-bacs	Corbeilles de rue	Equipements implantation mobiles sur l'espace public	Support de sac
Espaces publics	« Forfait » Légers/ Papiers (en HT)	2.000 € /flux/équipement	1.300 € /flux/équipement	400 € /flux/équipement	200 € /flux/équipement	100 €/flux/équipement
	« Forfait » Verre (en HT)	2.200 € /flux/équipement	1.500 € /flux/équipement	Verre non recommandé – non éligible	200 € /flux/équipement	Verre non recommandé – non éligible
Espaces publics	« Forfait » Légers/ Papiers (en HT)			200 €/flux/équipement		100 €/flux/équipement
	« Forfait » Verre (en HT)			Verre non recommandé – non éligible		Verre non recommandé – non éligible

Accusé de réception en préfecture
 0212902381-20240403-8-D
 Date de télétransmission : 08/04/2024
 Date de réception préfecture : 08/04/2024

© Citeo Pour les conditions d'utilisation et/ou de diffusion, voir note en fin de document

La bonification



Portage HF par l'EPCI de collecte

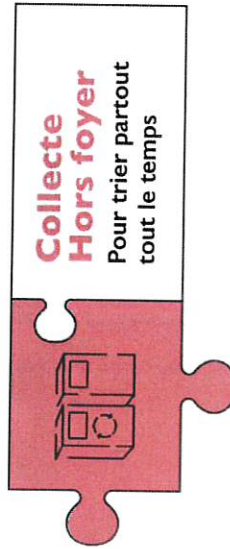
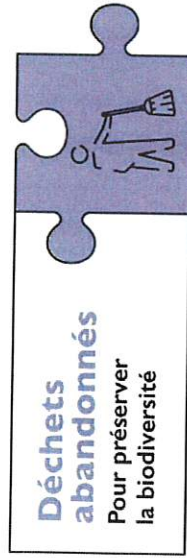
Abondement du financement Hors Foyer de 10%
si la candidature est portée par l'EPCI de collecte



Incitation à coupler HF/DA

Abondement du financement Hors Foyer de 10%
si une convention relative aux déchets abandonnés aurait
été signée avec Citeo/Adelphe dans les 1 an du projet,
pour un périmètre couvrant a minima 50 000 habitants et
commun à 80 %

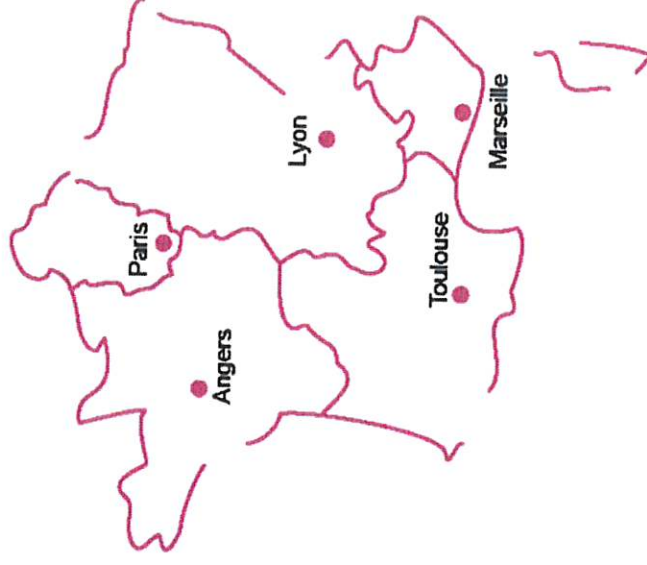
Et pour conclure



RDV sur citeo.com/prevenir-et-traiter-les-dechets-abandonnes

RDV sur citeo.com/AAP-hors-foyer

RDV en régions avec nos équipes pour une prise en main pratique





merci

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240403-8-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024

CITEO

50 boulevard Haussmann
75009 Paris

01 81 69 06 00
contact@citeo.com

Le présent document demeure la propriété de Citeo/Adelphe. Il est transmis à titre purement informatif et n'a pas valeur d'avis ou de recommandation technique et/ou juridique. Bien que tous les efforts aient été consentis pour s'assurer que les informations contenues dans ce document sont correctes et à jour, Citeo/Adelphe décline toute responsabilité pour toute erreur ou omission. Citeo/Adelphe ne garantit ni la pérennité ni l'exhaustivité des informations contenues dans ce document, au regard notamment, des évolutions et interprétations réglementaires en vigueur, de l'état de l'art et des dispositifs des REP Emballages ménagers et Papier graphique. A ce titre, le détenteur reste seul responsable de l'utilisation de ce document. -

Accuse de réception en préfecture
029 21230238 | 020240403-810E
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception en préfecture : 08/04/2024



Doit être assemblée une
nouvelle fois à nos produits.



© CITEO | Pour les conditions d'utilisation et/ou de diffusion, voir note en fin de document

COMMUNE DE ROSCANVEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2024
DELIBERATION N°29/2024

OBJET : cession d'un véhicule communal non roulant

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal que le véhicule de marque Peugeot et de type Partner immatriculé 977 AGE 29 acquis par la collectivité en septembre-octobre 2006 dont le kilométrage s'élève à 80 000 kms est hors d'usage. Sa remise en état n'est pas envisageable étant donné l'ampleur des réparations. Ce véhicule est non roulant et ne peut donc faire l'objet d'un contrôle technique près d'un organisme agréé.

Monsieur le Maire explique d'aux termes de l'article L.2211-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, les biens qui ne font pas partie du domaine public font partie du domaine privé. Ainsi, les biens mobiliers qui ne figurent pas sur la liste limitative fixée à l'article L.2112-1 du même code, qui énumère les biens relevant du domaine public, font partie du domaine privé. Il en va ainsi des véhicules de la commune, qui, selon l'article précité, ne présentent pas un intérêt public du point de vue de l'histoire, de l'art, de l'archéologie, de la science ou de la technique. La procédure de déclassement, liée à la domanialité publique, ne s'applique pas aux véhicules communaux. Ces biens, conformément à l'article L.2221-1 du même code, sont gérés selon les règles générales du Code civil et les règles particulières applicables aux personnes publiques qui en sont propriétaires. Sur la vente de véhicules communaux, l'article L.2241-1 du CGCT dispose que le conseil municipal est compétent pour décider de l'opération qu'il autorise par délibération. Le maire est chargé d'exécuter cette opération au titre de l'article L.2122-21 du CGCT. La vente se déroule alors de la même manière qu'entre deux personnes privées.

Aussi, il conviendrait de se séparer de ce véhicule en l'état. Monsieur le Maire propose de céder ce véhicule au prix de : 50,00 euros à la SARL OUEST DRIVE représentée par Monsieur Le Buzulier Tristan, gérant de ladite société sise 6 rue Porstrein 29200 Brest - SIRET 884 873 910 00019, qui portera contractuellement l'entière responsabilité du sort ultérieur de ce véhicule.

Tous les frais inhérents à cette cession seront entièrement à la charge de l'acquéreur. Monsieur le Maire précise que le véhicule a été totalement amorti.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le conseil municipal

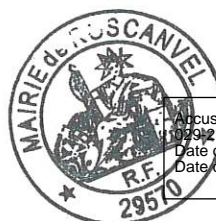
- Autorise le Maire à vendre en l'état le véhicule Peugeot Partner pour un prix de cession de 50,00 euros à la SARL OUEST DRIVE représentée par Monsieur Le Buzulier Tristan, gérant de ladite société sise 6 rue Porstrein 29200 Brest - SIRET 884 873 910 00019.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la cession du véhicule et à faire toutes les démarches auprès des autorités administratives compétentes.

Le Maire

Jean Yves GOURVEZ



Affiché et transmis à la Préfecture le 08/04/2024



Accusé de réception en préfecture
0093212902381-20240403-9-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024